



U R F

UNIVERSITÉS
FRANCOPHONES

LA TONTINE PRATIQUE INFORMELLE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT DANS LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Michel Lelart

JL John Libbey
EUROTEXT

AUPELF

**LA TONTINE
PRATIQUE INFORMELLE
D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT
DANS LES PAYS
EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT**

British Library Cataloguing in Publication Data

Lelart, Michel

La tontine pratique informelle d'épargne et de crédit dans les pays en voie de développement.

1. Developing countries. Finance

I. Title

332,09172

ISBN 0-86196-260-5

Editions John Libbey Eurotext

6, rue Blanche, 92120 Montrouge, France

Tél. : (1) 47 35 85 52

John Libbey and Company Ltd

13 Smiths Yard, Summerley Street, London SW18 4HR, England

Tél. : (1) 947 27 77

John Libbey CIC

Via L. Spallanzani, 11

00161 Rome, Italy

Tél. : (06) 862.289

© 1990, Paris

Il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement le présent ouvrage — loi du 11 mars 1957 — sans autorisation de l'éditeur ou du Centre Français du Copyright, 6 bis, rue Gabriel-Laumain, 75010 Paris, France.

LA TONTINE PRATIQUE INFORMELLE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT DANS LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Michel Lelart

Institut Orléanais de Finance
45067 Orléans Cedex 02, France



Les collections « *Universités francophones* » de l'UREF :

un instrument nouveau pour consolider l'espace scientifique francophone

L'Université des Réseaux d'Expression Française (l'UREF), qui est appelée à devenir l'Université de la francophonie, a créé un ensemble de collections « Universités francophones » qui sont les instruments nécessaires d'une vie scientifique de qualité dans l'espace scientifique francophone.

La collection dans laquelle s'inscrit le présent ouvrage est constituée de monographies qui contribuent à établir régulièrement, en français, un bilan des travaux de recherche, notamment dans les domaines d'activité scientifique des réseaux de recherche de l'UREF.

Nous espérons répondre ainsi à une demande souvent exprimée et servir les intérêts des chercheurs et de tous ceux qui attendent une relance de la production d'ouvrages scientifiques de langue française.

Cette nouvelle collection est complétée par une collection de manuels universitaires et par une collection (« Actualité scientifique ») d'actes de journées scientifiques et de colloques.

Professeur Michel Guillou

Délégué Général de l'UREF

SOMMAIRE

Liste des auteurs	VII
Avant-propos. Bruno Ponson	IX
Préface. Michel Lelart	XI
1. Nous avons dit « tontines ». Des tontines Nord aux tontines Sud, Allers et retours. Henri Desroche	1

PARTIE I. — Les pratiques tontinières : de Cotonou à Taipei, de Ziguinchor à Paris

Introduction.....	27
2. Les comportements d'épargne dans la société africaine : études sénégalaises. Claude Dupuy	31
3. Une tontine mutuelle dans l'Administration béninoise. Michel Lelart	53
4. Formes traditionnelles de tontines chinoises. Thierry Pairault.....	81
5. Un exemple parisien de tontine chinoise. Thierry Pairault.....	95
6. Tontines et tontiniers sur les marchés africains : le marché Saint-Michel de Cotonou. Michel Lelart et Simon Gnansounou....	109

PARTIE II. — L'ampleur du phénomène tontinier : quelques enquêtes de terrain

Introduction.....	137
7. L'épargne ignorée et négligée. Les résultats d'une enquête sur les tontines au Sénégal. Michel Dromain	139
8. Epargne et crédit informels en milieu rural au Niger : L'activité des tontines et des gardes-monnaie villageois. Kiari Liman Tinguiri	177

9. L'épargne et le crédit non structurés au Togo.	
<i>Douato Adjémida Soedjédé.....</i>	203

PARTIE III. — Dynamique et rationalité des tontines : la finance informelle au secours du développement

Introduction.....	241
10. Réflexions sur les mécanismes financiers des systèmes tontiniers.	
<i>Nathalie Mourgues.....</i>	245
11. Les tontines, formes d'activités informelles et d'initiatives collectives privées en Afrique. Jean-Michel Servet	267
12. Sociétés de tontines et banques des petites et moyennes entreprises à Taiwan. Thierry Pairault	281
13. La finance non-institutionnelle : expression de la crise du développement ou de nouvelles formes de développement ?	
<i>Philippe Hugon.....</i>	309
14. Les informalités tontinières : traditions et innovations.	
<i>Jean-Louis Lespès</i>	323

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE. Sur les tontines et les pratiques informelles d'épargne et de crédit	347
---	-----

Liste des auteurs

Desroche H., 79, rue du Moulin-du-Saquet, 94600 Villejuif, France.

Dromain M., Le Briquet, 76260 Eu, France.

Dupuy Cl., Caisse des Dépôts et Consignations, 195, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris, France.

Gnansounou S., Université nationale du Bénin. Ecole nationale d'administration, BP 2231 Cotonou, Bénin.

Hugon Ph., Université de Paris X-Nanterre, 200, avenue de la République, 92001 Nanterre, France.

Lelart M., Centre national de la recherche scientifique. Institut orléanais de finance. Université d'Orléans, BP 6739, 45067 Orléans Cedex 02, France.

Lespès J.L., Institut orléanais de finance. Université d'Orléans, BP 6739, 45067 Orléans Cedex 02, France.

Liman Tinguiri K., Université de Niamey, BP 1242, Niamey, Niger.

Mourgues N., Institut orléanais de finance. Université d'Orléans, BP 6739, 45067 Orléans Cedex 02, France.

Pairault T., Centre national de la recherche scientifique, Centre de recherche et de documentation sur la Chine contemporaine, 54, boulevard Raspail, 75270 Paris Cedex 06, France.

Ponson B., Ecole supérieure de commerce de Paris, 79, avenue de la République, 75543 Paris Cedex 11, France.

Servet J.M., Université Lumière, 16, quai Claude-Bernard, 69365 Lyon Cedex 02, France.

Soedjédé D.A., IUT de gestion, Université du Bénin au Togo, BP 1515, Lomé, Togo.

Avant-propos

Le présent ouvrage a été élaboré dans le cadre du réseau thématique de recherche partagée « Financement de l'entrepreneuriat et mobilisation de l'épargne » de l'Université des réseaux d'expression française (UREF) au sein de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF).

Le réseau, qui a démarré en mars 1988, centre ses recherches sur les financements non bancaires (au sens classique) des entreprises en Afrique. En effet, devant la grave crise financière que connaissent les entreprises et les gouvernements, il a paru primordial d'analyser divers circuits de collecte et/ou de distribution d'épargne afin d'en examiner l'efficacité actuelle ou potentielle dans le financement de l'entreprise.

Un accent particulier est également mis, dans le réseau, sur des recherches en liaison avec les problèmes de financement, concernant la création d'entreprise et la genèse de l'esprit d'entreprise.

Le réseau, qui comprend une cinquantaine de chercheurs venant d'une quinzaine de pays, se compose de quatre équipes, regroupant sur un même thème, des spécialistes de diverses disciplines (gestion et économie essentiellement, mais aussi sociologie, science politique...) :

- épargne informelle,
- financements islamiques,
- impact des financements internationaux sur l'entrepreneuriat,
- partenariat nord-sud.

Les premiers résultats du réseau ont été présentés lors de divers colloques, en particulier au cours des Journées scientifiques qui se sont déroulées du 16 au 18 février 1989 à l'ISCAE de Casablanca sur le thème *Financement, développement et culture de l'entrepreneur*.

Numériquement la plus importante et animée avec une grande efficacité par M. Michel Lelart, directeur de recherche au CNRS (Paris), la première équipe du réseau travaille sur les circuits informels de financement et oriente ses recherches à la fois sur la collecte de l'épargne (tontines notamment) et sur les financements du secteur productif informel ou artisanal, éventuellement sur les entreprises du secteur structuré dans la mesure où elles ont recours aux circuits informels. A côté de recherches sur la nature de l'acte d'épargne, sur la logique économique et financière des circuits parallèles, l'équipe a entamé une quinzaine d'enquêtes sur le terrain dans les pays africains.

Cet ouvrage est le fruit des réflexions d'un certain nombre de membres de cette équipe, mais aussi de chercheurs extérieurs qui lui sont associés.

C'est pour moi un grand plaisir que le réseau Entrepreneuriat de l'UREF ait pu en promouvoir la parution. Puissent les pages qui suivent susciter la discussion et l'enrichissement des recherches au sein de la communauté scientifique. Cet ouvrage sera également particulièrement utile à tous ceux qui désirent mieux comprendre les mécanismes financiers informels afin de dynamiser le développement économique.

Bruno PONSON
*Professeur associé à l'Ecole supérieure
de commerce de Paris
Coordinateur du Réseau Entrepreneuriat*

Toute information complémentaire sur le réseau peut être obtenue en s'adressant au coordinateur, soit au Bureau européen de l'AUPELF/UREF (192, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris), soit à l'Ecole supérieure de commerce de Paris (79, avenue de la République, 75543 Paris Cedex 11).

Préface

La mobilisation de l'épargne dans les pays en voie de développement a suscité des travaux d'une ampleur peu commune depuis la guerre. Les institutions internationales, les autorités nationales de nombreux pays, les banques elles-mêmes, filiales de banques étrangères ou banques locales, des chercheurs, des étudiants dans leur thèse de doctorat se sont penchés sur ce problème pour comparer ce qui était fait à ce qui aurait dû l'être. Malgré l'énergie déployée pour trouver des solutions, notamment en Afrique, le bilan est globalement désastreux. Les banques n'ont jamais réussi à attirer l'épargne populaire, et elles n'ont guère mieux réussi à utiliser les dépôts recueillis pour financer des projets susceptibles de favoriser le développement de l'économie. Dans un nombre impressionnant de pays africains, les banques sont en difficultés et les systèmes bancaires en voie de restructuration.

Cet échec intervient au moment où les politiques d'ajustement et de développement recommandées par le Fonds monétaire et la Banque mondiale sont sérieusement remises en cause. La préférence marquée pour une régulation par la demande ou par une industrialisation à base de grands projets, proches des politiques mises en place hier ou aujourd'hui par les pays occidentaux, n'est plus considérée comme la panacée. Rendu plus difficile par la crise qui affecte l'économie africaine, l'ajustement se fait par une extension du secteur informel dont l'existence est désormais prise en compte par certaines analyses du développement et qui trouve en lui-même les moyens de se financer.

La Banque mondiale elle-même s'intéresse de très près depuis peu à ce phénomène. Son dernier rapport sur le développement dans le monde, consacré aux systèmes financiers, se termine par un chapitre sur la situation

du secteur financier informel. On y trouve une description très complète des modes informels de financement, en particulier des tontines, dont la popularité est abondamment soulignée. La Banque mondiale parle d'elles au Cameroun, au Niger, au Mozambique, mais aussi aux Indes, aux Philippines, en Indonésie, en Bolivie et au Mexique, pour ne citer que ces pays-là. Elle insiste aussi sur leur ancienneté puisque les tontines ont existé autrefois en Europe et au Japon⁽¹⁾.

Ce phénomène est en effet connu depuis longtemps, et a été analysé il y a bien des années. W. Bascom a parlé de l'*Esusu* au Nigeria en 1952, R. Anderson a parlé des associations rotatives d'épargne et de crédit aux Indes en 1966. Mais ces travaux d'observateurs ou de chercheurs isolés, plus souvent anthropologues qu'économistes, avaient un caractère anecdotique, pour ne pas dire folklorique. Plus récemment, quelques chercheurs de l'université d'Orléans, de l'université de Lyon II et du CNRS ont entrepris de travailler sur l'épargne et le crédit informels. A la faveur de missions en Afrique, et à titre exceptionnel en Asie, ils ont effectué des enquêtes sur le terrain et rencontré des chercheurs africains déjà intéressés par ce thème. Dans le cadre du Groupement de recherches coordonnées (GRECO) Monnaie et Financement créé par le CNRS, ils ont eu l'occasion de coopérer et ils ont décidé de réunir leurs travaux pour publier un ouvrage collectif.

Ces travaux correspondent parfaitement au premier des thèmes retenus par l'Université des réseaux d'expression française (UREF) pour mettre en place un réseau thématique de recherche partagée « Epargne informelle et entrepreneuriat en Afrique ». Une trentaine de chercheurs se sont à ce jour regroupés pour étudier les différents aspects de la finance informelle. A partir d'enquêtes effectuées sur le terrain, ils ont commencé à réfléchir ensemble à ce phénomène dont l'actualité est devenue évidente⁽²⁾. On ne dira jamais assez à quel point l'UREF a été bien inspirée en choisissant ce thème : elle ne pouvait trouver un meilleur domaine pour susciter une coopération entre chercheurs au sein de la Francophonie.

(1) Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde, 1989; systèmes financiers et développement*, Washington, juin 1989, pp. 134-144.

(2) Les travaux des premières journées scientifiques de l'UREF organisées à Casablanca les 16-18 février 1989 vont être publiés dans une autre série chez le même éditeur. M. Lelart a fait la synthèse des communications relatives à l'épargne informelle dans *Epargne sans frontière*, n° 16, septembre 1989, pp. 37-41.

Le présent ouvrage constitue une introduction idéale à de tels travaux qui vont aller en s'amplifiant et dont les résultats pourront nourrir les prochaines publications de cette nouvelle série.

Dans sa contribution qui sert de point de départ à cet ouvrage, H. Desroche situe parfaitement notre démarche. Dans le temps d'abord, il retrace l'évolution du phénomène tontinier qui a pris sa source en Europe avec la mise en pratique des idées de *Tonti* sous Mazarin. Dans l'espace ensuite, il montre bien la diversité des approches liée à la variété de ces pratiques qui s'étendent désormais à l'Afrique entière. Et il distingue nettement les deux fonctions que remplissent les tontines : par leur fonction de crédit, elles sont proches du crédit mutuel déjà implanté dans quelques pays africains ; par leur fonction de prévoyance, elles tiennent lieu de sociétés de secours mutuel qui sont encore à imaginer.

Les travaux qui suivent ne concernent que la première fonction. Elle se trouve étudiée successivement sous trois aspects :

- la première partie *décrit* le phénomène tontinier et permet d'élaborer une typologie des tontines, en partant de monographies effectuées principalement au Bénin et auprès de populations chinoises ;
- la deuxième partie *mesure* le phénomène et s'efforce de le quantifier, grâce à des enquêtes plus larges menées dans trois pays africains : au Sénégal, au Niger et au Togo ;
- la troisième partie *analyse* le phénomène sous certains de ses aspects, à la fois micro- et macro-économiques, avant d'amorcer une réflexion sur ce que pourrait être le rôle des tontines dans le financement du développement.

Michel LELART
CNRS

Institut Orléanais de Finance

1

Nous avons dit « tontines » Des tontines Nord aux tontines Sud Allers et retours

Henri DESROCHE

79, rue du Moulin-du-Saquet, 94600 Villejuif, France

Dans la conjoncture Nord, le régime tontinier ne se signale plus guère sinon par : des persistances mutualistes, des latences coutumières, des récurrences ludiques.

Des persistances mutualistes

Et par exemple, cette société à forme tontinière fondée en 1844, dite « Les Associations mutuelles - Le Conservateur » (AMC). Selon le compte rendu de leur assemblée générale (19 mai 1969), ces AMC en étaient, en 1968, à leur 125^e année depuis leur fondation. Cette société tontinière regroupait et regroupe ses adhérents selon deux types d'associations :

- associations en cas de *décès* : pour adhérents qui désirent assurer *un capital à leurs ayants droit en cas de décès*,
- associations en cas de survie : pour adhérents qui désirent *se constituer un capital dans un délai déterminé* ».

Ce qui, l'un dans l'autre, aura été, on va le revoir, la logique ludique et spéculative de la tontine Nord, depuis l'astuce proposée en 1653 à Mazarin par le banquier napolitain Tonti.

Des latences coutumières

Dans la typologie des tontines, on s'accorde pour discerner un type spécifique dit « tontine de travail » laquelle peut d'ailleurs glisser dans les coutumes mixtes où ces « sociétés de travail » se mêlent et s'emmêlent aux « sociétés d'argent », *alias* tontines monétaires [1]. Le même rouage rotatif fonctionne d'ailleurs dans les unes et les autres. Dans la tontine *d'argent*, un montant monétaire paritairement collecté est soumis à redistribution rotative, selon le hasard (tirage au sort), selon les besoins, selon les enchères ou selon un calcul de compensation. Dans la tontine de *travail*, c'est la même logique de versements et de reversements à l'écart des banques et à l'insu du fisc. Nous sommes douze, quinze, en cooptation sur parole : je vais travailler une journée chez chacun des onze ou quatorze autres et, lorsque advient mon « tour » dans mon « jour », mes partenaires — compères et compagnons — viennent travailler chez moi aux mêmes conditions selon lesquelles je travaille chez eux, c'est-à-dire sans aucune rémunération autre qu'une émulation dans le rituel d'une consommation ostentatoire. Pas n'est besoin d'aller au sud du Sahara pour trouver ces latences. On les observait dans les villages de chez nous lorsque, s'agissant de fenaisons, de moissons ou de vendanges, nos grands-pères s'y adonnaient, bras et gosiers, pour y conjuguer labeurs et ripailles dans une banque de travail sans banquier, sans agios et sans ponction fiscale. *Hors* économie du *gain* mais en économie du *jeu* qui était tout autant économie du *don* et du *contre-don*.

Des récurrences ludiques

L'*homo ludens* de Huizinga est en effet présent dans toutes les tontines, leurs pérennités au Nord et leurs diversités au Sud. Jeu de hasard et donc de loterie. Jeu de réjouissance et de festivité. Un quasi-casino dans un quasi-carnaval. Les calculs n'en sont pas moins austères et les disciplines

éventuellement rigoureuses. Mais il y a le clin d'œil à une sportivité espiègle avec ses enjeux et ses règles du jeu. Jeu de travail et jeu d'adresse, jeu d'esprit et jeu de catimini, une trame de spéculation, un coup de bourse, une aubaine de foire. La gratification d'un compérage clandestin et l'escompte d'un bénéfice manifeste. Dès lors, pourquoi pas des récurrences ludiques comme celles surgies dans d'autres latitudes ou d'autres conjonctures, celles, par exemple, urbaines et industrielles à Sao Paulo : des cohortes s'y forment et s'y reforment pour acquérir tontinièrement leur parc automobile, sans parler de Paris-Chinatown où les mirobolantes tontines aux enchères⁽¹⁾ dispensent les candidats entrepreneurs d'ouvrir et de découvrir un compte bancaire quelconque... Et même dispense dans l'affairiste Douala où tel entrepreneur Bamileke me narrait, à veillée longue, comment des tontines aux enchères lui avaient été nécessaires..., et suffisantes, pour créer ses quatre entreprises et leurs 400 emplois. Economie du jeu ! Quand tu nous tiens !...

Par contre, au Sud, et entre autres dans la francophonie sud-saharienne où notre exploration a été davantage avancée, ce tissu social dit « tontinier » s'avère de jour en jour plus dense, plus copieux, plus plantureux, plus dynamogénique, plus proliférant, *en dépit* du fait qu'il demeure et entend demeurer assez *confidentiel*, mais *en raison* du fait que nos recherches le rendent plus *familier*. Ayant convenu ici de réinjecter dans la même nappe phréatique nos bibliographies, nos listings, nos répertoires et nos banques de données, nous n'avons pas à épiloguer sur une quelconque exhaure empirique et documentaire.

Il n'en demeure pas moins que nous disons et avons dit « tontines », et que, ce disant ou ce redisant, trois questions sémantiques et stratégiques demeurent incrustées dans notre spéléologie sociale. « Tontines », qu'est-ce à dire ? Aux allers et aux retours...?

- dans *l'histoire Nord de la prévoyance*, au long de trois siècles d'aventures ou de mésaventures depuis la mazarinade initiale;
- dans *une conjoncture Sud* où cette étiquette exogène s'en vient s'épingler sur la marchandise endogène; celle-ci étant au demeurant diversifiée et contrastée, pour ne pas dire éclatée;
- dans *une occurrence Nord-Sud* et éventuellement son osmose entre une tradition tontinière et une introduction mutuelle ou mutuellisante.

(1) Sur les tontines aux enchères en Afrique, car elles ne sont pas un monopole chinois, cf A. Henry, G.H. Tchente, P. Guillerme, La société des amis. Etude des tontines à enchères du Cameroun, CCE, Notes et Etudes n° 34, avril 1990, 88 pages + annexes

Dans l'histoire Nord de la prévoyance

Un labourage plus profond émettant l'hypothèse d'un apparentement entre les tontines Nord et la préhistoire mutualiste lovée dans les confréries *pourrait* scruter comparativement l'encyclopédie de J. Bennet [2] et *devrait* entériner une histoire de la prévoyance actuellement conçue par J.M. Thiveaud ⁽²⁾. Ladite hypothèse serait par ailleurs confirmée par l'observation et l'analyse de « confréries » paroissiales capverdiennes dont nous espérons bien leur sortie d'oubliettes.

Mais pour être plus expéditif, tenons-nous en à la vieille thèse de Jacques Moulin, *Des tontines* [3].

Il s'agit d'une thèse de doctorat « soutenue le mercredi 10 juin 1903 à 2 heures et demie » et donc publiée cette même année. Cette thèse — en dépit de quelques escamotages à des références seulement alléguées — nous permet de circonscrire l'acception du terme « tontine » à cette date, suite à sa persistance après *pas moins de 250 années d'usage...* C'est en effet en 1653 que ce terme émerge du nom de son initiateur, un banquier napolitain, Lorenzo Tonti, en mal de « vendre » son invention au Cardinal Mazarin.

Mais, en entrée de jeu, alignons plutôt quelques textes.

« C'est en 1653 que le banquier napolitain Lorenzo Tonti propose à Mazarin une combinaison d'emprunt fondé sur un principe nouveau dont il était l'inventeur. C'est à partir de cette époque que commence l'histoire particulière des tontines, qui, après avoir servi à émettre des emprunts publics, constituèrent, sous la forme de tontines privées, la seule forme d'assurance sur la vie vraiment usitée jusqu'au développement moderne des grandes sociétés d'assurances sur la vie à primes fixes » (p. 3).

« C'est alors que Lorenzo Tonti proposa à Mazarin le plan d'emprunt basé sur le système tontinier. Il y avait eu, paraît-il, un essai en petit, en Italie, terre classique des combinaisons financières et des loteries. Il y avait entièrement réussi » (p. 6).

Quel était donc ce modèle « tontinien » ?

« Au sens plus étroit dans une acception plus courante, on donne ce nom à toute opération financière qui a pour objet de mettre en commun des fonds destinés à être partagés entre les sociétaires survivants à une époque déterminée d'avance ou à être attribués au dernier d'entre eux. C'est en somme une opération

(2) Conseiller historique à la Caisse des Dépôts et Consignations. Vice-président à la Bibliothèque historique des économies sociales (BHESS).

financière consistant dans la formation d'une espèce de cagnotte, d'une masse indivise faite en commun par plusieurs personnes qui versent des cotisations et dont le profit dépend pour chacune d'elles d'une condition de survie » (p. 4).

En réalité c'était tout simplement une forme nouvelle de la loterie qui devait d'autant mieux réussir, disait son inventeur, « que chacun croit vivre beaucoup plus longtemps que les autres ». Chacun croyait donc avoir la chance de vivre longtemps.

« Si cette chance se réalisait, l'heureux gagnant était assuré d'une vieillesse dorée » (p. 5).

Plus concrètement, et s'agissant d'un emprunt d'Etat en contrepartie de rentes viagères à 5 % :

« Voici quel était le système appliqué. Les souscripteurs étaient divisés d'après leur âge en 10 classes distinctes. L'emprunt se décomposait entre 10 fonds ou séries de 125 000 livres de rentes chacune correspondant aux 10 classes. Dans la première on comprenait les enfants jusqu'à 7 ans des deux sexes; dans la seconde ceux de 7 à 14 ans, et ainsi de suite dans les huit autres classes par intervalles de 7 ans jusqu'à 63 ans et au-dessus. Pour être admis dans la classe correspondant à son âge, chaque prêteur devait payer une somme de 300 livres dont l'Etat lui servait un intérêt à 5 pour 100 au denier vingt, comme dit l'arrêt.

Dans chaque classe la part des prémourants accroissait celles des survivants, mais dans chaque classe seulement. Au décès du dernier titulaire de chaque série la réversion s'effectuait au profit du Trésor » (p. 6-7). Tonti en attendait et promettait monts et merveilles pour ledit Trésor. Hélas ! En 1653, ce système fut refusé par le Parlement... Cette mésaventure initiale n'enraya pas pour autant une diffusion ultérieure, et même dans une double filière : d'abord celle des tontines *publiques*, puis celle des tontines *privées*.

La première série se déroule d'opérations à opérations, moyennant aménagements et réaménagements soit dans le nombre des « classes » de souscripteurs soit dans les taux d'intérêt modulés selon ces classes, soit dans d'éventuels transferts sur « ayants droit des prédécédés » soit dans les droits et montants réservés aux pouvoirs publics, etc. Opérations, entre autres, de 1689, 1696, 1733, 1744, 1745, 1759, 1763, 1785 et même sous la Convention (26 Messidor, An III) un décret par lequel « il sera ouvert une tontine nationale ». L'opération de 1733 aura été un tournant : sur 30 000 billets proposés « 4 000 devaient se voir attribuer des lots en espèces, en deniers comptants au moyen d'un tirage au sort », d'où « l'attrait particulier de la loterie » (p. 11). A partir de 1692, « l'Angleterre fit aussi d'assez nombreuses applications du principe tontinier à ses emprunts publics » (p. 33).

Comme on le voit, ces tontines sont fondamentalement des tontines de *survie* : elles bénéficient aux *survivants* puisqu'ils capitalisent sur leur tête les

intérêts des « *prémourants* ». Ainsi la tontine de 1683 « se termina en 1726 par le décès d'une veuve âgée de 96 ans. Au moment de sa mort l'Etat lui servait une rente de 73 500 livres » (p. 9).

La seconde série est celle des tontines *privées*. Elle s'emboîte dans la série précédente, encore que, pour les tontines formées avant 1793, « on manque de tout renseignement à leur endroit ». Après cette date, la thèse en repère la généalogie, les fourchettes, les combinaisons, les aléas (ou les escroqueries). Elle puise au passage dans une enquête nationale *de 1810*, ordonnée par Napoléon (p. 102 et ss.). Emergences à Paris, Aix-en-Provence, Nantes, voire Anvers, Breda, Berg-op-Zoom... Flore et faune jusqu'à la fin du siècle, d'autant plus complexe que, « à partir de 1830 », la tontine des *survivants* s'assortit d'une tontine des « *prémourants* »... « nouvelle combinaison tenant non plus de l'assurance *en cas de survie* mais de l'assurance *en cas de décès*, ayant pour but de partager chaque année entre les ayants droit des prédécédés les mises versées par tous les associés » (pp. 114-115). Donc apparemment avec sociétés mutuelles d'assurance sur la vie. Il y aura même une forme de « sociétés dites du Franc au décès » basées sur des « collectes » ponctuelles et actualisées au coup par coup des funérailles : « résurrection de la forme la plus ancienne de la société de secours mutuels » puisque « de pareilles sociétés existèrent dans la Rome antique entre les esclaves qui avaient l'habitude de se cotiser pour faire les frais des funérailles du camarade mort à la tâche » (p. 169). Il y aura aussi des tontines « dotales » (p. 116) et même « de nombreuses sociétés dont le but était d'assurer aux sociétaires ou à leurs fils l'exonération du service militaire. Ces sociétés étaient en général des sociétés tontinières » (p. 117).

Du fait de la dérivation (ou du redressement) ainsi observée, ces formes anciennes des tontines françaises ne sont pas sans côtoyer les formes persistantes des tontines africaines. Qu'on relise seulement les analyses du Muvandimwe au Rwanda : son déploiement n'a-t-il pas pour origine quelque chose comme une *tontine funéraire au coup par coup* ? Il n'empêche qu'initialement, tant dans sa filière publique que dans sa filière privée, la tontine aura été une loterie dont les gros lots furent reversés non pas aux « *prémourants* » mais aux « *survivants* ».

On voit assez bien par quelles mutations successives ce modèle initial s'est transféré de l'institution *publique* à l'initiative *privée*, d'une spéculation sur la survie à un calcul de prévoyance. *On voit moins bien comment la même étiquette a couvert des transactions aussi disparates. Et on voit encore plus mal comment ce nouveau label a été véhiculairement adopté pour traduire des opérations aussi luxuriantes que celles repérées en tant de pays africains et*

connotées dans maint colloque. Mais peut-être, après tout, comme dit Michel Foucault : « les mots en savent plus long que nous sur les choses ».

Dans une conjoncture Sud dûment contrastée

Nonobstant la béance sémantique — encore inexpliquée — le *mot* français est venu s'épingler sur la *chose* africaine, laquelle bien sûr ne l'avait pas attendu pour fonctionner véhiculairement sous terminologies à mille et une variations. Quant à la chose, et comme tout un chacun, j'ai et j'avais entendu, parfois auditionné, et les allégations de son inexistence et les rumeurs sur son insignifiance et les balourdises sur sa folklorisation et les arrogances sur sa vacuité et les mandarinades sur son confinement, pour les uns urbain et pour d'autres rural, et les cuistreries sur sa gracilité et les Messieurs Homais sur son anachronisme et les Bouvard et Pécuchet sur son informalité et les geais des expertises parés des plumes du paon de leurs esbroufes.

Eberlué et assourdi, je n'en nourris pas moins, pour cette aire culturelle du moins, une probabilité se croisant avec une conviction.

- **Probabilité** : dans certaines ethnies, certaines régions ou mêmes certains pays d'Afrique sud-saharienne, la masse d'argent *chaud* drainé en circuit tontinier est *probablement* plus importante — et de beaucoup — que le contingent d'argent *froid* manipulé par les circuits bancaires⁽³⁾.

- **Conviction** : et, sans vouloir parodier André Frossard... : *La tontine existe... je l'ai rencontrée...* Je l'ai même rencontrée à trois reprises :

- dans une *découverte*, ponctuelle puis élargie en 1983,
- dans un *questionnaire* collatéralement corroborateur,
- dans un *arrivage* subséquent de dossiers cumulatifs.

Qu'il me soit permis pour connoter ces trois reprises d'adopter un ton existentiel, quelque chose comme trois histoires de tontines à adjoindre en fascicule — même label — publié en numéro spécial (et même numéro 1) des *Histoires de développement* ... Et que l'ethnométhodologie ouvre sur ces anamnèses le parapluie de ses cautions. Ce ne sont que des histoires menues, mais elles me sont arrivées, et elles sont arrivées à l'histoire du développement

(3) Sur cette opposition, cf. G. Bédard, *Argent chaud et argent froid*. Cahier UCI n° 7, 1986, 36 p. Prépublié in : *ASSCOD* 75, 1986, pp. 41-75. Et intégré ultérieurement in : G. Renard, *La mobilisation de l'épargne locale par les institutions de type coopératif et son impact sur le développement local dans sept pays africains*. Genève : BIT, 1987.

africain en économie coopérative et en économie sociale à mesure que ces histoires « descendaient » de leurs appareils pour s'enfoncer dans des réseaux, pour émerger dans ce que les Nations Unies nomment la « zone grise » d'économies souterraines, décidément plus prometteuses que maintes économies — y compris bancaires — artificieusement et fallacieusement installées.

Une découverte en 1983

Avant 1983 déjà, le cas du Muvandimwe au Rwanda avait sonné l'alerte. Sous la guidance affûtée d'un Paul Willot et dans la préfecture de Kibungu, cette innovation remarquable annonçait à l'observateur et ses implications évidemment tontinières et ses connivences implicitement confrériques. Mais on en était resté à un affleurement de cet effleurement⁽⁴⁾. Par contre en 1983, en route pour le Cameroun et son UCI d'hiver cette année-là, voici que s'offrait une escale dans cette patrie des tontines qu'est le Bénin⁽⁵⁾. J'en étais encore à m'attentionner aux péripéties coopératives du pays, y compris celles déjà dominantes du Crédit Agricole et celles encore virtuelles d'un Crédit Mutuel. Des thésards béninois, ex-collégiaux parisiens, accompagnaient mes démarches. Celles-ci ne pouvaient se dispenser d'une visite à la direction de l'action coopérative et à son titulaire. C'est alors que, de fil en aiguille, j'ai recueilli les éléments sociogrammatiques reproduits dans l'encadré ci-joint valant portrait-robot d'une tontine moyenne assez typique.

La lecture attentive de la fiche fournit en effet, semble-t-il, un prototype assez convenable d'une identité tontinière sociométriquement décryptée. En recourant aux techniques graphiques de Moreno pour la figuration des choix mutuels, ressortiraient trois paramètres de la coopération : les liens parentaux, les liens affinitaires, les liens coopératifs. Au total, des liens interpersonnels à *chaud* (on s'est débarrassé de trois indésirables) réitérés (on en est à un cinquième cycle) et chaque partenariat étant motivé par l'affectation de son « tour » à un investissement dûment projeté et décidément personnalisé. On observe également que la rotation ne s'opère ni au hasard ni aux enchères, mais selon des ordonnancements raisonnés. On remarque enfin que l'agrégat tourne autour d'un personnage pivotale (= n° 11). Tous les autres se position-

(4) Cf le dossier de ce Muvandimwe in *ASSCOD* 65, 1983, pp 73-107. Egalement : *et* le mémoire de Paul Willot (1974) *et* une thèse à l'université Laval, 1979.

(5) Sur ces tontines béninoises, cf. récemment : *et* l'enquête de M. Lelart (1988); *et* le mémoire d'Eve Atchaka (1989).

Eléments pour un sociogramme

UNE TONTINE URBAINE À COTONOU

DATE	TOURS	METIER	RELATION	AFFECTATION PRIVIL
juil. 83	1. ASSOGBA Angèle	commerçante	sœur de 11	approvisionnement commercial
août 83	2. GANDEMEY Aimé	fonctionnaire	frère de 11	projet de construction
sept. 83	3. ASSOGBA Angèle	commerçante	sœur de 11	approvisionnement commercial
oct. 83	4. CREFFY Clotilde	sage-femme	amie de 6	équipement ménager
nov. 83	5. GAINSI Albertine	sage-femme	" " "	équipement ménager
déc. 83	6. GANDEMEY Emilie	sage-femm.	épouse de 2	projet de construction
janv. 84	7. KODJA Pascaline	P.T.T.	belle-sœur de 11	transport (taxi et commerce)
fév. 84	8. ASSOGBA Angèle	commerçante	sœur de 11	approvisionnement commercial
mars 84	9. TOKPONOU Emmanuel	maçon	oncle de 11	achat de mobylette
avril 84	10. SATCHI Pierre	ingénieur	gendre de 11	équipement de construction
mai 84	11. GANDEMEY Stanislas	fonctionnaire	personne-pivot	équipement de pré-retraite
juin 84	12. EPAMEGAN Odette		belle-sœur de 5	équipement ménager

. Le cycle est de douze mois. Cette tontine en est à son cinquième cycle annuel, moyennant une réduction du nombre des membres (de 15 à 12): trois démissions pour retards ou défaut de versements.

. Le tour est de 20 000 CFA. Soit 240 000 CFA (= 4 800 Fr.) par mois et, pour l'année, 240 000 x 12 = 2 880 000 CFA (57 600 Fr.), c'est-à-dire près de 6 millions de centimes obtenus en crédit gratuit sans transit donc sans agios bancaires. Le recours à la banque est perçu par les tontines comme superfétatoire voire disqualifié.

. La personne-pivot est 11. Il est directeur de l'Action Coopérative au Ministère du Développement Rural. C'est autour de lui que s'entremêlent les liens de parenté d'affinité ou d'amitié. Il est lui-même membre de deux autres tontines.

. Une autre personne est importante, sœur du président. Elle a souscrit trois tours à elle seule (1 + 3 + 8^e). C'est une femme commerçante qui brasse un gros chiffre d'affaires. Sa triple mise lui permet d'obtenir un premier et un troisième tours. En outre, elle avait été désavantagée dans les tours précédents: d'où compensation.

. Les liens corporatifs ne sont pas absents: cf. trois sage-femmes (4,5,6).

. La collecte mensuelle se fait sans réunion spéciale par des communications informelles.

. A la fin de chaque cycle, un prélèvement permet un banquet où on décide de se remettre en jeu.

. Chaque adhérent a annoncé son projet d'affectation immédiate. Aucun ne dépose sa tontine à une banque. L'un ou l'autre a même annulé son compte en banque, jugé trop compliqué ou trop onéreux en cas de découvert.

. Il est impossible d'évaluer le nombre et le volume des tontines en vigueur à Cotonou. On peut cependant estimer qu'elles constituent une assez monumentale économie bancaire souterraine.

nent comme sœur, frère, belle-sœur, oncle ou gendre de ce personnage et les autres s'y adjoignent comme des relations affinitaires (amicales) ou professionnelles (sages-femmes). Et on peut rêver de ce que *pourrait* être un album compilant de telles « tontinoscopies » et ce que *devrait* être le traitement, et pourquoi pas informatique⁽⁶⁾, des constantes et des variables de cette compilation.

C'est du moins ce dont je rêvais en « remontant » de Cotonou à Yaoundé Saa, moyennant infortune endémique à Douala et bonne fortune à Saa en laboratoire UCI qui allait nous procurer un embryon d'album⁽⁷⁾ : enquête de l'APICA sur les tontines dans la province Centre-Sud du Cameroun; le cas éminent du Muvandimwe rwandais dûment revisité; les « Tons » revivifiés ou revivifiants du Mali; une luxuriance de tontines de travail en Haute-Volta; le Paré au Tchad; la prolifération béninoise; des pointillés au Togo; le Likelemba au Zaïre; les pseudopodes mutualistes du Fokonolona à Madagascar, etc. Et, par ailleurs, des groupes d'observations allaient recueillir sur terrain, autour de Saa, des monographies villageoises où se profilaient interfaces entre tontines de droit coutumier et caisses populaires juridiquement de droit social.

D'abord ponctuelle, la découverte devenait décidément élargie.

Un questionnaire collégial

Nous avons donc appris, par notre investigation de 1983, que lesdites « tontines » africaines se présentaient, en gros, sous trois types : tontines *de travail*, tontines *de prévoyance*, tontines *de crédit*⁽⁸⁾, les unes comme les autres fondées sur un principe de mutualité, principe assorti ludiquement d'une procédure de tirage au sort, procédure elle-même pondérée par divers correctifs, équivalents (vente aux enchères) ou compensatoires (inversion des tours).

(6) Ce qui vient d'être entrepris au Rwanda sur 14 000 groupements ou tontines, dont 8 500 dossiers traités par l'ordinateur.

(7) Cf. Actes de cette UCI : *Solidarités traditionnelles et développements mutualistes* 1983, ex ASSCOD 65, 248 p.

(8) Sans doute aurait-il fallu y ajouter : tontines d'accès à la terre. C'est du moins ce que tend à accréditer un important dossier qui nous est parvenu trop tard pour pouvoir en faire état ici. Cf. Desjeux D. L'accès à la terre chez les paysans Basundi (région du Pool Congo) in : *Enjeux fonciers en Afrique Noire*. Paris, Karthala.

Il demeure que notre enquête a été relativement improvisée et que, à plusieurs reprises, on a souhaité soit pour son exploitation soit pour ses suivis qu'elle se configure selon un questionnaire mieux prémédité. Or il se trouve qu'un tel questionnaire existait en langue anglaise et qu'il avait été traduit et adapté en langue française par un collègue qui l'a finalement retrouvé dans ses propres archives.

L'auteur du questionnaire est Shirley Ardener [4] et le traducteur-adaptateur n'est autre que notre ami et collègue Claude Pairault, compagnon d'équipée avant et après ce colloque de Yaoundé.

A vrai dire, le questionnaire de Shirley Ardener n'est pas limité aux « tontines ». Il se propose d'étudier mutations ou/et perturbations déclenchées par une économie *monétaire* dans une économie *traditionnelle*. Il se partage donc en quatre séquences, précédées d'un préalable sociographique (= O). Soit :

O. Fichages d'identification (du questionné),

A. Richesses traditionnelles,

B. L'argent au village,

C. L'argent en ville,

D. La « tontine ».

Et il ajoute, pour son bon usage : « Quand le questionnaire est utilisé *dans un village*, il faut se servir de OAB (et s'il y a lieu D). Quand le questionnaire est utilisé *en ville*, il faut se servir de OAC (et s'il y a lieu D) ».

L'ensemble des questions O + A + B + C + D serait trop long à reproduire ici⁽⁹⁾. On se bornera donc au « s'il y a lieu » — et il y a lieu —, c'est-à-dire à la séquence D : « *Questions sur les tontines* ». Faute d'avoir été offerte à notre préméditation, la voici donc, *post factum*, pour une post-méditation. Ce questionnaire a été libellé en 1964. Traduit et adapté à une date non précisée. Du moins, l'année 1983 aura été l'occasion de le ressusciter.

C'est, on l'a vu, en 1653 que le banquier napolitain Lorenzo Tonti avait proposé à Mazarin sa combinaison, espérait-il, juteuse. De 1653 à 1983 : 330 années de pérégrinations — parallèles plutôt qu'interférentes — pour le mot issu de cette entrevue initiale. Pérégrinations Nord alternant controverses et soubresauts, non sans perdurances parfois étonnantes. Pérégrinations Sud imperturbables, pourtant perturbées. Pérégrinations Nord-Sud dont les échanges de Yaoundé furent sans doute une récurrence. Mais récurrence de quoi ? Nous avons encore à l'apprendre.

(9) On souhaiterait que le texte intégral et en double version soit mis commodément à la disposition des chercheurs seniors ou juniors.

D QUESTIONS SUR LES TONTINES

D 1. Participation (les adhérents)

- (a) Combien d'adhérents ?
- (b) Les conditions pour l'adhésion sont-elles les mêmes pour tous ?
- (c) Ces conditions comprennent-elles un ou plusieurs des critères ci-dessous :
 - 1 — âge
 - 2 — parenté
 - 3 — même appartenance ethnique
 - 4 — proximité locale (par exemple : voisinage)
 - 5 — profession
 - 6 — rang social
 - 7 — éducation
 - 8 — appartenance religieuse
 - 9 — appartenance politique
 - 10 — autres critères.
- (d) Faut-il, pour adhérer à l'association, faire déjà partie d'une autre association et, si oui, quelles sont les conditions exigées pour faire partie de cette autre association ?
- (e) Est-ce que l'adhésion d'un groupe (adhérant à l'association comme personne morale) est autorisée ?
- (f) Peut-on appartenir à la fois à deux (ou trois) tontines ?

D 2. Organisation

- (a) Tous les rôles tenus par les adhérents sont-ils identiques ?
- (b) S'il y a des responsables ou des organisateurs, quels sont leurs titres et fonctions ?
- (c) Comment ces responsables sont-ils choisis ?
- (d) Est-ce que l'association est divisée en plusieurs sections ?
- (e) Est-ce que les membres sont organisés en sous-groupes ?
- (f) Est-ce qu'on garde des comptes rendus, est-ce qu'on donne des récapitulés et autres choses semblables ?
- (g) Y a-t-il une « constitution » ou un règlement bien établi ?
- (h) Est-ce qu'il y a des formulaires à remplir ou des papiers à signer ?
- (i) Est-ce qu'il y a des uniformes ou des insignes en usage ?
- (j) Est-ce qu'on se rencontre pour boire ou se distraire ensemble ?
- (k) Est-ce qu'on fait de la publicité ?

D 3. Contributions

- (a) En espèces, ou en nature, — ou les deux ?
et la même chose pour tous les membres ?
- (b) Est-ce que tous les membres contribuent ?
- (c) Est-ce que tous les membres contribuent pour le même versement ?
- (d) Est-ce que les versements d'un même membre sont toujours identiques en valeur ?
- (e) Est-ce que les membres font un versement différent après qu'ils aient touché leur quote-part ?
- (f) Quel est le montant des contributions ?
- (g) Comment les montants sont-ils déterminés et sont-ils fixés à l'avance ?
- (h) Y a-t-il certaines occasions où l'on « double » la mise ?
- (i) Est-ce qu'un membre peut verser plus d'une part de contribution à la même tontine ?
- (j) Quelle est la fréquence du paiement ?
- (k) A quelle date a commencé la rotation en cours, combien doit-elle durer ; est-il probable qu'elle soit renouvelée (pour un tour ultérieur) ?
- (l) Où le paiement est-il effectué ?
 - 1 — dans la maison où l'on se réunit ?
 - 2 — dans la maison d'un membre ?
 - 3 — dans la maison ou au bureau de l'organisateur ?
 - 4 — à la place du marché ?
 - 5 — au lieu de travail de l'adhérent ?
 - 6 — ailleurs ?

D 4. Fonds

- (a) Quelle est la valeur des fonds versés ? Cette valeur demeure-t-elle constante ?
- (b) Cette valeur est-elle fixée une fois pour toutes ?
- (c) Est-ce que les modalités selon lesquelles peut être utilisé le fonds reçu sont définies par l'association ?
- (d) Est-ce que les fonds sont transférables (= désistement de l'adhérent au profit d'une tierce personne à laquelle il aura emprunté, etc...) ?

D 5. Ordre de rotation

- (a) Est-ce que l'ordre de rotation est déterminé par une entente générale ?
- (b) — ou par des critères préalablement déterminés (si oui, lesquels) ?
- (c) — ou par l(es) organisateur(s) ?
- (d) ou par certains motifs ?
- (e) ou par tirage au sort ?
- (f) ou par divination ?
- (g) ou par un autre moyen ?
- (h) Est-ce que (ces) différents critères peuvent alterner ?

D 6. Intérêt

- (a) Est-ce que, sous quelque forme, on paye un intérêt ?
- (b) Est-il déterminé
 - 1 — par l'usage d'un taux formellement fixé ?
 - 2 — par des considérations particulières ?

D 7. Déductions faites du fonds

S'il y a quelque déduction ainsi faite (en outre des charges concernant l'intérêt), est-ce pour

- (a) un fonds de prêt ?
- (b) un fonds de secours ?
 - Si oui, pour ces derniers
- (d) les responsables ?
- (c) les loisirs des membres (distractions ou repas en commun) ?
 - 1 — sous quelle forme sont-ils gratifiés ?
 - 2 — Est-ce que le montant de telles gratifications est fixé à l'avance ?

D 8. Sanctions

- (a) Demande-t-on un contrat écrit
 - 1 — au moment où l'adhérent se joint à l'association ?
 - 2 — au moment où il perçoit son versement ?
- (b) Y a-t-il des personnes qui se portent garantes au moment où l'adhérent se joint à l'association ?
- (c) Quand un adhérent se présente, quelles garanties doit-il fournir ?
- (d) Quelle est la situation légale de l'association ?
 - 1 — les contrats sont-ils régulièrement exigibles devant les tribunaux ?
 - 2 — Y a-t-il une législation spéciale prévue pour une telle association ?
- (e) Quelles sont les attitudes générales vis-à-vis de ces associations de la part
 - 1 — du public
 - 2 — des autorités de l'Etat
 - 3 — d'autres instances (telles la presse, les structures religieuses) ?

D 9. Origines

- (a) A quand remonte, dans le passé, la première association de ce type ?
- (b) Quel est le plus ancien témoin de son existence (acte écrit, etc...) ?
- (c) Comment une telle association est-elle née ?
- (d) Quels termes et noms utilise-t-on pour désigner l'association ?
(Mettre ces noms dans la langue vernaculaire, s'il n'y a pas de traduction française).

Un arrivage subséquent

Un symposium, diligenté par l'université d'Orléans et son Institut orléanais de Finance, a représenté un point d'orgue sur cet arrivage. Sa bibliographie finalement cumulée et accumulée témoigne de la notoriété acquise et conquise par ce thème. Qu'il soit permis, ici et seulement, de connoter interfaces, intersections, interférences entre cette diligence orléanaise et une réitération qui aura été celle de l'UCI (Université Coopérative Internationale), de ses « saisons » et de ses productions.

- Un an après l'UCI d'hiver à Yaoundé Saa (en 1983) : une UCI de printemps (en 1984). Thème : *Crédits coopératifs et banques de développement*. Cahiers UCI n° 4, 1985, 132 p. S'y trouve ajusté un scalogramme que nous retrouverons. Et les Actes intègrent la publication de Michel Lelart « *L'épargne informelle en Afrique* » (p. 53-78); publication malheureusement amputée de quelques séquences à retrouver *in extenso* dans le texte de la communication présentée au colloque du Caire : « Les politiques financières nationales et la formation du capital en Afrique ».
- L'année suivante, en 1985, UCI d'hiver à Lomé-Cotonou. Thème : *Entreprises d'économie sociale et créations d'emplois*. Actes de l'UCI, 1985, 224 p. (ex. ASSCOD 72). Un diagramme discerne le ou les chaînons manquants entre une sécurité sociale faîtière et un terreau de prévoyances tontinières (p. 204-205) : on le retrouvera également.
Même année 1985, UCI de printemps à Paris FNMOM. Thème : *Filières mutualistes en coopération Nord-Sud*. Cf. ASSCOD 75, 1986, p. 6-40 et cf. *infra* G. Bédard.
- Derechef en 1985 : dixième anniversaire des banques populaires au Rwanda. Actes confiés pour finition rédactionnelle à diligence de l'UCI. Cf. *La participation populaire dans les coopératives d'épargne crédit*. Cahier UCI n° 9, 1986, 184 p. (ex. ASSCOD 77). Entre autres une exemplaire monographie (*jam cit*) sur la zone du PAK : J.M.V. Musabimana et K. Tjoelker sur « Sociétés d'argent et sociétés de travail dans des organisations paysannes spontanées » (p. 124-157). Prolongation et implication dans un mémoire de J.M.V. Musabimana « *Observations et inductions rwandaises sur le développement des groupements de base*. DHESS, Lyon II, 1989, 191 p.
- En 1986, UCI de printemps à l'université d'Orléans. Thème : *Régimes tontiniers et financements de projets*. Chronique dans *Nouvelles de l'UCI*, n° 51, juin-juillet 1986, p. 5-6.

- G. Bédard, *Argent chaud et argent froid*. La mobilisation de l'épargne rurale dans les institutions coopératives et son impact sur le développement local. Cahier UCI n° 7, 1986, 36 p. (ex. ASSCOD 75). Post-publication par intégration in J. Renard, BIT, 1987, 229 p.
- Fr. Baulier (*et al.*), *Les tontines en Afrique. Rôles et évolutions*. Document CCCE, sept. 1988, 20 p. + annexes. L'auteur, secrétaire générale adjointe de l'UCI, offre, entre autres, une riche bibliographie incluant thèses et mémoires préparés dans un cadre collégial UCI.
- Eve Atchaka. *Observations et inductions sur les tontines comme circuit informel de prévoyance et de crédit mutuels*, Paris III, 1989, 144 p. Aura été parfois annoncé sous un autre titre correspondant à une version antérieure désormais dépassée. Recoupe l'enquête béninoise de Michel Lelart et cumule les bibliographies antérieures.

Remémoration UCI de printemps - mai 1986 à l'université d'Orléans d'après Nouvelles de l'UCI n° 51

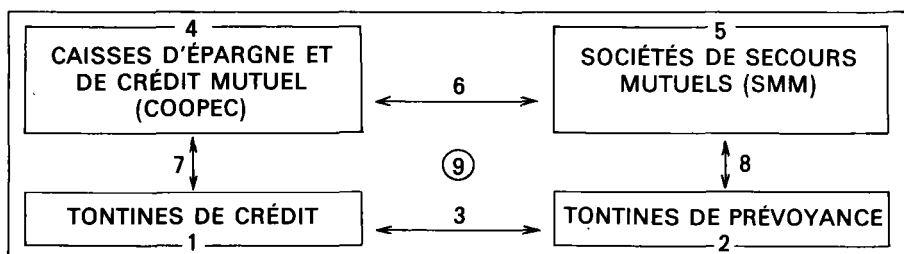
ORLÉANS, 27-29 mai sur le campus de l'université

RÉGIMES TONTINIERS ET FINANCEMENTS DE PROJETS

Déjà, en 1985, plusieurs activités conjointes ou interférentes avaient établi des passerelles entre l'UCI, via Collège Coopératif (Paris), et un Institut Orléanais de Finance (IOF) à l'Université d'Orléans. Cet institut en effet — équipe de recherche au CNRS — avait, dans ses objectifs, ciblé particulièrement une recherche comparative et interdisciplinaire sur les régimes tontiniers, ceux que, de notre côté, nous envisageons comme une forme élémentaire et coutumière d'une éventuelle formalisation soit en agence d'épargne-crédit mutuelle, soit en amorçage d'une prévoyance mutualiste. D'où le dessein d'unir nos efforts pour scruter ensemble un champ opératoire.

Une série de saisons ou semaines antérieures s'y étaient dédiées en UCI (1983 à Yaoundé-Saa, 1984 à Paris CCCC, 1985 à Paris FNMOM, 1986 au CIDESSCO). Thèses déjà soutenues ou recherches en cours étaient le fait de l'IOF, d'une autre équipe universitaire (Lyon II) et de quelques autres

intervenants Nord-Sud. Il s'agissait donc d'engranger, de s'échanger et d'entre-naviguer, cap sur des Actes, jugés de part et d'autre désirables. Ce qui fut fait avec une quarantaine de participants et s'est progressivement polarisé sur la grille suivante.



L'université offrait l'hospitalité de son campus et de sa logistique. Ses professeurs (M. Lelart, J.L. Lespès, N. Mourgues) nous prodiguaient leurs opulentes contributions. Un tandem de Lyon II (C. Dupuy, J.M. Servet) ramenait dans ses filets une enquête inédite et précieuse sur les associations de femmes en Casamance. Un free-lance (Th. Pairault) nous initiait aux mécanismes financiers d'éblouissantes tontines chinoises, et des opérateurs Nord-Sud nous entretenaient des caisses d'épargne (Y. Gourvez, Ph. de Thieulloy). Cela pour les deux premières journées.

Et ceci pour la troisième : à marches et à vols forcés, Guy Bédard arrivait du Rwanda, accompagné de Françoise Baulier. Il coordonnait, catalysait, inter-agençait pas moins de 7 communications-stagiaires sur autant de projets d'action coopérative, associative, mutualiste, sous le signe dyptique « argent chaud et argent froid » (cf. ASSCOD 75). Et en après-midi il déposait « à chaud » dans notre banque de données le dossier d'une enquête rwandaise fraîchement émoulue. Si en exorde nous avions entériné une première classification, force était d'avouer que leur étourdissante créativité nous obligeait à prévoir d'autres cases⁽¹⁰⁾.

Conformément à la grille susdite et moyennant cette vingtaine de communications, 7 questions avaient envisagé :

1. Tontines et Epargne : quelles probabilités ?
2. Tontines et Tontines : quelles classifications ?
3. Tontines et Banques : quels contrastes ?
4. Tontines et Associations : quelles complémentarités ?
5. Tontines et Mutualités : quelles anticipations ?

(10) *Loc. jam. cit.* N-UCI n° 51.

6. Tontines et COOPEC : quelles corrélations ?
 7. Tontines et Entreprises : quels réinvestissements ?
- A suivre... et en particulier au-delà des Actes publiés fin 1986.

Une occurrence Nord-Sud

... et éventuellement fécondation croisée (*cross fertilization*) entre une tradition tontinière et une innovation « mutuelle » ou mutualisante.

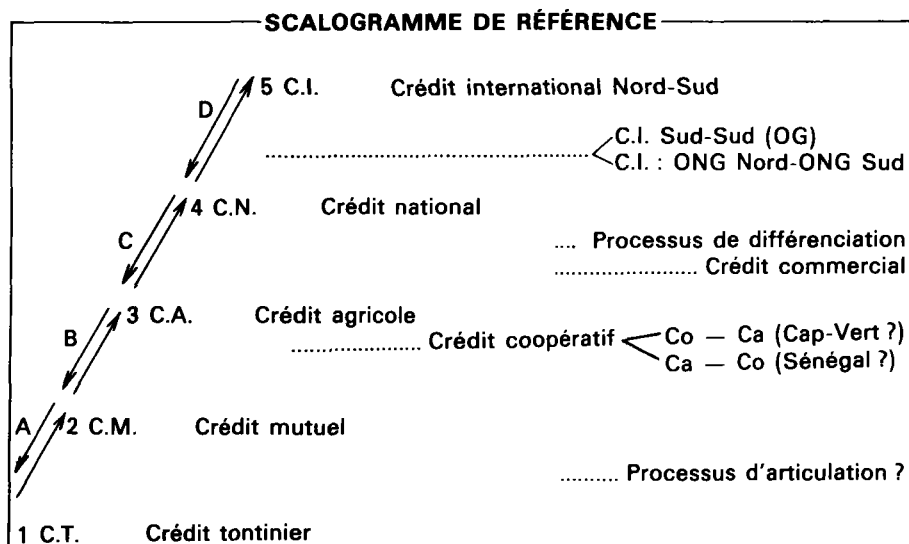
Cette occurrence *pourrait* s'étudier en feed-back c'est-à-dire comme un impact de retour, une boucle de rétroaction, un effet de ricochet : une redécouverte des coutumes et comportements tontiniers se réinjecterait dans des conduites ou procédures d'une intermédiation bancaire *en mal* d'impersonnalités sclérosantes, en peine de relations personnelles ou interpersonnelles ravivées... Incidemment par exemple, le « big business » qu'était devenu le Crédit Agricole aura même inscrit à un programme de ses Assises une réhabilitation du « mutuel » inscrit dans son identité, ce mutuel fût-il ressortissant localement à un « small beautiful ». Même attention mais endémique, au Québec, dans l'appareil sensoriel et nerveux voulu par les Caisses populaires Desjardins comme un pendant de leurs vélocités informatiques et de leurs performances communicationnelles. En un temps où les entreprises « de qualité », « d'excellence », « de troisième type », « de cinquième pouvoir » etc., et de « Good bye Mister Taylor »... se postulent unanimement comme autant de plates-formes participatives, il n'est pas insolite que des entreprises bancaires, après observations sur terrain tontinier, aient rédigé leur chronique de voyage comme un pèlerinage aux sources. De toute manière, tontines ou pas tontines, quelle banque ou quelle prévoyance, coopérative ou non, mutuelle ou non, ne discernerait pas aujourd'hui un marché, voire un marché « porteur » offert — et fût-il informel — par des proliférations associatives, leurs réseaux d'entr'aide, leurs pseudopodes entrepreneuriaux, leurs créativité volontaires... Discernement lui-même générateur d'un intéressement. Il n'est pas impossible que dans ce courant, semi latent et semi manifeste, l'affairance tontinière désoccultée par des spéléologies adéquates, décrassée de ses méconnaissances de cause et véhiculée en connaissance de cause intervienne sinon comme un flux, du moins comme un reflux. Cela, comme un *retour* d'un phénomène Sud sur des noumènes Nord.

Mais aussi et surtout *ceci*, pour un aller de l'exogène Nord dans l'endogène Sud. Ceci qui, pour en terminer, demande cependant à n'être pas court-circuité. Qu'on se reporte à la grille forgée à Orléans en 1986 pour quadriller le champ opératoire :

Pour une première et élémentaire réponse, disons qu'il se passe du « mutuel » et selon deux filières disjointes ou conjointes : du *Crédit Mutuel* d'une part et d'autre part de la *Prévoyance Mutuelle*, chacune de ces *organisations* étant susceptible de proposer son greffage à l'organisme tontinier et celui-ci étant de nature à admettre ou à rejeter la greffe. Ce qui nous induit à considérer deux autres grilles déjà alléguées : la grille coopérative de crédit, la grille mutualiste des prévoyances.

La grille coopérative de crédit

Voici cette grille, réitérée lors de plusieurs présentations antérieures et issue d'un contingent de recherches, doctorales ou non, sur lesquelles elle s'est édifiée ⁽¹¹⁾.



(11) Cf. Bibliographie Y. Marche et S. Rakotondrainibé in *ASSCOD* 65, 1983, pp. 241-248. Pour une grille plus englobante et davantage Nord-Nord, cf. H. Desroche, *Le projet coopératif*, ch. 11. Le crédit coopératif p. 222 : « Matrice des filières coopératives d'épargne et de crédit ».

- Cinq paliers principaux (1, 2, 3, 4, 5) et, entre eux, quatre navettes (A, B, C, D) à double sens. Du sommet à la base, de la base au sommet.
- Plusieurs autres éventualités :
 - en D : Crédit international Sud-Sud en OG,
Crédit international Nord-Sud en ONG,
 - en C : Crédit bancaire ou commercial *privé*,
 - en B : Crédit coopératif ou intercoopératif.
- Il semble, de *facto*, que les formes de crédit *mutuel* ou leurs équivalences (Caisses populaires) soient les mieux adaptables pour être adoptées dans et par une greffe avec des tontines.
C'est ce qui ressortirait d'une expertise rwandaise relativement récente sur cet interfaçage⁽¹²⁾. Etant donné son intérêt on peut en induire une précaution.

Une précaution

Rappelons-le, ces futuribles régulations sont induites à partir d'une enquête « extensible » dans les 143 communes du pays, auprès de 14 000 groupements ou « tontines ». En mars 1988, date de cette induction, 8 500 dossiers avaient été traités par l'ordinateur.

La « persistance des pratiques tontinières au Rwanda démontre qu'elles puisent leur originalité et leur force dans un terreau culturel très fertile. Il ne faut surtout pas que les agents des Banques Populaires qui auront à travailler sur cette articulation Tontines-Banques Populaires oublient cette dimension culturelle pour la remplacer ou la bousculer avec des règles « exogènes », sans liens organiques et dynamiques avec les sources vivantes des tontines. Toute tentative de « passerelle bancaire » doit émerger de ce qui existe ... *en le dépassant* progressivement et de façon comprise. Il y a « argent chaud, argent froid » ! Mais aussi « système chaud, système froid ». Si le « système froid » (BP) n'est pas « réchauffé » par un ajustement précis et une appropriation par l'utilisateur (le tontinier doit comprendre parfaitement qu'il s'agit d'un « petit » dépassement de son propre système), il y a risque de rejet de la « greffe » (BP) ou déstabilisation de la tontine ».

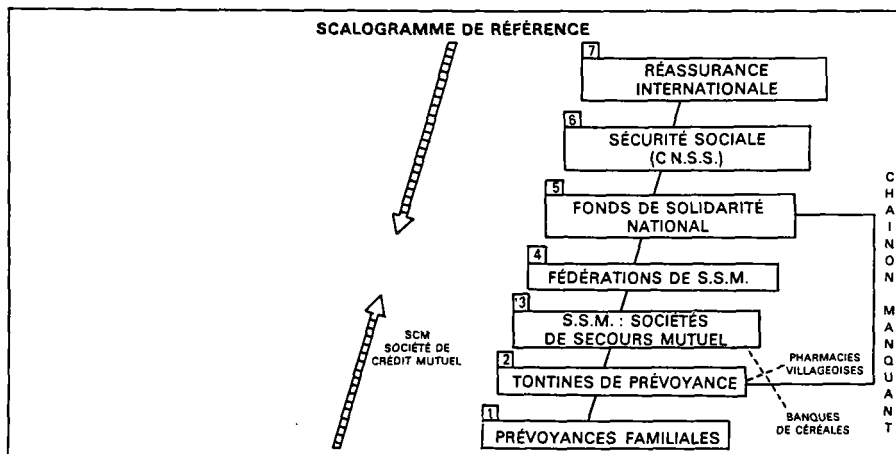
(12) *Tontines - Banques populaires* (mars 1988). Auteurs : P. Gakumba, F. Nduwayezu, P.D. Mugabonundi, G. Bédard. Dossier IWACU, Archives.

La grille des prévoyances mutualistes

Ici et également de bas en haut, plusieurs paliers.

1. Au ras du sol, le système de *prévoyances familiales*, généralement dans le cadre des familles étendues. Variante ou amplification : ce que I. Sanou nomme des « tontines tribales », modulées soit en « tontines de voisinage » soit en tontines « de corporations » [5].

2. Les tontines *de prévoyance* proprement dites ou plutôt la fonction de prévoyance dans des tontines d'épargne-crédit, ce que, derechef, I. Sanou aime nommer « la fonction d'assurance des tontines ». Il en tabule une douzaine de cas (p. 93). « Cette recherche d'assurance dans sa forme actuelle embryonnaire incarne tant bien que mal des formes de la sécurité sociale » (p. 92). Elle capte une portion trop mince de l'épargne et pour autant la couverture de risques demeure plafonnée. Pourtant d'autres systèmes de prévoyance la corroborent : pharmacies villageoises (assurance contre la maladie); banques de céréales (assurance contre la disette). S'il y a carences dans ce système, c'est qu'il en est à postuler son relais.



3. Ce relais pourrait-il être offert par les *sociétés de secours mutuels* (= SSM) ? C'est toute la question, et en milieu rural et en milieu urbain. Question à formaliser pour une étude comparative avec les sociétés de *crédit mutuel*, dont l'expérience africaine, encore limitée, n'en excipe pas moins d'une élaboration plus avancée. Les budgets familiaux étant ce qu'ils sont et si le crédit mutuel mobilise déjà une épargne virtuellement mobilisable,

existe-t-il une autre part d'épargne à capter par et pour un secours mutuel ? Et par ailleurs, questionnement opérationnel : si les tontines coutumières combinent parfois les deux fonctions — assurance et crédit — cette double fonction peut-elle s'ajuster sur un même organe mutualiste : soit de crédit avec fonction d'assurance, soit d'assurance avec fonction de crédit ? Ou bien deux organes, un pour chaque fonction ? Pour ne pas parler d'une double dualité : la *mutualité* de prévoyance versus la *coopérative* d'assurance ?...

4 + 5. C'est le *chainon manquant*. Des SSM formalisées n'existent pas ou guère. Des Fédérations ou des Unions représentent un futurible relativement incertain. Et, quant aux « Fonds de Solidarité », on n'en relevait qu'un seul projet, encore dans les limbes, au Bénin. Ici l'analyse peut seulement discerner un *creux*, une béance, un *no man's land*, quelque chose comme un marché vacant. Elle en appelle, pour autant, à l'imagination (voire l'*imaginaction*) d'un *relief* avec pour pierres d'attentes quelques mutualités d'entreprises (au Sénégal), un projet de mutualité agricole (au Bénin), une série d'études-actions déjà en cours... tout juste de quoi éclairer la lanterne. Elle le serait d'autant mieux si des expérimentations contrôlables et contrôlées en venaient à explorer un tel marché.

6. Une *sécurité sociale* existante ici et là. Mais elle ne touche qu'une infime minorité de la population : membres de la fonction publique, salariés du secteur « moderne » et « structuré ». Paysannerie et secteur urbain non structuré demeurent sans couverture sociale autre que les expédients familiaux ou tontiniers. Et cependant des sondages l'assurent : après l'autosuffisance alimentaire, le besoin fondamentalement prioritaire est celui de cette couverture. Les mêmes sondages suggèrent même qu'un quota d'épargne familiale pourrait se libérer à cet effet. Par ailleurs, s'agissant d'une généralisation — fût-elle relative — d'une sécurité sociale, le pire serait d'adopter pour stratégie les stratégies étatiques et fonctionnaristes qui se sont avérées désastreuses pour les développements coopératifs. C'est pourquoi des stratégies mutualistes sont prometteuses d'atouts. A elles d'entrer en jeu.

7. Une *réassurance internationale*. Pourquoi pas ? Y compris par des « contrats de solidarités » entre mutualités-Sud et mutualités-Nord pour se faufiler entre une sécurité sociale ésotérique et des mutualités archéo-tontinières par trop plafonnantes ?

De quoi doubler le rapport Laidlaw sur « les coopératives en l'an 2000 » par un rapport (X, Y, Z) sur « les mutualités de l'an 2000 ». Qui fera quoi ?

(13) In : E. Atchaka, *op. cit.*, p. 54 et ss.

Ajoutons à cette double grille quelques corollaires fraîchement émoulus...

- Dans le fonctionnement tontinier, la fonction *crédit* et la fonction *prévoyance* peuvent être disjointes ou conjointes. A ce stade involué se retrouve déjà et non sans paradoxe ce qui se passe à un stage hyper-évolué lorsque soit des banques se mettent à « faire » de l'assurance, soit des assurances se mettent à « faire » de la banque. Faut-il citer des cas ?
- De toute manière, ces deux fonctions obéissent à des régulations spécifiques. Dans la fonction crédit : à chacun *selon sa transaction* et sa mise en jeu. Dans la fonction prévoyance, à chacun *selon ses besoins* et ses risques couverts. Donc différentiels et différenciations dans le régime des *collectes* comme dans celui des *affectations*.
- Dans le cas *conjoint*, c'est généralement la fonction de prévoyance qui, tontinièrement, s'adjoint à la fonction crédit antérieure ou/et dominante. Cf. monographie béninoise⁽¹⁴⁾ d'une tontine de prévoyance (ressortissants d'Agbodrenfo à Cotonou). Au départ, 600 CFA de cotisation mensuelle dont 500 en crédit et 100 à la « caisse mutuelle » pour la couverture des « risques sociaux ». Apport depuis lors multiplié par cinq et la mutualité s'étendant à l'éducation et à l'emploi des associés.
- Dans le cas *disjoint* ou tendant à se disjoindre, cf. l'enquête assez exemplaire de I. Sanou (*loc. jam. cit.*) sur observations de 60 tontines burkinabés et la douzaine de cas où une « fonction d'assurance des tontines » préforme embryonnairement et tant bien que mal les fonctions d'une sécurité « sociale ».
- Apparemment, l'exploration des tontines ou des fonctions de prévoyance aurait exercé moins d'attraction que celle des tontines et fonctions de crédit. Elle n'en serait pas moins prometteuse d'une luxuriance égale à celle de sa consœur.
- Pas davantage et encore moins, n'a-t-on exploré le raccord entre les « sécurités sociales » comme secteur encore ésotérique et le secteur virtuellement exotérique représenté par mutuelles de prévoyance ou coopératives d'assurance qui pourraient s'instiller en terreau tontinier. Même au Bénin, où les pouvoirs publics ont commandité la conception

(14) Ses communications à une UCI de Printemps ayant été enregistrées mais non retransmises. Cf. cependant sous son inspiration : H. Balique, Cl. Pairault, Fl. Tourne. *Evaluation socio-économique d'un programme SSP (Soins de santé primaire) dans la région sud du Mali*. Essai qualitatif sur la santé de douze agglomérations villageoises. Paris, Institut « Santé et développement », 1986, extrait in : ASSCOD 79, 1987, p. 68-76.

d'un fonds de solidarité, ledit fonds n'a guère émergé d'une fiscalisation et ne s'est guère immergé dans une mutualisation.

- Une approche comparative pourrait être avantageusement envisagée à partir d'une expertise diachronique, celle qui traiterait en profondeur le corpus collecté sur les SSM (sociétés de secours mutuels) dans l'*hexagone* du XIX^e siècle, corpus de pratiques sociales pyramidales et fondamentales, album de leçon de choses pour la germination d'un partenariat anticipateur et contractuel face à une sécurité sociale élargie et enracinée. Approche Nord à toutes fins utiles.
- Autre approche comparative et même synergique : entre les deux fonctions — fonctionnement ou dysfonctionnement — qui sont : ce qui, leçon de choses, s'est *réalisé* — per fas et nefas — entre tontines de *crédit* et sociétés de *crédit mutuel* d'une part et d'autre part pour ce qui serait *réalisable* entre tontines de prévoyance et sociétés de *secours mutuel*...
- Enfin, une approche sud, ponctuelle, approfondie et déjà opérationnelle serait offerte : soit en Afrique occidentale dans les dossiers, hélas inédits, du Docteur Balique, soit par un document — d'archef rwandais — du Docteur B. Galland : « Communication sur la recherche en cours au Centre IWACU portant sur *La promotion mutualiste au Rwanda* » (à partir d'une enquête ayant concerné : 400 ménages, 160 membres de groupements à caractère mutualiste (GCM), 16 GCM sélectionnés, 77 identifiés et (sur les 77) 24 revisités en séminaires ad hoc⁽¹⁵⁾).

Nous avons dit « tontines... » Vous avez dit « tontines... ». Ils nous ont dit et vous ont dit « tontines ».

Qu'on se le dise... et qu'on se le redise...

It's a long way... décidément et à l'aller et au retour.

(15) Cf. *Promotion du Mouvement mutualiste au Rwanda*, Kigali, IWACU, 1988, 84 pages.

Références

- [1] Musabimana J.M.V. et Tjoelker R. Sociétés d'argent et sociétés de travail dans les organisations de travail spontanées, in : ASSCOD 77, 1986, 124 p. et ss.. Elargi in : J.M.V. Musabimana, *Observations et inductions rwandaises sur le développement des groupements de base*. DHESS, Lyon II, 1989. En particulier sur « Les tontines dans une participation spontanée » (pp. 49-58).
- [2] Bennet J. *La Mutualité française. Des origines à la Révolution*. Paris : CIEM, 1981, 918 p.
- [3] Moulin J. *Des tontines*. Paris : Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, Arthur Rousseau éd., 1903, 220 p.
- [4] Ardener S. The comparative study of rotating credit associations. *Journal of the Royal Anthropological Institute of Great-Britain and Ireland*, vol. 94, part. II, 1964 : 201-29.
- [5] Sanou I. *Les circuits informels de crédit au Burkina-Faso; analyses et évolutions*, thèse, Université d'Orléans, 1985.

PARTIE I

Les pratiques tontinières : de Cotonou à Taipei, de Ziguinchor à Paris

Introduction

L'argent qui passe dans les tontines est une épargne que chacun constitue librement et grâce à laquelle chacun pourra, le moment venu, satisfaire tel ou tel de ses besoins. A cette épargne qu'elle appelle sociétaire, C. Dupuy en oppose une autre qu'elle appelle associative. C'est celle qui se forme au sein des associations villageoises auxquelles chacun est obligé de cotiser pour accumuler de l'argent qui permettra aussi bien de financer des projets d'intérêt commun au niveau du village que d'aider l'un des membres en difficulté ou de participer aux dépenses d'un mariage. Ces associations, dans lesquelles la contrainte sociale est extrêmement forte, se prolongent dans des sections qui regroupent, ici ou là, parfois même à l'étranger, d'anciens habitants du village.

Une enquête effectuée par l'auteur à Ziguinchor en Casamance a permis de constater que 42 % des 63 personnes interrogées participaient à une tontine, et 86 % à une telle association. Elle nous apprend comment fonctionnent les deux systèmes, en particulier le second que nous découvrons pour la première fois. L'impression dominante est un grand morcellement de l'épargne dû à la variété des choix qui s'offrent à chacun. Le cas mis en exergue d'une jeune femme qui épargne au fil des jours de sept façons différentes en dit long sur l'importance d'un tel comportement dans la vie quotidienne.

La même constatation s'impose au terme du travail de M. Lelart qui a analysé le fonctionnement d'une tontine organisée il y a douze ans par deux femmes fonctionnaires dans les services du Trésor à Cotonou. Il s'agit là d'une tontine *mutuelle* dans laquelle chaque adhérent verse régulièrement une cotisation. La totalité des fonds versés est mise chaque fois à la disposition d'un membre, à tour de rôle. C'est la formule la plus courante, qui correspond

aux « associations rotatives d'épargne et de crédit », comme les appelle F. Bouman et dont vient de parler H. Desroche.

Ayant pu disposer des comptes de onze années successives, l'auteur nous présente une monographie très complète de cette tontine dont on perçoit bien les rouages et dont on peut suivre l'évolution d'année en année, tant au niveau des adhérents qu'à celui des capitaux transférés. Comme il n'a pas interrogé les participants mais seulement les responsables, l'auteur n'a pas analysé l'aspect social, qui de toute façon apparaît ici secondaire, mais la mécanique financière qu'il n'est pas facile de maîtriser et qui reste encore peu connue. En observant les positions créancières et débitrices de chaque participant et leur évolution durant le cycle, l'auteur aide à comprendre la logique interne de ces pratiques et met bien en évidence leur exceptionnelle souplesse.

Dans ces tontines mutuelles, le tour de chacun peut être fixé par le responsable, discuté entre les adhérents ou tiré au sort. Il peut aussi dépendre des enchères qui permettent de départager ceux qui souhaitent lever les fonds au même tour. Les taux d'intérêt apparaissent, à la fois payés par celui dont l'enchère a été la plus forte et perçus par l'ensemble des participants qui se partagent le total des enchères. Ils font de ces tontines que nous appellerons *financières* un système très complexe d'épargne et de crédit que nous présente T. Pairault.

Cette variété existe peu en Afrique, à l'exception du Cameroun où les Bamilékés l'utilisent largement. Elle est au contraire couramment pratiquée en Asie notamment, et depuis fort longtemps en Chine. Un Chinois qui a besoin d'argent réunit quelques amis et organise avec eux une tontine dont il sera le premier bénéficiaire et dans laquelle les tours suivants pourront être attribués par tirage au sort ou par enchères. L'auteur envisage les différentes modalités selon lesquelles les enchères sont payées puis partagées (formule en dedans ou en dehors). Il nous présente ensuite la monographie complète d'une tontine organisée selon les mêmes principes dans la communauté chinoise de Paris (on trouve aussi, sur les rives de la Seine, une section de l'association villageoise de Ziguinchor !). Il commente enfin les résultats de deux enquêtes effectuées en milieu rural à Taiwan il y a dix ans puis plus récemment en milieu urbain dans l'ensemble du pays. Il est intéressant d'observer les différences de comportement entre la ville et la campagne, comme l'ampleur insoupçonnée du phénomène. Il est surtout intéressant de constater que des pratiques aussi originales sur le plan financier permettent de faire face à la maladie aussi bien qu'à la retraite.

C'est une autre variété de tontines que M. Lelart et S. Gnansounou présentent dans le chapitre suivant. Nous revenons à Cotonou, mais le Bénin

est la patrie des tontines, comme le dit H. Desroche. Il s'agit cette fois de tontines que l'on peut qualifier de *commerciales*, à la fois parce qu'elles sont pratiquées par des commerçants et qu'elles épousent le rythme de leur activité et parce qu'elles sont organisées par un tontinier qui en fait son commerce. Ce dernier recueille chaque jour de marché l'argent que ses clients lui remettent. Il les rembourse à la fin du mois ou au terme d'une période convenue, mais il peut en rembourser quelques-uns par anticipation, voire consentir une avance à tel ou tel d'entre eux s'il leur rend davantage qu'ils n'ont déjà versé.

Les auteurs ont interrogé la totalité des commerçants présents sur le marché Saint-Michel de Cotonou. Ils ont analysé la participation des commerçants — ils sont trois cents —, le volume des fonds collectés et l'activité de chacun des cinq tontiniers identifiés. C'est donc une espèce de monographie qu'ils nous présentent, puisqu'ils ont analysé le financement de l'activité commerciale aux dimensions de ce marché. Les résultats sont d'autant plus intéressants que les tontiniers ne parlent jamais : on ne peut évaluer leurs opérations qu'à partir des déclarations de leurs clients. Mais de ce fait, on ne peut cerner leur propre activité en totalité, car ils peuvent avoir d'autres clients sur d'autres marchés.

Malgré cette réserve, ce travail complète parfaitement les travaux précédents. Ces monographies des trois formes habituelles de tontines sont un préalable aux enquêtes plus larges effectuées dans d'autres pays et qui constitueront l'objet de la deuxième partie.

2

Les comportements d'épargne dans la société africaine : études sénégalaises

Claude DUPUY

Caisse des Dépôts et Consignations, 195, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris, France

L'épargne informelle

L'épargne dans les pays à économie semi-développée existe. C'est une réalité dont les économistes ont actuellement pris conscience et que nous n'avons plus à prouver. Donc, conscient de son rôle et de son importance déterminante dans la mise en place de toute politique de développement, il reste néanmoins à préciser, à partir d'études monographiques, comment cette épargne est générée, mobilisée et quelles en sont les contreparties réelles.

Des travaux économiques [1] ont permis de mettre en évidence la dualité de l'économie africaine formant deux sphères structurées selon des logiques autonomes : la sphère de l'officiel gravitant autour de l'Etat et représentant les grandes entreprises industrielles ou commerciales et les administrations, et la sphère de l'informel regroupant tout le reste de l'activité productrice urbaine, artisanat et petit commerce.

Tenant de grandir à la marge de l'activité officielle d'un secteur économique dominant, l'informel échappant à toutes contraintes fiscales et réglementaires est une puissante manifestation d'une libre économie de marché, dont dépend la survie d'une très large part de la population des récentes mégapoles africaines.

Or comme l'on peut distinguer pour l'activité productive, l'officiel et l'informel, nous reconnaitrons aussi deux types d'épargne. En matière de financement, l'officialité est représentée par les établissements de crédit bancaires, institutions s'identifiant aux pouvoirs publics, qui gèrent sur leurs comptes une épargne à vue ou à terme.

Mais parallèlement s'épanouissent, en dehors de tout cadre légal, des circuits informels de collecte de l'épargne privée. Ces circuits sont contrôlés par les agents eux-mêmes, parfois par le biais de groupements, qui définissent leurs règles particulières de collecte et d'allocation de ressources.

La structure bancaire, performante dans le financement de l'activité publique et para-publique, est réputée être inadaptée dans ses procédures au financement de l'activité informelle [2]. Les règles de la production informelle et de sa répartition étant si particulières, il en résulte des besoins de financement spécifique, en volume, durée, risque et garanties offertes, rendant impossible tout rapprochement avec le système bancaire.

Ainsi, deux sphères nettement distinctes doivent être dégagées : au secteur officiel un financement bancaire, au secteur informel un financement informel. Très nette au niveau théorique, cette distinction souffre néanmoins dans les faits d'un certain brouillage. De nombreuses passerelles sont jetées par les acteurs eux-mêmes entre ces sphères, permettant à chacune de bénéficier du dynamisme de l'autre. Notamment les circuits informels d'épargne bénéficient des liquidités nouvelles générées par le système bancaire.

Une enquête menée sur le terrain de Casamance, région au sud du Sénégal, avait pour objet d'appréhender ces circuits informels d'épargne. Celle-ci s'est déroulée durant les mois de juillet et août 1985 dans le cadre d'une recherche pluridisciplinaire du CNRS, ER 166. Cet article a pour objet la présentation de nos travaux.

Typologie de l'épargne informelle

Un mode d'épargne informelle est déjà largement étudié et est relativement connu, il s'agit de la tontine. Elle a donné lieu ces dernières années à un certain nombre de publications. On sait que c'est un mode d'épargne collectif où la notion de groupe est déterminante dans la collecte et la distribution des fonds, le groupe tontinier se présentant comme un médiateur entre des agents ayant alternativement une capacité et un besoin de financement [3].

Mais travaillant sur les comportements d'épargne, il est nécessaire de s'interroger sur deux faits :

- existe-t-il dans la population africaine un comportement d'épargne informelle autre que collectif, c'est-à-dire individuel ?

- la tontine est-elle le seul mode informel d'épargne collective ?

Pour la première question, nous n'y répondrons pas de façon générale mais à travers la présentation des résultats de l'enquête. Quant à la deuxième interrogation, elle nous incite à poser le problème de la définition du concept de collectif.

La notion de collectif renvoie aux structurations possibles de la relation que l'individu entretient avec le groupe. Pour nous éclairer dans cette analyse relationnelle, nous avons utilisé la distinction qu'opèrent communément les sociologues et que reprend Louis Vincent Thomas dans son étude des Diolas [4]. Cette distinction porte d'une part sur l'association et d'autre part sur la société.

Pour notre étude, ces deux formes du collectif vont entraîner de fait deux comportements d'épargne bien distincts : une épargne associative et une épargne sociétaire. Précisons leur contenu.

Epargne associative ou sociétaire

Dans la *société*, le groupe est formé de diverses individualités qui tissent entre elles des liens obligataires. Ces liens sont basés sur un principe contractuel. Ils sont donc volontaires et précaires. Ils ne lient en effet que temporairement les individus entre eux, tant que l'objectif défini initialement n'est pas atteint. La tontine illustre parfaitement le cas d'une société d'épargne.

Par contre, dans le cas *associatif*, on n'est plus du côté de l'individu mais de la conscience collective. Le groupe est alors moins une somme d'individus qu'une entité propre, une sorte de personne morale ayant sa propre finalité et sa propre organisation. Les liens obligatoires ne relèvent alors pas d'une démarche volontaire, mais une pression s'exerce sur l'individu afin qu'il

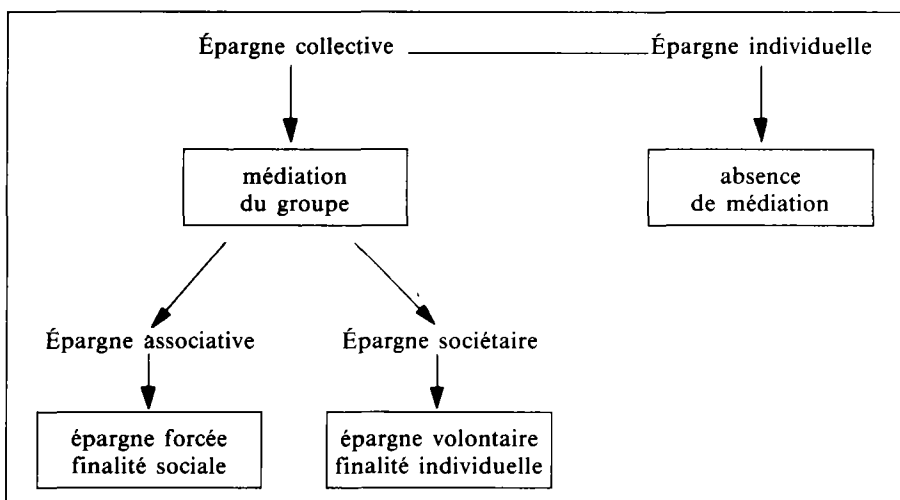
adhère aux objectifs du groupe. De même, si la société procède de l'événement et est donc périssable, l'association échappe au temps, du moins au temps individuel. L'association villageoise représente le mieux le circuit associatif d'épargne informelle.

Quel est l'intérêt, dans une étude économique, d'une telle distinction ? Dans les deux cas, la nature même du lien obligataire liant l'individu au groupe n'étant pas identique, le mode de mobilisation de l'épargne et l'utilisation de cette épargne seront différents.

L'épargne associative est fondée sur le principe de *collectivisation des revenus et du risque*. Elle assume ainsi une finalité sociale de protection des membres et de promotion des intérêts collectifs. L'individu étant dans une certaine mesure dépendant du groupe, cette épargne est une épargne forcée.

Au contraire, l'épargne sociétaire bien qu'ayant aussi besoin de la médiation du groupe, n'est toutefois pas fondée sur le même principe de collectivisation. Elle assume en effet une *promotion de l'individu* en lui fournissant un cadre de financement de ses besoins individuels.

Au risque de ne pas percevoir la diversité des formes collectives d'épargne et la richesse de leur contenu, ces deux circuits informels, associatif et sociétaire, doivent être considérés dans leur dualité. Tous deux, bien que fondés sur une tradition archaïque du collectif, sont porteurs de modernité.



Encadré 1. Typologie de l'épargne informelle.

L'enquête

Le cadre de l'étude

L'enquête s'est déroulée sur sept semaines à Ziguinchor en Casamance, région du Sénégal comprise entre la Gambie et la Guinée Bissau. Ziguinchor est un centre urbain de 100 000 habitants, principale ville de la région. Comme beaucoup de villes d'Afrique, elle a connu durant la dernière décennie un développement démographique rapide malgré une très lente industrialisation. Un fort taux de chômage est ainsi notable.

L'enquête était centrée sur un quartier très typé de Ziguinchor : Colobane. Ce quartier construit à la périphérie ouest de la ville, marque une frontière entre la ville et la brousse. Semi-urbain, Colobane ressemble encore beaucoup à un village casamancé : les rizières sont toutes proches, le terrain n'est pas loti et moins de 10 % des maisons sont construites en dur.

Les habitants de Colobane sont des paysans nouvellement urbanisés. La majorité d'entre eux a quitté le village pour la ville depuis moins de dix ans. Ils sont encore souvent des migrants temporaires retournant au village durant l'hivernage pour cultiver les champs. La présence du village est donc très forte dans les comportements mais aussi dans le budget domestique. Le village est en effet un soutien pour cette population qui vit en marge de la ville et est peu intégrée à l'activité urbaine.

Souvent analphabète, s'exprimant rarement en français, elle vit pratiquement exclue de la sphère économique dominante et est reléguée aux activités précaires du secteur informel. Toutes les formes de l'artisanat sont représentées à Colobane : cordonnier, puisatier, matelassier, vendeur sur les marchés, etc.

Les conditions d'une enquête sur l'épargne ne sont donc *a priori* pas faciles car les revenus monétaires sont rares, d'un faible montant et surtout très irréguliers. Ce quartier donne donc une image crue de la petite Afrique, souvent négligée dans les études économiques car difficile à cerner statistiquement, ses caractéristiques essentielles étant l'instabilité et la précarité.

Le questionnaire

Les entretiens sont conduits de façon semi-directive au domicile des individus. Ainsi le questionnaire présenté est moins un questionnaire à proprement parler qu'une sorte de guide d'entretien.

Il est conçu pour mettre en relief, outre les informations indispensables pour saisir l'individu, trois points principaux : le mode de mobilisation de l'épargne, les finalités de cette épargne ou les besoins de financement et enfin les circuits d'endettement.

Saisie de l'individu

- nom
- activité professionnelle
- sexe
- appartenance ethnique

Mobilisation de l'épargne

- épargne individuelle
 - thésaurisation
 - compte bancaire
 - compte d'épargne
- épargne collective
 - association villageoise
 - autres associations
 - tontine
 - autre société d'épargne

Besoin de financement

- besoin collectif
- besoin individuel

Endettement

- usurier
- crédit commerçant
- prêt bancaire ou d'organisme de pêche ou agricole
- prêt personnel de parent ou ami

Encadré 2. Le questionnaire.

La population étudiée

Nous avons travaillé à partir d'un échantillon de 63 personnes sélectionnées à partir des résultats d'un recensement effectué en 1983 par le chef de quartier. Les critères d'étude retenus furent le sexe, l'appartenance ethnique

et l'activité professionnelle exercée. Devant l'impossibilité de chiffrer avec précision l'âge, la date d'installation à Colobane, et le montant du revenu annuel, ces variables ont dû être abandonnées.

Tableau I. Répartition de la population par sexes.

Femmes	Hommes	Total
62	38	100

L'enquête a été perturbée par le fait qu'elle se déroulait durant une saison de forte activité agricole. Juillet et août sont des mois de labour. Ainsi la plupart des hommes actifs étaient retournés au village travailler aux champs. Il en résulte un certain déséquilibre dans la composition de l'échantillon étudié.

Tableau II. Répartition de la population par appartenances ethniques.

Diolas	Mandingue	Autres	Total
45	35	20	100

Diola et Mandingue sont les deux ethnies dominantes démographiquement. Essentiellement tournées vers l'agriculture et la pêche, ces ethnies n'occupent pas à la ville les activités dominantes. On rencontre aussi à Colobane certains Peuls ou des réfugiés de Guinée-Bissau, les Wolofs étant peu présents dans ce quartier déshérité. Les entretiens se sont déroulés dans 80 % des cas en présence d'un traducteur, en langue indigène. Malgré les inconvénients du dialogue indirect, la présence du traducteur a permis d'éviter un biais statistique important dans l'étude des comportements d'épargne en n'excluant pas la part de la population non scolarisée en français.

Tableau III. Répartition de la population par activités professionnelles.

Femme				Homme			
Salariée	Secteur informel	Sans activité	Total	Salarié	Secteur informel	Sans activité	Total
5	45	45	100	13	48	38	100

Devant l'extrême difficulté à quantifier la variable « revenu annuel », nous avons fait le choix de ne saisir que l'activité exercée. Toutefois un problème premier a dû être résolu. La saisie de l'activité professionnelle ne pouvait être faite à partir de nos cadres statistiques rigides. La notion de catégorie socio-professionnelle n'a que peu de sens lorsque le degré de spécialisation des tâches est infime et que l'instabilité de l'emploi entraîne les individus à exercer indifféremment de nombreux travaux successifs et parfois simultanés.

Nous avons donc adopté la classification fournie spontanément par la population : activité salariée, activité exercée dans le secteur informel, sans activité. Cette classification s'est révélée être en fait la plus pertinente car outre sa fidélité à la structure sociale, elle a permis de couvrir relativement bien les deux critères principaux pour la formation de l'épargne : l'importance et la régularité du revenu.

● *Activité salariée*

Par salarié, nous entendons ici la perception d'un revenu fixe et versé à intervalle régulier, quel que soit le type de contrat liant l'employé à l'entrepreneur. Pour les habitants de Colobane, l'activité salariée s'exerce très rarement dans les grandes entreprises ou les administrations. C'est le plus souvent des emplois de jardinier, planton, personnel d'entretien pour les hommes et pour les femmes, exclusivement des travaux d'employée de maison. Il va sans dire que ces emplois, malgré leur faible rémunération (le salaire d'une employée de maison est de 20 000 FCFA) jouissent d'un prestige certain dans cette population démunie.

● *Activité exercée dans le secteur informel*

Cette catégorie regroupe toutes les activités intégrées d'une certaine façon dans les circuits marchands mais procurant néanmoins un revenu monétaire irrégulier. L'activité informelle couvre des réalités diverses : la petite vendeuse de cacahouètes ayant un chiffre d'affaire journalier de quelques centaines de CFA ou le banabana achetant en gros le poisson aux pêcheurs pour le revendre sur le marché. Le revenu réel est dans les deux cas très difficile à saisir, l'activité informelle étant souvent indissociable de l'activité domestique.

● *Sans activité*

Il ne s'agit pas ici de personnes non-actives (notion sans grande signification dans le Tiers Monde) selon une terminologie européenne, mais de

personnes n'ayant aucune activité directement liée aux circuits marchands. Nous avons donc là toutes les activités procurant des revenus très faibles et saisonniers, pêcheurs, riziculteurs, maraîchers, « faiseuses de sel », etc.

Le *Tableau III* met en évidence la prédominance de l'activité informelle et l'absence d'activité salariée de la population masculine et féminine de Colobane, corroborant ainsi l'hypothèse de revenus faibles et instables.

Diadou B. est une jeune femme de 24 ans. Elle est installée à Colobane depuis trois ans. Elle partage avec ses deux enfants une pièce de la maison appartenant à son mari où vit également la première femme de celui-ci. Elle est couturière et possède une machine à coudre que lui a donnée sa tante. Elle ne peut préciser son revenu mais sait que pendant les fêtes du Gamoun, elle a bien travaillé et a gagné environ 15 000 francs CFA.

Comme toute femme mariée, Diadou B. fait partie de *l'association villageoise* de son mari qui regroupe à Ziguinchor une centaine de personnes. Elle verse comme tous les hommes et les femmes adultes, chaque mois 1 500 francs au collecteur du quartier. Ce versement alimente une caisse commune permettant d'aider en cas d'urgence les familles membres : maladie, décès, rapatriement du corps du défunt au village. Ces prestations sociales sont réservées aux seuls membres cotisants et ne peuvent en aucun cas être élargies à d'autres situations d'indigence.

De même, elle verse en même temps et à la même personne, 1 000 francs. Cette somme sera reversée par l'association à la caisse du village afin de permettre de financer une maternité dont les travaux de construction ont déjà débuté.

En outre, pour chaque baptême ou mariage, elle cotise avec les autres femmes de l'association pour faire un don à la famille concernée d'un montant variable mais n'excédant jamais 500 francs.

En dehors de cette association villageoise, Diadou fait aussi partie d'une association féminine de quartier. Cette association est modeste puisque la cotisation n'est que de 25 francs par semaine, mais elle permet à ces femmes de payer parfois un griot et d'acheter un peu de riz pour faire la fête.

D'autre part, Diadou fait partie de *deux tontines*, chose assez courante chez une femme jeune exerçant une activité procurant un revenu monétaire.

Avec sept autres amies vivant dans le quartier et faisant aussi partie de l'association féminine, elle fait tontine depuis à peu près 9 mois. Chaque jour, pendant 5 jours, elle verse 100 francs. Cette tontine lui rapporte tous les 5×7 jours 3 500 francs. Cette somme lui permet d'acheter des vêtements pour les enfants et quelques objets pour la maison : huile, pétrole, etc. (l'achat du riz étant à la charge du mari).

Elle cotise aussi 1 000 francs tous les 15 jours avec six couturières de Colobane et de Peyrissac, quartier voisin. Les 6 000 francs perçus théoriquement⁽¹⁾ tous les 3 mois lui permettent d'acheter du fil et des aiguilles nécessaires pour son travail.

Enfin, Diadou a quelques *économies personnelles*. Elle peut parfois épargner jusqu'à 10 000 francs. Comme elle se méfie de ses proches mais aussi d'elle-même, elle préfère confier son argent à une tante qui habite de l'autre côté de la ville, qui le lui garde et surveille ses dépenses. Diadou a de même gardé l'argent de sa jeune sœur lorsque celle-ci travaillait à Ziguinchor.

Ainsi, il ne se passe pas un jour sans que Diadou B. nous apporte la preuve que le *comportement d'épargne* est totalement intégré dans son vécu.

Encadré 3. L'épargne informelle : exemple de Diadou B.

Les résultats

Les formes d'épargne

Pourtant malgré cet environnement économique et social peu propice à l'accumulation du revenu, l'épargne existe. Nous l'avons toujours rencontrée dans nos entretiens sous une forme ou sous une autre. Mais elle présente un visage si différent dans ses modes de mobilisation de l'épargne institutionnelle qu'il faut prendre garde de la remarquer.

(1) Le tour de rôle étant ici négociable, l'intervalle entre deux perceptions peut varier.

Tableau IV. Existence et montant de l'épargne personnelle.

Non	Oui			Total
80	20			100
	10 000	25 000 F CFA		Total
	50	30	20	100

Cette épargne informelle prend essentiellement l'aspect de multiples petits versements ou cotisations auprès d'associations ou de sociétés tontinières d'épargne. Cette épargne collective, très morcelée, est totalement adaptée aux revenus, eux-mêmes faibles et irréguliers. Elle est pour nous la preuve de la remarquable adaptabilité des circuits informels d'épargne et de l'intégration des comportements d'épargne dans le quotidien vécu des individus.

Tableau V. Forme de l'épargne personnelle.

Thésaurisation Personnelle	Chaîne d'épargne	Compte d'épargne	Compte bancaire	Total
68	30	2	0	100

La faiblesse de l'épargne individuelle est remarquable, (bien que dans un certain nombre de réponses il faille tenir compte d'une certaine réticence naturelle à dévoiler le montant de ses économies). Les entretiens ont mis en effet en évidence l'existence de multiples freins à la formation d'une épargne individuelle :

- des freins dus à une pression du milieu social qui s'exerce sur la personne afin qu'elle redistribue immédiatement le revenu perçu aux membres de la famille, l'épargne collective apparaît alors comme un moyen de se soustraire à ces contraintes;

- des freins dus à l'inadaptation des modes institutionnels de collecte de l'épargne : analphabétisme, taux créditeurs faibles et surtout disponibilité aléatoire des sommes placées.

Ainsi l'épargne personnelle est faible, en montant et en fréquence d'apparition. Sauf pour 2 % des cas rencontrés (il s'agissait en fait ici de l'instituteur qui lui seul possédait un compte d'épargne), cette épargne consiste en une détention de billets de banque conservés sur soi (dans les plis du pagne pour les femmes) ou confiés à un parent, les chaînes d'épargne.

Tableau VI. Existence de l'épargne collective.

Versement à une association	Versement à une tontine
86 %	42 %

Si l'épargne personnelle est rare, l'épargne collective est au contraire très présente puisque plus de 3 personnes sur 4 versent régulièrement des cotisations à des associations d'épargne et presque 1 sur 2 à des sociétés tontinières. Bien sûr ces versements sont faibles pris individuellement, mais étant massifs et réguliers, ils revêtent un intérêt économique certain.

Les modes d'épargne collectifs

L'épargne associative

Le taux important d'appartenance à une association d'épargne n'est pas surprenant car il y a bien sûr une tradition du collectif dans la société africaine. Les ethnologues connaissent bien l'existence des associations de culture partout présentes dans les villages casamançais.

Néanmoins, il est important de noter que le caractère associatif de l'épargne n'a pas été remis en cause par l'urbanisation ni par une certaine individualisation des revenus, le fort taux d'adhésion étant à peu près indépendant de l'activité de l'individu. Toutefois une certaine disparité selon le sexe est notable, ce qui est confirmé par l'existence de nombreuses associations plus strictement féminines.

Tableau VII. Adhésion associative selon l'activité.

Femmes			Hommes		
Salariées	Secteur informel	Sans activité	Salariés	Secteur informel	Sans activité
90 %	80 %	88 %	70 %	75 %	60 %

Ces associations d'épargne sont plus spécifiquement des associations villageoises. Il serait en effet faux de croire qu'un migrant se coupe de son village lors de son installation en ville. Le village se prolonge à la ville par la création d'associations regroupant tous les citadins nés du même village.

Le village faisant partie intégrante de l'identité d'un individu, c'est vers lui qu'il se tournera en cas de problème pour trouver aide et soutien. La communauté villageoise de la ville organise pour ses membres une sorte de protection sociale, en gérant une sorte de caisse commune abondée par des cotisations régulières.

Tableau VIII. Composition de l'association d'épargne.

Mixte	Non mixte		Total
50	Féminine	Masculine	100
	35	15	

Outre cet aspect social, l'association villageoise joue un rôle original dans le financement des besoins collectifs non pris en charge par des pouvoirs publics défaillants. Et le dynamisme et l'ampleur actuelle de cette activité financière montrent le modernisme de cette forme d'épargne collective et le rôle primordial qu'elle joue dans une politique de développement.

Les associations villageoises se structurent en sections ayant une « antenne représentative » dans chaque centre urbain où il existe une diaspora villageoise. Par exemple, l'association villageoise de Séléki, petit village à une vingtaine de kilomètres de Ziguinchor, possède bien sûr une section à Ziguinchor mais aussi une à Banjul, à Dakar et à ... Paris ! Cette structure hiérarchisée permet à l'ensemble de la communauté de mobiliser une épargne importante et ainsi de prendre en charge des programmes ambitieux de modernisation du village : construction d'écoles, de dispensaires, etc.

Ici l'aspect coercitif de cette épargne forcée est très visible lors des entretiens. Un enfant du village ne peut se soustraire à cette obligation, au risque d'être rejeté par sa communauté d'origine. Ce bannissement serait alors quelque chose d'excessivement grave aussi bien au niveau moral (interdiction de se faire enterrer sur la terre de ses ancêtres) qu'économique car cette population migrante est, on l'a vu précédemment, tenue en marge du développement urbain et les situations sont suffisamment précaires pour que l'isolement soit impossible.

Tableau IX. Nature de l'association.

Femmes			Hommes		
Villageoises	Autres	Total	Villageois	Autres	Total
88	12	100	62	38	100

Les associations d'épargne non villageoises sont principalement des associations religieuses regroupant des membres d'une même confession, chrétienne ou musulmane. L'épargne associative représente ici des sommes collectées pour la construction ou l'entretien d'un édifice religieux, pour des cérémonies ou des pèlerinages.

Tableau X. Utilisation de l'épargne associative.

Fête	Protection sociale	Financement d'un besoin collectif
92 %	50 %	25 %

L'épargne sociétaire

La présence forte de tontines dans ce quartier pourtant pauvre est *a priori* surprenante. Si l'on pouvait penser que l'adhésion à une tontine exigeait un revenu monétaire fixe et régulier, l'enquête montre qu'il n'en est rien et que le mode tontinier de collecte de l'épargne est suffisamment souple pour s'adapter aux diverses réalités économiques.

Tableau XI. Adhésion tontinière selon l'activité.

Femmes			Hommes		
Salariées	Secteur informel	Sans activité	Salariés	Secteur informel	Sans activité
90 %	64 %	22 %	66 %	40 %	12 %

Pourtant le *Tableau XI* met en évidence l'étroite corrélation que l'on doit établir entre le *degré d'intégration* dans l'*économie marchande* et l'*adhésion à une tontine*. Cette corrélation, presque totale pour les salariés féminins (qui adhèrent même souvent à plusieurs tontines) est très largement vérifiée pour le groupe homme-femme exerçant son activité dans le secteur informel. Cela est plus généralement vrai pour les femmes. Il s'agit pour la plupart de vendeuses sur le marché où les tontines sont très présentes alors que les hommes ont souvent une activité artisanale isolée.

Il faut voir derrière l'adhésion aux tontines des personnes « sans activité », le caractère très spontané de celles-ci puisqu'il s'agit principalement de tontines saisonnières de vendeurs de vin de palme ou de maraîchères par

exemple, qui naissent dès qu'un revenu est perçu, aussi limité dans le temps soit-il.

Tableau XII. Composition de la tontine.

Personnes exerçant la même activité	Autres	Total
85	15	100

Ces tontines se font essentiellement entre personnes exerçant la même activité. Les cas de tontines entre voisins ou amis sont plus rares. En effet le regroupement entre collègues semble essentiel pour assurer l'harmonie nécessaire de revenu dans sa fréquence et son montant.

Tableau XIII. Utilisation de l'épargne tontinière.

Financement de l'activité informelle	Besoins domestiques	Besoins individuels
33 %	60 %	54 %

Outre la contribution au financement des besoins domestiques (accessoires ménagers ou vêtements pour les enfants), la tontine permet de financer l'activité informelle (les stocks des vendeurs sur le marché ou le petit outillage des artisans).

Mais l'*aspect individuel*, ou même individualiste pourrait-on dire, de l'épargne tontinière est mis en évidence par la part importante consacrée au financement des besoins personnels non spécifiquement vitaux : cassettes, transistors, etc., et en cela, cette épargne s'oppose très nettement à l'épargne associative.

Tableau XIV. Motifs de la non-adhésion à une tontine.

N'a pas les moyens	N'est pas concerné	Ne connaît pas	Se méfie	Ne peut se justifier	Total
12	30	14	14	30	100

58 % des personnes interrogées n'adhèrent pas à une tontine (*Tableau XIV*). Il semble important de saisir quels peuvent être les freins à cette adhésion. Nous avons tenté de classer les réponses en quatre catégories correspondant aux réponses les plus souvent citées.

Un premier groupe de personnes désire entrer dans une tontine mais ne le peut pas, faute de ressources monétaires suffisantes. Il s'agit de personnes, souvent des « non-actifs » qui perçoivent très bien l'intérêt de la tontine mais qui ne peuvent mobiliser entre eux assez d'épargne financière.

Cette cause de non-adhésion est néanmoins relativement faible par rapport à ceux qui soit ne connaissent pas la tontine⁽²⁾ soit la considèrent comme étant en dehors de leur mode habituel d'épargne. Ici il serait important de pouvoir présenter ces résultats couplés avec l'âge des personnes interrogées et les périodes d'installation à Colobane, variables que nous n'avons pu saisir compte tenu de la totale incertitude des dates.

Toutefois, il est manifeste que nous avons ici principalement des personnes âgées ou des personnes nouvellement installées en ville. Cela confirme l'hypothèse que la tontine est un fait non traditionnel en Casamance, il n'existe d'ailleurs aucun mot indigène le qualifiant. La tontine est ici essentiellement *un phénomène urbain*.

Quelques personnes enfin éprouvent une certaine méfiance envers ce mode collectif d'épargne, méfiance justifiée par le fait que les membres ne sont liés que par un lien obligatoire contrairement à l'association où la coercition est fondée sur une reconnaissance sociale. Il ne semble pas rare en effet que le collecteur disparaisse avec la caisse ou que l'un des membres, après avoir perçu la mise, ne veuille plus cotiser à son tour.

Ainsi ce travail d'enquête révèle l'existence d'un comportement original d'épargne organisé autour de la notion de collectif. Il reste à en préciser l'ampleur et les potentialités.

Montant de l'épargne collective

Comme tout travail statistique, cette tentative d'évaluation de l'épargne collective est dangereuse car imprécise. Elle est imprécise du fait de l'irrégularité des versements, de leur multiplicité et de leur faible montant unitaire. Néanmoins, nous avons résumé les données que nous avons pu recueillir afin de présenter plus des ordres de grandeur que des valeurs réelles.

(2) Attention ! Il y a là souvent un problème de vocabulaire. Certaines personnes connaissent le mécanisme tontinier mais pas le nom ; d'où l'avantage d'avoir recours à un interprète travaillant sur les langues indigènes.

L'épargne tontinière

Nous avons précédemment relevé le fait que les tontines sont présentes malgré la précarité des situations sociales des individus. Il est en effet très important de noter que ces tontines peuvent exister car ce mode de collecte de l'épargne est suffisamment *souple* pour s'adapter à cette réalité : les cotisations sont d'un montant très faible (50 % sont inférieures à 250 francs CFA) mais elles sont fréquemment versées : la moitié des collectes est quotidienne.

Tableau XV. Valeur des cotisations.

0	100	250	500	1000	F CFA	Variable	Total
30	21	14	20	10		4	100

Tableau XVI. Fréquence des versements.

Journalière	Hebdomadaire	Bimensuelle	Mensuelle	Total
57	21	7	14	100

Les tontines observées regroupent peu de membres, comme si la confiance nécessaire à leur bonne marche n'était garantie que dans un cadre de relations restreintes. Les seules tontines importantes et structurées, c'est-à-dire avec un président ou un collecteur, sont celles auxquelles adhèrent des personnes travaillant au marché et où est versée une partie des recettes du jour.

Tableau XVII. Nombre d'adhérents.

0	5	10	Variable	Total
35	34	27	4	100

Ces tontines réunissent donc naturellement des sommes globales faibles, beaucoup plus faibles que celles généralement étudiées, mais ces montants d'épargne illustrent la faiblesse du revenu disponible de cette population.

Tableau XVIII. Montant de la tontine.

0	2500	5000	10 000	F CFA	Total
25	8	42	25		100

Leurs structures internes sont toujours semblables. Il s'agit de *tontines simples*, c'est-à-dire que chaque main est possédée par un seul cotisant et son versement est immédiatement reversé après la collecte selon un tour de rôle librement négocié. Certaines tontines pourtant, souvent celles à versement faible et quotidien, accumulent les cotisations pendant quelques jours, rarement plus d'une semaine, avant de les reverser. La caisse est alors conservée par la personne collecteuse et ne donne jamais lieu à un dépôt bancaire (ce qui peut se produire dans le cas de l'épargne associative, nous le verrons ci-dessous). Aucune tontine plus complexe, avec combinaison du tour de rôle ou avec mise aux enchères de la caisse, n'a été observée.

L'épargne associative

Cette autre forme d'épargne collective donne la même impression de morcellement. Les mêmes causes, revenus faibles et précaires, produisent les mêmes effets, collectes fréquentes et d'un montant unitaire faible.

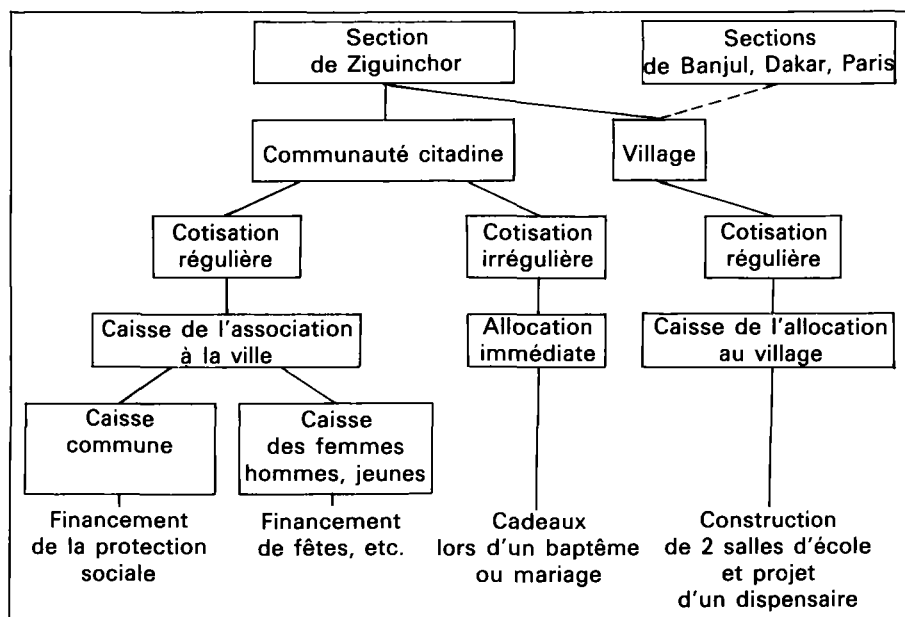
Le drainage de l'épargne par les associations villageoises a été ici plus spécialement étudié car, bien qu'étant de par son caractère multiforme difficile à saisir, il est celui qui contient, semble-t-il, le plus de potentialité dans la prise en charge originale d'un autodéveloppement.

Comme nous l'avons vu précédemment, il existe dans l'association villageoise deux niveaux de collecte de l'épargne :

- l'un est plus spécifiquement centré sur la communauté citadine des migrants d'un même village;
- l'autre est centré sur le village lui-même drainant les collectes par le biais de cette même communauté appelée alors section.

Les choses monétaires n'étant jamais simples en Afrique, ou du moins répondant à une autre logique d'allocations que la nôtre, nous avons eu parfois certaines difficultés à dénouer les liens souvent inextricables entre ces deux niveaux (qui ne sont eux-mêmes, il faut bien le dire, pas toujours très bien maîtrisés par les acteurs).

On peut dégager néanmoins deux grandes tendances. Les cotisations peuvent être *régulières*. Dans ce cas, elles permettent d'alimenter une caisse commune. Cette caisse est gérée non pas collectivement mais par des représentants « élus ». Ces présidents, trésoriers, et secrétaires répondent annuellement de leur gestion devant la communauté lors d'une sorte d'assemblée générale qui au niveau du village s'appelle le congrès, sorte de manifestation monstre où toutes les sections délèguent leurs élus pour les représenter.



Encadré 4. Structure de l'Association Villageoise du village de Séléki.

La caisse commune comprend en fait deux compartiments. Elle regroupe la caisse proprement villageoise permettant de financer les *investissements* effectués au village mais aussi la caisse de la communauté citadine assurant une *couverture sociale* pour ses membres. La caisse villageoise est bien sûr plus importante, les cotisants étant plus nombreux.

Les cotisations peuvent être aussi *irrégulières*. Dans ce cas, elles restent strictement au niveau de la section (ce qui ne veut bien sûr pas dire qu'il n'y a pas de transferts irréguliers non organisés par le groupe entre ville et village) et sont immédiatement distribuées. Il s'agit principalement de versements lors d'un baptême, mariage ou pour la préparation d'une fête.

Tableau XIX. Régularité du versement.

Cotisations strictement régulières	Cotisations strictement irrégulières	Total	Cotisations régulières et irrégulières
92	8	100	85 %

Les cotisations régulières ou irrégulières sont toujours d'un montant faible. Il faut noter ici le mode particulier de financement que constitue le *travail*

collectif mettant bien en relief la force du lien communautaire. Ces travaux collectifs représentent des groupements d'hommes ou de femmes, souvent de même tranche d'âge et bien sûr du même village, qui lors de l'hivernage louent leurs services à des particuliers pour le labour ou le repiquage du riz. La rémunération n'est alors pas perçue individuellement mais est versée directement à l'association.

Ce mode de financement très marqué par la tradition semble s'être bien adapté à la monétarisation des rapports sociaux et, dans une certaine mesure, à l'urbanisation bien qu'il soit plus visible chez les générations les plus âgées.

Tableau XX. Montant des versements réguliers.

0	500	1000 F CFA	Total	Travaux collectifs
52	20	28	100	38 %

Comme toujours cette épargne informelle est collectée selon un code qui est à la fois très bien défini (le règlement intérieur donne lieu à un débat et à une adoption commune lui donnant force de loi) et très souple car très décentralisé. Les règles de montant et de fréquence de versement sont propres à chacune des associations et parfois même sont différentes à l'intérieur de la même, selon le sexe ou la tranche d'âge.

Tableau XXI. Montant des versements irréguliers.

0	500	1000 F CFA	Total
60	36	4	100

Dans certaines associations, le versement est libre. Dans d'autres, il est uniformément fixé : 500 francs à verser par tête chaque mois. Souvent pourtant, le montant de la cotisation est modulé selon l'activité professionnelle : 2 500 pour les salariés, 800 pour ceux qui n'exercent aucune activité et 1 000 pour les autres.

Tableau XXII. Fréquence des versements réguliers.

Hebdomadaire	Mensuelle	Annuelle	Total
36	42	22	100

Tableau XXIII. Montant de la caisse.

0	100 000 F CFA	Ne sait pas	Total
20	20	60	100

Le montant en caisse est très rarement connu des cotisants. Les données présentées doivent être lues comme des ordres de grandeurs vérifiés auprès des représentants élus. La caisse d'une section dépasse rarement 100 000 francs. Par contre, la caisse villageoise, lorsqu'elle existe, dépasse toujours ce montant et peut atteindre le million de francs CFA. A la différence de la tontine, la caisse n'est pas toujours thésaurisée. Ces montants globaux importants peuvent donner lieu à des ouvertures de comptes bancaires qui nous ont toujours été présentées comme un gage de sérieux et d'importance.

Références

- [1] Hugon Ph. Secteur informel et petite production marchande dans les villes du tiers monde. *Revue Tiers Monde*, 1980, TXXI (82), 235-259.
- [2] Blanchet G. Réflexion sur la notion de secteur non structuré et son application dans les pays en voie de développement. *Cahier ORSTOM-série sciences humaines*, 1980, XVII (1, 2), 13-18.
- [3] Nsolé J. *Techniques et pratiques populaires d'épargne et de crédit*. Université de Lyon 2, 1984.
- [4] Thomas L.V. Les Diolas. Mémoires de l'Institut français d'Afrique noire. Ifan-Dakar, 1958, 201-242.

3

Une tontine mutuelle dans l'administration béninoise

Michel LELART

CNRS, Institut Orléanais de Finance, BP 6739, 45067 Orléans Cedex 02, France

Le Bénin est probablement le pays d'Afrique Occidentale où les tontines sont les plus répandues, comme l'est le Cameroun en Afrique Centrale⁽¹⁾. On y trouve surtout les tontines mutuelles ou « tournantes », qui sont des associations de personnes se connaissant bien et désireuses de se prêter et de s'emprunter un peu d'argent pendant un certain temps. Lorsque chacun a reçu autant qu'il a versé, le groupe se défait, à moins que les participants ne décident de recommencer une nouvelle fois. Ces tontines sont très pratiquées au Bénin, et depuis fort longtemps.

Je remercie vivement Victoire Gouhizoun et Cécile Balogoun qui ont mis à ma disposition tous les comptes de leur tontine et ont répondu avec une infinie gentillesse aux innombrables questions que je leur ai posées.

(1) Nous avons rassemblé toutes les informations que nous avons pu recueillir sur le phénomène tontinier au Bénin dans L'épargne informelle en Afrique : les tontines béninoises, *Revue Tiers-Monde*, n° 118, avril-juin 1989, pp. 271-298.

On sait maintenant que dans ce pays la plupart des gens s'organisent pour épargner ensemble, dans le village, dans le quartier, entre amis, à l'école, au bureau. Mais on a peu d'indications précises sur ces opérations. Comme toute la population est concernée, il faudrait des enquêtes lourdes, difficiles à mener puis à traiter. Et ces enquêtes ne suffiraient pas car ces tontines fonctionnent selon des règles extrêmement souples et des modalités on ne peut plus variées. On n'insistera jamais assez sur ce point : chaque tontine est une aventure qui ne ressemble à aucune autre. Chaque fois que nous avons personnellement l'occasion d'interroger un responsable ou même un participant, il y a presque toujours quelque chose de nouveau qui suffit à distinguer cette association ⁽²⁾.

C'est pourquoi, en préalable aux enquêtes qui seront peut-être lancées un jour ou l'autre, ici ou là, il est indispensable d'analyser d'une façon précise le fonctionnement d'une tontine, de faire en quelque sorte une monographie. Cela est d'autant plus nécessaire que la tontine n'a pas qu'une dimension sociale. Elle permet à la monnaie de circuler plus rapidement, elle rend les adhérents créanciers et débiteurs les uns des autres, pour des montants et des durées que l'on n'a jamais cherché à mesurer. Il y a derrière toutes ces opérations une mécanique financière complexe qui ne peut être maîtrisée qu'à partir d'une analyse approfondie de cas particuliers.

Nous avons rencontré à Cotonou deux femmes fonctionnaires, l'une à la Direction du Trésor et de la Comptabilité Publique, l'autre à la Recette-Perception du quartier de Saint-Michel. Toutes deux ont lancé ensemble au début de 1977 une tontine de forme mutuelle ou « tournante » qui est sans cesse renouvelée. Elles ont bien voulu nous communiquer les tableaux récapitulatifs des opérations effectuées par tous les membres pour chaque année, hormis celui de 1982 qu'elles n'ont pu retrouver. Nous avons donc pu reconstituer avec précision l'ensemble des opérations pendant les cinq premières années (1977 à 1981), puis pendant les six dernières années (1983-1988). La crise qui sévit actuellement au Bénin et le retard grandissant des salaires dans la fonction publique ont fait naître de sérieux problèmes à partir du mois de juin 1988 et empêché la poursuite de ces opérations au début de 1989.

(2) A l'occasion de notre dernier séjour à Cotonou, un fonctionnaire de l'agence nationale de la BCEAO nous a expliqué qu'il « faisait tontine » avec sept de ses collègues. La levée se faisant tous les trois mois, la tontine durait donc deux ans. Les versements étaient légèrement dégressifs, à l'inverse les fonds levés progressaient lentement. Les versements étaient aménagés de façon telle que celui qui « ramassait » le premier perdait 4 %, celui qui ramassait le dernier gagnait 4 %.

C'est donc le fonctionnement d'une tontine isolée et bien particulière que nous allons analyser en privilégiant l'aspect financier, puisque nous avons travaillé à partir des comptes sans interroger les participants, à l'exclusion, bien sûr, des responsables qui nous ont fourni toutes les explications souhaitées. Pour faciliter la compréhension de ces opérations, nous avons reproduit en annexe les comptes de l'année 1981, en indiquant seulement le prénom de chaque adhérent (*Annexe 1*). En comparant les données disponibles pour chacune des années, nous allons examiner successivement :

- *La participation des adhérents*, qui permet de caractériser l'aspect social de la tontine.

- *La circulation de l'argent*, qui permet d'apprécier le caractère monétaire de la tontine.

- *L'évolution des créances et des dettes*, qui permet de saisir la dimension financière de la tontine. C'est cet aspect qui est généralement le mieux connu.

La dimension sociale : la participation des adhérents

Les deux femmes fonctionnaires qui ont lancé cette tontine au début de 1977 travaillaient à ce moment-là dans le même service. Elles ont contacté leurs collègues de bureau. Depuis lors, l'une d'elles a été affectée dans un autre service. Comme elles ne travaillent plus au même endroit, l'une comme l'autre recrutent des participants parmi leurs collègues. Chacune ne connaît donc que ses propres adhérents, qui sont souvent des amis, d'autant plus que si les hommes étaient plus nombreux les premières années, on dénombre maintenant beaucoup plus de femmes. Malgré cela, et bien que cette tontine ait la forme mutuelle, elle ne repose pas sur les relations personnelles entre les participants qui souvent ne se connaissent pas forcément entre eux : tous ne travaillent pas dans le même service, et quand cela est, il ne savent pas que tel ou tel de leurs collègues participe avec eux à cette tontine. Il n'y a jamais de réunion entre tous les membres, il n'y a pas d'échange au sein du groupe, aucune forme d'entraide ne se greffe sur ces opérations dont l'intérêt est exclusivement financier. Cette particularité confère à cette expérience une certaine originalité que mettent bien en valeur les modalités comme la durée de l'adhésion.

Les modalités de l'adhésion

La tontine commence chaque année au mois de janvier et se termine au mois d'octobre. Comme elle dure dix mois, chaque adhérent doit effectuer dix versements, et il lève une fois la totalité des fonds qu'il a ou qu'il va verser. Il faut donc, en principe, qu'il y ait dix participants. Il peut y en avoir vingt ou trente... dans ce cas ce sont deux personnes, ou trois, qui vont pouvoir chaque mois reprendre l'ensemble de leurs mises. Mais le nombre des participants potentiels est rarement un multiple de dix. C'est pourquoi les responsables ont décidé d'ouvrir, quand il le fallait, une liste complémentaire pour les candidats nouveaux qui se trouvent en surplus. Il s'agit tout simplement d'une liste d'attente qui permet aux intéressés de commencer à verser dans des conditions que nous verrons et leur donne la certitude de pouvoir être intégrés pleinement l'année suivante.

En fait, il peut y avoir chaque année plus ou moins de dix noms sur la liste générale. Car si la majorité des adhérents souscrivent chacun une part — le montant a été le plus souvent de 10 000 francs CFA — l'un ou l'autre peut souscrire plusieurs parts ou seulement la moitié d'une. Dans le premier cas il y aura moins de dix adhérents (ou de vingt, ou de trente...), dans le second cas il y en aura davantage. Dans le premier cas, quelques adhérents « ramasseront » quand viendra leur tour non pas 100 000 francs, mais 200 000, 300 000... Dans le second cas, ils ne « ramasseront » que 50 000 francs. En d'autres termes, le nombre de parts est nécessairement un multiple de dix, mais le nombre des adhérents peut être différent du nombre de parts.

Le nombre des parts est resté égal à vingt pendant les cinq premières années, il n'a cessé d'augmenter depuis, passant de 40 en 1983 à 110 en 1988⁽³⁾. Au total, pour l'ensemble de ces onze années, le nombre des parts proposées chaque mois atteint 510 (voir *Tableau I*). Le nombre des adhérents a toujours été inférieur : il s'élève au total, pour la période examinée, à 300. Cela signifie qu'en moyenne chaque personne a souscrit 1,7 part. Mais ce rapport a beaucoup fluctué : pendant la première période (1977-1981), il est resté faible (1,16). Les vingt parts ont été souscrites chaque année par un

(3) Cette progression a été régulière sauf une fois : le nombre de parts a diminué de 50 à 40 en 1985. Les responsables n'ont pas pu nous fournir d'explications.

nombre d'adhérents qui a varié de 15 à 19. Pendant la deuxième période (1983-1988), le rapport est devenu plus important (1,92) : le nombre d'adhérents a augmenté chaque année moins vite que le nombre de parts. Non seulement de moins en moins de personnes ont souscrit la moitié d'une part, mais de plus en plus ont souscrit plusieurs parts, et ils en ont souscrit de plus en plus.

Regardons par exemple ce qui s'est passé en 1987. Les 100 parts de 10 000 francs chacune ont été souscrites par 44 adhérents. Douze ont souscrit une part, mais six en ont souscrit la moitié d'une (5 000 francs), et vingt-six, soit près de la moitié des participants, en ont souscrit davantage :

3 en ont souscrit une et demie	(15 000 F)
8 en ont souscrit deux	(20 000 F)
5 en ont souscrit trois	(30 000 F)
3 en ont souscrit quatre	(40 000 F)
4 en ont souscrit cinq	(50 000 F)
1 en a souscrit cinq et demie	(55 000 F)
2 en ont souscrit six	(60 000 F)

60 % des participants ont donc versé plus de 10 000 francs chaque mois, et ces versements ont représenté 85 % du total⁽⁴⁾. On peut se demander pourquoi le montant de la part n'a pas été relevé lorsque les souscriptions multiples sont devenues importantes. Plusieurs raisons ont été avancées par les responsables pour ne pas fixer le montant de la part à un niveau plus élevé, par exemple à 20 000 F. D'une part, cela aurait accru le nombre des souscriptions à une demi-part, ce qui n'aurait pas facilité la tenue des comptes et la gestion des opérations. D'autre part, cela aurait empêché les souscriptions de 5 000 F — on voit mal des adhérents souscrire un quart de part ! — et surtout cela aurait restreint l'échelonnement des levées, car les souscriptions multiples, nous le verrons, permettent de lever les fonds en plusieurs fois, c'est-à-dire à des moments différents. C'est donc pour préserver la souplesse de la tontine que, au prix d'une complication qui n'est somme toute qu'apparente, les responsables n'ont pas relevé le montant de la part depuis dix ans.

(4) Ces souscriptions multiples n'ont pas cessé depuis l'origine, mais elles ont diminué la dernière année pour ne plus représenter que 79 % des versements, malgré un versement de 100 000 F par mois.

Tableau I. La participation des adhérents.

	Nombre de parts	Nombre de participants			Les participants vont rester								Total 2 ans et +
		Total	Anciens	Nouveaux	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	9 ans	10 ans	
1977	20	19	—	19	13	1	—	1	1	1	2	—	6
1978	20	19	5	14	5	1	1	3	1	1	—	2	9
1979	20	16	13	3	1	—	1	1	—	—	—	+	2
1980	20	15	11	4	—	—	1	2	—	1	+	+	4
1981	20	17	16	1	1	—	—	—	—	—	+	+	—
1983	40	26	12	14	1	3	2	5	3	—	+	+	13
1984	50	30	19	11	5	—	2	3	1	+	+	+	6
1985	40	25	17	8	1	2	—	5	+	+	+	+	7
1986	70	36	26	10	3	3	4	+	+	+	+	+	7
1987	100	44	25	19	8	11	+	+	+	+	+	+	11
1988	110	53	32	21	21	+	+	+	+	+	+	+	+
Total	510	300	176	124	59	21	11	20	6	3	2	2	65

La durée de l'adhésion

Les 300 adhérents qui ont participé à la tontine depuis l'origine sont le nombre cumulé des adhérents de chaque année : ils ne représentent pas 300 personnes, car la même personne peut participer plusieurs années de suite. Il importe donc de déterminer dans quelle mesure les participants ont tourné, et de caractériser ainsi le degré d'ouverture de la tontine. Cette analyse qui nous a obligé à relever pour chaque année l'identité de tous les participants a été particulièrement fastidieuse. Elle s'est surtout heurtée à deux difficultés.

- D'une part, nous n'avons pas les données pour l'année 1982, ce qui introduit une cassure dans la répétition des noms que l'on peut observer. Les adhérents de 1981 sont peut-être restés l'année suivante, et ceux de 1983 avaient peut-être déjà cotisé l'année précédente. C'est pourquoi nous avons le plus souvent possible, examiné séparément les deux périodes.

- D'autre part, nous étions en présence de 300 noms, généralement de consonnance typiquement béninoise (Gnanguenon, Ahouandjinou, Azimbligbo, Houtondji...), quelquefois proches les uns des autres (Bossou, Dossou, Dossa, Djossou, Dansou...) ! Certains n'étaient pas faciles à identifier, simplement du fait de ratures ou de surcharges. Parfois les adhérents inscrits une année sous leur nom et leur prénom ne l'étaient plus que sous leur prénom l'année suivante... Nous ne sommes pas certain d'avoir pu déceler exactement toutes les identités.

Sous cette réserve, nous avons établi que les 300 participants à cette tontine pendant ces onze années correspondaient en réalité à 124 personnes. Chacun a donc cotisé en moyenne 2,4 fois. Ce coefficient est un peu inférieur pour les cinq premières années (2,1), un peu plus élevé pour les six années suivantes (2,6). Cette progression est normale puisque la durée s'allonge et que les mêmes personnes peuvent rester plusieurs fois (voir *Tableau I*). La proportion des membres anciens est allée naturellement en augmentant chaque année, au sein des deux périodes, bien que d'une façon irrégulière. Pendant les cinq premières années, 52 % des participants étaient des anciens et 48 % des nouveaux venus. Pendant les six dernières années, 61 % des participants étaient des anciens et 39 % seulement des nouveaux venus. Toutefois ces coefficients n'ont qu'une signification relative dans la mesure où la période d'observation est forcément limitée : en 1977, tous les adhérents étaient nouveaux ; et les adhérents nouveaux qui ont cotisé pour la première fois en 1988 n'ont tous évidemment participé qu'une fois.

On peut pallier cet inconvénient en poursuivant l'analyse d'une autre façon.

— Nous avons comparé la participation effective des membres à leur participation optimale en tenant compte de leur entrée dans la tontine. Les adhérents de 1977 auraient pu cotiser onze fois, ceux de 1981 sept fois, ceux de 1987 deux fois seulement. Ce degré de participation s'établit à 44 % sur l'ensemble des onze années. Mais s'il est calculé sur chaque période, il est de 55 % pour la première et de 66 % pour la seconde : en moyenne pendant les six dernières années les deux tiers des participants ont continué à cotiser l'année suivante. La progression est normale car l'augmentation des adhérents a été plus forte pendant la seconde période qui est aussi un peu plus longue que la première.

— Nous avons calculé la participation effective en nombre d'années des 124 personnes qui ont adhéré à la tontine depuis 1977. Vingt et une ont cotisé pour la première fois en 1988. Parmi les 103 qui se sont maintenues ou remplacées année après année :

- 38 ont adhéré une année seulement,
- 21 ont adhéré deux années,
- 11 ont adhéré trois années,
- 20 ont adhéré quatre années,
- 9 ont adhéré cinq ou six ans,
- 4 ont adhéré neuf ou dix ans.

On peut considérer qu'à peu près un tiers des participants ne sont restés qu'une année, un tiers sont restés deux ou trois ans, un tiers sont restés quatre ans ou davantage : la durée moyenne de présence dans la tontine a été pour chacun de 2,7 années.

— On peut aussi examiner le cas des derniers adhérents identifiés, ceux de l'année 1988. Ils étaient cinquante-trois, parmi lesquels :

- 21 venaient d'entrer et participaient pour la première fois,
- 11 participaient pour la deuxième fois,
- 5 participaient pour la troisième fois,
- 5 participaient pour la quatrième fois,
- 6 participaient pour la cinquième ou sixième fois,
- 5 participaient pour la huitième, dixième ou onzième fois.

Ces adhérents présents en 1988 avaient donc participé en moyenne un peu plus de trois fois chacun. Il est normal que cette durée soit un peu supérieure à la précédente : elle s'allonge à mesure que la tontine se continue avec un certain nombre d'anciens adhérents.

En définitive, la participation à cette tontine semble assez régulière. Elle n'est pas suffisante pour caractériser une tontine à dominante sociale à

laquelle chacun participerait régulièrement pour s'assurer contre des besoins essentiels, en recherchant une sécurité qui supposerait de leur part un engagement plus long. Elle est assez forte pour caractériser une satisfaction relative de la part des adhérents qui souhaitent disposer à un moment donné d'une somme d'argent qu'ils seraient incapables de mettre de côté par eux-mêmes. C'est donc le caractère monétaire qui semble déterminant. C'est à cause de cela que les responsables ont dû imaginer des règles originales pour déterminer chaque fois quel serait le tour de chacun, c'est-à-dire quels seraient chaque mois le ou les participants qui pourraient lever les fonds disponibles.

La dimension monétaire : la circulation de l'argent

La première année, en 1977, les responsables ont proposé à une vingtaine de personnes de prendre chacune une part de 1 500 francs CFA. 30 000 francs ont donc été versés chaque mois, dix fois de suite. L'année suivante les parts ont été à la fois augmentées et différenciées : dix personnes ont pu verser 5 000 francs et dix autres 10 000 francs, ce qui faisait donc un total de 150 000 francs chaque mois. En 1981, les vingt parts ont toutes été fixées à 10 000 francs, ce qui a représenté 200 000 francs par mois. A partir de ce moment-là, le montant des parts est resté le même, c'est leur nombre qui a varié, passant à 40 l'année suivante... et à 110 pour 1988. La trésorière a donc reçu et redistribué cette année-là 1 100 000 francs chaque mois (voir *Tableau II*).

En fait, nous l'avons vu, une part a pu être souscrite par deux personnes, et inversement une même personne a pu souscrire plusieurs parts, éventuellement pour elle-même et pour un ou plusieurs parents ou amis. Comme le nombre de participants a toujours été inférieur au nombre de parts, la souscription moyenne a toujours été supérieure au montant de la part : elle est passée de 1 579 francs en 1977 à 20 755 francs onze ans plus tard, avec un maximum de 22 727 francs en 1987. C'est surtout la crise économique que connaît maintenant le Bénin qui a réduit la dernière année la contribution moyenne de chaque participant.

Tableau II. La circulation de l'argent.

	Montant des parts	Nombre de parts	Versements mensuels	Nombre de personnes	Versement moyen	Capitaux transférés	Monnaie utilisée
1977	1 500	20	30 000	19	1 579	300 000	135 000
1978	5 000	10					
	10 000	10	150 000	19	7 894	1 500 000	675 000
1979	5 000	10					
	10 000	10	150 000	16	9 374	1 500 000	675 000
1980	5 000	10					
	10 000	10	150 000	15	10 000	1 500 000	675 000
1981	10 000	20	200 000	17	11 765	2 000 000	900 000
1983	10 000	40	400 000	26	15 385	4 000 000	1 800 000
1984	10 000	50	500 000	30	16 667	5 000 000	2 250 000
1985	10 000	40	400 000	25	16 000	4 000 000	1 800 000
1986	10 000	70	700 000	36	15 909	7 000 000	3 150 000
1987	10 000	100	1 000 000	44	22 727	10 000 000	4 500 000
1988	10 000	110	1 100 000	53	20 755	11 000 000	4 950 000

L'ordre des levées

Chaque mois, un ou plusieurs adhérents « ramassent » les fonds disponibles et reprennent l'ensemble de leurs propres versements, passés ou à venir. Chacun a son tour un mois donné, et il est plus intéressant que ce tour arrive plus tôt. Ce sont les deux responsables qui déterminent cet ordre, avant même que la tontine ne commence, dès le mois de décembre précédent. Dès que cet ordre est arrêté, la Trésorière ouvre le tableau et inscrit dans la première colonne les souscriptions de chaque part, classées dans l'ordre ainsi fixé et regroupées en dix classes puisque la tontine va durer dix mois. Lorsqu'il y a cent-dix parts comme en 1988, le tableau atteint une dimension impressionnante ! Cet échéancier, connu seulement de la Présidente et de la Trésorière, n'est jamais communiqué aux membres et il n'est jamais modifié en cours d'année.

Les responsables s'efforcent de concilier les souhaits des participants qui désirent souvent un tour plutôt qu'un autre. Ces préoccupations ne sont pas les seules, car la tontine n'est pas à dominante sociale. D'autres facteurs entrent en ligne de compte, qu'une analyse de ces différents tableaux permet de mettre en lumière. Sur la période de onze ans considérée, on peut faire quelques observations.

- Les responsables prennent leur tour habituellement assez tôt. Dès le premier ou le deuxième mois pour la Présidente qui a cependant, une fois, attendu le dernier mois ; dès les premiers mois aussi ou les mois suivants pour la Trésorière, bien que d'une façon moins systématique car elle a plusieurs fois « cédé » sa place à une amie. L'une comme l'autre ont cessé de cotiser après 1986 et n'ont plus participé effectivement les deux dernières années.

- Les membres qui viennent d'entrer lèvent les fonds chaque année un peu plus tard que les autres. Le décalage est moindre cependant que celui auquel on pourrait s'attendre. En 1985 par exemple, le tour des premiers est arrivé en moyenne entre le sixième et le septième mois alors que le centre de la période est de cinq mois et demi. Le retard a été moins accentué les autres années : sur toute la période, les nouveaux membres ont levé les fonds en moyenne le sixième mois.

- Les adhérents qui ne souscrivent que la moitié d'une part doivent souvent attendre plus longtemps : huit mois en 1988, un peu plus encore en 1987, entre neuf et dix mois en 1982. Mais cette règle souffre des exceptions : en 1986, les quatre adhérents qui n'ont souscrit qu'une demi-part ont levé les fonds le quatrième mois. A l'inverse, les membres qui ont souscrit au moins quatre parts ont obtenu que leur tour se situe en moyenne le cinquième mois

en 1988, entre le quatrième et le cinquième en 1987... mais seulement le sixième mois en 1986⁽⁵⁾.

On ne saurait contester que certaines règles aient prévalu dans la détermination des tours, mais elles ne paraissent pas avoir été appliquées d'une façon systématique. Les responsables se sont faites largement l'écho des préoccupations de leurs adhérents qu'elles connaissent d'une façon personnelle. Si l'on regarde les situations individuelles, on s'aperçoit que certains participants lèvent souvent les fonds assez vite, d'autres plus tardivement, pour d'autres enfin le tour varie d'une année à l'autre, sans se rapprocher systématiquement à mesure que le temps passe. En d'autres termes, tous les cas peuvent être recensés. Il est probable qu'en participant à cette tontine, chacun a pu, dans une large mesure, satisfaire ses propres besoins.

L'échelonnement des levées

Un adhérent qui souscrit à plusieurs parts — voire même à une part et demie ou simplement à deux demi-parts — peut demander à lever les fonds qui lui reviennent non pas globalement en une seule fois mais pour moitié à deux moments différents. S'il souscrit à quatre parts de 10 000 francs, il pourra demander à lever 400 000 francs d'un coup, ou deux fois 200 000, ou une fois 200 000 et deux fois 100 000, voire à la limite quatre fois 100 000. Toutes les combinaisons sont possibles. Elles augmentent, bien sûr, avec le nombre de parts souscrites chaque fois.

Le phénomène est apparu dès 1978. Il tend à progresser avec l'importance des souscriptions multiples. Il permet aux participants qui épargnent régulièrement chaque mois de faire face plus facilement à leurs besoins. Il leur permet aussi de lever les fonds généralement un peu plus vite : au bout de trois mois et demi en 1988 et de quatre mois et demi en 1986. Mais cette observation n'est pas générale : elle n'est plus valable pour 1987, bien que cette année-là les trois quarts des sommes levées pendant les trois premiers mois l'aient été en plusieurs fois.

C'est pourtant cette année-là que l'échelonnement a été le plus important, comme on peut le constater dans le tableau qui suit : il a concerné plus de

(5) En cotisant pour un montant plus élevé que la part, les adhérents ont pu demander à ramasser les fonds en plusieurs fois. C'est le phénomène des levées échelonnées que nous allons voir.

la moitié des sommes en jeu, deux fois plus que l'année qui a précédé et que celle qui a suivi ⁽⁶⁾.

Tableau III. L'échelonnement des levées en 1987.

Souscriptions totales			Levées non échelonnées	Levées échelonnées
Nombre	Montant	Total		
6	5 000	30 000	30 000	—
12	10 000	120 000	120 000	—
3	15 000	45 000	45 000	—
8	20 000	160 000	100 000	60 000 (10 + 10 chaque fois)
5	30 000	150 000	30 000	120 000 (10 + 20 chaque fois)
3	40 000	120 000	40 000	80 000 (10 + 30 et 20 + 20)
4	50 000	200 000	100 000	100 000 (20 + 10 + 20 et 20 + 30)
1	55 000	55 000	—	55 000 (50 + 5)
2	60 000	120 000	—	120 000 (30 + 30 et 50 + 10)
44		1 000 000	465 000	535 000

On voit mal quelles raisons peuvent expliquer l'importance exceptionnelle de l'échelonnement cette année-là. Les souscriptions multiples ont été particulièrement élevées puisqu'elles ont concerné 85 % des fonds, mais elles concernent régulièrement depuis quelques années plus des deux tiers des versements sans que les levées soient aussi fortement échelonnées. On ne peut pas dire que ce phénomène s'étende, ni en volume, ni même en intensité : les levées échelonnées sont souvent effectuées sur deux mois, plus rarement sur trois. Une fois seulement en 1986 un adhérent a cotisé pour 40 000 francs et levé 100 000 francs quatre fois de suite, de janvier à avril. Il va de soi que cette facilité a des limites : si les participants étaient de plus en plus nombreux à l'utiliser, et s'ils l'utilisaient de plus en plus largement, chacun finirait par reprendre chaque mois les fonds qu'il vient de verser !

(6) Les souscriptions de 5 000 francs concernent une demi-part : elles ne peuvent pas être échelonnées. Les souscriptions de 10 000 francs pourraient l'être si elles concernaient deux demi-parts. Les souscriptions plus élevées peuvent l'être quel que soit leur montant... elles auraient dû l'être si elles avaient représenté chacune plus de 10 % de l'ensemble des souscriptions (puisque'il y a dix mois). On peut facilement constater sur le *Tableau III* qu'en 1987 il y a eu 26 souscriptions multiples parmi lesquelles 12 n'ont pas été échelonnées et 14 l'ont été.

La trésorerie de la tontine

Comme la plupart des adhérents sont fonctionnaires, c'est quand ils ont perçu leur traitement, à partir du 20 de chaque mois, qu'ils remettent l'argent aux mains de la Trésorière. Et c'est vers le 5 du mois suivant que celle-ci verse l'argent qu'elle a reçu à tel ou tel participant, en fonction du calendrier adopté. Les premières levées se font donc au début de février, les dernières au début de novembre. Il peut arriver que tous les versements ne soient pas effectués à temps, notamment lorsqu'un adhérent a souscrit aussi pour un parent ou un ami. La Trésorière dans ce cas ne fait pas d'avance : l'un des participants dont le tour est arrivé percevra ce qui lui est dû quelques jours plus tard. La date à laquelle les tableaux de chaque année ont été émargés s'écarte généralement assez peu du 5 de chaque mois.

Comme les versements sont intégralement attribués chaque fois dans les jours qui suivent, la Trésorière ne conserve jamais d'encaisse au-delà de ces quelques jours. Il y a cependant deux exceptions.

La première exception tient à l'existence d'une petite commission que les adhérents peuvent laisser à la Trésorière lorsqu'ils lèvent l'argent : en général 250 francs pour 50 000, 500 francs pour 100 000. Cela a donc fait au total 7 500 francs en 1978, 20 000 en 1983 et 55 000 en 1988. En fait la commission a été plus faible, d'abord parce qu'elle est facultative, ensuite parce que bien des participants sont des amies des responsables, enfin parce que la Présidente naturellement n'en paie pas et que la Trésorière ne peut s'en payer à elle-même. Celle-ci se trouve remboursée de cette façon des menus frais qu'elle engage et rémunérée du travail qu'elle doit accomplir, comme des démarches qu'elle doit effectuer lorsque, par exemple, un participant est muté en province et qu'elle doit aller encaisser son chèque au Centre des Chèques Postaux. Il est également arrivé une fois qu'un adhérent refuse d'effectuer son versement un mois donné, prétextant qu'il l'avait fait quelques jours plus tôt. Comme son tour était déjà passé, la Trésorière a dû couvrir cette défaillance et verser elle-même 20 000 francs. Un tel incident n'est survenu qu'une fois pendant ces onze années.

La deuxième exception tient à l'ouverture de la liste complémentaire qui comprend les derniers candidats quand leur nombre est insuffisant et ne permet pas d'offrir dix parts nouvelles. Chacun d'eux verse chaque mois 10 000 francs qui ne sont pas ramassés aussitôt. S'ils sont cinq cela fait 50 000 francs. Il faudra attendre le deuxième mois pour que l'un d'eux puisse

éventuellement recevoir 100 000. La Trésorière gardera ainsi 50 000 un mois sur deux. S'ils sont plus ou moins de cinq, la Trésorière gardera plus ou moins longtemps une encaisse qui variera de mois en mois. Elle pourra de cette façon faire face au retard d'un adhérent de la liste générale qui ne pourrait remplir ses obligations que le mois suivant, voire permettre à celui qui va ramasser prochainement de disposer de l'argent un peu plus tôt. Cela est d'autant plus facile que les versements aux membres de la liste complémentaire ne sont pas programmés et peuvent être retardés autant qu'il le faut. Cela est arrivé rarement : la caisse de la tontine est restée trop peu élevée pour qu'on puisse parler d'accumulation.

La tontine examinée est à forme mutuelle ou « tournante ». L'argent circule entre les adhérents et ne s'accumule pas. Mais en changeant de mains constamment la monnaie laisse une trace : les participants deviennent créanciers ou débiteurs les uns des autres. C'est la dimension financière de la tontine que nous allons examiner.

La dimension financière : l'évolution des créances et des dettes

Le total des capitaux qui circulent dans la tontine correspond à l'ensemble des versements effectués par les participants : c'est le montant de la part multiplié par le nombre de parts puis par le nombre de mois. En fait, l'argent versé est presque aussitôt redistribué. Il arrive souvent que celui qui va lever les fonds ne verse pas sa contribution. Au lieu de remettre 10 000 francs le 25 du mois pour recevoir 100 000 le 5 du mois suivant, il ne verse rien et ne reçoit que 90 000 francs. De plus, au premier tour les participants apportent de l'argent « frais ». Au deuxième tour celui qui a levé les fonds le mois précédent rembourse une partie de l'argent reçu. A mesure que les mois passent, c'est de plus en plus l'argent déjà versé qui est remboursé, c'est de moins en moins de l'argent frais qui est versé. En définitive, les capitaux effectivement transférés représentent la moitié du total des transactions : en 1988, la tontine a vu ainsi 4 950 000 francs changer de mains une ou plusieurs fois (voir *Tableau II*).

Au gré de l'argent qu'ils s'échangent chaque mois, les participants se prêtent ou s'empruntent les uns les autres le total de leurs versements. Celui qui ramasse le premier devient débiteur et sa dette diminue à chaque versement jusqu'à s'éteindre au dernier. Les autres sont tous créanciers pendant le premier mois. Celui qui ramasse au deuxième tour devient

Tableau IV. L'évolution des créances et des dettes.

	Versements mensuels	Positions brutes moyennes			Positions nettes moyennes			Ratio Net/Brut en %
		Théoriques	Constatées	%	Théoriques	Constatées	%	
1977	30 000	55 000	55 000	100,0	41 666	41 666	100,0	75,8
1978	150 000	275 000	275 000	100,0	208 333	208 333	100,0	75,8
1979	150 000	275 000	242 777	88,3	208 333	180 555	86,7	74,4
1980	150 000	275 000	215 000	78,2	208 333	183 333	88,0	85,0
1981	200 000	366 667	236 111	64,4	277 777	122 222	44,0	51,7
1983	400 000	733 333	600 000	81,8	555 555	377 778	68,0	63,0
1984	500 000	916 667	816 667	89,1	694 444	611 111	88,0	74,6
1985	400 000	733 333	716 111	97,7	555 555	541 667	97,5	75,6
1986	700 000	1 283 333	1 208 889	94,2	972 222	925 000	95,1	76,5
1987	1 000 000	1 833 333	1 435 555	78,3	1 388 889	1 107 111	79,7	77,1
1988	1 100 000	2 016 667	1 976 111	98,0	1 527 777	1 495 833	97,9	75,7

débiteur à ce moment-là et rembourse chaque mois jusqu'au dernier. Ceux qui n'ont pas encore ramassé voient leur créance augmenter. Tous les participants sont ainsi successivement créanciers puis débiteurs, à l'exception du premier dont la position débitrice diminue régulièrement et du dernier dont la position créancière progresse jusqu'à la fin.

Nous avons pris en annexe l'exemple d'une tontine de dix personnes versant chacune 100 francs par mois dix fois de suite (*Annexe 2*). L'évolution des positions débitrices et créditrices est très intéressante à observer :

- Dans le temps, elles s'équilibrent chaque mois et fluctuent d'une façon parfaitement symétrique. Elles atteignent au total dans l'exemple choisi 1 650 francs, soit 36,7 % des capitaux effectivement transférés pendant la tontine. La position moyenne durant la période qui couvre en fait neuf mois atteint 183 francs, soit 18,3 % des versements effectués chaque mois.

- Dans l'espace, les positions débitrices et créditrices s'équilibrent pour l'ensemble des participants, mais non pas pour chacun⁽⁷⁾. Ceux qui ont ramassé les premiers ont une position débitrice nette, ceux qui ont ramassé plus tard ont une position créditrice nette. Ces positions nettes atteignent dans l'exemple considéré 1 250 francs, soit 75,76 % des positions brutes. Ce ratio a toujours cette valeur quand le nombre des membres est pair, il est toujours égal à 75 % quand le nombre est impair⁽⁸⁾.

En se référant à ce schéma, on peut maintenant analyser d'une façon plus précise la tontine des deux fonctionnaires béninoises.

La valeur d'une souscription n'a guère varié depuis 1978, mais le nombre des participants a beaucoup augmenté, et plus encore le nombre des souscriptions. Cela n'a pas entraîné un allongement de la période qui comprend toujours dix tours. Mais un nombre croissant de participants a pu lever les fonds à chaque tour. Dans ces conditions, la valeur des créances et des dettes engendrées par ces opérations aurait dû progresser avec le volume des versements mensuels comme des capitaux transférés. Ainsi, en 1988 par exemple, lorsque les versements mensuels ont atteint 1 100 000 francs, le total des positions brutes — créancières et débitrices — aurait dû s'établir à 2 016 000 francs, le total des positions nettes à 1 528 000 francs (voir *Tableau IV*).

(7) Sauf pour celui qui lève l'argent au milieu de la période lorsque le nombre de participants et de levées est impair.

(8) On trouvera les formules correspondantes à l'*Annexe 2*.

En fait, les créances et les dettes générées au sein de cette tontine ont été différentes à la fois parce que certains participants ont versé plusieurs fois la mise — c'est le phénomène des souscriptions multiples — et parce que certains participants ont levé les fonds correspondant à leur mise unique ou multiple en plusieurs fois — c'est le phénomène des levées échelonnées. Ce double impact est difficile à analyser. Les calculs particulièrement complexes que nous avons effectués sur toute la période examinée nous permettent de faire deux observations :

- Lorsque certains participants souscrivent plusieurs parts, ils doivent naturellement lever les fonds en plusieurs fois. Lorsque ces levées sont assez rapprochées et se situent en début ou en fin de cycle, — premier et troisième tour, septième et huitième tour — le rythme des créances et des dettes ne progresse plus d'une façon symétrique. Les mois pendant lesquels les levées correspondantes sont effectuées, il y a une certaine compensation entre les créances et les dettes des participants concernés. Les positions brutes constatées sont donc inférieures aux positions théoriques calculées.
- Les participants qui lèvent les fonds en plusieurs fois ont souvent souscrit plusieurs parts, comme ils peuvent n'en avoir souscrit qu'une. Lorsque les levées se situent à la fois en début et en fin de cycle, ou plus simplement quand elles sont suffisamment écartées (premier et dernier tour, troisième et septième tour), la position moyenne d'un participant peut résulter d'une compensation entre une position débitrice liée à la première levée et une position créditrice liée à la seconde. Le total des positions nettes constatées est encore une fois inférieur au total des positions théoriques calculées.

Dans ces conditions, la pratique des souscriptions multiples et celle des levées échelonnées ont chacune un impact sur les positions brutes et sur les positions nettes qu'il est impossible d'isoler. Mais nous avons mesuré cet impact globalement, pour chacune des onze années. Nous avons présenté les calculs correspondants pour l'année 1981 (*Annexe 3*). Nous avons présenté le résultat de ces calculs pour toutes les années dans le *Tableau IV*.

- *Les positions brutes* ont été effectivement diminuées par la compensation au rythme des souscriptions multiples. Celles-ci ont concerné près des deux tiers des versements en 1981. Cette année-là les positions créancières et débitrices n'ont représenté que 64 % de ce qu'elles auraient dû être. Les souscriptions multiples ont porté sur moins du quart des versements en 1988, et les positions ont représenté 98 % de ce qu'elles auraient dû être.
- *Les positions nettes* ont été effectivement diminuées par la compensation en fonction des levées échelonnées. Bien qu'il soit difficile de trouver un indice qui le mesure, cet échelonnement a été le plus important en 1981 et

1983. Ces années-là les positions créancières et débitrices nettes n'ont représenté que 44 % et 68 % de ce qu'elles auraient été sans cela. Cet échelonnement a été exceptionnellement faible en 1985 ou 88, les positions n'ont guère été modifiées.

Le rapport entre les positions nettes et les positions brutes qui est d'à peu près 75 % quel que soit le total des versements n'a guère varié la plupart du temps : les deux phénomènes examinés ont eu un impact sensiblement proportionnel. Il en a été différemment trois fois : en 1980, 81 et 83. Une analyse plus précise de ces variations nous entraînerait dans des calculs fastidieux qui révèlent bien la complexité de la mécanique tontinière encore trop peu connue. On se trouve en effet devant des pratiques originales dont la dimension financière semblait au départ nous échapper complètement. L'exemple que nous avons analysé nous a permis de mettre en lumière deux aspects fondamentaux.

- La monnaie ne cesse de circuler au sein de la tontine, mais les participants sont tous débiteurs ou créanciers les uns des autres. Leur position respective varie à chaque tour, et ils sont tous, globalement, plus ou moins créanciers ou plus ou moins débiteurs. L'accumulation des créances et des dettes a donc une double particularité : elle est éphémère puisque la tontine ne dure qu'un temps, et elle est mutuelle puisqu'en fin de compte les uns ont prêté aux autres sans que les relations entre les personnes puissent être identifiées.

- Dans la tontine examinée, les souscriptions multiples et les levées échelonnées perturbent la régularité de cette accumulation, aussi bien dans le temps — entre les tours — que dans l'espace — entre les participants. Ce faisant, les responsables ont pu gérer cette mécanique financière en tenant compte des besoins ou des préférences de chacun. En accentuant le caractère personnel de ces opérations, elles ont assuré la cohésion de la tontine et par le fait même sa durée. Et elles ont donné à leur association une extraordinaire souplesse.

Cette souplesse a permis de faire face aux difficultés qui se sont accumulées en 1988. La crise économique qui sévit au Bénin a frappé au premier chef le secteur public : les salaires des fonctionnaires ont été réglés avec un retard qui n'a cessé de croître et qui était de plusieurs mois au début de 1989. Certains participants n'ont pas pu faire face régulièrement à leurs obligations. La Trésorière ne recevant plus chaque mois la totalité des cotisations n'a pu satisfaire intégralement les adhérents dont le tour était arrivé. Un certain retard s'est institué, l'argent n'étant réparti qu'au gré des versements préalablement effectués. C'est ainsi que la tontine n'a pu être clôturée aux premiers jours de novembre... et qu'elle ne l'était pas encore au mois de mai

89. A cette date, seize participants restaient devoir 765 000 francs, ce qui représentait 7 % de l'ensemble des versements prévus.

Parmi ces retardataires deux ont préféré interrompre leurs versements et ont été remboursés des versements déjà effectués : ils sont sortis de la tontine avant la fin. Les impayés se sont trouvés ainsi réduits de 120 000 francs et ramenés à 6 % des versements prévus. Les autres ont choisi d'attendre : les uns qui avaient reçu plus qu'ils n'avaient versé étaient débiteurs ; les autres qui avaient versé plus qu'ils n'avaient reçu étaient créanciers, comme les adhérents qui, bien qu'ayant réglé toutes leurs cotisations, n'avaient pas encore recueilli les fonds équivalents. Malgré la diversité de ces situations, les responsables ont pu maintenir la tontine et cherché dans sa prolongation la solution à ces difficultés. Ce faisant, certains adhérents ont vu leur position débitrice se prolonger, d'autres sont restés créanciers plus longtemps. La Trésorière a vu son travail singulièrement compliqué. Mais la tontine a donné une preuve éclatante de son exceptionnelle capacité d'adaptation.

Conclusion

En acceptant de laisser la tontine se poursuivre au gré des versements effectués par les retardataires, les participants ont manifesté une solidarité qui étonne de la part d'un groupe qui ne s'est pas constitué sur la base de relations personnelles ou d'affinités spéciales entre les membres. Que les deux responsables connaissent chacune « ses » adhérents a suffi pour que ceux-ci se sentent solidaires les uns des autres sans nécessairement se connaître. Bien qu'elle ne soit pas essentielle chaque fois que la tontine est renouvelée pour une nouvelle année, la solidarité est néanmoins latente et ne demande qu'à se manifester le moment venu. On la retrouve en fin de compte dans la tontine examinée comme dans toutes les tontines. Elle a chaque fois plus ou moins d'importance mais elle est toujours présente.

On retrouve aussi dans cette tontine la souplesse qui caractérise habituellement ces associations. Elle nous apparaît ici de façon éclatante parce que nous avons privilégié l'aspect financier de ces opérations que nous avons observées pendant onze années successives. On a pu constater à quel point ces pratiques pouvaient se modifier en permanence et s'adapter avec une facilité extrême aux besoins des participants. En fait, la tontine génère des innovations qui, pour être moins spectaculaires que d'autres mieux connues,

n'en sont pas moins fort originales et creusent davantage encore le fossé déjà grand qui sépare la finance informelle de la finance institutionnelle.

Tel est sans doute le principal enseignement de notre travail qui n'avait pas d'autre ambition que d'analyser en détail le fonctionnement d'une tontine. Il importe de maîtriser un phénomène avant de le mesurer. Il est indispensable de savoir exactement comment fonctionne une tontine avant de chercher à savoir combien il y en a dans le pays et combien de capitaux elles drainent. Dans un domaine encore aussi peu connu que la finance informelle, la monographie est une démarche qui s'impose préalablement à l'enquête statistique. Elle s'impose d'autant plus que la nécessité de mobiliser plus efficacement l'épargne domestique requiert des procédés nouveaux, et qu'on peut difficilement imaginer quelque chose de plus mouvant que les tontines africaines.

Annexe 1 : les comptes de la tontine en 1981

La tontine de 1981 est présentée ici à titre d'exemple. L'ordre des noms a été respecté mais nous n'avons inscrit que les prénoms. Nous avons choisi cette tontine car elle est à la fois simple : elle ne comprend que vingt mises de 10 000 francs CFA chacune, et intéressante car il y a beaucoup de souscriptions multiples et de levées échelonnées.

La Trésorière établit la liste dès le début de l'année et construit le tableau en indiquant seulement les noms. Les versements sont inscrits chaque mois à mesure qu'ils sont effectués. Le tableau est ici présenté dans l'état où il se trouvait le 30 juin. A la fin du mois de juillet, la colonne suivante aurait été remplie.

Chaque adhérent a pu souscrire plusieurs parts ou seulement une demie. C'est ainsi que les vingt parts ont été souscrites par 17 personnes.

6 ont versé chaque mois 5 000 F (Mathilde, Philippe, Anne, Virginie, Célestine et Théophile)

5 ont versé chaque mois 10 000 F (Cécile, Victoire, Rose, Georgette et Louise)

2 ont versé 15 000 F (Bienvenue et Jean)

3 ont versé 20 000 F (Euphrasie, Benoît et Chantal)

1 a versé 30 000 F (Julienne).

Les participants qui ont souscrit une demi-part n'ont pu ramasser que 50 000 francs en une seule fois : Mathilde dès le premier mois (en fait les premiers jours de février), Philippe le troisième mois, Anne le quatrième... Les participants qui ont souscrit une part ont normalement ramassé 100 000 francs en une fois : Cécile le deuxième mois, Victoire le quatrième... Mais ceux qui ont fractionné leur versement comme s'ils avaient souscrit deux demi-parts ont pu lever 50 000 francs deux fois : Georgette les quatrième et sixième mois. Tous ceux qui ont souscrit plus d'une part ont dû également ramasser en plusieurs fois : Bienvenue qui a versé 15 000 francs chaque mois a levé 50 000 francs le premier mois et 100 000 francs le neuvième; Benoît qui a versé 20 000 francs a ramassé 50 000 le troisième mois, 50 000 le sixième et 100 000 francs le septième; Julienne qui a souscrit trois parts a levé 100 000 francs trois fois : le premier, le septième et le huitième mois.

Annexe 2 : analyse financière de la tontine mutuelle

Nous avons supposé une tontine de dix membres versant chacun dix unités monétaires pendant dix mois. Le volume des capitaux transférés est donc de $10 \times 10 \times 10 = 1\,000$ unités. En fait, si le membre qui lève les fonds ne verse pas effectivement sa cotisation, ce total est ramené à $10 \times 10 \times 9 = 900$ unités. En fait, comme ces capitaux sont utilisés d'abord pour être prêtés, ensuite pour être remboursés, la monnaie effectivement utilisée est la moitié du montant transféré : 450 unités.

Le *Tableau V* fait apparaître l'évolution de la position créancière (+) ou débitrice (−) de chacun des membres durant chaque période. Au premier tour, le premier membre emprunte 90, correspondant à la mise des neuf autres. Pendant la première période, il a donc une dette de 90 et chacun des autres a une créance de 10. Au deuxième tour, le premier membre verse 10, il n'aura donc plus qu'une dette de 80 pendant la deuxième période. Le deuxième membre lève 90 mais comme il avait une créance de 10, il n'aura pendant la deuxième période qu'une dette de 80. La créance des huit autres membres passe de 10 à 20...

Pendant le premier mois, le total des positions débitrices — celle du premier membre — et des positions créditrices — celles de tous les autres — atteint 90. Pendant le mois suivant, les positions débitrices des deux premiers correspondent aux positions créditrices des huit autres : 160... Ces

Tableau V.

Mois Membres	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	Total		
											+	-	net
1 ^{er}	-90	-80	-70	-60	-50	-40	-30	-20	-10	0	0	-450	-450
2 ^e	10	-80	-70	-60	-50	-40	-30	-20	-10	0	10	-360	-350
3 ^e	10	20	-70	-60	-50	-40	-30	-20	-10	0	30	-280	-250
4 ^e	10	20	30	-60	-50	-40	-30	-20	-10	0	60	-210	-150
5 ^e	10	20	30	40	-50	-40	-30	-20	-10	0	100	-150	-50
6 ^e	10	20	30	40	50	-40	-30	-20	-10	0	150	-100	50
7 ^e	10	20	30	40	50	60	-30	-20	-10	0	210	-60	150
8 ^e	10	20	30	40	50	60	70	-20	-10	0	280	-30	250
9 ^e	10	20	30	40	50	60	70	80	-10	0	360	-10	350
10 ^e	10	20	30	40	50	60	70	80	90	0	450	0	450
Total	±90	±160	±210	±240	±250	±240	±210	±160	±90	0	1 650	-1 650	±1 250

positions évoluent d'une façon symétrique pendant la durée du cycle, elles progressent les cinq premières périodes et diminuent pendant les cinq suivantes. Au total elles s'élèvent à 1 650 unités, ce qui correspond à l'ensemble des positions débitrices comme des positions créancières de tous les participants. En moyenne sur la période qui comprend neuf mois, elles représentent 183,3 unités.

Mais le premier membre qui a emprunté à tous les autres a eu une position débitrice nette cumulée de 450 au terme des neuf mois. Le deuxième a une position cumulée de 350... le sixième a une position créancière de 50 et le dernier qui a prêté à tous les autres a une position créditrice cumulée de 450. Les positions évoluent d'une façon parfaitement symétrique. Elles s'établissent pour l'ensemble des membres à 1 250 unités, soit en moyenne sur la période 138,9 unités.

Les positions nettes sont naturellement inférieures aux positions brutes puisque la créance et la dette de chacun se sont trouvées compensées. Le rapport est de 75, 76 %.

Si on appelle V le versement de chaque membre à chaque tour et n le nombre de membres et de tours,

Le total des transferts s'élève à :

n^2V si le bénéficiaire est désigné à chaque tour et doit donc effectuer d'abord son versement, soit 1 000 unités dans l'exemple ci-dessus;

$(n-1) nV$ si le bénéficiaire est connu d'avance et n'effectue pas lui-même son versement quand son tour arrive, soit 900 unités dans l'exemple ci-dessus.

La quantité de monnaie utilisée est moindre. En fait l'argent est à la fois versé puis repris. Les membres dont le tour est déjà arrivé ne versent pas d'argent « frais », ils remboursent peu à peu l'argent qu'ils ont précédemment levé. La quantité de monnaie utilisée est donc égale à la moitié du total des transferts, soit :

$$\frac{n^2V}{2} \text{ ou } \frac{(n-1) nV}{2}$$

(soit 500 ou 450 unités dans l'exemple choisi).

Le total des positions créancières et débitrices s'élève à :

pendant le premier mois :	$V(n-1)$
pendant le deuxième mois :	$2V(n-2)$

$$\begin{aligned} \text{pendant le septième mois :} & \quad 7V(n-7), \\ \text{pour l'ensemble de la période :} & \quad \frac{n(n^2-1)V}{6} \end{aligned}$$

(soit 1 650 unités),

$$\text{en moyenne pendant la période :} \quad \frac{n(n^2-1)V}{6(n-1)}$$

(soit 183,3 unités).

Le total des positions créancières et débitrices — qui sont nettes chaque fois — est égal à :

$$\begin{aligned} \text{pour le 11^e membre :} & \quad V(1+2+3\ldots+n-1) \\ \text{pour le 10^e membre :} & \quad V(1+2+3\ldots+n-2) - V \\ \text{pour le 9^e membre :} & \quad V(1+2+3\ldots+n-3) - V(1+2) \end{aligned}$$

pour l'ensemble des membres :

$$\text{si } n \text{ est impair : } \frac{n(n^2-1)V}{8} \text{ (soit 1 250 unités),}$$

$$\text{si } n \text{ est pair : } \frac{n^3V}{8};$$

en moyenne pendant la période :

$$\text{si } n \text{ est impair : } \frac{n(n^2-1)V}{8(n-1)} \text{ (soit 138,8 unités),}$$

$$\text{si } n \text{ est pair : } \frac{n^3V}{8(n-1)}.$$

Annexe 3 : analyse financière de la tontine de 1981

Le tableau qui suit applique l'analyse financière que nous venons de présenter (*Annexe 2*) à la tontine de 1981 que nous avons décrite précédemment (*Annexe 1*). La progression des positions créancières et débitrices de chaque participant pendant que dure la tontine est retracée depuis les premiers versements fin janvier jusqu'à la dernière levée début novembre. A ce moment-là toutes les positions sont ramenées à zéro, chaque participant ayant ramassé l'intégralité de ce qu'il a versé.

Tableau VI.

	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Total		
										+	-	Net
Julienne	-70	-40	-10	20	50	80	10	-60	-30	160	210	- 50
Bienvenue	-35	-20	- 5	10	25	40	55	70	-15	200	75	+ 125
Mathilde	-45	-40	-35	-30	-25	-20	-15	-10	- 5	-	225	- 225
Chantal	20	-60	-40	-20	0	20	40	60	80	220	120	+ 100
Cécile	10	-80	-70	-60	-50	-40	-30	-20	-10	10	360	- 350
Euphrasie	20	40	-40	-20	0	20	40	60	-20	180	80	+ 100
Benoît	20	40	10	30	50	20	-60	-40	-20	170	120	+ 50
Philippe	5	10	-35	-30	-25	-20	-15	-10	- 5	15	140	- 125
Victoire	10	20	30	-60	-50	-40	-30	-20	-10	60	210	- 150
Georgette	10	20	30	-10	0	-40	-30	-20	-10	60	110	- 50
Anne	5	10	15	-30	-25	-20	-15	-10	- 5	30	105	- 75
Rose	10	20	30	40	-50	-40	-30	-20	-10	100	150	- 50
Jean	15	30	45	60	25	40	55	-30	-15	270	45	+ 225
Virginie	5	10	15	20	-25	-20	-15	-10	- 5	50	75	- 25
Louise	10	20	30	40	50	-40	-30	-20	-10	150	100	+ 50
Célestine	5	10	15	20	25	30	35	40	45	225	-	+ 225
Théophile	5	10	15	20	25	30	35	40	45	225	-	+ 225
Total	± 150	± 240	± 235	± 260	± 250	± 280	± 270	± 270	± 170	+ 2 125	- 2 125	± 1 100

Ainsi Julienne a versé 30 000 francs chaque mois et ramassé 100 000 les premier, septième et huitième mois (en fait les premiers jours de février, août et septembre). Pendant le mois de février, elle a donc eu une dette de 70 000 puisqu'elle a versé fin janvier 30 000 et ramassé 100 000 quelques jours plus tard. Le mois suivant elle a versé 30 000 de nouveau, sa dette s'est réduite à 40 000, puis à 10 000 le mois suivant; à la fin du mois d'avril son versement l'a rendue créancière de 20 000 au mois de mai, de 50 000 au mois de juin, de 80 000 au mois de juillet. Mais comme elle a ramassé une deuxième fois 100 000 au début du mois d'août, sa créance s'est trouvée ramenée à 10 000. Comme elle a ramassé une dernière fois 100 000 le mois suivant, sa position est redevenue débitrice de 60 000 en septembre puis de 30 000 en octobre. Sa dette se trouve annulée fin septembre par son dernier versement.

Les positions créancières et débitrices se compensent parfaitement chaque mois. Sur l'ensemble de la période elles totalisent 2 125 000 francs, ce qui correspond aux positions, créancières et débitrices, de l'ensemble des participants. Il s'agit là des positions brutes. Les positions nettes des différents participants, les unes créancières, les autres débitrices, s'élèvent à 1 100 000 francs. En moyenne sur la période qui s'étend sur neuf mois, ces positions s'établissent respectivement à 236 111 et 122 222 francs.

L'impact des souscriptions multiples et des levées échelonnées peut être apprécié en comparant les positions effectives mesurées ci-dessus aux positions théoriques calculées à partir de l'*Annexe 2*.

- Les positions brutes effectives représentent 64,4 % des positions théoriques (236 111 divisé par 366 667 F).
- Les positions nettes effectives représentent 44 % des positions théoriques (122 222 divisé par 277 778 F).
- Le rapport des positions nettes aux positions brutes se trouve ainsi ramené à 51,7 % (122 222 divisé par 236 111 F).

4

Formes traditionnelles de tontines chinoises

Thierry PAIRAULT

CNRS, Centre de recherche et de documentation sur la Chine contemporaine (EHESS), 54, boulevard Raspail, 75270 Paris Cedex 06, France

Dans cette présentation je n'évoquerai pas les formules très complexes et relativement peu uniformes de tontines d'entraide familiale et/ou somptuaires dont l'objet principal est de permettre aux participants de faire face aux dépenses occasionnées par le décès d'un proche, en général celui d'un des parents. Dans ce cas les apports peuvent se faire tant en espèces qu'en nature ou en services. Pour faire face à une série de décès dépassant les capacités d'entraide de ces tontines, il est parfois prévu un système de ré-assurance consistant à investir les disponibilités financières de ce type de tontine dans une tontine financière. Des tontines dites « couteau à un seul tranchant » (le tontinier aidé ne rembourse pas son emprunt) aux tontines par enchères, les formules de tontines financières sont nombreuses; je me limiterai aux seules tontines de crédit mutuel.

Les tontines de crédit mutuel

Aujourd'hui encore la Chine populaire condamne cette forme traditionnelle d'entraide (en 1965, des ouvriers pékinois organisateurs de tontines furent déportés). Associations de fait, elles agissent en dehors de toute réglementation et de tout contrôle. Associations financières, elles encouragent des entreprises pouvant s'opposer aux objectifs du Plan. Et l'accusation la plus formidable, et la plus injuste à la fois, fut de les assimiler à l'usure. Or, tontine et usure diffèrent fondamentalement. L'usurier est un prêteur; c'est le dernier recours des insolvable. Le tontinier est un emprunteur solvable qui recourt à l'aide gratuite de ses pairs qui deviendront successivement créditeurs puis débiteurs. Si d'un point de vue simpliste, les taux d'intérêt semblent élevés, c'est oublier que la dette sociale du tontinier ne s'éteint pas avec la tontine; il s'oblige à aider ses pairs en participant aux tontines qu'ils pourraient organiser dans l'avenir : chaque individu est alternativement tontinier et participant, secouru et secours : pertes et gains s'équilibrant *in fine*.

Dans des pays aussi développés que le Japon, la Corée du sud et Taiwan dotés de structures financières souples et diverses, nombre d'individus, faute de pouvoir/savoir en bénéficier, ont toujours recours aux tontines. C'est la leçon d'une légende faisant remonter à Wang Anshi (1021-1086) leur apparition. Ce réformateur, afin d'alléger les charges des paysans et de lutter contre l'usure, instaura des prêts d'Etat à intérêt modique et des offices de prêts sur gages; malgré cet effort nombre de paysans ne purent bénéficier de ces réformes et auraient alors inventé les tontines. L'intérêt de cette légende est de mettre l'accent sur l'achoppement de toute réforme financière dans une économie dualiste : la réforme, en améliorant les canaux financiers, répond aux besoins des uns mais oublie les autres; en voulant « moraliser » certaines pratiques, elle ferme pour certains les possibilités d'accès au crédit et génère des pratiques encore moins « morales ».

L'hypothèse aujourd'hui la plus souvent retenue par les historiens chinois lie l'apparition des tontines au développement des activités économiques des monastères bouddhiques. Selon eux, l'expansion des tontines aurait suivi la route de pénétration du bouddhisme en Asie : venus de l'Inde, bouddhisme et donc tontines seraient passés en Chine (dès la fin du 1^{er} siècle de notre ère)

puis en Corée, au Japon... Ces historiens constatent que la désignation japonaise des tontines utilise deux caractères chinois (*wujin* en chinois et *mujin* en japonais) qui, dans les versions chinoises et japonaises des textes sacrés bouddhiques, sont d'abord liés aux notions d'approfondissement et d'enrichissement spirituels avant d'être employés en rapport avec les activités économiques des monastères bouddhiques. Ils notent aussi que l'activité économique de ces monastères s'est développée autour des libéralités dont ils étaient bénéficiaires, et ainsi naquirent des systèmes de crédit et surtout des associations d'entraide financière dont le qualificatif est précisément celui qui sert aux Japonais pour désigner les activités tontinières (l'activité économique de ces monastères en Chine atteint son apogée entre les v^e et ix^e siècles).

Traditionnellement les Chinois distinguent trois types de tontines de crédit (*he hui*) : les tontines avec levées à tour de rôle (*lun hui*) ; les tontines avec levées tirées au sort (*chouqian hui*, *yao hui*) ; les tontines avec levées par enchères (*biao hui*). Je supposerai, pour simplifier, que le tontinier (*huishou* : tête de tontine) est toujours l'initiateur de la tontine, situation tendant à devenir la norme.

Les tontines avec levées à tour de rôle

Le tontinier réunit de cinq à dix personnes (*huiyuan* : participant, *huijiao* : pied de tontine) autour d'un projet de tontine dont il a fixé lui-même les dispositions générales, à savoir le montant de la tontine (*huijin*), le montant des mises et des remboursements périodiques, la périodicité des levées (annuelle ou semestrielle le plus souvent)... Exception faite du tontinier premier bénéficiaire de la tontine, l'ordre dans lequel les participants lèveront la tontine est fixé par accord mutuel ou par tirage au sort *préalablement* au lancement de la tontine. Le montant global de la levée est identique pour tous (tontinier ou participant) ; en revanche le montant des débours, et donc les coûts/gains, diffère.

Il existe deux formules (voir *Tableau I*) fixant le montant des mises périodiques du tontinier et de chacun des participants. Le principe général est que plus tardive est la levée, plus faible est le montant des versements (initial et périodiques) et, plus avancée est la levée, plus élevé est le montant des remboursements. Ce qui différencie la formule « classique » de la formule « moderne » est que dans un cas le tontinier est bénéficiaire d'un crédit

Tableau I. Cas des tontines avec des levées à tour de rôle.

1) Formule classique

Entre parenthèses le montant perçu à son tour	Réunion consti- tante	Levée n° 1	Levée n° 2	Levée n° 3	Levée n° 4	Levée n° 5	Levée n° 6	Montant des débours	Coût (-) ou gain (+)
Le tontinier	(3 000)	750	650	550	450	350	250	3 000	0
Le participant n° 1	750	(3 000)	750	750	750	750	750	4 500	-1 500
Le participant n° 2	650	650	(3 000)	650	650	650	650	3 900	- 900
Le participant n° 3	550	550	550	(3 000)	550	550	550	3 300	- 300
Le participant n° 4	450	450	450	450	(3 000)	450	450	2 700	+ 300
Le participant n° 5	350	350	350	350	350	(3 000)	350	2 100	+ 900
Le participant n° 6	250	250	250	250	250	250	(3 000)	1 500	+ 1 500

2) Formule moderne

Entre parenthèses le montant perçu à son tour	Réunion consti- tante	Levée n° 1	Levée n° 2	Levée n° 3	Levée n° 4	Levée n° 5	Levée n° 6	Montant des débours	Coût (-) ou gain (+)
Le tontinier	(3 000)	750	750	750	750	750	750	4 500	-1 500
Le participant n° 1	750	(3 000)	650	650	650	650	650	4 000	-1 000
Le participant n° 2	650	650	(3 000)	550	550	550	550	3 500	- 500
Le participant n° 3	550	550	550	(3 000)	450	450	450	3 000	0
Le participant n° 4	450	450	450	450	(3 000)	350	350	2 500	+ 500
Le participant n° 5	350	350	350	350	350	(3 000)	250	2 000	+1 000
Le participant n° 6	250	250	250	250	250	250	(3 000)	1 500	+ 1 500

totalelement gratuit tandis que dans l'autre le coût de son crédit est proportionnel à sa durée comme pour un participant. Le tontinier, gérant de la tontine, doit dans le premier cas organiser à ses frais un banquet lors de chaque réunion, tandis que dans le second c'est à celui qui lève la tontine de payer ce banquet.

Si le montant de la levée est identique pour tous (tontinier ou participant), en revanche le mode de financement diffère. Dans le cas de la formule classique, le montant des mises périodiques de chaque participant, qu'il soit créateur (il n'a pas encore levé la tontine) ou débiteur (il a déjà levé la tontine) au moment d'une réunion, reste invariable durant toute la durée de la tontine : le remboursement du tontinier se substitue au versement du participant devant lever la tontine, en d'autres termes le poids des remboursements du tontinier est dégressif.

Dans le cas de la formule moderne, le montant des remboursements du tontinier est constant car ses remboursements se substituent aux versements du participant ayant le premier levé la tontine. Le montant des mises périodiques de chaque participant varie selon sa situation (créateur ou débiteur) : des versements constants sont suivis de remboursements constants mais d'un montant inférieur. En effet, les remboursements de chaque participant devenu débiteur se substituent aux versements du participant dont le numéro de tour est immédiatement supérieur. Dans ce second cas le montant des débours totaux de chaque participant est inférieur à ce qu'il aurait été dans le premier cas (sauf pour le tontinier).

Les tontines avec levées tirées au sort

Ce qui distingue ce type de tontine du précédent est le mode d'attribution des levées; alors que dans le premier type l'ordre des levées était connu à l'avance, dans le cas présent il est procédé à un tirage au sort *lors de chaque réunion* pour déterminer le bénéficiaire de la levée. De plus le versement *initial* est égal pour chaque participant (voir *Tableau II*).

Il existe deux formules; l'une plus simple et plus populaire dont la périodicité est de quinze jours à deux mois; l'autre plus complexe s'adressant à des individus plus instruits et dont la périodicité est le plus souvent semestrielle.

Le principe de la formule simple est de fixer une fois pour toutes le montant des versements périodiques (identiques pour tous), montant inférieur à celui des remboursements périodiques (identiques pour tous) : le montant

Tableau II. Cas des tontines avec des levées tirées au sort. 1) Formule simple (sans recalcul des apports)

Entre parenthèses le montant perçu à son tour	Réunion consti- tante	Levée n° 1	Levée n° 2	Levée n° 3	Levée n° 4	Levée n° 5	Levée n° 6	Montant des débours	Coût (-) ou gain (+)
Le tontinier	(600)	100	100	100	100	100	100	600	0
Le participant n° 1	100	(600)	120	120	120	120	120	700	-100
Le participant n° 2	100	100	(620)	120	120	120	120	680	-60
Le participant n° 3	100	100	100	(640)	120	120	120	660	-20
Le participant n° 4	100	100	100	100	(660)	120	120	640	+20
Le participant n° 5	100	100	100	100	100	(680)	120	620	+60
Le participant n° 6	100	100	100	100	100	100	(700)	600	+100

2) Formule complexe (avec recalcul des apports)

Entre parenthèses le montant perçu à son tour	Réunion consti- tante	Levée n° 1	Levée n° 2	Levée n° 3	Levée n° 4	Levée n° 5	Levée n° 6	Levée n° 7	Montant des débours	Coût (-) ou gain (+)
Le tontinier	(700)	120	120	120	120	120	120	120	840	-140
Le participant n° 1	100	(700)	120	120	120	120	116	97	793	-93
Le participant n° 2	100	97	(700)	120	120	120	116	97	769	-69
Le participant n° 3	100	97	92	(700)	120	120	116	97	741	-41
Le participant n° 4	100	97	92	85	(700)	120	116	97	706	-6
Le participant n° 5	100	97	92	85	73	(700)	116	97	660	+40
Le participant n° 6	100	97	92	85	73	50	(700)	97	594	+106
Le participant n° 7	100	97	92	85	73	50	0	(700)	497	+203

Variante	Levée n° 6	Levée n° 7	Montant des débours	Coût (-) ou gain (+)
	117	100	817	-117
	117	100	797	-97
	117	100	773	-73
	117	100	745	-45
	117	100	710	-10
	117	100	664	+36
	(700)	100	597	+103
	0	(700)	497	+203

des levées variera d'un individu à l'autre et ira en augmentant; le tontinier bénéficie d'un crédit gratuit.

Le principe des formules complexes est de fixer à l'avance le montant des levées (identique pour tous) et celui des remboursements (identique pour tous), il suppose donc un recalcul pour chaque période des versements des participants « vifs » (n'ayant pas encore levé la tontine, *huohuijiao*).

Pour une levée donnée, le montant de la mise périodique de chaque participant « vif » est égal au rapport entre, d'une part, le montant de la levée moins les remboursements effectués lors de cette levée et, d'autre part, le nombre de participants « vifs » moins un (celui désigné par le sort ce jour-là). Soit un tontinier et sept participants, soit une levée d'un montant de 700 et des remboursements de 120 (l'exemple du tableau II). Lors de la troisième levée il sera remboursé 120 par le tontinier et 120 par chacun des participants « morts » (ayant déjà levé la tontine, *sihuijiao*); soit $120 \times 3 = 360$; un participant désigné par le sort recevra 700 et les quatre participants « vifs » verseront chacun $(700 - 360)/4 = 85$.

Cette règle changera lorsque le versement ainsi calculé devient négatif, tel est le cas lors de la sixième levée dans notre exemple : en fonction de la règle précédente, la somme des remboursements devrait s'élever à $120 \times 6 = 720$, soit 20 de plus que la somme à lever et donc le septième participant devrait voir son versement fixé à $(700 - 720)/1 = -20$. Deux solutions peuvent être adoptées :

a) le tontinier continue de rembourser 120, mais les participants « morts » remboursent chacun $(700 - 120)/5 = 116$.

b) le tontinier rembourse la même somme que chacun des participants « morts », soit $700/6 = 117$.

La structure de ces tontines avec levées par tirage au sort peut être très élaborée et les participants à une tontine feront en fait d'autres tontines. Si en pratique l'existence d'une tontine-mère et de tontines-filles ne modifie en rien la situation financière des individus, toutefois elle présente l'avantage/le désavantage de multiplier le nombre des tontiniers (un pour la tontine-mère et un pour chacune des tontines-filles) et partant, de multiplier les garants/les risques.

Les tontines avec levées par enchères

Un tontinier sollicite un prêt financé à parts égales par un certain nombre de participants qui versent leur apport à l'occasion de la réunion constituante. Lors de la réunion suivante (la périodicité est en général d'un mois)

commencent les remboursements par le tontinier et le versement des mises périodiques par les participants; des enchères décident du participant qui sera remboursé le premier et qui bénéficiera le premier d'un prêt, et ainsi de suite les réunions suivantes jusqu'à remboursement total du prêt du tontinier. Selon la formule adoptée, le montant des enchères affectera soit le montant des versements périodiques des participants « vifs », soit le montant des remboursements périodiques de chaque participant « mort » (voir *Tableau III*).

Formule « en dedans » (*neibiao*, c'est-à-dire intérêts déduits des versements) :

Selon cette formule, la somme levée par l'enchérisseur le plus offrant est égale :

- au remboursement (égal à la mise initiale) du tontinier;
- + le remboursement (égal à la mise initiale) de chacun des participants « morts »,
- + le versement par chacun des participants « vifs » d'une somme égale à la mise initiale déduction faite du montant de l'enchère personnelle de l'enchérisseur le plus offrant.

Les remboursements périodiques du participant qui lève la tontine seront égaux au montant de la mise initiale.

Formule « en dehors » (*waibiao*, c'est-à-dire intérêts ajoutés aux remboursements) :

Selon cette formule, la somme levée par l'enchérisseur le plus offrant est égale :

- au remboursement du tontinier (égal à la mise initiale),
- + le remboursement par chacun des participants « morts » d'une somme égale à la mise initiale augmentée de son enchère personnelle,
- + le versement par chacun des participants « vifs » d'une somme égale à la mise initiale.

Les remboursements périodiques du participant qui lève la tontine seront égaux au montant de la mise initiale augmentée de son enchère personnelle.

Les tontines avec levées par enchères, comme les autres formes de tontines, connaissent nombre de variantes. Le tontinier ne sera pas toujours l'initiateur de la tontine; souvent il sera un individu extérieur sollicité pour ses qualités morales ou son crédit; parfois il sera l'un des participants-initiateurs élu par ses pairs, il aura le même statut que les participants ordinaires et devra enchérir au même titre qu'eux pour lever la tontine. Parfois, le montant du

Tableau III. Cas des tontines avec des levées par enchères.

1) Formule avec les intérêts déduits des versements

Entre parenthèses le montant perçu à son tour	Enchère retenue	Réunion consti- tutive	Levée n° 1	Levée n° 2	Levée n° 3	Levée n° 4	Levée n° 5	Levée n° 6	Montant des débours	Coût (-) ou gain (+)
Le tontinier	—	(600)	100	100	100	100	100	100	600	0
Le participant n° 1	30	100	(450)	100	100	100	100	100	600	-150
Le participant n° 2	25	100	70	(500)	100	100	100	100	570	-70
Le participant n° 3	20	100	70	75	(540)	100	100	100	545	-5
Le participant n° 4	20	100	70	75	80	(560)	100	100	525	+35
Le participant n° 5	10	100	70	75	80	80	(590)	100	505	+85
Le participant n° 6	0	100	70	75	80	80	90	(600)	495	+105

2) Formule avec les intérêts ajoutés aux remboursements

Entre parenthèses le montant perçu à son tour	Enchère retenue	Réunion consti- tutive	Levée n° 1	Levée n° 2	Levée n° 3	Levée n° 4	Levée n° 5	Levée n° 6	Montant des débours	Coût (-) ou gain (+)
Le tontinier	—	(600)	100	100	100	100	100	100	600	0
Le participant n° 1	30	100	(600)	130	130	130	130	130	750	-150
Le participant n° 2	25	100	100	(630)	125	125	125	125	700	-70
Le participant n° 3	20	100	100	100	(655)	120	120	120	660	-5
Le participant n° 4	20	100	100	100	100	(675)	120	120	640	+35
Le participant n° 5	10	100	100	100	100	100	(695)	110	610	+85
Le participant n° 6	0	100	100	100	100	100	100	(705)	600	+105

versement mensuel de référence sera très inférieur à la mise initiale, l'objet de la tontine sera alors d'aider, sinon d'obliger, une relation (cas très courant des tontines par enchères des Chinois de Paris dont nous donnons un exemple au chapitre suivant).

La pratique des tontines à Taiwan

Une enquête, menée en milieu rural à Taiwan en 1979, montre que 90 % des foyers paysans interrogés participent à des tontines avec levées par enchères, soit en espèces (80 % des cas), soit en nature (20 % des cas).

Une tontine en nature (en céréales, essentiellement du riz) réunit en moyenne dix personnes sur une période de cinq ans (levées semestrielles); ces tontines ne sont que nominalement en nature car les transferts se font de plus en plus en espèces pour éviter les frais de transport. Une tontine en espèces réunit en moyenne 24 personnes sur une période de deux ans (levées mensuelles). Les montants moyens des levées de référence (avant enchères) sont néanmoins comparables (3 tonnes de céréales à 10 000 dollars de Taiwan (NT\$) la tonne contre 30 000 NT\$) même si le taux des enchères est plus élevé dans le premier cas (20 % de la levée de référence contre 15 %). Les tontines en nature ont souvent pour objet la constitution d'une épargne spéculative à moyen terme, tandis que les tontines en espèces ont pour objet plus immédiat d'aider un pair à faire face à un besoin de financement.

Les paysans les plus riches sont ceux qui entretiennent simultanément le plus grand nombre de tontines et lèvent les sommes les plus importantes; mais ce sont les paysans les moins aisés pour lesquels le recours aux tontines se révèle le plus indispensable car les sommes ainsi levées représentent près de 50 % de leurs sources de financement externe contre moins de 20 % pour les premiers qui ont plus facilement accès au système bancaire.

Les fonds investis dans les tontines ont pour origine les revenus non agricoles dans 43 % des cas. Le rôle de ces revenus est la conséquence, d'une part, de leur importance relative dans le revenu des paysans les moins riches qui sont précisément les plus gros consommateurs de tontines en valeur relative, d'autre part, de la nature de ces revenus (salaires) assurant des rentrées plus régulières dans le temps et moins aléatoires dans leur montant. Ce dernier point est très important quant à la compréhension des changements sociaux; ces salaires sont souvent ceux perçus par les épouses dans leur travail à domicile ou dans des usines voisines. Ce comportement est une

prévalence de l'évolution urbaine : dans les villes, les petites tontines deviendront le plus souvent des tontines d'épargne et de prévoyance créées par des femmes qui y épuisent leur revenu.

De par la composition de leur revenu (de 50 % à 60 % d'origine non agricole), les paysans les moins aisés sont donc ceux dont la transformation d'agriculteur en non-agriculteur est la plus avancée et, de par leur pauvreté, ceux qui sont les plus susceptibles de changer de secteur de production et donc d'émigrer vers les villes. C'est donc par eux, les plus obligés à recourir aux tontines, que cette tradition se perpétuera dans les villes, spécialement s'ils décident de s'adonner au commerce.

Selon une enquête générale menée à Taiwan en 1984, 33 % de l'épargne des ménages s'effectue sous forme de participations à des tontines et plus le foyer est aisé, plus les participations tendent à être importantes pour la constitution d'une épargne : de 21 % de l'épargne des moins riches (revenu annuel du ménage inférieur à 29 165 FF de 1984) à 35 % pour les plus riches (revenu annuel supérieur à 146 000 FF). 48 % des ménages épargnent sans investir dans une tontine, mais le tiers ne participe à aucune tontine faute d'occasion ou de disponibilités et représente donc des participants potentiels, en particulier les moins aisés d'entre eux.

Il apparaît donc que les comportements relevés dans l'enquête en milieu rural ne sont pas les mêmes que pour ceux relevés en milieu urbain. Dans la première enquête il était clair que moins les paysans étaient riches, plus ils participaient à des tontines et plus faible était la bancarisation de leur épargne, les tontines agissaient comme un substitut des banques pour les activités productives des plus pauvres. Dans le cas des ménages urbains, en particulier les moins aisés, leur souci est de se constituer une épargne sûre et liquide pour faire face aux aléas de la vie (maladie...), ce qu'ils recherchent est un lieu voisin d'épargne aux formalités simples quelle que soit la faiblesse du taux d'intérêt, d'où le succès des livrets d'épargne des Postes (91 % de cette forme d'épargne selon l'enquête).

Il est vraisemblable que les ménages urbains ont une propension à épargner assez forte encouragée par une politique de limitation de la consommation de biens de luxe, c'est-à-dire importés (ces restrictions sont peu à peu levées depuis l'enquête), et que les ménages les plus aisés ont épuisé les avantages du système bancaire et se tournent vers des placements plus spéculatifs (en ce sens il serait intéressant d'évaluer l'influence sur la formation des tontines de l'essor récent du très populaire marché des valeurs mobilières).

La forme la plus courante de tontine est la tontine en espèces avec levées par enchères « en dedans » (74 % des cas). La tontine type réunirait 24 personnes sur une période de deux ans (levées mensuelles) et exigerait des mises mensuelles de 1 350 FF. Cette tontine type imposerait une épargne de 40 % du salaire mensuel moyen (3 320 FF) et permettrait l'obtention d'un crédit égal au plus à une année de ce salaire.

En moyenne, les foyers, qui investissent dans les tontines, participent simultanément à un peu plus de deux tontines quel que soit le secteur d'activité ou le degré d'urbanisation; en revanche le nombre moyen des participations croît avec le revenu. La mise mensuelle moyenne étant de 1 150 FF par tontine, la charge totale s'élève en moyenne à 2 300 FF par mois et par foyer (74 % du salaire mensuel moyen en 1984). La charge relative par foyer décroît lorsque les revenus du foyer croissent, de 58 % des revenus pour les tranches les plus basses, elle tombe à 26 % pour les tranches les plus élevées. Le poids de cette charge explique, en particulier pour les tranches les plus basses, l'importance du second salaire et le rôle croissant des femmes dans l'organisation des tontines urbaines.

Les tontines d'épargne-prévoyance

Pour conclure cette présentation, je voudrais évoquer le rôle des tontines dans la constitution d'une épargne-prévoyance en milieu urbain et en particulier dans celui des fonctionnaires. Les informations que j'ai pu recueillir sur place montrent que le souci principal des fonctionnaires participant à des tontines est de se constituer un capital en vue de leur retraite. Egalement lié au problème de la retraite est la constitution d'un capital par l'acquisition d'un appartement; la participation à des tontines joue ici un rôle assez comparable à celui de nos plans d'épargne-logement (ces dernières années les crédits pour l'acquisition d'un logement se sont considérablement développés).

A moins long terme est la couverture du risque maladie. Actuellement, il y a une absence totale ou quasi totale de protection sociale en cas de maladie. Lorsqu'un malade se présente dans un hôpital, il est tenu, même en cas d'extrême urgence, d'effectuer le paiement anticipé et liquide (chèques refusés) des prestations médicales, paiement qui ne tient pas compte des indispensables « enveloppes rouges » qu'il faut distribuer aux infirmières et aux médecins. Pour faire face à une telle situation, l'épargne doit être d'abord

et avant tout liquide et d'un montant qui ne saurait être inférieur à deux mois de salaire moyen. Pour les premiers versements, les proches du malade doivent vider le bas de laine conservé précieusement chez eux; notons toutefois une amélioration très récente : désormais il est possible, non seulement d'ouvrir un compte chèque, mais aussi d'utiliser nuitamment, du moins à Taipei, des distributeurs automatiques de billets. Pour les paiements suivants, si la famille ou les amis ne peuvent aider ou s'il faut rembourser leurs avances, la seule solution conciliant liquidité et protection (rentabilité) de l'épargne est la tontine car les formalités d'obtention d'un crédit, même hypothécaire, sont si longues que le malade a littéralement le temps de décéder avant l'octroi du prêt.

Souvent le salaire de la femme est entièrement investi dans cette épargne-prévoyance. D'opérations menées par les hommes quand Taiwan était une société essentiellement rurale, les tontines tendent à devenir aujourd'hui des opérations principalement menées par des femmes, du moins pour l'utilisation non spéculative des tontines de crédit.

Références

- [1] Cao (Jinghui), *Hehui zhidu zhi yanjiu* (Etude des systèmes de tontine), Taipei : Lianjing chubanye gongsi, 1970.
- [2] Chen (Jianzhao) et Xiu (Junliang), *Minjian biaohui lilübiao* (Tableaux des intérêts dans les tontines par enchères), Taipei : Wensheng shuju, 1982.
- [3] Hou (Haochang) *Minjian biaohui xuzhi* (Savoir lever une tontine par enchères), Taipei : Chongchen wenhua shiye gufen youxian gongsi, 1983.
- [4] Lin (Guangyu), *Minjian hezuhui zhi tantao* (Présentation des tontines), Taipei : Di yi yinghang weixin shi, 1979.
- [5] *Taiwan sheng minjian chuxu yu jiedai zhuangkuang ji yixiang diaocha jiyao baogao* (Rapport d'enquête sur la situation et l'orientation de l'épargne et de l'endettement populaire dans la province de Taiwan), Le gouvernement de la province de Taiwan, 1985.
- [6] Wu (Keyuan), « Taiwan nongcun minjian hehui zuzhi ji qi dui nongjia jingji yingxiang zhi yanjiu » (Etude des tontines rurales à Taiwan et de leur influence économique sur les paysans), *Taiwan tudi jinrong jikan* (Le crédit foncier à Taiwan), vol. 17, n° 1, 1980, pp. 61-102.

5

Un exemple parisien de tontine chinoise

Thierry PAIRAULT

CNRS, Centre de recherche et de documentation sur la Chine contemporaine (EHESS), 54, boulevard Raspail, 75270 Paris Cedex 06, France

La présentation portera sur les tontines organisées dans la communauté chinoise de Paris. Ces tontines, avec levées par enchères, ont un caractère mixte : elles ont à la fois les caractéristiques d'un placement en même temps que celles d'une entraide. Ce dernier aspect se traduit essentiellement à travers la différence existant entre le montant du prêt accordé au tontinier lors de la constitution de la tontine et le montant des mises mensuelles relativement minimales.

Les principes de fonctionnement

Un tontinier reçoit un prêt sans intérêt de 25 000 unités monétaires (UM) financé à parts égales (5 000 UM) par cinq participants le premier mois. En

outre, il est décidé que chaque participant doit apporter chaque mois une mise de 500 UM. Les remboursements par le tontinier commencent le deuxième mois; des enchères décident lequel des participants sera le premier remboursé et ainsi de suite les mois suivants jusqu'à remboursement total. La somme globale mise effectivement aux enchères chaque mois est de 5 000 (remboursement) plus 500×4 (cinq mises moins celle de l'enchérisseur le plus offrant) soit 7 000 UM. Une fois qu'un participant a levé une enchère, il se trouve dans la situation d'emprunteur et rembourse chaque mois son emprunt selon la formule décidée lors de la constitution de la tontine.

Formule « en dedans » : intérêts déduits des versements.

A partir du deuxième mois, l'enchérisseur qui l'emporte est le participant qui accepte de payer immédiatement les intérêts les plus élevés ou, dans la pratique, le participant qui accepte de se voir prêter la somme la plus faible.

A supposer qu'au cours de cette tontine les enchères se soient établies ainsi :

- 1^{er} mois : le tontinier reçoit son prêt sans intérêt;
- 2^e mois : un participant accepte de payer immédiatement 150 UM d'intérêt et donc de ne recevoir que $500 - 150 = 350$ UM de chacun des autres participants; le tontinier lui rembourse 5 000 UM. Ce participant est désormais considéré comme « mort » et ne pourra plus prétendre enchérir;
- 3^e mois : un participant accepte de payer immédiatement 120 UM d'intérêt et donc de ne recevoir que $500 - 120 = 380$ UM de chacun des autres participants encore « vifs »; le participant déjà « mort » lui rembourse 500 UM et le tontinier 5 000 UM;
- 4^e mois : un participant accepte de payer immédiatement 100 UM d'intérêt et donc de ne recevoir que $500 - 100 = 400$ UM de chacun des deux participants encore « vifs »; les deux participants « morts » lui remboursent chacun 500 UM et le tontinier 5 000 UM;
- 5^e mois : un participant accepte de payer immédiatement 50 UM d'intérêt et donc de ne recevoir que $500 - 50 = 450$ UM du dernier participant encore « vif »; les trois autres participants « morts » lui remboursent chacun 500 UM et le tontinier 5 000 UM;

— 6^e mois : le dernier participant « vif » reçoit de chacun des participants « morts » 500 UM et du tontinier 5 000 UM.

Le tableau des sommes mises en jeu s'établit comme suit :

— 1^{er} mois : le tontinier reçoit des participants :

$$5\,000 \times 5 = 25\,000 \text{ UM};$$

— 2^e mois : le tontinier rembourse l'enchérisseur le plus offrant; chacun des autres participants prêtant à ce dernier le montant de leur mise déduction faite du montant de l'enchère, la somme reçue est de :

$$5\,000 + 4 \times (500 - 150) = 6\,400 \text{ UM};$$

— 3^e mois : le tontinier et le participant « mort » remboursent l'enchérisseur le plus offrant; chacun des autres participants « vifs » prêtant à ce dernier le montant de leur mise déduction faite du montant de l'enchère, la somme reçue est de :

$$5\,000 + (1 \times 500) + 3 \times (500 - 120) = 6\,640 \text{ UM};$$

— 4^e mois : le tontinier et les participants « morts » remboursent l'enchérisseur le plus offrant; chacun des autres participants « vifs » prêtant à ce dernier le montant de leur mise déduction faite du montant de l'enchère; la somme reçue est de :

$$5\,000 + (2 \times 500) + 2 \times (500 - 100) = 6\,800 \text{ UM};$$

— 5^e mois : le tontinier et les participants « morts » remboursent l'enchérisseur le plus offrant; le dernier des participants « vifs » prêtant à l'enchérisseur le montant de sa mise déduction faite du montant de l'enchère, la somme reçue est de :

$$5\,000 + (3 \times 500) + 1 \times (500 - 50) = 6\,950 \text{ UM};$$

— 6^e mois : le tontinier et les participants « morts » remboursent le dernier participant « vif »; la somme reçue est de :

$$5\,000 + (4 \times 500) = 7\,000 \text{ UM}.$$

Les participants sont successivement prêteurs puis emprunteurs; les taux d'intérêt qui affectent leur prêt puis leur emprunt peuvent être calculés à partir des formules ci-dessous :

soit

— N le nombre de participants exclusion faite du tontinier;

— t le mois où un participant de prêteur devient emprunteur, t est compris dans l'intervalle $(2, N)$ puisque le premier mois il n'y a pas d'enchères;

— i le taux d'intérêt nominal mensuel;

— B le montant du prêt accordé par chaque participant au tontinier;

— A le montant de la mise mensuelle de chaque participant;

— a_k le montant de l'enchère le mois k ;

- P_t le montant total du capital prêté par un participant à la date t ;
- p_t le montant des intérêts perçus par un participant durant la période où il est prêteur;
- E_t le montant total de l'emprunt obtenu par un participant à la date t ;
- e_t le montant des intérêts payés par un participant durant la période où il est emprunteur.

a) La somme du capital prêté et des intérêts perçus est donnée par la formule ci-dessous; on en déduit le polynôme dont l'une des racines réelles est le taux d'intérêt mensuel nominal créditeur :

$$P_t + p_t = B + (t - 2) \times A$$

ou encore :

$$= B \times (1 + i)^{t-1} + \sum_{j=1}^{t-2} (A - a_{j+1}) \times (1 + i)_{t-j-1}$$

d'où :

$$B \times (1 + i)^{t-1} + \sum_{j=1}^{t-2} (A - a_{j+1}) \times (1 + i)_{t-j-1} - B - (t - 2) \times A = 0$$

avec $i = 0$ si $t = 2$.

b) La somme du capital emprunté et des intérêts payés est donnée par la formule ci-dessous :

$$E_t + e_t = (N - t + 1) \times A$$

Des équations suivantes on déduit le taux d'intérêt nominal mensuel débiteur :

$$E_t = (N - t + 1) \times (A - a_t),$$

$$E_t = (A/i) \times (1 - (1 + i)^{t-1-N}),$$

d'où :

$$(A/i) \times (1 - (1 + i)^{t-1-N}) - (N - t + 1) \times (A - a_t) = 0,$$

avec $i = 0$ si $t = N + 1$.

Formule « en dehors » : intérêts ajoutés aux remboursements (cette formule est moins courante, voire exceptionnelle, dans la communauté chinoise de Paris).

A partir du deuxième mois, l'enchérisseur qui l'emporte est le participant qui accepte d'opérer les remboursements les plus élevés dans les mois à venir.

A supposer qu'au cours de cette tontine les enchères se soient établies comme dans l'exemple précédent :

- 1^{er} mois : le tontinier reçoit son prêt sans intérêt;

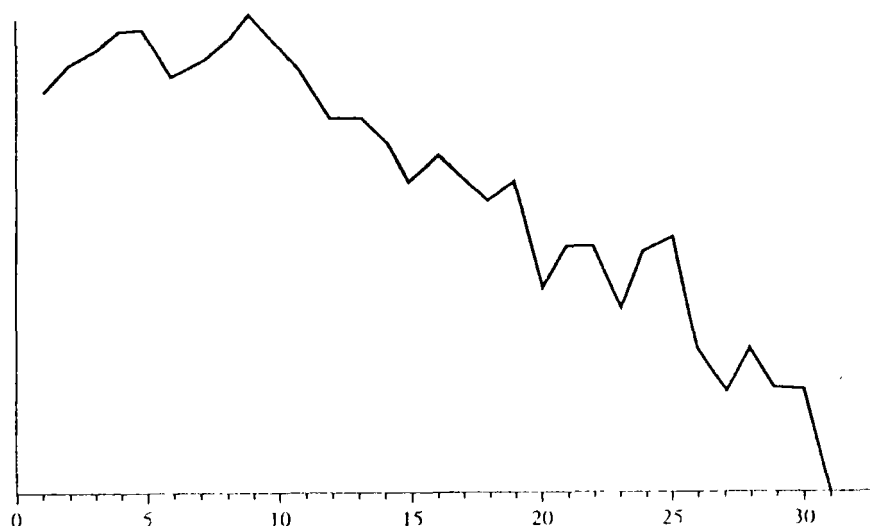


Figure 1. Evolution des enchères.

— 2^e mois : un participant accepte de voir ses mises mensuelles futures augmentées de son enchère et donc de verser chaque mois la somme de $500 + 150 = 650$ UM; le tontinier lui rembourse 5 000 UM et chaque participant lui prête 500 UM;

— 3^e mois : un participant accepte de voir ses mises mensuelles futures augmentées de son enchère et donc de verser chaque mois la somme de $500 + 120 = 620$ UM; le tontinier lui rembourse 5 000 UM; chaque participant encore « vif » lui prête 500 UM et le participant « mort » lui verse sa mise augmentée de son enchère;

— 4^e mois : un participant accepte de voir ses mises mensuelles futures augmentées de son enchère et donc de verser chaque mois la somme de $500 + 100 = 600$ UM; le tontinier lui rembourse 5 000 UM; chaque participant encore « vif » lui prête 500 UM et les participants « morts » lui versent leur mise augmentée de leur enchère;

— 5^e mois : un participant accepte de voir ses mises mensuelles futures augmentées de son enchère et donc de verser chaque mois la somme de $500 + 50 = 550$ UM; le tontinier lui rembourse 5 000 UM; le dernier participant encore « vif » lui prête 500 UM et les participants « morts » lui versent leur mise augmentée de leur enchère;

— 6^e mois : le dernier participant « vif » reçoit des participants leur mise augmentée de leur enchère ainsi que le remboursement du tontinier.

Le tableau des sommes mises en jeu s'établit comme suit :

— 1^{er} mois : le tontinier reçoit des participants :

$$5\,000 \times 5 = 25\,000 \text{ UM};$$

— 2^e mois : le tontinier rembourse l'enchérisseur le plus offrant qui perçoit en outre, les mises des autres participants; la somme reçue est de :

$$5\,000 + (4 \times 500) = 7\,000 \text{ UM};$$

— 3^e mois : le tontinier rembourse l'enchérisseur le plus offrant qui perçoit en outre les mises des participants « vifs » ainsi que celle du participant « mort » augmentée de l'enchère de ce dernier; la somme reçue est de :

$$5\,000 + (3 \times 500) + (500 + 150) = 7\,150 \text{ UM};$$

— 4^e mois : le tontinier rembourse l'enchérisseur le plus offrant qui perçoit en outre les mises des participants « vifs » ainsi que celles des participants « morts » augmentées des enchères de ces derniers; la somme reçue est de :

$$5\,000 + (2 \times 500) + (500 + 150) + (500 + 120) = 7\,270 \text{ UM};$$

— 5^e mois : le tontinier rembourse l'enchérisseur le plus offrant qui perçoit en outre la mise du dernier participant « vif » ainsi que celles des participants « morts » augmentées des enchères de ces derniers; la somme reçue est de :

$$5\,000 + 500 + (500 + 150) + (500 + 120) + (500 + 100) = 7\,370 \text{ UM};$$

— 6^e mois : le tontinier et les participants « morts » remboursent le dernier participant « vif »; la somme reçue est de :

$$5\,000 + (500 + 150) + (500 + 120) + (500 + 100) + (500 + 50) = 7\,420 \text{ UM}.$$

En utilisant les mêmes symboles que ci-dessus, on établit des formules de calcul.

a) La somme du capital prêté et des intérêts perçus est donnée par les formules ci-dessous, on en déduit le polynôme dont l'une des racines réelles est le taux d'intérêt mensuel nominal créditeur.

$$P_t + p_t = B + (t - 2) \times A + \sum_{i=1}^{t-2} a_i, \text{ avec } a_i = 0$$

ou encore :

$$= B \times (1 + i)_{t-1} + \sum_{i=1}^{t-2} A \times (1 + i)^{t-i-1},$$

d'où :

$$B \times (1 + i)^{t-1} + \sum_{i=1}^{t-2} A \times (1 + i)^{t-i-1} - B - (t - 2) \times A - \sum_{i=1}^{t-2} a_i = 0,$$

avec $a_1 = 0$ et avec $i = 0$ si $t = 2$.

b) La somme du capital emprunté et des intérêts payés est donnée par la formule suivante :

$$E_t + e_t = (N - t + 1) \times (A + a_t).$$

Des équations suivantes on déduit le taux d'intérêt nominal mensuel débiteur :

$$E_t = (N - t + 1) \times A,$$

$$E_t = \sum_{j=t}^{N+1} (A + a_j)/i \times (1 - (1 + i)^{j-1-N}),$$

d'où :

$$\sum_{j=t}^{N+1} ((A + a_j)/i) \times (1 - (1 + i)^{j-1-N}) - (N - t + 1) \times A = 0,$$

avec $i = 0$ si $t = N + 1$.

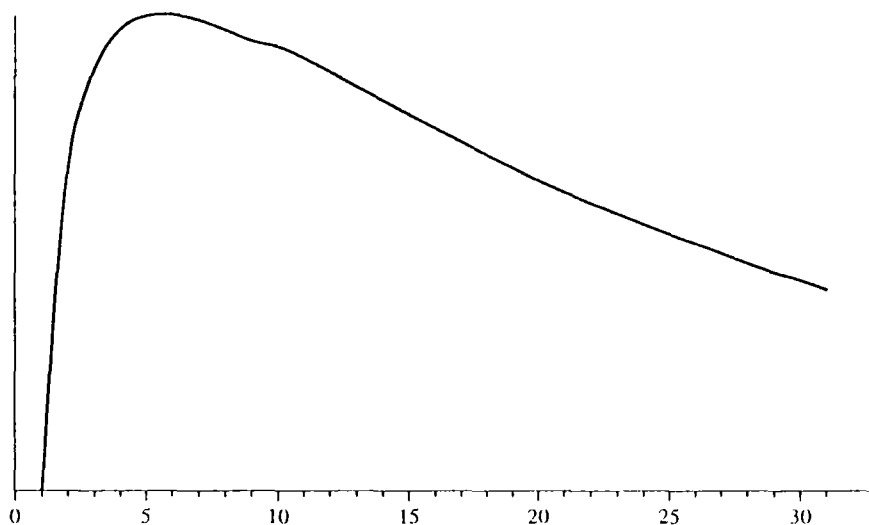


Figure 2. Evolution des taux d'intérêt créditeurs.

Un exemple « parisien »

Je tiens à remercier Monsieur Li qui m'a autorisé à consulter les comptes de deux tontines dont il a été le tontinier. A titre d'exemple, j'ai retenu la plus récente qui était destinée à financer les travaux d'embellissement du restaurant qu'il avait acquis grâce à la première.

Monsieur Li désirait réunir par le biais de cette tontine la somme de 155 000 francs; il associa à cette entreprise 31 personnes apportant chacune 5 000 francs. La formule adoptée était celle des « intérêts déduits » avec des enchères mensuelles fondées sur des mises de 600 francs. En cas d'absence d'enchères, « l'enchérisseur » était tiré au sort parmi les participants encore « vifs » et son « enchère » était fixée à 50 francs. Ci-dessous voici la liste des participants en suivant l'ordre dans lequel ils ont levé les enchères et en précisant leurs qualités :

- 1^{er} : Chen (restaurateur); difficultés de trésorerie; enchère de 190 F;
- 2^e : Li (restaurateur); dettes de jeu; enchère de 205 F;
- 3^e : Wang (restaurateur); objet inconnu; enchère de 210 F;
- 4^e : Yan (ouvrier en confection); mariage; enchère de 220 F;
- 5^e : Zhang (ouvrier en confection); aide à un parent; enchère de 220 F;
- 6^e : Lin (ouvrier en confection); retour provisoire au pays (mort du père); enchère de 200 F;
- 7^e : Wang (ouvrier en confection); objet inconnu; enchère de 205 F;
- 8^e : Lin (commerçant); difficultés de trésorerie; enchère de 215 F;
- 9^e : Li (importateur); dettes; enchère de 230 F;
- 10^e : Qian (confection à domicile); achat d'une voiture; enchère de 215 F;
- 11^e : Jiang (commerçant); augmentation de son stock; enchère de 200 F;
- 12^e : Chen (restaurateur); achat d'un restaurant; enchère de 180 F;
- 13^e : Chen (le même que le précédent; il avait pris deux parts); objet identique; enchère de 180 F;
- 14^e : Jiang (restaurateur); ouverture d'un restaurant; enchère de 170 F;
- 15^e : Hou (courtier); besoin de fonds de roulement; enchère de 150 F;
- 16^e : Lin (ouvrier en confection); achat d'un billet d'avion; enchère de 160 F;
- 17^e : Wu (commerçant); participation à une autre tontine; enchère de 150 F;
- 18^e : Du (restaurateur); paiement d'impôts; enchère de 140 F;
- 19^e : Ye (restaurateur); travaux d'embellissement; enchère de 150 F;
- 20^e : Zhang (bazar); enchérit car enchères basses; enchère de 100 F;
- 21^e : Yang (cuisinier); opération chirurgicale de sa sœur aînée; enchère de 120 F;

- 22° : Dai (restaurateur); achat de mobilier; enchère de 120 F;
 23° : Zhao (ouvrier en confection); participation à une autre tontine; enchère de 90 F;
 24° : Lian (restaurateur); objet inconnu; enchère de 120 F;
 25° : Chen (restaurateur); objet inconnu; enchère de 125 F;
 26° : Li (ouvrier dans une entreprise française); enchérit car enchères basses; enchère de 70 F;
 27° : Zhu (cuisinier); tiré au sort; enchère de 50 F;
 28° : Chen (importateur); enchérit car enchères basses; enchère de 70 F;
 29° : Hu (bazar); tiré au sort; enchère de 50 F;
 30° : Song (garçon de restaurant); tiré au sort; enchère de 50 F;
 31° : Lin (ouvrier en confection); le dernier « vif ».

Le tableau récapitulatif indique pour chaque participant (dans l'ordre des enchères) le montant global de ses prêts et le taux d'intérêt afférent ainsi que le montant global de son emprunt et le taux d'intérêt qui s'y attache. Trois graphes illustrant l'évolution des enchères et des taux d'intérêts suivent. Enfin, un quatrième graphe indique l'évolution des disponibilités (remboursements plus emprunt) pour chaque participant mois après mois dans trois cas :

- *Courbe n° 1* : hypothèse selon laquelle le taux d'intérêt débiteur pour chaque participant aurait été fixé arbitrairement à 2 % une fois pour toute;
- *Courbe n° 2* : cas des enchères naturelles (la pratique réelle);
- *Courbe n° 3* : hypothèse selon laquelle le taux d'intérêt créditeur pour chaque participant aurait été fixé arbitrairement à 2 % une fois pour toute.

Si on considère que chaque participant à une tontine :

- 1) ne fait pas de calculs financiers à proprement parler afin d'optimiser son intérêt débiteur et son intérêt créditeur dans la tontine (c'est pourquoi je me dispense de donner des tableaux récapitulatifs pour ces hypothèses); MAIS
- 2) cherche à optimiser ses disponibilités financières à un moment donné en fonction d'opportunités extérieures à la tontine.

Alors il est clair que la fixation d'un taux d'intérêt débiteur unique (*Courbe n° 1*) est le meilleur moyen de **maximiser**, et seulement de maximiser, les disponibilités de chacun et un taux nul les rendrait égales et maximales pour tous. Toutefois, dans cette dernière hypothèse, nombre de participants ne verraient aucun *intérêt* à être gracieusement créancier net; aussi doit-on conclure que la *Courbe n° 2*, celle des enchères naturelles ou réelles, est effectivement celle qui **optimise** la situation de chacun.

A titre documentaire, je présente en annexe un deuxième exemple réel de tontine (la première organisée par Monsieur Li) dans lequel le prêt au

Tableau récapitulatif.

	E F	Prêts			Emprunts		
		F	Im %	Ia %	F	Im %	Ia %
1	190	5 000	0,0	0,0	12 300	2,6	31,9
2	205	5 410	1,8	21,7	11 455	3,0	36,5
3	210	5 805	2,4	28,6	10 920	3,3	39,0
4	220	6 195	2,6	31,3	10 260	3,6	43,1
5	220	6 575	2,7	32,5	9 880	3,7	44,7
6	200	6 955	2,7	32,7	10 000	3,4	40,8
7	205	7 355	2,7	32,1	9 480	3,6	43,9
8	215	7 750	2,6	31,4	8 855	4,1	48,8
9	230	8 135	2,6	30,7	8 140	4,7	56,0
10	215	8 505	2,5	30,3	8 085	4,4	53,3
11	200	8 890	2,5	29,6	8 000	4,2	50,6
12	180	9 290	2,4	28,7	7 980	3,8	46,2
13	180	9 710	2,3	27,6	7 560	4,1	48,7
14	170	10 130	2,2	26,7	7 310	3,4	47,8
15	150	10 560	2,1	25,7	7 200	3,6	43,2
16	160	11 010	2,1	24,6	6 600	4,2	49,8
17	150	11 450	2,0	23,7	6 300	4,1	49,1
18	140	11 900	1,9	22,8	5 980	4,0	48,4
19	150	12 360	1,8	22,0	5 400	4,7	56,5
20	100	12 810	1,7	21,2	5 500	3,2	38,0
21	120	13 310	1,7	20,3	4 800	4,3	51,3
22	120	13 790	1,6	19,5	4 320	4,7	56,4
23	90	14 270	1,6	18,8	4 080	3,7	45,1
24	120	14 780	1,5	18,0	3 360	5,9	70,9
25	125	15 260	1,4	17,4	2 850	7,1	85,3
26	70	15 735	1,4	16,8	2 650	4,3	51,4
27	50	16 265	1,3	16,1	2 200	3,6	42,9
28	70	16 815	1,3	15,4	1 590	6,5	77,6
29	50	17 345	1,2	14,8	1 100	6,0	72,0
30	50	17 895	1,2	14,2	550	9,1	109,1
31	0	18 445	1,1	13,6	0	0,0	0,0

E = enchères, F = francs, Im % = taux d'intérêt nominal mensuel, Ia % = taux d'intérêt nominal annuel (les différences entre les Im % et les Ia % résultent de l'arrondi).

tontinier par chacun des 31 participants était fixé à 4 000 francs et la mise mensuelle à 600 francs.

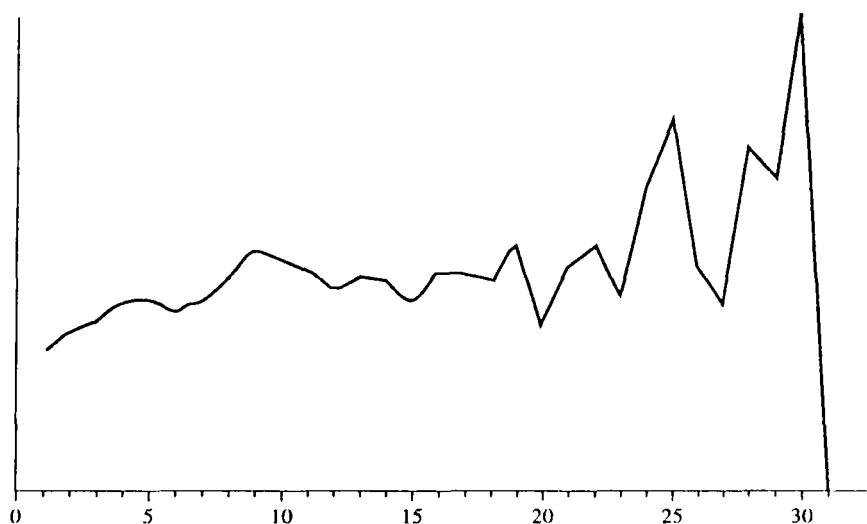


Figure 3. Evolution des taux d'intérêt débiteurs.

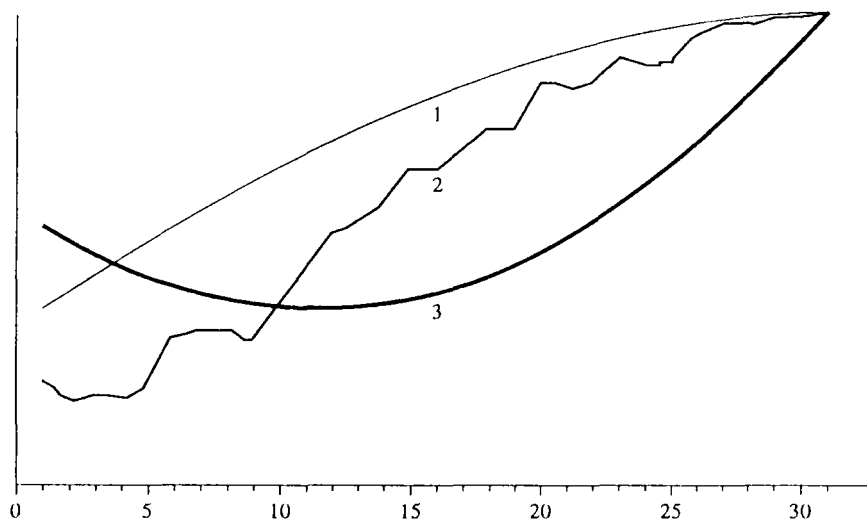


Figure 4. Courbes des disponibilités. Courbe n° 1 : disponibilités si l'intérêt débiteur est de 2 %; Courbe n° 2 : disponibilités si enchères naturelles; Courbe n° 3 : disponibilités si l'intérêt créditeur est de 2 %

Tableau récapitulatif.

	E	Prêts			Emprunts		
	F	F	Im %	Ia %	F	Im %	Ia %
1	148	4 000	0,0	0,0	13 560	1,9	23,2
2	186	4 452	1,7	20,8	12 006	2,7	32,0
3	190	4 866	2,5	29,4	11 480	2,8	34,1
4	185	5 276	2,7	32,5	11 205	2,8	34,1
5	180	5 691	2,8	33,2	10 920	2,8	34,1
6	185	6 111	2,7	32,9	10 375	3,1	36,7
7	165	6 526	2,7	32,4	10 440	2,7	33,0
8	160	6 961	2,6	31,2	10 120	2,7	33,1
9	150	7 401	2,5	29,9	9 900	2,6	31,9
10	110	7 851	2,4	28,6	10 290	1,9	23,0
11	140	8 341	2,2	26,8	9 200	2,7	32,1
12	145	8 801	2,1	25,6	8 645	2,9	35,2
13	120	9 256	2,0	24,5	8 640	2,5	29,5
14	135	9 736	1,9	23,3	7 905	3,0	35,9
15	105	10 201	1,9	22,3	7 920	2,4	28,3
16	90	10 696	1,8	21,2	7 650	2,1	25,2
17	120	11 206	1,7	20,0	6 720	3,1	37,5
18	110	11 686	1,6	19,3	6 370	3,0	36,3
19	70	12 176	1,5	18,5	6 360	1,9	23,5
20	70	12 706	1,5	17,5	5 830	2,1	25,5
21	90	13 236	1,4	16,7	5 100	3,1	36,8
22	120	13 746	1,3	16,0	4 320	4,7	56,5
23	140	14 226	1,3	15,5	3 680	6,3	75,8
24	60	14 686	1,3	15,1	3 780	2,7	32,4
25	70	15 226	1,2	14,4	3 180	3,7	43,9
26	140	15 756	1,2	13,8	2 300	9,5	114,8
27	70	16 216	1,1	13,4	2 120	5,2	61,8
28	70	16 746	1,1	13,0	1 590	6,5	77,6
29	50	17 276	1,0	12,5	1 100	6,0	72,0
30	50	17 826	1,0	12,0	550	9,1	109,1
31	0	18 376	1,0	11,4	0	0,0	0,0

E = enchères, F = francs, Im % = taux d'intérêt nominal mensuel, Ia % = taux d'intérêt nominal annuel (les différences entre les Im % et les Ia % résultent de l'arrondi).

Annexe : Deuxième exemple

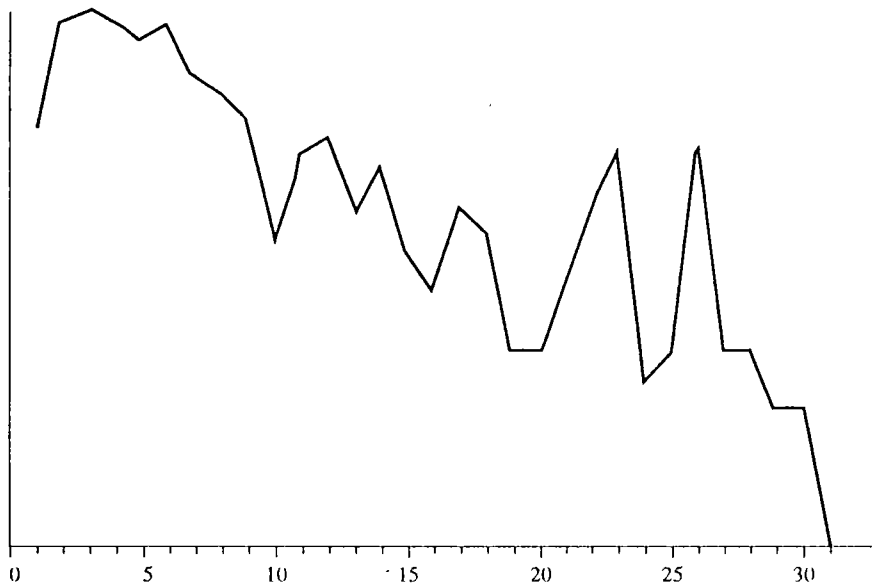


Figure 5. Deuxième exemple. Evolution des enchères.

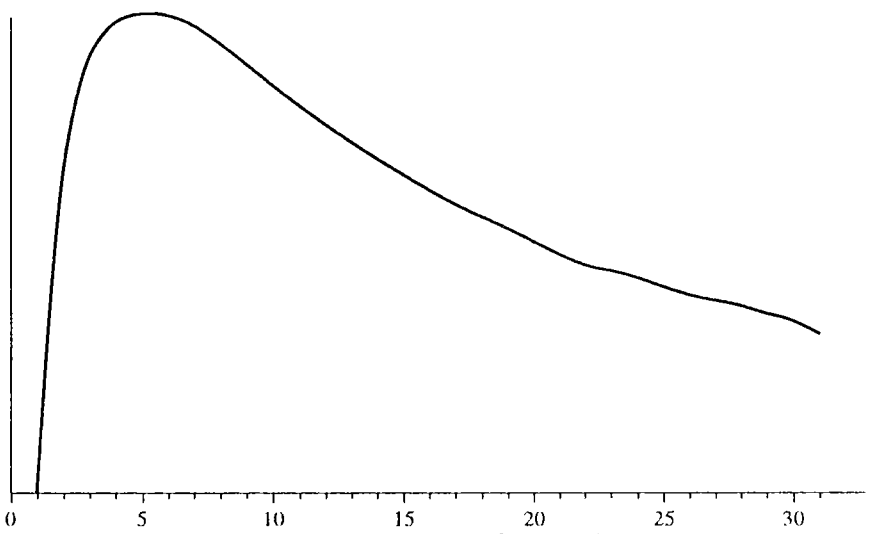


Figure 6. Deuxième exemple. Evolution des taux d'intérêt créditeurs.

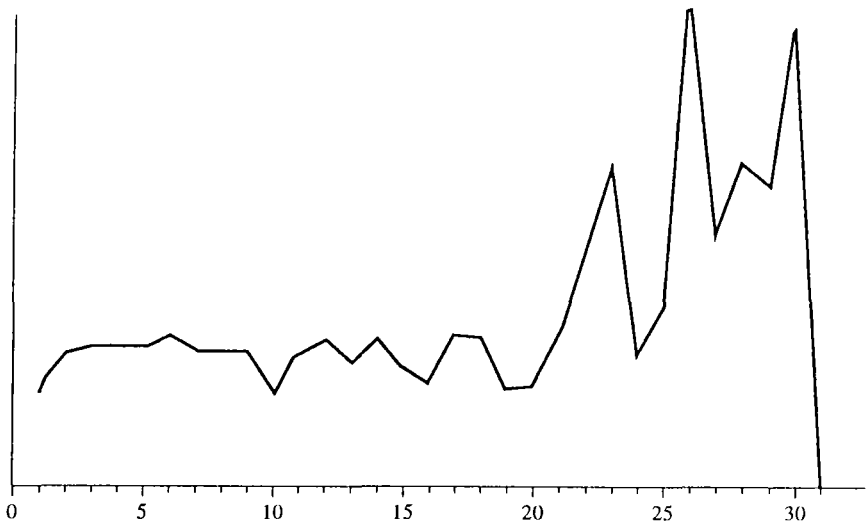


Figure 7. *Deuxième exemple. Evolution des taux d'intérêt débiteurs.*

6

Tontines et tontiniers sur les marchés africains : le marché Saint-Michel de Cotonou

Michel LELART*, Simon GNANSOUNOU**

* *CNRS, Institut Orléanais de Finance, BP 6739, 45067 Orléans Cedex 02, France*

** *Université Nationale du Bénin, Ecole Nationale d'Administration, BP 2231 Cotonou, Bénin*

Dans l'infinie variété des tontines que l'on rencontre au Bénin, il importe de bien distinguer les tontines mutuelles ou « tournantes » qui accélèrent la circulation de la monnaie et les tontines commerciales ou « ambulantes » qui favorisent une certaine accumulation⁽¹⁾ (voir note p. 110). Nous avons considéré les premières dans un chapitre précédent. Nous allons maintenant examiner les secondes dont les opérations, pour être très différentes, sont aussi originales et présentent de ce fait un aussi grand intérêt. A vrai dire, il serait plus juste cette fois de parler de tontinier plutôt que de tontine. Il ne s'agit plus en effet d'une association entre des personnes qui se connaissent bien. Tout repose sur l'initiative d'un tontinier qui collecte

Le questionnaire a été élaboré par M. Lelart. L'enquête et la contre-enquête ont été effectuées par S. Gnansounou aidé de plusieurs collaborateurs. Tous deux ont analysé les résultats et M. Lelart a rédigé l'essentiel du texte.

périodiquement l'argent de ses clients et les rembourse à la date convenue. Il peut les rembourser plus tôt, et surtout il peut leur rembourser plus qu'ils n'ont déjà versé : dans ce cas il accorde du crédit. Dépôt-crédit, on retrouve là les deux fonctions habituelles de tout banquier.

Les tontiniers se promènent le soir dans leur quartier ou leur village et vont au devant de leurs clients : ce sont les commerçants et les artisans qui vont fermer leur boutique, ce sont les ouvriers ou les salariés qui sont rentrés chez eux. Les tontiniers vont aussi sur le marché avant que les affaires ne cessent et permettent aux vendeurs et aux vendeuses de mettre en sûreté la recette de la journée. Il est facile dans ce cas d'étudier leur activité car le champ est bien délimité. En interrogeant tous les commerçants sur le marché, on peut recueillir des informations que les tontiniers eux-mêmes ne donneraient pas facilement.

C'est une telle enquête exhaustive que nous avons effectuée sur le marché Saint-Michel de Cotonou. Ce marché qui compte environ 350 vendeurs et vendeuses s'anime tous les jours. Il est juxtaposé au marché Dan Tokpa qui est beaucoup plus important puisqu'il s'agit d'un marché international sur lequel se retrouvent, tous les cinq jours, beaucoup de commerçants étrangers, notamment togolais et nigériens, à l'intérieur d'un grand bâtiment de trois étages construit il y a quelques années. Le marché Saint-Michel est un marché plus ouvert qui s'anime chaque jour à la périphérie de ce bâtiment. Quoique tout proche du précédent, il est mieux circonscrit, davantage organisé et plus facile à étudier.

L'enquête a débuté en juillet 1988. Il a fallu commencer par prendre contact avec les deux groupes politiques, l'Organisation des Femmes Révolutionnaires du Bénin et le Comité de Défense de la Révolution, qui sont représentés sur place par deux bureaux exécutifs assurant la police du marché. Une fois obtenus l'accord et le soutien des responsables de ces deux groupes, l'enquête a pu commencer. Les interviews se sont déroulées du 20

(1) Sur cette typologie, comme sur l'ampleur et la diversité du phénomène tontinier au Bénin, cf. M. Lelart, *L'épargne informelle en Afrique : les tontines béninoises*, *Revue Tiers Monde*, n° 118, avril-juin 1989, pp. 271-298.

au 25 septembre 1988. Trois enquêteurs ont interrogé tous les commerçants présents sur le marché, en utilisant un questionnaire que l'on trouvera en annexe : il permettait de déterminer notamment :

- combien de commerçants étaient clients d'un tontinier, combien ne l'étaient plus et pourquoi,
- combien chacun versait, selon quelle périodicité et pour combien de temps,
- combien de clients avaient obtenu une avance ou avaient été remboursés plus tôt, à quel moment et pour quel montant.

En demandant à chacun d'identifier son tontinier, on pouvait avoir des informations sur le nombre de tontiniers opérant sur ce marché comme sur le volume et le rythme des opérations de chacun.

Cette enquête a permis d'éclaircir les comportements tant des usagers que des tontiniers. Elle a contribué aussi à révéler de quelle façon les opérations sont financées sur un marché où l'activité ressort quasi-totalement de l'économie informelle. Les résultats d'une seule enquête ne peuvent être généralisés, mais comme il s'agit, à notre connaissance, d'une première enquête, ils présentent un exceptionnel intérêt⁽²⁾.

La participation des commerçants au circuit tontinier

Les percepteurs de taxe ont indiqué que 350 commerçants (à peu près 50 hommes et 300 femmes) étaient enregistrés sur le marché. Certains d'entre eux étant absents au moment de l'enquête, les enquêteurs n'ont pu en interroger que 303. Chaque fois qu'un commerçant présent devant son étal répondait qu'il versait de l'argent à un tontinier, les enquêteurs remplissaient une ligne sur leur fiche (cf. *Annexe 1*). Dans le cas contraire, ils notaient combien de personnes interrogées répondaient qu'elles ne versaient pas

(2) C'est une enquête beaucoup plus large que l'Université d'Etat de l'Ohio a menée au Niger. Elle confirme l'importance des « gardes-monnaie » et l'originalité de leurs opérations. *Finance rurale au Niger : une évaluation critique et des recommandations de réforme*, février 1987. Ce rapport est analysé par L. Tinguiri, *infra*

d'argent ou n'en versaient plus, et combien s'abstenaient de répondre. Les réponses ont été :

« oui » 136 personnes
 « non » 27 personnes
 « plus » 64 personnes
 abstention 76 personnes

Les 136 réponses positives recueillies représentent 45 % des personnes interrogées et seulement 39 % des commerçants enregistrés⁽³⁾. Ce pourcentage est toutefois très variable en fonction de la nature du commerce pratiqué, comme on peut le constater dans le *Tableau I*⁽⁴⁾.

Tableau I. Participation des commerçants.

	Commerçants enregistrés	Réponses positives	%
Poissons et viande importée	59	13	22,0
Petits condiments pour sauce	41	26	63,4
Produits locaux de boucherie	33	0	0
Fruits et légumes	33	18	54,5
Crustacés	29	15	51,7
Eau et boissons fraîches	28	9	32,1
Farine et céréales	26	13	50
Pâtes alimentaires et féculents	21	6	28,6
Volaille et œufs frais	21	9	42,9
Repas	18	9	50
Tissus et vêtements	14	3	21,4
Divers	27	15	55,6
Total	350	136	38,9 %

La faiblesse des réponses positives s'explique d'abord par l'évolution de la conjoncture économique. Aux personnes qui ont dit ne « plus » faire affaire avec un tontinier, les enquêteurs ont demandé quelles étaient les raisons de ce changement d'attitude. Vingt-deux ont donné des réponses diverses (elles participent à une tontine sur un autre marché, elles se

(3) Comme on peut le voir en annexe, chaque fiche comportait douze lignes. Les enquêteurs en ont donc rempli douze qui permettaient de recueillir 144 réponses positives. Trois d'entre elles n'ont pas été remplies en totalité.

(4) On trouvera en annexe la composition de ces différents groupes, classés ici selon le nombre des commerçants enregistrés chaque fois. Les « divers » comprennent des vendeuses de bois de chauffage ou de cassettes, des tresseuses, des gardes-vélos

déplacent d'un marché à l'autre et ne sont pas toujours sur celui de Saint-Michel quand passe le tontinier, elles sont trop âgées...) mais :

- 22 ont fait état de la crise que traverse le pays et qui se caractérise par une forte mévente sur les marchés béninois (les fonctionnaires n'ont toujours pas touché quatre à cinq mois de salaire);
- 20 ont mis en cause le comportement des tontiniers qui seraient de plus en plus souvent malhonnêtes : ils simuleraient des vols ou disparaîtraient purement et simplement avec l'argent de leurs clients.

Ce risque a toujours existé, mais il était rarement évoqué autrefois. Il est probable que la situation de plus en plus précaire de bien des familles et les difficultés croissantes de la vie quotidienne expliquent dans une large mesure de telles pratiques. On peut penser que l'activité tontinière était il y a quelques années sensiblement plus importante. Sans ces deux facteurs, c'est 59 % des personnes interrogées qui remettraient de l'argent aux tontiniers.

La faiblesse des réponses positives trouve une seconde explication. C'est la méfiance naturelle des vendeuses qui craignent que les enquêtes ne servent à évaluer leur chiffre d'affaires avant de les soumettre à de nouvelles taxes⁽⁵⁾ ou celui des tontiniers avant de les recenser et de les imposer légalement. En mettant parfois une représentante à la disposition des enquêteurs, les responsables du marché ont certes réduit cette méfiance, mais ils ne l'ont pas supprimée totalement. Elle a pu être dissimulée derrière la barrière linguistique ou l'affairement à outrance dans certaines activités. Elle a aussi conduit les commerçants à fournir des réponses erronées. C'est pourquoi nous avons essayé d'évaluer le degré de véracité des réponses recueillies en mettant au point une contre-enquête.

Les enquêteurs ont essayé de savoir si des personnes qui n'avaient pas répondu « oui » ne versaient pas en réalité de l'argent au tontinier. Ils en ont choisi dix au hasard dans trois catégories à faible taux de « oui », ils les ont interrogées avec insistance et ils ont observé leur comportement avec attention lors du passage du tontinier. Les résultats ont été impressionnants :

- Dans le secteur « Produits locaux de boucherie », dans lequel aucun commerçant n'avait répondu « oui », huit personnes étaient en relation avec un tontinier;
- Dans le secteur « Poissons et viande importée », dans lequel 78 % n'avaient pas répondu « oui », les dix personnes choisies parmi elles ont toutes déclaré faire affaire avec un tontinier;

(5) Au moment de l'enquête, les commerçants s'opposaient à l'institution d'une nouvelle taxe de 3 200 francs CFA pour chacun.

- Dans le secteur « Pâtes alimentaires et féculents », où 71 % des personnes interrogées n'avaient pas répondu « oui », sur les dix d'entre elles observées quatre versaient de l'argent à un tontinier.

Il eut été fastidieux d'étendre cette contre-enquête et de vérifier les réponses de vendeuses appartenant à toutes les catégories. On ne peut donc corriger l'ensemble des réponses qu'en utilisant le coefficient de correction déterminé au niveau de ces trois groupes qui représentent près du tiers des commerçants enregistrés. Sur les trente réponses testées, vingt-deux se sont révélées positives, ce qui fait un pourcentage moyen de 73,3 %⁽⁶⁾. Il va de soi que l'erreur aurait pu être moins importante dans les autres groupes. Mais il n'est pas sûr qu'au total la correction aurait été plus forte si on avait pu l'étendre. Au niveau des trois groupes retenus, l'application de taux différenciés fait apparaître une correction de 83 %⁽⁷⁾. Ces deux effets peuvent se compenser, au moins partiellement.

Parmi l'ensemble des personnes interrogées, 167 n'ont pas répondu « oui ». On peut donc penser que parmi elles 122 réponses étaient fausses, ce qui porte le total des réponses positives, après correction, à $136 + 122 = 258$. Cela signifie que 85 % des vendeuses présentes sur le marché au moment de l'enquête utilisaient les services d'un tontinier.

Ce pourcentage impressionnant appelle deux commentaires.

- D'une part, certaines personnes observées pendant la contre-enquête peuvent ne plus être en relations avec un tontinier pour les raisons déjà indiquées tenant aux difficultés économiques que traverse le pays. Quelques années plus tôt la correction aurait pu être plus importante et le pourcentage ci-dessus plus élevé.

- A l'inverse, ce pourcentage apparaît moindre s'il est appliqué à l'ensemble des commerçants enregistrés. Mais il est possible que les vendeuses absentes soient aussi clientes d'un tontinier auquel elles peuvent ne rien verser pendant quelques jours, ou qu'elles aient cessé leur activité pour les raisons que nous venons d'indiquer. De toute façon, c'est le nombre des commerçants en activité qu'il est le plus intéressant de considérer.

(6) On trouve pratiquement le même résultat (123 réponses fausses) si on extrapole les coefficients de correction observés à partir des réponses « non », « plus » et des abstentions lors de la première enquête.

(7) Dans les trois groupes considérés, le nombre des réponses « non », « plus » ou des abstentions a été respectivement de 33, 46 et 15. En utilisant les pourcentages d'erreur constatés pour chacun, les réponses fausses sont respectivement de 26, 46 et 6 soit un pourcentage moyen de $78/94 = 83\%$.

Les enquêteurs ont également demandé aux personnes interrogées « depuis quand êtes-vous avec votre tontinier ? ». Ils ont obtenu davantage un ordre de grandeur qu'une donnée précise. Jusqu'à un an, les réponses ont été données par mois, au-delà elles ont été données par années. Il est évident que les durées les plus typiques (6 mois — un an) ont été exagérées et que les durées les plus longues sont approximatives. L'impression dominante est un très grand étalement des réponses qui vont de deux mois (quatorze réponses) à quinze ans (une réponse), avec une durée médiane de douze mois et une durée moyenne de deux ans⁽⁸⁾. Une telle diversité peut tenir à ce que certains commerçants changent souvent de tontinier, ce qui signifierait que ces derniers se font une réelle concurrence malgré l'importance des relations personnelles nécessaires à garantir la confiance de leurs clients. Elle peut tenir aussi à ce que les commerçants s'installent et disparaissent assez fréquemment, ce qui signifierait qu'entre eux aussi la concurrence est vive⁽⁹⁾.

En définitive, nos observations peuvent se résumer ainsi :

- Parmi les marchandes présentes sur le marché, 45 % ont déclaré être en relations avec un tontinier;
- Ce pourcentage était sans doute plus près de 60 % avant la crise économique qui sévit au Bénin;
- Si l'on tient compte des réponses fausses qu'un sondage au hasard a permis d'apprécier, le pourcentage passe à 85 %.

C'est donc très largement que les marchandes utilisent le circuit tontinier sur le marché Saint-Michel de Cotonou. Les modalités de ces opérations sont à peu près toujours les mêmes, et elles commencent à être bien connues. On sait moins combien d'argent circule de cette façon.

Les fonds collectés par le circuit tontinier

Toutes les personnes qui ont bien voulu répondre à l'enquête ont précisé qu'elles commençaient leurs versements le premier jour du mois, et qu'elles

(8) La contre-enquête a donné quelques résultats complémentaires qui allongent à peine cette durée moyenne. On n'a pas pu établir de relation entre cette durée et la nature de l'activité exercée par le commerçant interrogé.

(9) Nous avons calculé pour chaque tontinier le rapport entre le nombre de ses clients et la durée moyenne de leur participation. Les taux sont très étalés et ne permettent aucune observation particulière.

versaient trente et un jours de suite. Chaque fois le tontinier coche une case sur la carte, qui en comporte toujours trente et une, conservée par son client. On se trouve donc en présence de tontines fixes, débutant et se terminant le même jour pour tout le monde. En réalité, il est toujours possible de commencer les versements — ou de les arrêter — quand on veut, mais le remboursement intervient toujours le dernier jour du mois, et le tontinier garde toujours pour lui le versement d'une journée. Le client qui paie ainsi la mise en sécurité de son argent a tout intérêt à le confier au tontinier de la façon la plus régulière possible afin d'amortir le coût correspondant. Des informations recueillies pendant l'enquête font apparaître des versements très réguliers, ce qui n'exclut pas qu'une marchande ait pu effectuer plusieurs versements certain jour ou qu'une autre ait interrompu les siens pour se « rattraper » les jours suivants⁽¹⁰⁾.

Deux vendeuses ont déclaré qu'elles versaient 2 000 francs CFA par jour pendant dix jours, vingt et une fois de suite et percevaient 420 000 francs « au changement de tour ». Ces versements cachent en réalité la participation à une tontine mutuelle dans laquelle chaque adhérent lève l'ensemble des fonds une fois, quand son tour arrive. Dans le cas présent, vingt et un participants versaient 20 000 francs vingt et une fois de suite, mais certains pouvaient se constituer cette somme, importante pour eux, en versant chaque jour dix fois de suite 2 000 francs à un tontinier. La tontine mutuelle durerait donc 21 fois 10 jours : elle s'étalait par conséquent sur sept mois à peu près. Il s'agit là d'une variante tout à fait originale qui montre bien la souplesse de ces pratiques, capables de s'adapter aux besoins comme aux possibilités de chacun. Comme les versements effectués chaque jour ne permettent pas au client de récupérer son argent mis en sûreté jusqu'à la fin du mois, nous n'en avons pas tenu compte dans notre analyse⁽¹¹⁾ et nous n'avons pas retenu ces deux marchandes dans les personnes interrogées ni les fonds versés par elles dans le total des capitaux transférés.

Les versements indiqués sont très variables d'une personne à l'autre : ils s'échelonnent de 25 à 2 000 francs CFA. Il est difficile de trouver un rapport

(10) L'enquête a été effectuée au mois de septembre qui ne comprend que 30 jours. Normalement le tontinier rembourse ce jour-là la valeur de 29 versements. S'il en a reçu 25, il en rend 24. Mais si le client ne désire pas continuer le mois suivant, il peut attendre d'avoir rempli la carte pour être remboursé de 30 versements.

(11) D'autant plus que le tontinier en cause n'a été mentionné que par ces deux vendeuses et n'a donc fait avec aucune autre les opérations que nous examinons. Il s'agit moins d'une tontine commerciale que de la participation, sous une forme originale, à une tontine mutuelle.

entre le montant de la mise quotidienne et la nature de l'activité exercée, pas plus qu'avec l'identité du tontinier : tous perçoivent chaque jour de petites sommes (100 francs ou moins) en même temps que des montants plus élevés (500 francs ou plus). Mais les deux tiers des versements sont égaux ou inférieurs à 200 francs, et les deux tiers des sommes déposées proviennent de versements égaux ou supérieurs à 300 francs. Le versement moyen s'établit à 289 francs, ce qui représente à la fin du mois 8 670 francs en moyenne remis aux tontiniers par chacun de leurs clients.

D'autre part les fonds collectés chaque jour s'élèvent à 39 350 francs, et c'est près de 1 200 000 francs CFA qu'à la fin du mois les tontiniers doivent remettre à l'ensemble de leurs clients, à moins qu'ils ne les aient remboursés par anticipation ou qu'ils leur aient accordé une avance, comme nous le verrons plus loin.

Ces chiffres peuvent paraître ridiculement bas. Mais le marché Saint-Michel est un petit marché, principalement alimentaire, où les opérations peuvent ne pas dépasser quelques dizaines de francs. De plus ce versement quotidien peut représenter une partie de son chiffre d'affaires qu'une vendeuse met de côté à la fin de la journée pour être à même de reconstituer son stock à un moment donné. Mais il peut aussi correspondre à tout ou partie de son bénéfice qu'elle souhaite n'utiliser que plus tard quand il sera devenu plus important. Comme les deux tiers des commerçants enregistrés vendent des denrées périssables qu'ils doivent renouveler à peu près chaque jour, c'est beaucoup plus souvent leur bénéfice que leurs recettes qu'ils demandent au tontinier de garder jusqu'à la fin du mois.

Il reste qu'au niveau du marché ces 40 000 francs quotidiens sont bien peu de choses. Mais les chiffres obtenus sont-ils assez fiables pour rendre compte de la totalité du circuit tontinier ? Ils ne reflètent sans doute qu'une partie de ce phénomène, comme a pu le montrer la contre-enquête qui modifie sensiblement nos résultats : on peut le constater sur le *Tableau II*.

Parmi les trente personnes interrogées une seconde fois et qui avaient répondu « non » aux enquêteurs, vingt-deux ont versé de l'argent à un tontinier. Parmi elles, seize ont indiqué le montant versé chaque jour, qui s'élève au total à 26 000 francs CFA. Le versement moyen de chacune s'en trouve porté à 430 francs. C'est encore peu, mais c'est une fois et demie le montant primitivement calculé. Cette augmentation tient pour l'essentiel à deux versements importants, respectivement de 5 000 et 10 000 francs CFA, effectués par des bouchers dont aucun n'avait répondu positivement à la

Tableau II. Versements effectués par les clients.

Versement quotidien	Nombre clients	Versement total	Avec la contre-enquête	
			nombre	versement
25 F	2	50 F	2	50 F
50 F	9	450 F	9	450 F
100 F	38	3 800 F	38	3 800 F
150 F	2	300 F	2	300 F
200 F	39	7 800 F	40	8 000 F
250 F	1	250 F	1	250 F
300 F	11	3 300 F	12	3 600 F
400 F	1	400 F	1	400 F
500 F	24	12 000 F	29	14 500 F
1 000 F	7	7 000 F	13	13 000 F
2 000 F	2	4 000 F	3	6 000 F
5 000 F	—	—	1	5 000 F
10 000 F	—	—	1	10 000 F
	136	39 350	152	65 350
Versement moyen :		289 F CFA	430 F CFA	

première enquête, alors qu'ils sont sans doute sur le marché ceux qui brassent le plus d'argent⁽¹²⁾.

Cette constatation nous amène à poursuivre notre analyse et à compléter nos résultats. On le fera de deux façons :

— *D'une part*, la contre-enquête a permis d'observer que vingt-deux personnes versaient chaque jour, mais seize seulement ont précisé combien. Et les autres ? Une extrapolation tout à fait légitime permet d'établir que les versements complémentaires, si l'on peut dire, pourraient s'élever non pas à 26 000 mais 35 750 francs CFA. Cela porterait le total des versements quotidiens à 75 100 francs... près du double du chiffre obtenu par l'enquête initiale !

— *D'autre part*, la contre-enquête a permis d'observer le comportement de trente marchandes, mais elles ont été 167 à répondre qu'elles ne versaient pas, ou qu'elles ne versaient plus, voire à ne pas vouloir répondre. Si celles qui n'ont pas été interrogées une seconde fois font globalement autant d'affaires avec leurs tontiniers que celles qui l'ont été, c'est un total de 237 600 francs qui sont confiés chaque jour aux tontiniers de Saint-Michel.

(12) C'est la fiche correspondante (n° 13) que nous avons mise en annexe, à titre d'exemple.

Ces résultats sont d'une toute autre ampleur. Ils signifient que chaque commerçant verserait en moyenne 921 francs par jour à son tontinier : c'est trois fois le chiffre calculé au départ. Ce versement est trop important pour représenter chaque fois le bénéfice de la journée, mais il correspond quelquefois, nous l'avons vu, à une partie des recettes. De même, c'est plus de sept millions de francs CFA qui s'accumuleraient chaque mois aux mains des tontiniers de Saint-Michel. C'est peut-être peu pour 300 commerçants. C'est loin d'être négligeable pour un petit marché de détail où l'on peut acheter une poignée de piments pour 10 francs CFA, quelques tomates pour 25 francs, un peu de riz ou de farine de maïs pour 50 francs.

L'extrapolation que nous avons effectuée à partir de la contre-enquête peut apparaître hasardeuse. En fait ses résultats peuvent être acceptés sans trop de réserves⁽¹³⁾. D'une part, les personnes interrogées qui n'avaient pas voulu répondre positivement la première fois et celles qui n'ont pas voulu préciser le montant de leur versement une seconde fois ne sont-elles pas celles qui versent le plus et ont tenu à ne pas le révéler, soit qu'elles n'aient pas voulu dévoiler leurs propres affaires, soit qu'elles aient craint de nuire à leur tontinier auquel précisément elles confient davantage de leur argent ? D'autre part, et pour la même raison, les sommes indiquées chaque fois n'étaient-elles pas inférieures à la réalité ? Cela voudrait dire que les résultats auxquels ont conduit nos calculs doivent être considérés comme des minima ! Cela voudrait dire aussi que des enquêtes plus larges, plus complètes, plus lourdes concluraient systématiquement à des chiffres plus élevés !⁽¹⁴⁾

Quels que soient leur montant exact, les fonds collectés par le circuit tontinier sont de toute façon importants. Avec 85 % des commerçants participant régulièrement à ces opérations, on se trouve en présence d'une organisation financière tout à fait originale, en symbiose parfaite avec la population. De ce fait même, il est difficile de l'appréhender d'une façon rigoureuse et d'en avoir une connaissance exacte. Mais elle ne manque pas d'efficacité. Les commerçants qui mettent leur argent en sécurité peuvent en disposer quand ils en ont besoin. Leurs versements qui constituent autant de dépôts leur sont naturellement remboursés, mais ces remboursements n'ex-

(13) L'augmentation des fonds collectés de 39 350 francs (résultats de l'enquête initiale) à 237 600 francs (extrapolation de la contre-enquête) s'explique pour 43 % par l'extrapolation des versements effectués dans le seul secteur de la boucherie...

(14) Nous n'avons considéré que les vendeuses présentes sur le marché au moment de l'enquête. Parmi les 49 absentes, certaines ont cessé leur activité, mais d'autres n'ont peut-être été absentes que momentanément et elles n'ont peut-être interrompu que pendant quelques jours leur versement au tontinier.

cluent pas ici ou là l'octroi de crédits. Recevant des dépôts, accordant des crédits, les tontiniers sont des banquiers qui n'en ont pas le nom.

L'activité financière des tontiniers

Les personnes interrogées qui ont bien voulu répondre en indiquant le montant de leur versement ont toutes accepté de donner le nom de leur tontinier. On a pu de cette façon en dénombrer cinq, et il est peu probable qu'il y en ait d'autres. Les commerçants n'ont pas tous dit la vérité, mais on imagine mal que la totalité des clients d'un même tontinier se soient abstenus de donner les informations demandées. De plus, les enquêteurs eux-mêmes qui, au moment de la contre-enquête, ont observé les tontiniers en ont identifié précisément cinq, auxquels ils ont demandé des informations susceptibles de confirmer les résultats de l'enquête. Mais aucun d'eux n'a accepté de répondre...

L'un des tontiniers a une activité aussi importante que les quatre autres réunis, tant par le nombre de ses clients que par l'argent collecté chaque jour. Il est aussi le plus ancien puisqu'il est connu depuis quinze ans et que la moitié de ses clients lui confient leur argent depuis trois ans au moins. Une relation entre le volume d'activité et l'ancienneté est plus difficile à établir pour les autres qui ont tous des clients à la fois depuis quelques mois et depuis quelques années, mais dans des proportions très différentes. Cette hétérogénéité s'explique certainement par des considérations personnelles difficiles à saisir dans une enquête effectuée en quelques jours. Elle permet de penser que le circuit est relativement fermé et que si des transferts de clientèle manifestent une certaine concurrence entre les tontiniers, ces derniers n'entrent dans le circuit et n'en sortent qu'exceptionnellement.

L'activité des tontiniers a un point commun : le versement moyen de leurs clients est assez proche pour chacun d'eux. Il n'en est plus de même si l'on considère les résultats de la contre-enquête. Celle-ci n'a toutefois qu'une portée limitée, car si les extrapolations que nous avons tentées se justifient globalement, il n'est pas question de faire de même au niveau de chaque tontinier⁽¹⁵⁾. C'est pourquoi les montants collectés chaque jour par chacun

(15) On peut valablement supposer que les personnes qui n'ont pas répondu plaçaient autant d'argent que celles qui l'avaient spontanément indiqué, mais peut-on supposer qu'elles le plaçaient proportionnellement auprès de chacun d'eux ? Les bouchers, par exemple, qui font les versements les plus élevés, donnent le nom dans la contre-enquête de deux tontiniers dont aucun n'est le plus gros collecteur de fonds.

sont purement indicatifs⁽¹⁶⁾. Pour le premier au moins les chiffres sont impressionnants : près de 26 000 francs recueillis par jour représentent à la fin du mois une collecte totale proche de 800 000 francs...et une commission de 26 000 francs égale, on le sait, au versement d'une journée : c'est le salaire de bien des employés au Bénin.

Tableau III. Volume des fonds recueillis par chaque tontinier.

	Fonds collectés chaque jour	Nombre de clients	Versement moyen
Bahini	20 250	74	275
Sodekou	5 350	22	380
Alade	5 700	15	243
Assana	4 950	13	380
Todenou	3 100	12	258
Total	39 350	136	289
<i>Avec la contre-enquête :</i>			
Bahini	25 950	82	316
Sodekou	10 850	24	452
Alade	18 700	18	1 039
Assana	6 750	16	422
Todenou	3 100	12	258
Total	65 350	152	430

(Pour respecter les engagements pris au moment de l'enquête, les noms des tontiniers ont été modifiés).

Normalement, chaque tontinier rembourse à ses clients, à la fin du mois, les versements qu'il a reçus chaque jour, sauf un. Il arrive cependant qu'il les rembourse par anticipation, partiellement — il rend moins qu'il n'a reçu — ou en totalité — il rend exactement ce qu'il a reçu. Il arrive aussi qu'il remette plus qu'il n'a reçu : dans ce cas il accorde une avance qui correspond, pour partie, à du crédit⁽¹⁷⁾. Sur le marché de Saint-Michel au mois de

(16) D'autant plus que les uns et les autres ont sans doute des clients sur d'autres marchés, voire dans les rues voisines où ils passent habituellement le soir. Cf. *infra*.

(17) S. Gnansounou a formalisé le fonctionnement de ces tontines commerciales en tenant compte des remboursements, des avances et de la commission perçue par le tontinier dans sa thèse *Endettement et financement autonome dans l'économie sous-développée, de nouveaux arguments en faveur de l'épargne intérieure : finance formelle et informelle au Bénin*, Université d'Orléans, mai 1989, pp. 275-281.

septembre 1988, les tontiniers ont remboursé à sept de leurs clients le cinquième ou le dixième jour du mois⁽¹⁸⁾, les versements qu'ils avaient effectués et qui s'élevaient à 20 500 francs. Et ils ont accordé à 75 autres des avances totalisant 440 500 francs. Selon le cas, ils rendaient de la moitié à quatre fois ce qu'ils avaient déjà reçu. La plupart de ces avances ont été consenties le dixième jour, et dans trois cas sur cinq elles ont représenté le double des versements déjà reçus : le crédit était égal au dépôt. On pourrait s'attendre à ce que les tontiniers accordent plutôt ces avances aux clients les plus anciens qu'ils connaissent le mieux. Nous l'avons constaté pour trois d'entre eux seulement, sans pouvoir établir de relation significative entre l'ancienneté des clients et le montant des avances obtenues.

Ces avances, comme les remboursements, ont certainement été plus importants, comme le prouve la contre-enquête au cours de laquelle des personnes interrogées ont fait état de telles opérations. Mais les indications fournies sont trop fragmentaires pour que nous puissions en tenir compte⁽¹⁹⁾. De plus les tontiniers dont nous parlons peuvent avoir des clients en dehors du marché. Ils peuvent aussi utiliser les fonds de leurs clients dans leurs propres affaires ou les prêter à des tiers et développer ainsi leur activité de crédit. On n'a aucune information sur ces opérations, mais elles n'affectent pas la relation entre les dépôts et les crédits observée sur le marché Saint-Michel, que nous allons maintenant étudier.

L'originalité de ces opérations confère un grand intérêt à leur analyse dans une optique financière. Mais elle la rend difficile. Au bilan des banques commerciales, les dépôts et les crédits sont des stocks qui progressent lentement et qui n'affectent que faiblement la liquidité de ces institutions. Au bilan des tontiniers, en supposant qu'ils en établissent un, les dépôts et les crédits sont des *flux* qui progressent rapidement pendant la période — ici le mois — et qui disparaissent instantanément le dernier jour, faisant varier constamment et fortement la liquidité de ces banquiers sans le nom. La position débitrice ou créancière des tontiniers doit être mesurée par un indice qui ne peut être que la moyenne des positions quotidiennes pendant le mois. En ne considérant que les résultats de l'enquête originale, puisque la

(18) Comme l'enquête a débuté le 20 septembre, il n'y a donc pas eu de remboursement ni d'avance le 15 ou le 20... mais peut-être le 25.

(19) Sur les vingt-deux personnes qui ont répondu positivement, dix-neuf ont dit qu'elles avaient obtenu une avance ou un remboursement, mais deux seulement ont précisé combien et quatre à quelle date.

contre-enquête donne des informations fiables sur les dépôts mais non pas sur les crédits, nous avons calculé :

- la position *optimale* des tontiniers qui ne peut être que débitrice : c'est la somme cumulée des versements quotidiens — qu'ils doivent rembourser à leurs clients — ramenée sur une base journalière;
- la position *effective* des tontiniers qui peut être encore débitrice s'ils ont remboursé ou prêté à leurs clients moins qu'ils n'ont déjà reçu, ou créancière s'ils ont prêté davantage.

Ces deux positions peuvent être facilement comparées.

- Si leur position effective est égale à leur position optimale, c'est que les tontiniers n'ont rien remboursé ni prêté. Ils ont conservé en permanence l'intégralité des fonds reçus.
- Si leur position effective est égale à zéro, c'est que par exemple les tontiniers ont versé chaque jour à leurs clients, à tour de rôle, la totalité des fonds reçus⁽²⁰⁾ ou qu'ils ont accordé à chacun, le quinzième jour, des avances égales aux dépôts déjà reçus.
- Si leur position effective était l'inverse de leur position optimale, c'est que les tontiniers auraient prêté dès le premier jour la totalité des dépôts qu'ils vont recevoir jusqu'à la fin du mois. Ils auraient accordé des crédits avant d'avoir reçu des dépôts. Ce cas limite est une hypothèse d'école, bien entendu.

Il va de soi que, dans la réalité, la position effective des tontiniers reste toujours débitrice. Plus elle s'écarte de leur position optimale et plus leur activité de crédits est importante par rapport à leur activité de dépôts.

A partir des chiffres regroupés en annexe, nous avons calculé qu'au mois de septembre 1988 la position effective des tontiniers du marché Saint-Michel était égale à 44,3 % de leur position optimale, ce qui révèle l'importance inattendue de leur activité de crédits. Celle-ci diminue de plus de moitié l'encaisse moyenne dont ils disposent au cours du mois. Plusieurs facteurs expliquent l'importance de cet impact.

- Des remboursements et surtout des avances ont été consentis à un nombre important de clients : respectivement 7 et 75, soit 60 % de la clientèle totale. Et il s'est agi de clients qui versaient chaque jour plus que la moyenne puisque leurs versements ont représenté près des deux tiers du total des versements.

(20) On se trouverait alors devant une tontine mutuelle.

- Une fraction non négligeable — 21 % — des avances a été accordée dès le cinquième jour⁽²¹⁾. Si un client a besoin d'une certaine somme d'argent, le crédit que lui consent le tontinier est d'autant plus important par rapport à ses versements antérieurs qu'il le demande plus tôt.

- Les avances accordées aux clients ont été importantes par rapport à leurs dépôts dont elles ont représenté plus du double. Les clients qui en ont bénéficié avaient versé en moyenne 2 695 francs CFA et ils ont obtenu 5 858 francs.

Comme les avances et les remboursements interviennent certains jours alors que les versements sont étalés dans le mois, l'équilibre n'est pas nécessairement assuré. Ainsi le 10 et le 11 septembre, les tontiniers ont globalement distribué plus d'argent qu'ils n'en avaient reçu depuis le début du mois. L'écart a atteint successivement 67 500 puis 28 150 francs (cf. *Annexe 3*). Calculé sur une base mensuelle, ce besoin de liquidité auquel ont dû faire face les tontiniers a représenté 8 % des fonds qu'ils collectaient chaque jour. C'est peu. Mais le 10 septembre, le jour où la plupart des avances ont été consenties, ce besoin a été égal à 1,7 fois le montant de la collecte quotidienne. Et surtout nous avons considéré le circuit tontinier comme un tout au sein duquel les positions individuelles peuvent largement se compenser.

Les cinq tontiniers font les mêmes opérations, mais pour des montants différents et selon un rythme très inégal. L'un des tontiniers n'a jamais remboursé ou prêté plus qu'il n'avait reçu. Le besoin de liquidité des autres a représenté en moyenne 16 % de la collecte totale pendant le mois et atteint le dixième jour 2,6 fois le montant des versements quotidiens. L'écart entre ces coefficients et ceux calculés précédemment montre bien l'impact de la compensation. La position de chaque tontinier est résumée dans le tableau qui suit.

C'est le tontinier dont l'activité de dépôts est la plus restreinte qui accorde proportionnellement le plus de crédits. Celui qui reçoit le plus de dépôts voit sa position débitrice moyenne réduite de près des deux tiers. Calculé sur un mois son besoin de liquidité représente plus de 20 % du flux quotidien des versements et certains jours il doit puiser dans ses propres ressources la valeur de trois jours de collecte. Leur activité financière engage les tontiniers considérés isolément nettement plus que s'ils étaient organisés en système et

(21) A l'inverse, plus tard le remboursement intervient et plus il diminue l'encaisse du tontinier. Dans le cas examiné, les remboursements sont restés très faibles et sont intervenus davantage le cinquième jour.

Tableau IV. Position de chaque tontinier.

	(1)	(2)	(3)
Bahini	37,2 %	20,8 %	3,1
Sodekou	50,2 %	1,3 %	0,4
Alade	68,5 %	—	—
Assana	47,1 %	8,1 %	1,8
Todenou	31,5 %	53,2 %	5,2
Ensemble	44,3 %	16,1 %	2,7

- (1) est la position débitrice effective de chaque tontinier par rapport à sa position débitrice optimale.
 (2) est la moyenne calculée sur le mois du besoin de liquidité observé certains jours par rapport aux versements quotidiens.
 (3) est le besoin de liquidité constaté le jour où il est le plus important (le dixième) par rapport aux versements quotidiens.

s'ils pouvaient effectuer entre eux des transactions par lesquelles les positions de chacun pourraient effectivement se compenser. Les coefficients ci-dessus montrent bien que les tontiniers n'ont guère le moyen de prêter à des tiers l'argent de leurs clients. L'équilibre des dépôts et des crédits ne peut être assuré, pour la plupart d'entre eux, que par un apport personnel.

Cette observation ne saurait être acceptée sans réserves. Nous n'avons pu considérer que les opérations effectuées avec les clients qui ont fourni toutes les informations demandées. De plus, les tontiniers ont certainement d'autres clients sur ce marché. Et ils peuvent en avoir aussi à l'extérieur⁽²²⁾. Leur besoin de liquidité lié à leurs opérations avec les commerçants de Saint-Michel peut être compensée, et au-delà, par un excédent du fait d'autres opérations. Les tontiniers pourraient alors, certains jours, financer leurs crédits aux commerçants du marché avec l'épargne des habitants des rues voisines. Malheureusement on ne peut jamais obtenir d'informations des tontiniers eux-mêmes. On ne peut connaître toute leur activité et on ne peut analyser l'ensemble de leurs opérations.

(22) Cela est établi pour deux d'entre eux. D'une part, on se souvient des deux vendeuses qui, participant à une tontine mutuelle de vingt et un membres, versent 2 000 francs chaque jour à un tontinier (Simon) qui a donc nécessairement dix-neuf autres clientes, quelques-unes peut-être sur ce marché, mais la plupart probablement ailleurs. D'autre part, dans un mémoire soutenu en 1985, E. Atchaka évoque l'activité d'un tontinier qui, sous un autre nom, est l'un de ceux qui opèrent sur le marché Saint-Michel. Il aurait lancé en 1983 dans un district de Cotonou une association « Gbenagnou » qui serait en réalité une tontine commerciale importante. *Système tontinier et développement socio-économique en République populaire du Bénin*, EHESS, Paris 1985, pp. 76-79.

Conclusion

Parce qu'elle a été restreinte au marché Saint-Michel de Cotonou et menée à bien en une seule fois, en septembre 1988, notre enquête ne présente qu'un intérêt limité. Elle ne permet pas d'apprécier la variété des pratiques tontinières qui s'adaptent parfaitement aux besoins. Quand les marchés ne sont ouverts qu'un jour sur deux comme à Porto-Novo, ou tous les cinq jours comme à Dan Topka, c'est ce jour-là que le tontinier passe, et il passe trente fois, soixante fois, 155 fois... il ne rembourse donc ses clients normalement qu'au bout de plusieurs mois. Toutes les combinaisons sont possibles, la seule constante est la commission prélevée : toujours un versement sur 30 ou 31, deux sur 60... Il arrive aussi que l'on puisse commencer les versements à tout moment, et être remboursé quand tous les versements prévus ont été effectués, même s'il y faut plusieurs mois⁽²³⁾.

Malgré cette réserve, l'intérêt de notre enquête est double.

- *D'une part*, elle confirme l'importance du phénomène tontinier que laissaient entrevoir les quelques informations recueillies sur place et qu'annonçaient les rares travaux publiés. Des tontiniers avaient facilement il y a quelques années plusieurs centaines de clients, quand ce n'était pas un millier. Ils pouvaient recueillir 300 000 francs CFA par jour et voir ainsi passer entre leurs mains plusieurs dizaines de millions au long d'une année.
- *D'autre part*, notre enquête met bien en lumière l'originalité des circuits tontiniers et de leurs fonctions. En recueillant l'argent de leurs clients et en leur offrant la sécurité, les « gardes-monnaie » permettent une accumulation de court terme mais d'une parfaite régularité. En accordant des avances à certains de leurs clients, ils exercent une activité de crédit qui brise la régularité de cette accumulation et les oblige à gérer leur propre liquidité.

Bien qu'il soit difficile pour l'instant de la mesurer, il semble bien qu'une substitution s'opère lentement entre ces deux fonctions. La fonction de sécurité perd de son importance : la crise économique diminue la circulation d'argent liée au commerce, et les commerçants commencent à craindre l'honnêteté ou la solvabilité de leurs tontiniers. Il y a quelques années le

(23) Cf. M. Lelart, « Les tontines béninoises », *art. cit*

versement moyen était probablement supérieur à ce qu'il est maintenant⁽²⁴⁾. A l'inverse, la fonction de crédit s'étend à mesure que les affaires deviennent plus difficiles et que la faillite des banques ramène leurs clients vers les circuits tontiniers⁽²⁵⁾. Il arrive déjà que des clients exigent d'avance la promesse d'un crédit rapide. Une telle évolution n'est pas sans conséquences pour le tontinier qui doit gérer au mieux sa propre liquidité⁽²⁶⁾. Il peut faire face à cette difficulté nouvelle de trois façons :

- Le tontinier peut chercher la solution *dans l'espace*, si l'on peut dire, en choisissant ses clients afin que les crédits demandés par certains puissent être financés par l'ensemble des versements. Mais cette solution qui rendra plus vive la concurrence entre les tontiniers suppose une progression parallèle des avances et des versements dont précisément on s'écarte peu à peu.
- Le tontinier peut chercher la solution *dans le temps*, en accordant du crédit selon un rythme plus régulier qui permette une meilleure compensation des avances et des versements. Il conserverait une encaisse réduite, cédant jour après jour à tel ou tel de ses clients l'argent versé par les autres. A la limite, sa tontine deviendrait une tontine mutuelle qui, ne reposant pas sur la cohésion sociale entre les participants et le mettant au cœur d'un réseau complexe de dettes et de créances, présenterait pour lui un risque certain.
- Le tontinier peut enfin trouver la solution *par lui-même*, en finançant sur ses propres ressources l'excès croissant de ses avances sur les versements. Alors qu'autrefois il pouvait utiliser l'argent de ses clients dans ses propres affaires, voire prêter à des tiers, il autofinancerait son activité de crédit. A quel prix rendra-t-il ce service grandissant ? Pour

(24) Trois enquêtes ponctuelles il y a quelques années ont chiffré ce versement moyen à 1 917 puis 1 651 enfin 1 570 francs CFA. N. Salaoun et R. Osseni, *La mobilisation de l'épargne en milieu yoruba de la République populaire du Bénin*, mémoire FASJEP 1984; G. Affogbolo, *Analyse et implications des marchés financiers non organisés — cas des tontines en République populaire du Bénin*, mémoire FASJEP 1986; F. Amoussouga Gero, *Place des marchés financiers inorganisés dans le développement de la CEDEAO*, 4^e Conférence biennale de l'Association économique de l'Afrique de l'Ouest, novembre 1986.

(25) Une enquête ponctuelle a été effectuée en juin 1986 auprès de quelques marchandes de Saint-Michel par des étudiants de l'Université Nationale du Bénin. Les trois tontiniers identifiés accordaient des avances qui étaient la moitié, par rapport aux fonds collectés, de ce qu'elles sont deux ans plus tard.

(26) Il existe donc au Bénin une forme rudimentaire d'intermédiation financière, comme au Niger où cela a été la conclusion la plus importante de l'étude effectuée par l'Université d'Etat de l'Ohio, *op cit.*, pp. 180-181.

l'instant il semble que les tontiniers se contentent de garder pour eux un versement sur trente, qu'ils accordent une avance ou non⁽²⁷⁾.

Toute prospective serait bien imprudente. On ne peut prévoir aujourd'hui comment les tontiniers vont s'adapter, et on ne sait pas si leurs fonctions mêmes ne vont pas continuer à se modifier. Car la souplesse du phénomène tontinier le rend capable de s'ajuster en permanence, aussi bien aujourd'hui à une économie en crise que demain à une économie en croissance.

Quelle place le circuit tontinier va-t-il conserver face au système bancaire : notre enquête a permis de mesurer l'importance du phénomène. Notre analyse a essayé de mettre en lumière l'originalité de ces opérations. L'une et l'autre se voudraient un préalable à l'étude de la finance informelle qui ne fait que commencer.

(27) Il y a certainement des exceptions. Nous avons rencontré le cas d'un client qui avait obtenu une avance égale à douze versements dès le deuxième jour, moyennant un versement quotidien supplémentaire. Le taux apparent de 8 % correspond sur une base annuelle à un taux de 507 % !

Annexe 1 : enquête.

FICHE N° 5

FASJEP Enquête sur la tontine commerciale (remboursement à la fin)
 IRE Cotonou effectuée le : 21-9-88 sur le marché de S^t Michel
 10F Orléans
 Michel LELART

par : Simon C. GNANSOUNOU

A la question : "Êtes-vous dans une tontine", combien de personnes répondent

Aux douze personnes qui répondent oui, vous demandez :

nom : F → 2
 Rues : D → 5

Sans réponse : D → 8

Total : 27

	Que vendez-vous ?	Combien versez-vous chaque fois ?	Tous les combien ?	Depuis combien de temps ?	Pendant combien de temps ?	Avez-vous obtenu une avance ?	A quel moment ?	Comment s'appelle le tontinier ? (prénom + initiale)	Depuis quand êtes-vous avec lui ?	Rem- bourse- ment
1	Salade	100F	Par Jour	21j	31j	1500F		Bahini	4ans	100
2	Légumes	100F	Par Jour	21j	31j	1500F		Bahini	1an	100
3	Tomate	200F	Par Jour	21j	"	3000F	- 5°j	G. Sadehan	4 mois	500
4	Gombo	500F	Par Jour	21j	"	10.000F	- 5°j	G. Sadehan	3ans	500
5	Mais, arachide et haricots	500F	Par Jour	21j	"	10.000F	- 10°j	Bahini	4ans	500
6	Piment, tomate et sel	200F	Par Jour	21j	"	3000F	- 10°j	Bahini	4 mois	200
7	Pomme de terre	100F	Par Jour	21j	"	1500F	- 5°j	G. Sadehan	3 mois	100
8	Mauvé	100F	Par Jour	21j	"	1500F	- 10°j	G. Sadehan	3 mois	100
9	Pamplemousse, coco, bananes	200F	Par Jour	21j	"	3000F	- 5°j	Bahini	1an	200
10	Huiles	100F	Par Jour	21j	"	1500F	- 10°j	G. Sadehan	4 mois	100
11	Beurre, sigarons et autres condiments	200F	Par Jour	21j	"	3000F	- 10°j	G. Sadehan	7 mois	200
12	Thés	2.000F	Par Jour	21j	10j x 21	120.000F	Remboursement	S. Simon	4ans	2000

Comportement des tontiniers : ... : 1 → 1
 - Mévente ou insuffisance de chiffres d'affaire : 1 → 1
 - Tontine au dehors du marché : ... : 1 → 2

* Raisons des déinements
 (5)
 - Vente ambulante... : → 0
 - Vieillesse... : F → 2
 - Autres raisons... : → 0

Annexe 1 : contre-enquête.

FICHE N° 13

FASJEP

INE COTONOU

I.O.F ORLEANS

SIMON GNANSOUNOU

Contre-enquête sur la tontine commerciale (Questionnaire de M^r Michel LELART)

Date: 33-09-88

Lieu: Marché S Michel

Simon G. GNANSOUNOU
Pai. Felix ADEOSSÈ
Bernard MEDEGAN

10 Personnes n'ayant pas répondu "oui" à la question "Êtes-vous dans une tontine ?"

N°	Activité ou Fonction (Produits locaux de boucherie)	Réponse		Détails de la contre-enquête					Nom du tontinier	Temps fait avec tontinier	Commission
		directe	indirecte	Montant de chaque versement	Fréquence d'achats	Temps effectif	Temps total	Avance obtenue			
1	viande de bœuf	plus	oui	3000 ^F	J	33j	31j	?	K. Alade	2 mois	—
2	viande de bœuf	non	non	—	—	—	—	—	—	—	—
3	viande de bœuf	non	oui	—	—	—	—	—	—	—	—
4	viande de mouton	plus	oui	5000 ^F	J	23j	31j	50.000	G. Sodehoun	?	5.000
5	viande de mouton	plus	oui	—	—	—	—	—	—	—	—
6	viande de porc	plus	oui	500 ^F	J	23j	31j	10.000	G. Sodehoun	?	500 ^F
7	viande de porc	non	oui	1800 ^F	J	23j	31j	?	K. Alade	2 ans	1000 ^F
8	viande de bœuf	non	non	—	—	—	—	—	—	—	—
9	viande de bœuf	plus	oui	10.000	J	23j	31j	?	K. Alade	2 mois	—
10	viande de bœuf	plus	oui	—	—	—	—	—	S. Simon	3 ans	—

* Enquête initiale

Annexe 2 : classement des 350 vendeuses du marché Saint-Michel par catégorie de denrées vendues

1	<i>Crustacés</i>	29
	Crabes, crevettes	
2.	<i>Eau et boissons fraîches</i>	28
	Eau glacée, tchakpalo, adoyo, Fanta, Youki, bière	
3.	<i>Farines et céréales</i>	26
	Gari, tapioca, farine de maïs, de blé, maïs, riz, haricots, arachide, mil, sorgho, cossettes d'ignames, de manioc	
4	<i>Fruits et légumes</i>	33
	Avocats, oranges, mandarines, bananes, coco, pamplemousses, salades, légumes, gombo, citrons	
5.	<i>Pâtes alimentaires et féculents</i>	21
	Pâtes Rio, mawé, pommes de terre, manioc, ignames, conserves	
6.	<i>Petits condiments pour sauce</i>	41
	Sel, poivre, ail, piment, gingembre, tomates, oignons, sésame, moutarde, feuilles de laurier, assrokoui (noyau de pommes sauvages), huile rouge, d'arachide, de coco	
7.	<i>Poissons et viande importée</i>	59
	Poissons frais, poissons fumés, poissons séchés, viande importée (bœuf, poulet, dinde)	
8	<i>Volailles et œufs frais</i>	21
	Poules, coqs, pigeons, canards, cannes, œufs	
9.	<i>Produits locaux de boucherie</i>	33
	Viandes de bœuf, de mouton, de porc	
10	<i>Repas</i>	18
	Boules d'akassa, poissons frits avec friture, pâte de maïs, sauce, croupons et ailes de dindes frits, riz préparé, boulettes de manioc	
11.	<i>Tissus et vêtements</i>	14
	Toile pour chemises et pantalons, « mini-marché aux puces », prêt-à-porter, chaussures	
12	<i>Divers et autres</i>	27
	Meuniers, gardes-vélos, tresseuses, vendeurs de cassettes enregistrées, bois de chauffage, livres usagés	

Cette répartition est celle effectuée par les agents chargés du recouvrement des taxes sur le marché

Annexe 3 : les opérations des tontiniers

	Bahini	Sodekou	Alade	Assana	Todenou	Ensemble
Collecte quotidienne	20 250	5 350	5 700	4 950	3 100	39 350
Remboursements le 5 ^e jour	—	—	10 000	—	—	10 000
Avances	68 000	14 500	10 000	—	—	92 500
Remboursements le 10 ^e jour	10 500	—	—	—	—	10 500
Avances	187 000	41 000	15 000	58 000	47 000	348 000
Total des avances et remboursements	265 500	55 500	35 000	58 000	47 000	461 000
Total collecte mensuelle	607 500	160 500	171 000	148 500	93 000	1 180 500
Encaisse le 10 ^e jour	—63 000	—2 000	22 000	—8 500	—16 000	—67 500
11 ^e jour	—43 750	3 350	27 700	—3 550	—12 900	—28 150
12 ^e jour	—22 500	8 700	33 400	1 400	—9 800	11 200
13 ^e jour	—2 250	14 050	39 100	6 350	—6 700	50 550
14 ^e jour	18 000	19 400	44 800	11 300	—3 600	89 900
15 ^e jour	38 250	24 750	50 500	16 250	—500	129 250
Manque de liquidité (—) : net	—	—	—	—	—	—95 650
: brut	—130 500	—2 000	—	—12 050	—49 500	—194 050
en % de la collecte	21,5	1,3	—	8,1	53,2	16,5
Position débitrice effective	116 672	41 658	60 517	36 125	15 150	27 137
optimale	313 875	82 925	88 350	76 725	48 050	609 925
Ratio	37,2 %	50,2 %	68,5 %	47,1 %	31,5 %	44,3 %

La collecte quotidienne, les remboursements et les avances sont les résultats mêmes de l'enquête.

L'évolution de l'encaisse est retracée pour les jours pendant lesquels elle a été négative pour tel ou tel tontinier. Cela n'est pas arrivé le cinquième jour, mais seulement à partir du dixième. Ce jour-là, l'encaisse de Bahini par exemple s'établit à :

collecte des cinq premiers jours :	101 250	
avances le cinquième jour :		— 68 000
encaisse le cinquième jour :		<u>33 250</u>
collecte des cinq jours suivants	101 250	
remboursements le 10 ^e jour :		— 10 500
avances le 10 ^e jour :		— 187 000
encaisse le 10 ^e jour = manque de liquidité		<u>— 63 000</u>

Le lendemain, son encaisse s'améliore du montant de la collecte quotidienne, et ainsi de suite.

Nous avons retracé cette évolution pour les six jours durant lesquels un tontinier au moins éprouve un manque de liquidité. Et nous avons cumulé ce besoin en compensant les positions quotidiennes (solde net : 95 650 = 67 500 + 28 150) et sans les compenser (solde brut).

La position débitrice effective est la moyenne mensuelle des positions quotidiennes qui sont, pour Bahini : 20 250 francs le premier jour, 40 500 le 2^e ..., 33 250 le 5^e ..., — 63 000 le 10^e, — 2 250 le 13^e...

La position débitrice optimale est égale à la collecte quotidienne multipliée par 30/30 !,

$$\text{soit, pour Bahini} \quad \frac{20\,250 \times 465}{30} = 313\,875 \text{ F.}$$

PARTIE II

L'ampleur du phénomène tontinier : quelques enquêtes de terrain

Introduction

Les trois formes de tontines dont on vient de présenter chaque fois une monographie ont fait l'objet d'enquêtes dans trois pays africains. Une enquête effectuée au Sénégal concerne les tontines mutuelles. Une enquête au Niger concerne à la fois les tontines mutuelles et les tontines commerciales. Une enquête effectuée au Togo concerne non seulement les tontines mutuelles et les tontines commerciales mais aussi les tontines financières, car quelques-unes ont été repérées dans ce pays.

Dans le cadre d'une thèse qu'il a soutenue récemment à l'Université de Nice sur les « Associations rotatives d'épargne et de crédit » au Sénégal, M. Dromain a lancé une vaste enquête avec l'aide d'étudiants et l'accord du ministère de l'Education nationale. Son travail est particulièrement intéressant dans la mesure où il donne une large place à la méthodologie de l'enquête, effectuée à un double niveau : au niveau des participants — 884 ont été interrogés — et au niveau des tontines — 237 gestionnaires ont répondu. L'auteur expose en détail les difficultés qu'il a rencontrées, tant pour choisir son échantillon que pour définir le ménage sénégalais ou évaluer ses ressources.

Les différentes modalités des tontines sont également analysées aussi bien que les critères d'appartenance aux groupes ou le rôle du gestionnaire. L'auteur discute longuement de l'usage qui est fait des fonds quand ils sont mis à la disposition de chacun. Après avoir analysé la nature de ces dépenses, il rejette l'idée communément admise que cette épargne est utilisée principalement à des fins non productives. Il étudie aussi d'une façon approfondie les motivations, et il tente de mesurer l'épargne qui passe dans ces associations : 12 à 15 % du revenu semble-t-il. On notera enfin un exceptionnel degré de satisfaction : plus de 93 % des personnes interrogées se disent satisfaites et souhaitent continuer !

A la suite d'une enquête effectuée auprès de la population rurale au Niger, l'Université d'Etat de l'Ohio a préparé un substantiel rapport dont Liman Tinguiri commente les développements consacrés à l'épargne informelle. Il s'agit des opérations effectuées à la fois par les membres de 56 tontines mutuelles et par 56 tontiniers responsables de tontines commerciales, encore appelés gardes-monnaie. L'accent est mis sur le volume des capitaux transférés ou accumulés dont l'importance constitue la principale révélation de cette enquête. L'auteur s'interroge aussi sur la possibilité de mieux utiliser ces tontines pour mobiliser l'épargne, et il fait état d'une association proche des précédentes, le *bouki*, beaucoup pratiqué au Niger mais qui reste encore totalement méconnu.

Le troisième chapitre expose les résultats d'une enquête effectuée au Togo par D. Soedjede, à partir d'un questionnaire élaboré par l'Institut Orléanais de Finance et adapté aux différentes variétés de tontines. Le questionnaire a été distribué à une soixantaine de participants à des tontines mutuelles, à un peu plus de participants à des tontines commerciales et à sept participants à des tontines financières. Limitées à certaines régions et beaucoup moins répandues, ces dernières sont une forme simplifiée de celles observées en Asie ou au Cameroun : l'argent versé à chaque tour n'est récupéré qu'au dernier et prêté dans l'intervalle aux membres ou à des tiers, à un intérêt différent pour les uns et les autres.

En nous offrant une description très complète de ces différentes pratiques, l'auteur nous permet d'avoir une vue précise du phénomène tontinier au Togo. L'organisation des tontines est exposée à partir de l'analyse des règlements établis pour quelques-unes d'entre elles. Une large place est faite aux raisons qu'ont données les personnes interrogées pour expliquer leur participation, ce qui renseigne en même temps sur la destination des fonds. L'auteur nous donne également des informations intéressantes sur les litiges qui peuvent survenir. L'enquête n'a pas permis de mesurer l'extension de ces pratiques, mais dans quelques-unes des tontines observées, les capitaux ont progressé rapidement : ils ont été multipliés par 3,5 en douze ans dans une tontine mutuelle, par 8 en trois ans dans une tontine financière !

Ces trois enquêtes donnent une image saisissante du phénomène tontinier dans les trois pays observés et mettent bien en évidence chaque fois l'originalité de ces pratiques et de ces mécanismes. On pourra amorcer leur analyse dans la dernière partie.

7

L'épargne ignorée et négligée : les résultats d'une enquête sur les tontines au Sénégal

Michel DROMAIN

Le Briquet, 76260 Eu, France

Le secteur financier formel ou institutionnel, qui se caractérise par des structures calquées sur les modèles occidentaux, est, le plus souvent, bien analysé, connu et mesuré. Tel n'est pas le cas du secteur financier informel ou non institutionnalisé qui, moins immédiatement perceptible, reste méconnu. Son rôle reste largement sous-estimé, bien que de très nombreux auteurs reconnaissent qu'il constitue, du point de vue de l'épargne, une potentialité très importante dans la mesure où existe généralement une capacité d'épargne non nulle chez les ménages à revenus moyens ou faibles. Cette catégorie de ménages peut représenter une très forte proportion de la population totale : ainsi, au Sénégal, le ministère de l'Urbanisme estime cette proportion à 89 % de l'ensemble des ménages sénégalais ⁽¹⁾. Il est fort probable que ces ménages, n'ayant pas accès aux circuits financiers modernes, dont ils se méfient par ailleurs fortement, se tournent vers les circuits informels pour satisfaire des besoins réels d'épargne et de crédit.

L'épargne informelle pourrait donc représenter l'une des solutions au problème de l'épargne interne, clef de l'investissement et de la croissance. Toutefois, l'utilisation des « gisements d'épargne » que représentent les structures financières informelles ou traditionnelles reste très largement conditionnée par une meilleure connaissance de ces structures et des agents qui y interviennent. Malgré les travaux de chercheurs isolés, qui ont fait prendre conscience de l'inadaptation des analyses classiques en la matière, la recherche se caractérise encore par une absence prononcée de connaissances sur le fonctionnement actuel des pratiques financières informelles dans beaucoup de pays en développement. Cela est dû à une pénurie de chercheurs, en particulier autochtones, ainsi qu'à un manque de compréhension de la nécessité de réaliser ces recherches. Cette attitude est sans doute renforcée par le fait que l'épargne informelle, qui n'adopte pas les formes connues en Occident, suit des canaux très divers et complexes qui rendent difficile une étude exhaustive en l'état actuel des choses.

De cette diversité émergent cependant les Associations Rotatives d'Epargne et de Crédit (AREC) ou tontines, dont les mécanismes sont très répandus en Afrique Noire et qui tendent à se développer à l'heure actuelle. Au-delà des études encore fragmentaires qui les concernent, l'ampleur du phénomène tontinier reste une impression dominante; il n'est donc pas étonnant que les tontines polarisent aujourd'hui l'attention des chercheurs.

Dans ce cadre, la recherche que nous avons entreprise à partir de décembre 1985 et dont la synthèse a fait l'objet d'une thèse de doctorat en sciences de gestion⁽²⁾ s'est voulue une contribution à une meilleure connaissance des mécanismes des tontines au Sénégal. Nous avons pensé que le volume et la capacité d'épargne qui s'y manifestent apparaissent, empiriquement, suffisamment importants pour révéler d'heureuses surprises et pour que ces mécanismes fassent, à l'avenir, l'objet d'une attention plus grande, en particulier de la part des pouvoirs publics.

(1) Ministère Sénégalais de l'Urbanisme, *Projet d'assistance technique pour la réhabilitation et la gestion urbaine. Politique de l'habitat - Etude A1 : politique du logement, Rapport intérimaire*, juillet 1985, pp. 30-31.

(2) M. Dromain, *Les Associations Rotatives d'Epargne et de Crédit au Sénégal*, Thèse de Doctorat en Sciences de Gestion, I.A.E. de Nice, juin 1989, 717 pages.

L'étude a essentiellement consisté à collecter les informations les plus complètes possible sur les structures actuelles et le mode de fonctionnement des AREC au Sénégal sur la base d'une enquête sur le terrain effectuée de décembre 1985 à la fin mai 1986.

Nous nous proposons, dans les pages qui suivent, d'exposer quelques-uns des résultats de ce travail qui est le premier du genre jamais réalisé au Sénégal. Les formes de tontines qui ont été observées restent très proches du modèle de base et de ses variantes les plus courantes. Cependant, le caractère relativement simple des AREC sénégalaises n'enlève rien ni à leur hétérogénéité ni à leur nombre, ce qui pose, dans le cadre d'une recherche sur le terrain, d'importants problèmes méthodologiques et rend difficile la fixation d'objectifs précis.

Méthodologie de l'étude et présentation des échantillons obtenus

Les AREC n'ont fait l'objet que d'un très faible nombre d'études analytiques, même si leurs principes de fonctionnement sont à peu près cernés et si, par ailleurs, de très nombreux articles leur ont été consacrés.

Dès lors, la quasi absence, dans la littérature, d'exemples concrets d'enquêtes quantitatives sur le terrain a constitué l'un des principaux obstacles à la mise sur pied de notre étude, les rares résumés de travaux similaires dont nous avons pu disposer ne présentant pas les protocoles de recherche utilisés⁽³⁾.

En la matière, les procédures mises en œuvre pour l'étude des activités informelles de production, de prestation de service et de commercialisation ne nous semblaient pas pouvoir s'appliquer directement, même si, par ailleurs, elles apportaient quelques éléments de solution.

(3) Secrétariat de l'ONU, « Le comportement des ménages envers l'épargne », *L'épargne pour le développement (Rapport du premier symposium sur la mobilisation de l'épargne des ménages dans les pays en voie de développement, Kingston, 4-9 février 1980)*, ONU, New York, 1984, pp. 150-159 en ce qui concerne les travaux de M. Johnson (*A Study of a Partner System of Saving in Jamaica*, National Savings Committee, Kingston, 1975); A. Osuntogun, R. Adayemo, « Mobilization of Rural Savings and Credit Extension by Pre-Cooperative Organizations in South Western Nigeria », *Savings and Development*, vol. V, n° 4, Finafrica-Cariplo, Milan, 1981, pp. 247-261, en ce qui concerne une enquête effectuée de septembre 1979 à juin 1980 au Nigéria; G.-C. Coulibaly, A. Laffitte, P. Ngoma, « Synthèse de l'étude de quelques tontines de la province du Centre-Sud », *Archives de Sciences Sociales de la Coopération et de Développement*, n° 65, juillet-septembre 1983, pp. 62-72, en ce qui concerne le Cameroun.

En effet, les activités précitées ont toujours une existence physique plus ou moins directement observable. Il n'en va pas de même des AREC qui n'ont jamais d'existence physique et qui, de plus, peuvent avoir un caractère plus ou moins secret. Cette caractéristique a deux conséquences immédiates :

— d'une part, la quasi impossibilité d'effectuer un recensement exhaustif et systématique des tontines dans une zone géographique déterminée;

— d'autre part, l'impossibilité de les étudier directement. Pour observer ces institutions, il est absolument nécessaire de transiter par une tierce personne, le responsable du groupement ou un participant. Ce n'est donc que par l'utilisation de contacts personnels qu'il est possible de mener des investigations au niveau d'une tontine; nous y reviendrons.

La détermination des unités de comportement pertinentes

Les tontines manifestent l'expression de la volonté d'un groupe pour satisfaire les besoins d'épargne des participants, dont les comportements, en Afrique, ne réagissent pas seulement à de pures motivations économiques, mais relèvent aussi de motivations sociales.

Cette dépendance reconnue des comportements d'épargne envers de multiples variables psycho-sociologiques conduit à s'interroger sur la validité de la transposition aux pays en développement des catégories couramment utilisées pour l'analyse de ces comportements dans les pays développés. En particulier, peut-on véritablement parler de « l'épargne des ménages » dans le contexte africain ?

La réponse à cette question apparaît déterminante dans la mesure où existe une contradiction flagrante entre la faiblesse, voire la quasi nullité, de l'épargne des ménages telle qu'elle ressort des comptes nationaux ou des enquêtes « budgets-consommation », et l'importance que l'on reconnaît généralement à l'épargne informelle.

Cette contradiction ne serait cependant qu'apparente si une unité de comportement autre que le ménage était utilisée, notamment l'individu. D'autre part, il ne faut pas perdre de vue que l'AREC est aussi l'expression d'une volonté collective ou communautaire pour faire face aux problèmes rencontrés. L'AREC, en tant qu'agrégat d'individus, est donc certainement plus complexe que la simple addition de ressources personnelles⁽⁴⁾. De ce

(4) R. Sainsaulieu, *Sociologie de l'organisation et de l'entreprise*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Dalloz, Paris, 1987, page 13.

point de vue, l'étude de la tontine en tant que groupe ayant ses propres structures, sa vie propre, ses opinions, ses réactions, ses valeurs, est sans doute aussi nécessaire que l'analyse des parties dont elle est faite⁽⁵⁾.

L'individu comme unité de comportement pertinente dans les AREC au Sénégal

Dans la plupart des pays en développement, l'étude des motivations est encore, en grande partie, basée sur des informations tirées des comptes nationaux, complétées par des enquêtes sur le budget des familles. La première série de données permet d'estimer le niveau de l'épargne nationale avec une grande incertitude; la seconde série privilégie le revenu comme déterminant principal de l'épargne, mais néglige quantité d'autres variables socio-économiques. Par ailleurs, les activités du secteur financier informel échappent totalement à ces investigations.

Bien que différentes méthodes aient été mises en œuvre afin de cerner plus finement les comportements envers l'épargne et d'en mesurer plus exactement le volume, il n'en reste pas moins qu'à côté des problèmes techniques et financiers que pose la réalisation d'enquêtes sur l'épargne, l'évaluation des travaux entrepris en ce domaine a permis de mettre en évidence un certain nombre de difficultés méthodologiques, dont la plus importante est, sans doute, le besoin d'utiliser différentes unités de sondage : individu, ménage ou unités plus larges comme la famille étendue ou le segment de lignage.

En particulier, au sein du ménage, certains individus peuvent disposer de revenus qu'ils peuvent librement affecter à la consommation ou à l'épargne. Dans ces conditions, « (...) il (est) sans doute plus intéressant d'approfondir les recherches sur les comportements individuels sans concentrer, comme on le fait actuellement, la recherche sur les seules unités de ménages ». Pour le Secrétariat de l'ONU, l'accentuation de l'analyse sur les comportements individuels concerne particulièrement les formes traditionnelles d'épargne pour lesquelles la prise en compte des spécificités socio-économiques et culturelles apparaît essentielle; ainsi, les études menées sur les tontines en Jamaïque ont retenu, comme unité de base, l'individu adulte et non le ménage⁽⁶⁾.

(5) R. Mucchielli, *La dynamique des groupes*, Editions E.S.F., Entreprises Modernes d'Édition, Librairies Techniques, 10^e édition, s.l., s.d., page 23 et H. Mintzberg, *Structure et dynamique des organisations*, Les Éditions d'Organisation, Editions Agence d'Arc, s.l., 1982, page 32.

(6) Secrétariat de l'ONU, « Le comportement des ménages envers l'épargne », *art. cit.*, pp. 159 et 161.

Il est donc nécessaire de privilégier, dans l'étude des AREC au Sénégal, les comportements individuels. Compte tenu des spécificités de la société sénégalaise, au moins deux raisons militent en faveur de cette option.

- *Les difficultés qui s'attachent à la définition du ménage*

La société sénégalaise est, dans sa grande majorité, de confession musulmane et la polygamie y est un phénomène très répandu. Cependant, les définitions du ménage utilisées au Sénégal reprennent les critères habituellement retenus dans les pays occidentaux développés, c'est-à-dire pour l'essentiel, les notions de « toit commun » et de « mise en commun des ressources ».

Ces définitions ont néanmoins été nuancées par la Direction de la statistique du ministère sénégalais des Finances qui a convenu que les personnes prenant, de façon habituelle, leurs repas en commun constituent un ménage. Le critère utilisé est, en l'occurrence, celui de « foyer » ou de « feu » au sens concret du terme (« njeul » en wolof) sur lequel est préparé le repas.

Le critère du « foyer » ne permet pas pour autant de bâtir une catégorie « ménage » homogène car, pour un même type de famille, les usages en vigueur au sein de celle-ci peuvent déterminer des situations très différentes. Ainsi, pour une famille polygame dont tous les membres prennent leurs repas en commun, on ne comptera qu'un seul ménage. Si, par contre, existent plusieurs « feux », donc autant de repas préparés, on comptera autant de ménages, même si par ailleurs tous les membres de la famille vivent sous le même toit. Enfin, dans le cas où les différentes co-épouses et leurs enfants respectifs vivent sous des toits différents (ce cas n'est pas rare), on comptera également un ménage par « feu » existant sous chacun de ces toits.

Dans les deux derniers cas, chaque femme responsable d'un « feu » est réputée « chef de ménage », la situation du mari commun, chef de famille, devenant alors particulièrement délicate à analyser.

Enfin, l'ensemble de ces problèmes est encore renforcé par les obligations qui résultent de la notion de « famille élargie ». Ces obligations consistant notamment en la prise en charge, par les ménages, de personnes supplémentaires, généralement défavorisées, leur accueil est à l'origine de variations sensibles dans le nombre de personnes composant la cellule familiale.

- *Les difficultés qui s'attachent à la définition des ressources du ménage*

La définition des ressources du ménage n'est pas plus évidente que celle du ménage. En tout état de cause, les comportements traditionnels doivent, là encore, être pris en compte. Ce faisant, il n'est pas possible, au sein des

ménages sénégalais, de parler de « mise en commun des ressources » : en aucun cas, les ressources d'un ménage sénégalais ne sont la somme, même partielle, des revenus des membres qui le composent.

Au Sénégal, en effet, la coutume veut que ce soit le mari qui subvienne aux besoins essentiels de la famille ou des différentes cellules la composant, notamment en ce qui concerne les besoins fondamentaux d'alimentation, d'hygiène, d'habillement et de logement. Cette pratique s'applique quel que soit le type de ménage considéré (monogame ou polygame) et quels que soient, par ailleurs, les revenus des autres membres du ménage. En d'autres termes, les ressources ne sont pas confiées, ni en totalité, ni même en partie, au chef de ménage. Dans la pratique, chaque titulaire de revenus conserve la libre disposition de ceux-ci ; seul, le chef de famille a l'obligation de verser, à intervalles réguliers, une contribution, en espèces ou en nature, à chaque femme responsable d'un « feu », contribution suffisante pour l'entretien courant des membres du ménage entendu au sens de « feu ». Cette contribution porte, au Sénégal, le nom de « dépense ». Il s'agit donc d'une obligation minimum du mari qui peut éventuellement être augmentée pour faire face à des situations exceptionnelles. De même certains membres du ménage, titulaires de revenus, peuvent également contribuer à l'entretien de celui-ci. Cependant, ces contributions supplémentaires sont toujours épisodiques et volontaires.

Dans la réalité, on constate très fréquemment que l'épouse ignore totalement le montant du salaire ou des revenus de son mari, de même que celui-ci ignore les revenus de son (ou de ses) épouse(s) lorsque celle(s)-ci en a (ou en ont). D'un autre côté, la contribution du mari étant généralement perçue comme un minimum, elle est souvent intégralement dépensée. Dès lors, il n'est pas étonnant que les ménages, pris en tant que tels, ne dégagent aucune épargne.

Il en va autrement si l'on distingue budget du ménage et revenus des individus : le budget du ménage ne représentant qu'une fraction du revenu du chef de famille, à laquelle peuvent éventuellement, nous l'avons dit, s'ajouter d'autres apports, il peut rester, au niveau de chaque membre, des revenus générant une épargne. Si l'on ne peut parler de l'épargne d'un ménage ou si celle-ci apparaît quasi inexistante, cela ne signifie pas pour autant que le mari, la ou les épouses ou d'autres personnes ne constituent pas une épargne personnelle. Il est intéressant de noter, notre expérience nous l'a prouvé, que généralement l'existence de cette épargne sera cachée aux autres membres de la famille pour échapper à certaines obligations.

La prise en compte de ces différents facteurs nous a donc convaincu qu'au Sénégal l'épargne, notamment au sein des AREC, devait être analysée comme

le résultat de comportements individuels nous amenant à considérer l'individu comme unité de comportement pertinente.

Outre le fait que l'adhésion à une tontine est toujours un acte individuel, l'analyse de la littérature n'a fait que renforcer notre conviction, l'option retenue ayant par ailleurs reçu l'approbation de la totalité des interlocuteurs sénégalais que nous avons consultés afin de conforter notre point de vue. Aussi nous sommes-nous orienté vers l'élaboration d'un premier questionnaire, dit « questionnaire-participants », destiné à prendre en compte les comportements et les motivations de l'adhérent « de base » à une tontine.

Mais le fait de considérer l'épargne comme le résultat de comportements individuels ne doit pas faire perdre de vue que sa capitalisation, dans l'AREC, est collective. L'analyse des comportements individuels nécessite donc d'être complétée par l'analyse de l'AREC en tant que groupe d'individus.

L'AREC comme domaine d'expression de comportements individuels d'épargne

L'examen de la littérature montre que si la tontine en tant que groupe a peu retenu l'attention des économistes, elle a, par contre, polarisé celle des sociologues. La tontine touchant à la fois le domaine économique (et financier) et le domaine psycho-sociologique, la tendance naturelle des économistes est de privilégier le premier, tandis que celle des sociologues est de valoriser le second. En l'espèce, Guy Bédard et Yves Gueymard écrivent à propos de l'AREC : « (...) l'élément socio-psychologique de défense et d'affermissement du groupe paraît prépondérant »⁽⁷⁾.

A l'inverse, de nombreuses analyses économiques, axées sur la satisfaction des besoins d'épargne et de crédit, négligent généralement l'influence, sur leurs performances en la matière, des règles que les AREC édictent, des normes qu'elles se fixent, des moyens propres qu'elles se donnent afin d'en assurer le respect⁽⁸⁾.

Ces règles, normes et moyens ne peuvent néanmoins se comprendre qu'en tenant compte de la conjonction, au sein de la tontine, de différents ordres de besoins économiques, mais aussi psycho-sociologiques. Le système rotatif

(7) G. Bédard, Y. Gueymard, « De rétrospectives en prospectives », *Archives de Sciences Sociales de la Coopération et du Développement*, n° 65, *op. cit.*, page 225.

(8) C'est notamment le cas chez J.U. Holst pour lequel les considérations psycho-sociologiques et le rôle des structures de l'AREC sur son efficacité économique apparaissent relativement accessoires (« Le rôle des institutions financières informelles dans la mobilisation de l'épargne », in D. Kessler et P.A. Ullmo, *Epargne et Développement*, Economica, Paris, 1985, pp. 131-132).

des cotisations est un bon exemple de cette conjonction : le fait que chaque membre en bénéficie à son tour a pour contrepartie le fait que la survie du groupe dépend, en dernier ressort, du respect de ses engagements par chaque adhérent, c'est-à-dire de la responsabilisation et de la solidarisation de chacun envers tous.

En d'autres termes, il ne semble guère réaliste d'écarter d'une analyse de l'efficacité économique de l'AREC l'ensemble des facteurs qui assurent sa cohésion et, parallèlement, l'ensemble de ceux qui tendent à sa dissociation, ces derniers étant générateurs de difficultés dont les modes de résolution doivent également être pris en compte.

Or, nombre de ces facteurs échappent à une perspective purement économique.

L'AREC apparaît donc comme un groupe ayant une existence, une consistance et une structure spécifique, dont la connaissance est, sans doute, aussi nécessaire que celle des comportements individuels. Dans cette perspective, les travaux des économistes comme ceux des sociologues montrent les avantages qui pourraient découler d'une approche pluridisciplinaire de la tontine, approche dans laquelle un domaine scientifique comme la psychologie des organisations, en particulier la dynamique de groupes, jouerait, semble-t-il, un rôle essentiel.

D'un point de vue pratique, le choix que nous avons fait d'analyser l'AREC comme un tout s'est traduit par la mise au point d'un second questionnaire, dit « questionnaire général » et réservé aux gestionnaires de tontines, destiné à prendre en compte celles-ci comme groupes d'individus cherchant à satisfaire, grâce à la puissance collective, des intérêts et attentes personnels, ces groupes développant de ce fait des mécanismes propres et des caractéristiques particulières⁽⁹⁾.

Le placement des questionnaires

C'est certainement un lieu commun de rappeler que la qualité et la validité des résultats d'une enquête par questionnaires dépendent de la représentativité de l'échantillon par rapport à l'univers de l'enquête, c'est-à-dire par rapport à l'ensemble des unités statistiques concernées par les objectifs de celle-ci.

(9) Une méthode identique a été utilisée par A. Osuntogun et R. Adeyemo dans leur étude des AREC au Nigéria, *art. cit.*, page 250.

Les objectifs assignés à l'étude des AREC au Sénégal déterminaient deux univers différents, deux populations distinctes :

- d'une part, la population des participants;
- d'autre part, la population des groupements tontiniers.

Poser le problème de la représentativité des échantillons à constituer pose donc le problème du dénombrement de ces deux populations, de même que celui de la détermination de leurs caractéristiques objectives. Or, aucune de ces deux populations n'est actuellement connue au Sénégal.

Dans ces conditions, la construction d'échantillons probabilistes, qui nécessite l'usage de bases de sondage actuellement inexistantes, devait donc être exclue.

Les solutions possibles ne résidaient, en fait, que dans le choix entre des recensements ou la construction d'échantillons non probabilistes, en remarquant cependant que ces solutions ne pouvaient guère ne concerner que les seuls participants, puisque, comme nous l'avons déjà signalé, les tontines n'ont pas de consistance matérielle qui permette un repérage précis.

Des deux solutions apparemment possibles en ce qui concerne les participants, la première (recensement) a été écartée non seulement pour d'évidents problèmes de moyens matériels et financiers, mais également pour des raisons liées aux conditions effectives dans lesquelles les questionnaires peuvent être placés et sur lesquelles nous reviendrons.

Quant à l'élaboration d'échantillons non probabilistes, deux méthodes ont successivement été envisagées :

- l'échantillonnage par quotas : cette méthode de bon sens nécessitait non seulement de disposer d'enquêteurs dans toutes les régions du Sénégal, mais aussi de disposer de statistiques à jour sur l'ensemble de la population sénégalaise, au minimum sur celle de Dakar, ce qui n'était pas le cas;

- l'échantillonnage au « semi-hasard », qui a été envisagé en dernier ressort, pouvait paraître, finalement, la solution la plus rigoureuse et la plus facile à mettre en œuvre. La méthode a donc été tentée au cours d'un test portant sur 50 questionnaires élaborés pour la circonstance. Les résultats obtenus n'ont cependant pas été à la hauteur de cette apparente rigueur méthodologique puisque le nombre d'interviews recueillies à l'issue de cette tentative s'est révélé très faible en raison d'un très grand nombre de refus de réponse.

La cause principale de cet échec, qui nous a conduits à ne pas poursuivre plus avant cette expérience, doit sans doute là encore être attribuée aux possibilités réelles de placement de questionnaires d'enquête relatifs à l'appartenance des individus aux circuits financiers informels.

En effet, d'une façon générale, les Sénégalais n'aiment pas parler de leurs problèmes d'argent. A cela s'ajoute une réelle volonté de maintenir secrète, vis-à-vis de l'entourage, la constitution d'une épargne, donc de maintenir secrète leur éventuelle participation à une tontine et donc de cacher l'existence du groupement lui-même. A ces raisons objectives s'ajoutent vraisemblablement divers préjugés⁽¹⁰⁾.

De ces remarques découle à nouveau le problème plus général de l'adaptation aux pays en développement des techniques d'enquête utilisées dans les pays développés lorsqu'il s'agit d'étudier un phénomène aussi spécifique que celui de la tontine. Si ces techniques sont utilisables, sous réserve d'aménagements, pour les activités informelles de production, de commercialisation et de prestation de service, nous doutons pour notre part qu'il soit possible de les adapter aux activités financières informelles. En ce domaine, s'agissant d'enquêtes par questionnaires et quelle que soit la méthode d'investigation envisagée, nous sommes convaincu de leur inefficacité dès lors que l'enquêteur est, pour la personne interrogée, un parfait inconnu. Dans ce cas, notre expérience nous a montré qu'il fallait s'attendre à un refus de réponse ou, dans le meilleur des cas, à des réponses dont la sincérité pouvait être mise en doute.

Au contraire, il apparaît possible de collecter des informations aussi bien sur les participants que sur les tontines elles-mêmes en utilisant comme enquêteurs des personnes qui possèdent des relations personnelles avec les individus interrogés.

Ce faisant, cependant, les échantillons obtenus ne peuvent, en aucun cas, être supposés représentatifs, ce qui pose, en définitive, la question de l'utilité d'une telle enquête par questionnaires.

Pour notre part, nous avons estimé que l'obtention de résultats posant des problèmes de validité et de confiance était, en tout état de cause, préférable à l'absence totale d'informations. Nous avons également pensé que l'incertitude au niveau des résultats recueillis pouvait être réduite en constituant des échantillons aussi larges que possible, ces résultats pouvant, d'une part, être comparés à d'autres obtenus par ailleurs et, d'autre part, être confirmés ou infirmés par des analyses à entreprendre ultérieurement.

En définitive, l'obtention du plus grand nombre possible de questionnaires des deux types retenus a été fixée comme seul objectif global au niveau de

(10) A. Gaye, commentaire de « L'épargne ignorée et négligée. Les résultats d'une enquête sur les tontines au Sénégal » par M. Dromain et N. Tramont, *Annales 1986/87 du Laboratoire de Gestion et Cultures Africaines*, I.A.E. de Nice, décembre 1987, page 47.

la réalisation pratique de l'enquête, cet objectif étant conditionné par le mode d'administration des questionnaires puisqu'il nous fallait disposer d'enquêteurs ayant des relations personnelles avec des participants et/ou des gestionnaires de tontines.

En postulant que le phénomène « tontine » est, au Sénégal, très répandu, nous en avons logiquement déduit que l'ensemble des étudiants de notre établissement constituait une réserve potentielle d'enquêteurs. De nombreux étudiants volontaires de l'Ecole nationale supérieure universitaire de technologie de Dakar ont donc été nos premiers enquêteurs. Mais les connaissances de chacun étant forcément limitées, nous avons demandé et obtenu du ministère de l'Education nationale l'autorisation d'utiliser comme enquêteurs des élèves volontaires des classes de première et de terminale des lycées du Sénégal. L'accord du ministère nous a permis d'élargir l'enquête non seulement à Dakar mais aussi et surtout au niveau des capitales régionales.

Si la procédure utilisée a permis de lever la difficulté liée à la nécessité de baser l'enquête sur des contacts personnels et a étendu notre champ d'action, elle a aussi permis de résoudre le problème relatif à l'obligation de traduire les questionnaires, rédigés en français, dans les différentes langues nationales. Cependant, les enquêteurs ont dû surmonter de nombreux obstacles, notamment celui lié à l'usage traditionnel qui veut que les cadets ne parlent pas de problèmes d'argent avec leurs aînés.

Les résultats obtenus quant au nombre de questionnaires qui nous ont été retournés montrent que les difficultés évoquées n'étaient pas insurmontables. Ils soulignent également l'indéniable intérêt qu'a suscité l'enquête au niveau des différents acteurs qui y ont été impliqués, tout en confirmant l'hypothèse qui avait été émise au départ quant à l'étendue du phénomène « tontine ».

Ces remarques expliquent un taux de retour de l'ordre de 40 % pour le questionnaire réservé aux participants (884 questionnaires placés pour 2 000 distribués) et de 47 % en ce qui concerne le questionnaire général réservé aux gestionnaires (237 questionnaires placés pour 500 distribués). Ces taux ont, de beaucoup, dépassé nos espérances les plus optimistes.

Mais ces résultats ne doivent néanmoins pas faire perdre de vue le caractère particulièrement empirique de la méthode. Dans ces conditions, il n'est pas douteux qu'un certain nombre de biais peuvent être mis en évidence.

Parmi les risques de déformations encourus par l'enquête, nous pouvons citer, à titre d'exemples :

— le fait que les sujets, qui ont participé à l'enquête, ont été vraisemblablement choisis sur la base du volontariat introduit certainement un biais

favorable dans leurs réponses (par exemple, parce qu'ils tirent un avantage de leur participation)⁽¹¹⁾;

— seuls des participants effectifs au moment de l'enquête ont été interrogés; là encore, un biais favorable en faveur des tontines a donc pu être introduit⁽¹²⁾;

— il eût été souhaitable que l'enquête se déroulât sur une période relativement courte. Compte tenu des délais d'acheminement et de retour des questionnaires, la durée de l'enquête a été de six mois (décembre 1985 à fin mai 1986). Dans ces conditions, il n'est pas certain que toutes les tontines visitées aient fonctionné simultanément, ni que la situation des personnes interrogées soit restée la même, ce qui pose problème lorsqu'il s'agit d'évaluer les sommes en jeu;

— le statut social des enquêteurs a certainement introduit une distorsion importante au niveau des échantillons obtenus. De par leur situation (étudiants et élèves), les enquêteurs appartenaient à une couche relativement privilégiée de la population sénégalaise et il était prévisible qu'ils interrogeraient des personnes ayant sensiblement le même statut socio-économique. Le dépouillement des observations a largement confirmé cette prévision.

Malgré ces nombreux biais, nous restons convaincu que l'étude entreprise sur les AREC au Sénégal reste, en dépit de ses limites, globalement positive, tant au niveau de son opportunité puisqu'elle est la première du genre dans ce pays, qu'au niveau de sa dimension qui doit être comparée à celle d'études similaires⁽¹³⁾.

Présentation des échantillons obtenus

Les échantillons présentés dans ce paragraphe, de même que les résultats qui en sont issus et qui feront l'objet de la partie suivante, ont été obtenus par dépouillement manuel de 677 questionnaires réservés aux participants et de 199 questionnaires généraux administrés aux gestionnaires de tontines ou aux personnes en remplissant les fonctions. Ces questionnaires ont été retenus après sélection parmi l'ensemble de ceux qui nous ont été retournés.

(11) B. Tidjani, commentaire de « L'épargne ignorée et négligée » par M. Dromain et N. Tramont, *op. cit.*, page 64.

(12) B. Tidjani, *art. cit.*, page 64.

(13) A titre de comparaison, l'étude de A. Osuntogun et R. Adeyemo a porté sur 216 participants et 59 tontines, *art. cit.*, page 250; celle de G.-C. Coulibaly, A. Laffitte et P. Ngoma a concerné 17 tontines regroupant 1 165 participants, *art. cit.*, page 64.

L'ensemble de ces questionnaires ne concerne, tant du point de vue des participants que de celui des groupes, que des AREC strictement monétaires dont le montant de la cotisation, de même que les fréquences de versement et de « levée » des fonds sont aisément identifiables.

Echantillon des participants

Tableau I. Répartition des 677 participants par localisation et par sexe.

Zones géographiques	Sexe	Hommes		Femmes		Totaux	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Région de Dakar		211	31,17	297	43,87	508	75,04
Autres régions		65	9,60	104	15,36	169	24,96
Totaux		276	40,77	401	59,23	677	100

La région de Dakar considérée ici correspond à la totalité de la presqu'île du Cap-Vert et englobe non seulement la ville de Dakar, mais aussi les communes périphériques (Ouakam, Yoff, Grand Yoff, Pikine, Guédiawaye), y compris celles de Rufisque et de Bargny. La catégorie « autres régions » regroupe toutes les unités qui ont été enquêtées hors de la zone précédente.

Du point de vue spatial, la représentativité de l'échantillon des participants semble faible. Il faut cependant noter que l'enquête n'a guère porté que sur la seule population urbanisée dans la mesure où, même en province, elle a été essentiellement menée dans les villes. En tenant compte de la seule population urbanisée, la représentativité de l'échantillon paraît meilleure puisque, selon le ministère sénégalais de l'Urbanisme, cette population se répartissait, en 1985, pour 65,73 % dans la région de Dakar et pour 34,27 % dans les villes des autres régions⁽¹⁴⁾. Néanmoins, la région de Dakar apparaît sur-représentée dans l'échantillon.

Des remarques similaires peuvent être faites quant à la représentativité de l'échantillon du point de vue de la répartition par sexe. Les sources précédentes évaluaient en effet à 50,37 % le pourcentage de l'effectif féminin par rapport à une population totale estimée à 6 478 000 personnes en 1985.

Mais en ce qui concerne la répartition par sexe, la représentativité de l'échantillon doit, de notre point de vue, être plutôt appréciée par rapport à

(14) Ministère sénégalais de l'Urbanisme, *art. cit.*, pp. 4-5.

la seule population des participants aux AREC. Cette impression est confirmée par l'étude de Michèle Odeye sur le phénomène associatif en villes africaines ayant pour cadre Dakar et Brazzaville. L'auteur montre que, dans les deux cas, le nombre de femmes associées est toujours supérieur au nombre d'hommes associés, en particulier dans les associations à finalité économique comme les tontines⁽¹⁵⁾.

● Répartition de l'échantillon selon l'âge

Les participants se recrutent dans les classes d'âge au-dessus de 18 ans. Malgré deux exceptions relevées à Ziguinchor en Casamance, nous considérons l'âge de 18 ans comme un seuil pour l'adhésion à une tontine monétaire, bien que l'existence de tontines d'enfants ou d'adolescents, engageant quelques dizaines de francs, nous soit connue et ait été signalée par ailleurs⁽¹⁶⁾. Pour nos assistants africains, ce seuil correspondrait à l'existence d'un « statut économique » reconnu à partir du moment où un individu possède un revenu personnel librement géré, quelle que soit son origine.

Si l'âge moyen de l'ensemble des participants s'établit à environ 34 ans (sans différence régionale ou sexuelle), l'analyse de la valeur des différents déciles montre que 50 % des participants ont en fait moins de 32 ans tandis que 80 % d'entre eux ont moins de 40 ans. Au-delà de 40 ans, les effectifs par classe d'âge décroissent rapidement. Il semble donc possible de conclure qu'au Sénégal la participation aux tontines concerne principalement des personnes relativement jeunes.

● Analyse de l'emploi des personnes interrogées

Le *Tableau II* traduit nettement l'existence d'un biais important, lié à la méthode d'investigation, privilégiant les emplois de type « moderne ».

Dans l'échantillon en effet, 426 personnes, soient 62,92 %, disposent d'un emploi de ce type. Cette proportion est à mettre en relation avec le nombre total d'emplois « modernes » qui, selon des sources du ministère de l'Emploi et de la Fonction publique, citées par Marcel Choquet⁽¹⁷⁾, était égal à 149 937 en 1986; rapporté à la population active urbaine de 1985, dernière estimation

(15) M. Odeye, « Le phénomène associatif en villes africaines (Dakar-Brazzaville) »; *Archives de Sciences Sociales de la Coopération et du Développement*, n° 66, octobre-décembre 1983, page 42.

(16) C. Dupuy et J.M. Servet, « Pratiques informelles d'épargne et de prêt : exemples sénégalais », *Economie et Humanisme*, n° 294, mars-avril 1987, page 47.

(17) M. Choquet, *Formation technique supérieure en Afrique de l'Ouest francophone (tendances d'évolution et perspectives) : le cas du Sénégal et de l'Ecole Nationale Supérieure Universitaire de Technologie de Dakar*, ENSUT de Dakar, 1987, ronéo, pp. 81-83.

Tableau II. Répartition des 677 participants par emploi occupé.

Série des 677 participants : Analyse de l'emploi		Emplois modernes				Emplois informels		Sans emploi		Totaux	
		Permanents		Non permanents							
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
HOMMES	Région de Dakar	183	86,73	2	0,95	7	3,32	19	9,00	211	100
	Autres régions	50	83,98	1	1,54	8	12,31	6	2,17	65	100
	Ensemble des hommes	233	84,42	3	1,09	15	5,43	25	9,06	276	100
FEMMES	Région de Dakar	153	51,51	7	2,36	58	19,53	79	26,60	297	100
	Autres régions	26	25,00	4	3,85	34	32,69	40	38,46	104	100
	Ensemble des femmes	179	44,64	11	2,74	92	22,94	119	29,68	401	100
Région de Dakar (H + F)		336	66,14	9	1,77	65	12,80	98	19,29	508	100
Autres régions (H + F)		76	44,97	5	2,96	42	24,85	46	27,22	169	100
Echantillon total		412	60,85	14	2,07	107	15,81	144	21,27	677	100

connue, soient 618 000 personnes, ce nombre n'en représenterait que 24,26 %. Compte tenu d'un taux de chômage urbain de l'ordre de 20 %, taux que Marcel Choquet tient pour sous-évalué, il faut supposer que le secteur informel fournit un emploi à plus de 50 % de la population active urbaine du Sénégal. Cette constatation rejoint celle de Meine Peter Van Dijk pour lequel 50 % de la population active de Dakar gagnait sa vie dans le secteur informel en 1977⁽¹⁸⁾, ce secteur pouvant en outre être encore plus important du point de vue de l'emploi dans les centres urbains situés hors du Cap-Vert et atteindre, selon S. Devoize, 80 % de l'emploi total dans une ville comme Kaolack⁽¹⁹⁾.

Il est certain que les résultats présentés dans le *Tableau II* sont loin d'être représentatifs de cette réalité. Par ailleurs, ils masquent d'importantes disparités régionales et sexuelles, notamment au niveau du taux d'occupation respectif des hommes et des femmes, au niveau des personnes non actives, au niveau de la répartition régionale et par sexe des emplois liés au secteur informel.

Enfin, l'examen des catégories socioprofessionnelles confirme, en le précisant, l'existence du biais mis en évidence dans le *Tableau II*. La sur-représentation des emplois de type « moderne » s'explique principalement par le nombre important d'employés de bureau (d'entreprises et d'administration) et de membres de l'Education nationale.

● *Analyse des revenus individuels*

L'analyse des revenus individuels est particulièrement déterminante dans la mesure où il semble logique de penser que la participation à une tontine est liée à l'existence de revenus personnels.

Parmi les 677 participants, 638 ont déclaré leur revenu. L'examen de ces 638 revenus mensuels, lesquels englobent les possibles revenus supplémentaires des actifs et les éventuels revenus des inactifs, permet d'estimer le revenu moyen de l'échantillon à 85 047 F CFA. Le calcul des différents déciles montre que 370 personnes, soit 58 %, possèdent un revenu inférieur à cette moyenne, tandis que 319 unités (50 %) ont un revenu inférieur au revenu médian de 74 414 F CFA.

La sur-représentation de l'emploi « moderne » fait que ces résultats sont sans doute surévalués par rapport à la réalité. Mais ils confirment, semble-t-il,

(18) M.P. Van Dijk, *Le secteur informel de Dakar*, L'Harmattan, Paris, 1986, page 12.

(19) S. Devoize, « Des économies dualistes : le secteur informel », *Projet*, n° 162, février 1982, in F. Gagey, *Comprendre l'économie africaine*, L'Harmattan, Paris, 1985, page 312.

l'indéniable succès des AREC chez les détenteurs de revenus moyens ou faibles et contredisent l'opinion de Bassirou Tidjani pour lequel les tontines « (...) sont l'affaire des classes moyennes » et « (...) n'incluent pas les couches sociales les plus riches, car elles n'en ont pas besoin, et les couches sociales les plus pauvres, car elles n'ont peut-être pas les moyens d'y participer »⁽²⁰⁾.

Mais, là encore, les résultats bruts masquent d'importantes disparités régionales et sexuelles : globalement, la moyenne des revenus à Dakar (92 604 F CFA) est supérieure à celle des autres régions (62 089 F CFA). Cette supériorité des revenus dakarois est nette aussi bien chez les hommes (Dakar : 116 143 F CFA; province : 96 094 F CFA) que chez les femmes (Dakar : 74 296 F CFA; province : 38 936 F CFA). Par ailleurs, le revenu moyen des hommes (111 460 F CFA) est très largement supérieur à celui des femmes (65 165 F CFA).

L'analyse détaillée des revenus montre également qu'une majorité d'inactifs (57 %) dispose néanmoins de revenus qui sont, pour l'essentiel, des revenus de transfert. Il n'en reste pas moins que 52 participants sur les 638 qui ont déclaré leurs ressources, ne sont titulaires d'aucun revenu apparent.

● *Quelques autres caractéristiques des participants*

On relève, sur l'ensemble de l'échantillon des participants, un pourcentage d'illettrés de 22,9 %. Ce pourcentage est à mettre en relation avec une proportion d'illettrés estimée à 70 % au niveau national. Le pourcentage moyen de personnes illettrés relevé chez les adhérents recouvre, ici encore, d'importantes disparités puisque le pourcentage de femmes illettrées est nettement supérieur à la moyenne, la différence étant particulièrement sensible chez les femmes des régions. La même disparité existe également, à un degré moindre cependant, au niveau des hommes.

Les participants ont également été interrogés du point de vue de leur appartenance à la religion musulmane qui peut constituer une motivation d'adhésion à un système informel d'épargne en raison des préceptes régissant l'intérêt. On relève ainsi une proportion de 89,22 % de participants musulmans; ce pourcentage est significatif par rapport à la moyenne nationale (90 %).

Enfin, l'analyse de la durée de l'engagement des participants dans les tontines montre qu'en moyenne les personnes interrogées adhèrent aux tontines depuis 5 ans environ, les femmes adhérant généralement depuis plus longtemps que les hommes, ce aussi bien à Dakar que dans les autres régions.

(20) B. Tidjani, *art. cit.*, page 66.

Globalement, l'engagement des participants de la région de Dakar apparaît cependant plus ancien que celui des participants des autres régions. Au total, il semblerait que, pour une majorité de personnes, la participation à une tontine est une activité relativement récente, confirmant le caractère nouveau du développement des tontines au Sénégal, même si l'existence du phénomène lui-même ne l'est pas.

Echantillon des 199 tontines étudiées

Tableau III. Répartition géographique des 199 tontines.

Région de Dakar		Autres régions		Echantillon total	
Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
126	63,32	73	36,68	199	100

Parmi les 199 groupes constituant l'échantillon, 153 possèdent une sorte de « siège social ». L'existence d'un « siège social » est plutôt un phénomène dakarois puisque 84,13 % des tontines de la région de Dakar possèdent un « siège social » contre 64,38 % seulement en province.

La nature des sièges sociaux est également différente entre Dakar et les autres régions dans lesquelles l'essentiel des « sièges sociaux » est constitué d'habitations privées (76,60 %) alors que les « sièges sociaux » à Dakar sont constitués pour près de 52 % d'habitations privées et pour 48 % de lieux de travail.

Enfin, on remarque que 173 tontines sur 199 ne possèdent pas de statuts écrits, le pourcentage étant légèrement plus faible à Dakar qu'en province. L'existence de statuts écrits dans 26 tontines ne signifie pas pour autant que celles-ci sont déclarées comme associations et dans l'ensemble de l'échantillon, on ne relève pas plus de 10 groupes réellement déclarés.

Quelques résultats...

Nous présenterons, dans cette deuxième partie, quelques résultats acquis dans le cadre de notre recherche en mettant l'accent sur les motivations des participants, sur leur comportement d'épargne et sur l'usage des fonds qu'ils obtiennent par le biais de leur participation. Nous examinerons ensuite quelques caractéristiques des tontines observées au regard des caractéristiques habituelles.

Les participants : motivations, comportement d'épargne et usage des fonds recueillis

Les motivations des participants

La majorité des participants ont une préférence marquée pour la tontine puisque 548 d'entre eux (81 %) préfère ce système à la banque ou à la Caisse d'Épargne. Cette préférence n'est pas exclusive de relations avec les circuits financiers formels : 321 participants seulement (47 %) n'ont aucune relation avec ces circuits.

Les raisons évoquées par les personnes interrogées pour expliquer cette préférence peuvent être regroupées en trois catégories.

L'exclusion d'une grande majorité de la population des circuits financiers classiques

Il faut sans doute voir dans cette exclusion l'une des explications majeures de l'existence des circuits financiers informels. On souligne généralement le manque d'intérêt des institutions financières pour les petites unités économiques (ménages à faibles revenus ou petites entreprises). Diverses raisons sont évoquées pour expliquer cette attitude : les préjugés (les ménages à faibles revenus sont incapables d'épargner), le coût moyen élevé des petites transactions, les risques encourus en matière de crédit. On y ajoute également le faible développement des réseaux d'intermédiation financière, en milieu rural surtout, mais également en milieu urbain, la gamme restreinte des services proposés dont la qualité ne correspond ni aux besoins des individus en matière d'épargne et de crédit, ni aux mentalités les plus répandues (notamment au niveau des procédures). Au total, les circuits institutionnels ne considèrent pas les titulaires de petits revenus comme des clients potentiellement intéressants, bien que ceux-ci expriment manifestement une véritable volonté d'épargne et des besoins de crédit considérables, volonté et besoins qui trouvent un exutoire dans les circuits informels, en particulier dans les AREC

Les participants ressentent parfaitement cette exclusion et en donnent des raisons proches de celles évoquées par la littérature. Les principales sont les suivantes :

- la faiblesse des revenus : les participants estiment, à juste titre, que les institutions financières sont réservées aux détenteurs de hauts revenus. Le dépôt préalable à l'ouverture d'un compte est jugé excessif. Même s'ils sont clients d'institutions les participants pensent que le niveau de leurs revenus les écarte du crédit classique. A l'inverse, 79,6 % d'entre eux jugent que la

Tableau IV. Préférence de 677 participants pour les tontines ou les institutions.

« Préférez-vous la tontine, la banque ou la Caisse d'Epargne ? »		La tontine		La banque		La Caisse d'Epargne		Totaux	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
HOMMES	Région de Dakar (211)	164	77,73	31	14,69	16	7,58	211	100
	Autres régions (65)	50	76,92	7	10,77	8	12,31	65	100
	Ensemble des hommes (276)	214	77,53	38	13,77	24	8,70	276	100
	Région de Dakar (297)	248	83,50	31	10,44	18	6,06	297	100
FEMMES	Autres régions (104)	86	82,69	12	11,54	6	5,77	104	100
	Ensemble des femmes (401)	334	83,29	43	10,72	24	5,99	401	100
	Région de Dakar (H + F) (508)	412	81,10	62	12,20	34	6,70	508	100
Autres régions (H + F) (169)		136	80,48	19	11,24	14	8,28	169	100
Echantillon total (677)		548	80,95	81	11,96	48	7,09	677	100

tontine permet de faire du crédit sans intérêt et 66,7 % qu'elle permet d'obtenir des sommes qu'il serait impossible d'obtenir à la banque en raison de la faiblesse des revenus;

- les circuits financiers classiques ne permettent pas d'épargner de petites sommes;

- le réseau financier institutionnel n'est pas suffisamment développé pour éviter de longs déplacements et sa « productivité » impose des pertes de temps considérables. Par ailleurs, les formalités et les procédures sont souvent incompréhensibles pour des personnes sans connaissances financières, parfois même illettrées;

- la froideur de l'accueil rebute de nombreuses personnes qui sont, au contraire, à la recherche d'un interlocuteur attentif, d'un contact personnalisé et qui accordent une grande importance aux relations sociales;

- le manque de confiance dans les institutions formelles manifesté par les participants qui, généralement, considèrent la tontine comme plus sûre.

Des motivations d'ordre psycho-sociologique

L'AREC, tout en palliant les insuffisances du secteur financier « moderne », renferme également un fort contenu psychosociologique et culturel qui la rattache à la société traditionnelle. Comme il est souvent suggéré, on peut en effet y voir une transposition, en économie monétaire, de solidarités traditionnelles, ce qui explique l'importance qu'attachent les participants aux relations sociales à côté des motivations purement financières.

- L'influence de l'Islam : les personnes de confession musulmane, majoritaires au Sénégal, peuvent voir dans les systèmes rémunérant l'épargne une atteinte aux préceptes de l'Islam prohibant l'intérêt. Bien que les résultats de l'enquête ne montrent pas une hostilité des participants musulmans vis-à-vis de l'intérêt, on peut cependant penser que certains musulmans orthodoxes se tournent, en priorité, vers des instruments d'épargne et de crédit conformes aux principes de l'Islam, comme la tontine sénégalaise qui ne fait jamais intervenir l'intérêt. D'un autre côté, le financement du pèlerinage aux lieux saints de l'Islam constitue une puissante motivation d'épargne, bien qu'elle n'apparaisse que marginale dans notre étude.

- L'importance des relations sociales au sein des AREC, très largement soulignée par la littérature : l'existence encore significative de groupements de parenté et de groupements de ressortissants (21 % chez les participants, mais près de 33 % dans la série des 199 tontines) tend à la confirmer. Les opinions des participants vont dans le même sens puisque 86,4 % d'entre eux estiment que la tontine renforce l'entraide entre ses membres, tandis que 67,7 % pensent qu'elle est conforme aux valeurs traditionnelles sénégalaises.

L'analyse détaillée des résultats, de même que la nature et le fonctionnement des AREC au Sénégal, amènent cependant à nuancer fortement ces appréciations. En effet, si la tontine était véritablement un reflet des solidarités traditionnelles et des relations sociales qui en résultent, il devrait être possible de mettre en évidence un nombre conséquent de tontines à buts prédéterminés de types « mutualistes », ce qui n'est pas le cas. De même, des préoccupations d'entraide devraient se traduire par un mode d'attribution des fonds à partir de l'expression des besoins des membres. Or, seules 29 tontines sur 199 (14,6 %) utilisent ce mode d'attribution des fonds. L'expression de la solidarité devrait également se traduire par la tenue de réunions régulières; là encore, dans 100 tontines sur 199, les participants ne se réunissent jamais et se rencontrent de façon irrégulière dans 48 autres.

Il faut donc en conclure que si les solidarités et les relations sociales jouent manifestement un rôle dans les motivations des participants, ce rôle n'est en aucun cas prépondérant. Cet effacement doit sans doute être attribué à la montée de l'individualisme liée à l'extension du mode de vie moderne, notamment en milieu urbain.

La recherche d'un système d'épargne forcée

Il s'agit là de l'une des caractéristiques les plus remarquables de la tontine puisque l'aspect « épargne forcée » représente, à lui seul, 35,60 % des réponses qui ont été apportées par les participants pour justifier leur préférence pour la tontine. L'importance de cette caractéristique ne constitue pas cependant une véritable surprise dans la mesure où elle est évoquée par un certain nombre d'auteurs, notamment par F.J.A. Bouman⁽²¹⁾. Il reste néanmoins à l'expliquer.

L'observateur attentif de la société sénégalaise remarque rapidement que les revenus des individus, et par voie de conséquence leur épargne, sont constamment soumis aux aléas et vicissitudes engendrés par les impératifs de fonctionnement de la famille « élargie ». Le titulaire de revenus, même faibles, est sollicité en permanence par les membres de sa famille moins favorisés. Le contexte psychosociologique dominant, le système d'obligations relevant des règles traditionnelles de solidarité, font que le détenteur d'argent ne peut refuser son aide à celui des membres de sa famille qui la sollicite.

(21) F.J.A. Bouman, « Indegenous savings and Credit Societies in the Third World : A message », *Savings and Development*, vol. I, n° 4, Finafrica-Cariplo, Milan, 1977, pp. 184, 186, 192, 194; F.J.A. Bouman, « The Rosca : Financial Technology of an Informal Savings and Credit Institution in Developing Economies », *Savings and Development*, vol. III, n° 4, Finafrica-Cariplo, Milan, 1979, page 260.

Si on ajoute à ces considérations le caractère dépensier du sénégalais moyen, caractère qu'il reconnaît d'ailleurs bien volontiers, on conçoit aisément que l'environnement psycho-socio-économique soit apparemment peu favorable à l'épargne.

Cependant, les pressions de cet environnement peuvent être contournées par l'adhésion à une tontine, laquelle engendre des obligations admises par tous et dont le respect relève de l'honneur du participant. Celui-ci peut, dès lors, mobiliser une épargne sans enfreindre les règles relevant des solidarités traditionnelles, tout en contrecarrant sa propre propension à dépenser.

Le comportement d'épargne des participants

L'approche chiffrée du comportement d'épargne a été effectuée par l'évaluation des montants investis par les participants et par un rapprochement de ces montants avec les revenus, afin de tenter de déterminer le niveau de l'épargne par tête. Mais pour ce faire il est nécessaire de prendre en compte toutes les participations d'un individu, celui-ci pouvant adhérer à plus d'une tontine.

● *Le nombre de tontines auxquelles adhère un participant*

Le *Tableau V* présente les résultats obtenus à la question : « A combien de tontines participez-vous au total ? ». 256 participants sur 677 (37,82 %) adhèrent à plus d'une tontine. En moyenne, un participant adhère à 1,6 tontines. Les femmes ont tendance à participer à plus de tontines que les hommes puisque, en moyenne, une femme adhère à 1,75 groupements tandis qu'un homme ne participe qu'à 1,38 groupements. Le nombre de participations multiples est cependant plus élevé à Dakar que dans les provinces, aussi bien chez les femmes que chez les hommes.

● *Evaluation de l'épargne par tête mobilisée dans les AREC*

Diverses méthodes sont envisageables pour évaluer l'épargne par tête mobilisée dans les tontines. La plus évidente consiste à évaluer les montants moyens investis et à les rapporter aux revenus moyens correspondants. Une telle analyse doit néanmoins tenir compte des participations multiples et du fait que toutes les tontines considérées n'ont pas le même rythme de versement des contributions. Il convient donc d'homogénéiser ces rythmes, ce qui a été fait en ramenant au mois toutes les participations dont le rythme de versement n'était pas mensuel.

La participation mensuelle moyenne de l'ensemble de l'échantillon s'établit à 18 907 F CFA, représentant 22,2 % du revenu moyen ; ce résultat masque

Tableau V. « A combien de tontines participez-vous ? ». Série de 677 participants.

		Une tontine		Deux tontines		Trois tontines		Quatre tontines		Cinq tontines		Six tontines		Totaux	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
HOMMES	« A combien de tontines participez-vous au total ? »														
	Région de Dakar (211)	150	71,08	37	17,54	22	10,43	2	0,95					211	100
	Autres régions (65)	51	78,46	10	15,38	3	4,62	1	1,54					65	100
	Ensemble (hommes) (276)	201	72,82	47	17,03	25	9,06	3	1,09					276	100
FEMMES	Région de Dakar (297)	156	52,53	76	25,59	41	13,80	17	5,72	4	1,35	3	1,01	297	100
	Autres régions (104)	64	61,54	23	22,12	13	12,50	3	2,88	1	0,96			104	100
	Ensemble (femmes) (401)	220	54,85	99	24,69	54	13,47	20	4,99	5	1,25	3	0,75	401	100
	Région de Dakar (H + F) (508)	306	60,24	113	22,24	63	12,40	19	3,74	4	0,79	3	0,59	508	100
Autres régions (H + F) (169)		115	68,04	33	19,53	16	9,47	4	2,37	1	0,59			169	100
Echantillon total (677)		421	62,18	146	21,57	79	11,67	23	3,40	5	0,74	3	0,44	677	100

d'importantes disparités. Ainsi, le montant moyen à Dakar s'élève à 20 459 F CFA et correspond à 22 % du revenu moyen dakarois (20 209 F CFA chez les hommes, soient 17,4 % du revenu moyen, 20 637 F CFA chez les femmes, soient 27,78 % du revenu moyen); le montant moyen investi en province n'est que de 14 240 F CFA représentant 22,9 % du revenu moyen provincial (17 708 F CFA chez les hommes, soient 18,43 % de leur revenu moyen, 12 073 F CFA chez les femmes pour 31,01 % du revenu moyen provincial des femmes). En raison de l'extrême dispersion des observations, les écarts-types calculés pour chacune des sous-séries et pour l'échantillon total sont très importants. Il y a donc lieu de prendre ces différents montants et ces pourcentages avec beaucoup de prudence, ceux-ci ayant de fortes chances d'être surévalués.

Pour contourner cette difficulté, une autre méthode peut être mise en œuvre. Il est possible en effet d'évaluer l'épargne globale mensuelle générée par un échantillon de tontines et de la rapporter au nombre de participants concernés pour évaluer l'épargne par tête.

Ce calcul, effectué dans la série des participants pour les seules AREC à rythme de versement mensuel, conduit à une épargne mensuelle globale de 130 178 300 F CFA pour un nombre de participants de 10 010, soit 13 000 F CFA par tête représentant 15,3 % du revenu moyen de l'échantillon des participants. Le calcul permet de retrouver des disparités tout à fait similaires à celles évoquées précédemment mais néglige le fait que plusieurs participants peuvent participer à la même tontine, ce qui est pourtant le cas.

Le même calcul, effectué dans la série des 199 tontines et dans les mêmes conditions, permet d'évaluer l'épargne globale mensuelle à 30 744 900 F CFA pour 2 963 participants, soient 10 376 F CFA par tête représentant 12,2 % du revenu moyen des adhérents. Le calcul met en évidence une très importante disparité entre Dakar et les autres régions, mais il néglige les participations multiples.

Enfin, une autre image du comportement d'épargne des participants peut être donnée par les valeurs modales. La valeur modale de la série des revenus étant de 70 000 F CFA, celle de la série des participations de 10 000 F CFA, la participation la plus courante représenterait 14 % du revenu le plus courant. Rapportée au revenu moyen des adhérents, elle en représente 11,8 %.

Sans avoir les moyens de confirmer plus précisément cette hypothèse, nous sommes d'avis qu'une participation de l'ordre de 10 % du revenu mensuel reflète correctement le comportement d'épargne des participants dans les tontines au Sénégal.

Il y a lieu de signaler, pour conclure sur ce point, qu'il nous a été impossible de mettre en évidence un déterminant significatif du montant de la participation; en particulier, le revenu mensuel d'un adhérent ne semble pas déterminer à lui seul le montant de la somme qu'il investit dans les tontines.

L'usage des fonds recueillis

L'AREC est généralement ressentie par les participants comme un moyen d'obtenir des sommes hors de proportion avec leurs revenus, la réalisation de projets étant souvent liée à l'obtention de revenus exceptionnels. Elle constitue ainsi un instrument de financement de projets dont les coûts dépassent, souvent de loin, les possibilités apparentes de ceux qui les entreprennent.

Malgré un nombre important de questionnaires sans réponse (160), 677 réponses ont été apportées par 517 personnes à la question : « Quelle est l'utilisation effective ou envisagée du lot ? ». Pour les besoins de l'analyse, ces 677 emplois ont été répartis en six catégories, présentées sous une forme résumée dans le *Tableau VI*.

Généralement, les informations disponibles quant à l'affectation des ressources collectées dans les tontines sont très fragmentaires. La perception habituelle qui en est faite dans la littérature est assez souvent négative : les tontines retarderaient la croissance et le développement en détournant l'épargne des ménages vers la consommation privée, souvent à caractère ostentatoire, et vers d'autres usages improductifs. Une telle appréciation est notamment portée par Claude Dupuy et Jean-Michel Servet qui écrivent : « Si l'on dresse le bilan de l'utilisation de cette épargne, il paraît certain qu'au Sénégal une très large fraction de ces fonds sert à acquérir des biens de consommation à usage privé, souvent à caractère ostentatoire et importés des pays capitalistes développés; ces dépenses grèvent plus les balances commerciales qu'elles ne favorisent la production locale » ⁽²²⁾.

Bien qu'il ne soit guère possible de présenter ici le détail des réponses concernant l'usage des fonds recueillis, leur examen nous conduit à rejeter l'hypothèse selon laquelle ces fonds seraient essentiellement consacrés à des usages improductifs.

Il est évident qu'un découpage sommaire et trop rapide des résultats du *Tableau VI* entre usages improductifs et usages productifs fait apparaître une

(22) C. Dupuy, J.M. Servet, *art. cit.*, page 48

prépondérance des premiers (catégories 1, 2 et 6, représentant 62,34 % du total des usages) sur les seconds (catégories 3, 4 et 5, représentant 37,66 % de l'ensemble des emplois).

Cette conclusion doit, de notre point de vue, être fortement nuancée dans la mesure où, comme le fait remarquer Juergen U. Holst, la dichotomie « usages productifs-usages improductifs » est particulièrement inadaptée dans les pays en voie de développement⁽²³⁾.

Divers exemples illustrent cette inadaptation.

En ce qui concerne, par exemple, les dépenses ostentatoires, il est logique de ranger les dépenses occasionnées par les cérémonies familiales et/ou religieuses dans les usages improductifs. Juergen U. Holst montre cependant qu'il est, en fait, peu réaliste de condamner, sur des bases purement économiques, ces pratiques qui sont profondément enracinées dans l'environnement social et culturel des populations, même s'il est souhaitable que les dépenses qui s'y rattachent soient limitées. Il y a là une ambiguïté qui est encore plus évidente lorsque l'on considère les achats de bijoux par les femmes. En effet, beaucoup d'entre elles considèrent ces achats comme une épargne en nature destinée à les prémunir des aléas liés à leur statut social (divorce, arrivée d'une co-épouse, par exemple); dans ces conditions, il semble peu fondé de classer, sans précaution, ces dépenses dans les usages improductifs.

Une difficulté similaire peut être relevée au niveau des dépenses consacrées à la consommation, en particulier au niveau de celles concernant les biens durables (meubles, gros matériel de conservation et équipement audio-visuel). En ce domaine, la tontine constitue, pour de nombreuses personnes à revenus modestes et qui ne peuvent avoir accès au crédit classique, un puissant « multiplicateur de consommation » qui leur permet d'accéder à des niveaux de consommation qui seraient inaccessibles sans elle. Dans cette perspective, l'AREC apparaît véritablement comme un instrument de préservation, voire d'amélioration du niveau de vie des couches les moins favorisées de la population.

Mais il faut se garder de ranger trop vite les achats de biens de consommation durables dans les emplois improductifs dans un pays en développement comme le Sénégal dans la mesure où de nombreux ménages sont portés à considérer l'achat de biens durables comme une forme d'épargne.

(23) J.U. Holst, *art. cit.*, page 141.

Pour notre part, nous pensons qu'il faut, dans certains cas, aller encore plus loin et considérer l'achat d'un bien durable comme un investissement dès que le propriétaire du bien associe l'usage personnel de celui-ci et le développement d'une activité informelle, ce qui est très souvent le cas. De très nombreux exemples peuvent, en ce domaine, être donnés et nous avons par ailleurs la preuve que certaines personnes participent à des tontines dans la seule perspective de mettre sur pieds ce type d'activités.

Enfin, dans les autres emplois des fonds des AREC, il semble bien difficile de faire des dépenses d'éducation un usage improductif, Juergen U. Holst considérant qu'il s'agit plutôt d'un investissement à long terme, opinion que partage F.J.A. Bouman : « Pourquoi considérer les paiements pour louer de la main d'œuvre comme orientés vers la production et l'achat de nourriture pour les membres de la famille comme une pure consommation ? Lorsque les fonds des AREC sont utilisés pour des toits de tôles ou des frais médicaux, pour des buts éducatifs ou des obligations sociales, est-ce de la consommation ou de l'investissement en santé (déterminant la qualité de la force de travail), en connaissances et en sécurité de l'existence ? » ⁽²⁴⁾.

Pour notre part, nous constatons qu'il suffit d'ajouter les achats de biens durables aux catégories 3, 4 et 5 pour que les proportions entre usages productifs et improductifs s'inversent et s'établissent, respectivement, à 50,95 % contre 49,05 %. Si, aux usages précédents, on ajoute encore les dépenses d'éducation, les proportions sont alors de 53,76 % pour les usages productifs et 46,24 % pour les emplois improductifs ⁽²⁵⁾.

Quelques caractéristiques des tontines sénégalaises

Les résultats qui sont exposés dans ce dernier paragraphe ne concernent que la série des 199 tontines, mais une analyse similaire pourrait être menée, sur certains points, à partir de l'examen des groupes auxquels adhèrent les 677 participants. Les caractéristiques dégagées, présentées essentiellement sous forme de tableaux, sont complétées par quelques informations supplémentaires susceptibles de préciser la structure actuelle des AREC au Sénégal.

(24) F.J.A. Bouman, « Indigenous Savings and Credit Societies in the Third World : A message », *art. cit.*, page 200.

(25) Ces résultats peuvent être rapprochés de ceux obtenus par A. Osuntogun et R. Adeyemo en ce qui concerne le Nigéria. Les usages productifs, au sens restreint du terme, représentant 38,77 % des usages mentionnés. Ce pourcentage passe à 41,83 % si on inclut les achats de biens durables, et à 68,77 % si on ajoute également les dépenses d'éducation (*art. cit.*, pp. 257-258).

Nombre de tontines selon le genre de la cotisation en argent

Les tontines à cotisation variable ayant été écartées du champ de l'analyse, les tontines recensées sont des groupes à cotisation fixe ou à parts.

Le *Tableau VII* met en évidence une prédominance des tontines à cotisation fixe, prédominance que l'on retrouve chez les participants. Il faut, sans doute, attribuer ce fait à la simplicité de fonctionnement et de gestion qui caractérise ce type de groupements, les tontines à parts supposant une gestion généralement plus complexe.

Tableau VII. Nombre de tontines selon le genre de la cotisation en argent : série des 199 tontines.

	Région de Dakar		Autres régions		Echantillon total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Tontines à parts	18	14,29	12	16,44	30	15,08
Tontines à cotisation fixe	108	85,71	61	83,56	169	84,92
TOTAUX	126	100	73	100	199	100

Nombre de tontines selon la périodicité

● La périodicité du versement de la cotisation (Tableau VIII).

La série des 199 tontines inclut cinq groupements dont les rythmes de versement des cotisations sont conditionnés par des cérémonies familiales et/ou religieuses.

Pour expliquer la diversité qui se manifeste au niveau de la périodicité du versement de la cotisation, il faut sans doute faire référence au rythme de perception des revenus ou, d'une façon plus générale, à celui des opportunités de rentrées d'argent. Il est probable que, pour des personnes qui ont des recettes quotidiennes ou hebdomadaires, la périodicité de cotisation sera plus courte. La vaste gamme de possibilité qui existe à ce niveau permet à chacun de trouver une association adaptée à son rythme de perception des revenus ou à « (...) sa structure individuelle de *cash-flow* »⁽²⁶⁾.

On remarque cependant que l'échéance du versement de la cotisation n'excède que rarement le mois, avec une préférence marquée pour le rythme mensuel de versement. La série des 677 participants présente les mêmes caractéristiques.

(26) J.U. Holst, *art. cit.*, page 131.

Tableau VIII. Périodicité du versement de la cotisation : série des 199 tontines.

	Région de Dakar		Autres régions		Echantillon total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Tous les jours	10	7,94	7	9,59	17	8,54
Tous les trois jours	2	1,59			2	1,01
Deux fois par semaine	4	3,17			4	2,01
Tous les cinq jours	1	0,79	1	1,37	2	1,01
Toutes les semaines	2	1,59	1	1,37	3	1,51
Tous les dix jours	3	2,38	1	1,37	4	2,01
Tous les quinze jours	2	1,59	4	5,48	6	3,02
Tous les mois	100	79,36	54	73,97	154	77,38
Tous les deux mois			1	1,37	1	0,50
Tous les trois mois			1	1,37	1	0,50
Cérémonies	2	1,59	3	4,11	5	2,51
TOTAUX	126	100	73	100	199	100

● La périodicité de la « levée » des fonds (Tableau IX)

Les résultats confirment la prééminence du rythme mensuel de « levée » des fonds. Cette prééminence se retrouve au niveau de la série des 677 participants qui présente cependant une diversité de rythmes plus grande que celle des 199 tontines, cette diversité étant particulièrement marquée dans la région de Dakar.

Le rapprochement des périodicités de versement des cotisations et de « levée » des fonds montre que celles-ci ne sont pas obligatoirement concordantes, le rythme de « levée » des fonds pouvant être, pour un certain nombre de tontines, sensiblement plus long que celui du versement des contributions. Toutes les tontines étudiées étant des tontines « tournantes », nous ne voyons pas, pour l'heure, de claires explications à ces décalages.

Tableau IX. Périodicité de la « levée » des fonds : série des 199 tontines.

	Région de Dakar		Autres régions		Echantillon total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Tous les deux jours	1	0,79	1	1,37	2	1,01
Tous les trois jours	2	1,59			2	1,01
Deux fois par semaine	4	3,17			4	2,01
Tous les cinq jours	5	3,97	4	5,48	9	4,52
Toutes les semaines	2	1,59	1	1,37	3	1,51
Tous les dix jours	5	3,97	2	2,74	7	3,52
Tous les quinze jours	2	1,59	4	5,48	6	3,02
Tous les mois	100	79,37	56	76,71	156	78,37
Tous les trois mois			1	1,37	1	0,50
Tous les ans	1	0,79	1	1,37	2	1,01
Cérémonies	4	3,17	3	4,11	7	3,52
TOTAUX	126	100	73	100	199	100

Nombre de tontines à but fixe

Un peu plus de 10 % des 199 tontines examinées se fixent des buts précis qu'elles déterminent au départ. Aucune tontine ne se fixe de buts de type « mutualiste », ce qui pose la question de la place véritable de l'entraide et de la solidarité dans les AREC sénégalaises.

Tableau X. Existence de buts dans les 199 tontines.

« Le groupe a-t-il des buts précis ? », « L'usage du lot est-il fixé à l'avance ? ».	Dakar		Autres régions		Echantillon total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Oui	13	10,32	7	9,59	20	10,05
Non	113	89,68	66	90,41	179	89,95
TOTAUX	126	100	73	100	199	100

Facteur de sexe

● Répartition des tontines selon le sexe des participants

Le *Tableau XI* met en évidence les nombres respectifs de tontines masculines, de tontines féminines et de tontines mixtes relevés dans la série des 199 tontines. On notera que les pourcentages sont proches de ceux obtenus dans la série des participants.

Tableau XI. Répartition des 199 tontines en fonction du sexe des participants.

Répartition des tontines selon le sexe des participants	Région de Dakar (126 tontines)		Autres régions (73 tontines)		Echantillon total (199 tontines)	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Tontines masculines	13	10,32	11	15,07	24	12,06
Tontines féminines	23	18,25	24	32,88	47	23,62
Tontines mixtes	90	71,43	38	52,05	128	64,32
TOTAL	126	100	73	100	199	100

● Nombre d'hommes et de femmes

Les résultats du *Tableau XII* ne concernent que 198 groupes car dans une tontine mixte de la région de Dakar, il n'a pas été possible de déterminer précisément le nombre d'hommes et de femmes. Ce tableau permet de constater que sur un total de 5 094 adhérents, 73,67 % sont des femmes. Ce constat confirme l'importance de la place des femmes dans les tontines sénégalaises.

Facteurs géographiques et de parenté

Les critères « groupements de parenté » et « groupements de ressortissants » sont généralement considérés par la littérature comme des critères de regroupement traditionnels. L'appréciation qu'il est possible de porter quant à l'influence de ces critères sur les modalités actuelles de formation des AREC est délicate à formuler en raison des divergences qui apparaissent entre la série des 199 groupements et celle des 677 participants (*Tableau XIII*).

Tableau XII. Répartition des participants à 198 tontines selon leur sexe.

Nombre d'hommes et de femmes	Région de Dakar (125 tontines)		Autres régions (73 tontines)		Echantillon total (198 tontines)	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Hommes	1 014	25,94	327	27,59	1 341	26,33
Femmes	2 895	74,06	858	72,41	3 753	73,67
TOTAL	3 909	100	1 185	100	5 094	100

Tableau XIII. Facteurs de groupement : série des 199 tontines.

Facteur de groupement au sein des tontines	Région de Dakar (126 tontines)		Autres régions (73 tontines)		Echantillon total (199 tontines)	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Parenté	13	10,32	4	5,48	17	8,54
Ressortissants	25	19,84	24	32,88	49	24,62
Lieu de travail	55	43,65	19	26,03	74	37,19
Sans caractéristiques spéciales	33	26,19	26	35,61	59	29,65
TOTAL	126	100	73	100	199	100

On notera toutefois que l'influence de ces critères traditionnels semble plus grande dans les provinces que dans la capitale, ce qui peut paraître paradoxal dans la mesure où l'on estime généralement que la vie urbaine, provoquant une rupture avec le milieu d'origine, renforce le besoin de se regrouper. On relèvera également, dans l'ensemble des critères retenus l'importance du lieu de travail qui s'impose désormais comme un centre privilégié du développement des AREC. A ce niveau, le décalage qui existe entre la capitale et les provinces ne constitue pas une surprise puisque l'emploi « moderne » salarié est notoirement plus développé dans la région du Cap-Vert, où se concentre la quasi totalité des activités de type « moderne », que dans les autres régions.

Le gestionnaire : existence, caractéristique et rôle

Parmi les 199 tontines enquêtées, 180 possèdent un gestionnaire qui, dans 127 cas est une femme (les différentes constatations que nous avons pu faire nous conduisent à penser que la tontine est principalement une affaire de femmes, malgré l'avis contraire des participants). L'âge moyen du gestionnaire est d'environ 40 ans, légèrement supérieur à celui des participants. Détenteur d'un emploi dans 150 cas sur 180 (105 emplois « modernes », 45 « informels »), son revenu moyen s'établit à 98 289 F CFA et est sensiblement plus élevé que celui des participants. Si 57 gestionnaires sont illettrés, 96 possèdent un niveau d'instruction primaire ou secondaire; cependant, 122 sur 180 n'ont aucune notion de gestion. Dans la plupart des cas, le gestionnaire a participé à la création du groupe, les membres de celui-ci le cooptant dans ses fonctions plus qu'ils ne l'élisent. Ces fonctions apparaissent cependant fort réduites puisque 129 gestionnaires estiment que leur rôle se borne à celui d'un simple trésorier se limitant au contrôle des mouvements de fonds qu'ils retranscrivent généralement dans un registre. En fait, une analyse un peu plus fouillée permet de vérifier que le gestionnaire joue sans doute un rôle plus grand qu'il ne le perçoit lui-même : consciemment ou inconsciemment, il est, en dernier ressort, le garant du bon fonctionnement de la tontine, dont il supporte une grande partie des risques (risques financiers, mais également risques judiciaires). Les participants ne s'y trompent d'ailleurs pas puisqu'ils attribuent majoritairement au gestionnaire le soin de résoudre les problèmes qui pourraient éventuellement survenir.

Sur ce dernier point, on notera que de très nombreuses tontines fonctionnent sans que n'apparaisse jamais aucun problème. Dans le cas contraire, les difficultés sont presque toujours liées au non respect des engagements pris par les participants : retard dans le versement des cotisations (très fréquent au Sénégal), démission de membres ayant déjà « levé » les fonds, quelquefois défaillance du gestionnaire. Dans la plupart des cas, ces difficultés sont dues soit au trop grand nombre de participants, soit à des cotisations d'un montant trop élevé. La solution des problèmes sera le plus souvent recherchée dans la coutume (palabre, appel aux notables traditionnels, pression sociale sur l'adhérent défaillant ou de mauvaise foi) plutôt que par recours à l'institution policière ou judiciaire. Dans ce dernier cas, de très nombreuses difficultés se posent car la tontine, au Sénégal, n'a pas de statut juridique propre. Il n'en reste pas moins que la fréquence relativement grande des affaires qu'ont à connaître les juridictions sénégalaises a provoqué l'élaboration d'une jurisprudence maintenant constante qui assimile la tontine à une association, ce

qui ne permet pas de prendre en compte bon nombre de ses caractéristiques spécifiques. En particulier, le statut d'association réclame, au Sénégal un certain formalisme que les tontines ne remplissent que très exceptionnellement puisqu'elles constituent un système dans lequel l'oralité est la règle et l'écrit, l'exception.

En guise de conclusion : mécanisme médian et pérennité des tontines au Sénégal

S'il n'est pas possible de présenter ici tous les résultats des deux enquêtes, il peut être intéressant, en conclusion, de les synthétiser par une description du mécanisme médian de la tontine monétaire au Sénégal et d'essayer de porter, par le biais des appréciations des participants, un jugement sur son efficacité et sa pérennité.

La tontine de type sénégalais est une tontine « mutuelle » ou « tournante » à cotisation fixe de 10 000 F CFA et regroupant une dizaine de participants. Le versement des cotisations, de même que la « levée » des fonds, s'effectuent mensuellement. L'usage de ces fonds est généralement libre. La tontine type est, dans la plupart des cas, mixte, bien que le nombre de femmes soit supérieur à celui des hommes. Elle est organisée et fonctionne souvent sur le lieu de travail des adhérents. Elle n'est quasiment jamais constituée en association déclarée, même si elle possède un « siège social », et elle ne possède pas de statuts écrits.

La tontine type est, la plupart du temps, de création relativement récente et sa mise sur pied est due souvent à l'initiative d'une ou de plusieurs femmes. L'un de ses créateurs devient le responsable et le garant de son bon fonctionnement. Le recrutement des participants se fait sur la base de leur honnêteté reconnue, sans que soit pour autant négligée leur situation financière. Ni l'âge, ni l'ethnie ne semblent être des critères déterminants du recrutement des membres de la tontine.

Les fonds recueillis, enfin, sont généralement attribués par tirage au sort effectué soit à chaque période, soit, plus souvent, en début de « cycle ».

L'existence et le succès de la tontine au Sénégal doivent, semble-t-il, être attribués à un phénomène d'exclusion relative d'une très large fraction des populations des circuits financiers « modernes ». Face aux difficultés de ces derniers, qui fonctionnent selon des normes qui n'ont, *a priori*, aucun rapport

avec le système culturel où ils doivent exercer leurs activités, le développement actuel des tontines réside dans la parfaite adéquation entre leurs structures et leur mode d'organisation et les caractéristiques du système culturel et économique environnant⁽²⁷⁾.

Aujourd'hui, au Sénégal comme dans de nombreux autres pays, s'il faut parler en termes de concurrence entre ces deux systèmes financiers, l'informel et l'officiel, c'est bien le second qui est mal en point. Des tentatives de restructuration agitent l'ensemble du secteur bancaire sénégalais, mais elles ne s'accompagnent jamais, bien au contraire, de réformes allant dans le sens d'un plus grand intérêt des institutions formelles pour l'épargne populaire et pour les besoins des populations à revenus moyens ou faibles.

Dans ces conditions, la pérennité du système tontinier sénégalais semble largement assurée et il y a tout lieu de penser qu'une très large fraction des individus qui y participent actuellement continuera de le faire dans l'avenir.

Les participants ne s'y trompent d'ailleurs pas puisqu'en l'état actuel des choses, une majorité d'entre eux (75,16 %) rejette à l'avance toute tentative de récupération du système tontinier par les institutions formelles, 631 des 677 adhérents interrogés se déclarant satisfaits ou très satisfaits de leur participation aux tontines tandis que 632 affirment désirer continuer à y participer à l'avenir. Il est particulièrement intéressant de noter que ces nombres dépassent celui de ceux qui préfèrent la tontine comme instrument d'épargne (548), ce qui tend à prouver la bonne adaptation de celle-ci aux besoins des participants et montre qu'elle est actuellement, pour de nombreuses personnes, le seul moyen d'épargne et de crédit réellement disponible même si elle ne constitue pas obligatoirement une solution optimale aux problèmes qui la font naître.

Il n'en reste pas moins que, face à ce constat, la prise en compte des AREC par les responsables du développement devient une impérieuse nécessité car « (...) tant au regard du fonctionnement de l'économie qu'au regard des bénéfices retirés par les ménages, l'épargne traditionnelle n'est pas moins désirable que l'épargne placée dans des institutions modernes »⁽²⁸⁾.

(27) P. Engelhart, commentaire de « Les entreprises dans les économies en développement : structures, comportements et performances » par A. El Idrissi et Serhouchni, *Laboratoire de Gestion et Cultures Africaines*, I.A.E. de Nice, s.d.

(28) G. Ohlin, « De nouveaux arguments en faveur de l'épargne des ménages dans les pays en développement ? », in D. Kessler et P.A. Ullmo, *Epargne et Développement*, op. cit., page 81.

8

Epargne et crédit informels en milieu rural au Niger : l'activité des tontines et des gardes-monnaie villageois

Kiari LIMAN TINGUIRI

Université de Niamey, BP 1242, Niamey, Niger

Introduction

L'identification d'un cercle vicieux de l'épargne, dans les pays en développement, constitue sans aucun doute l'une des théorisations les plus anciennes, à la fois de l'importance de l'épargne pour le développement et de son insuffisance actuelle dans les pays en voie de développement. L'énoncé le plus classique de cette thèse est certainement celui proposé par Nurkse pour qui il y a dans les PVD « une faible capacité d'épargne, qui résulte du bas revenu réel. Le faible revenu réel est lui-même un reflet de la faible productivité, qui résulte à son tour, pour une large part, du manque de capital. Ce manque de capital est le résultat de la faible capacité d'épargne et le cercle se trouve ainsi fermé »⁽¹⁾ (*voir note p. 178*).

Il est clair dans ces conditions que rompre le cercle vicieux de l'épargne est un préalable important à l'efficacité de toute politique de développement⁽²⁾. Pour ce faire, la démarche la plus couramment adoptée par les pouvoirs publics dans les PVD a été de recourir massivement à l'épargne étrangère; or comme l'écrit justement Ph. Egger « les fonds extérieurs ne peuvent compléter les efforts locaux que pendant un temps limité. Bon nombre de pays en développement semblent l'avoir oublié et, négligeant les marchés financiers intérieurs, ont accru leur dépendance vis-à-vis de l'emprunt extérieur » [1]. Et il semble bien que « la mobilisation de l'épargne interne est appelée à jouer un rôle de plus en plus déterminant en raison de l'ampleur de la crise financière internationale » [2].

De plus, il semble aussi que, ni la préférence supposée des « sous-développés » pour le non-travail, qui ferait que la croissance du revenu inciterait ces derniers non pas à augmenter mais à réduire leurs activités, ni l'effet d'imitation qui pousserait les individus (en PVD) à avoir un modèle de consommation d'un cran plus élevé que le niveau de leur revenu, ni même l'importance dans ces pays des consommations ostentatoires ne soient suffisants pour y annihiler toute possibilité d'épargne. En effet, « la plupart des recherches qui ont été menées sur ce thème mettent en évidence des propensions à épargner et à investir importantes dans toutes les catégories de ménages au-delà d'un seuil de ressources réelles (monétaires ou non) assez bas » [3]. Les pratiques d'épargne sont bien vivaces dans les pays en développement qui drainent des sommes considérables.

Et pourtant, la partie « visible » de l'épargne des ménages, celle enregistrée par la comptabilité nationale, reste désespérément faible dans les PVD. Le *Tableau I* ci-après retrace l'évolution de l'épargne et du revenu disponible des ménages au Niger de 1980 à 1983, dernière année pour laquelle on dispose de données définitives.

(1) Cité par M. Penouil in *Socio-économie du sous-développement*. Dalloz 1979, page 320.

(2) Toutefois le rôle essentiel de l'épargne ne fait pas l'unanimité parmi les économistes. Ainsi, le professeur Weseman écrit que « la proposition selon laquelle l'épargne globale est la contrainte effective qui bloque la croissance est un acte de foi ». Cité par Babeau A. et Kessler D. La mobilisation de l'épargne dans les pays en développement. *Consommation; Revue de socio-économie*, n° 4, 1980, pp. 81-116.

Tableau I. Epargne brute des ménages au Niger de 1980 à 1983 (millions de francs).

	1980	1981	1982	1983
Epargne brute des ménages	13 471	49 005	36 640	14 282
Revenu disponible des ménages	410 054	460 607	520 692	538 181
Taux d'épargne des ménages (%)	3,28	10,64	7,04	2,65
Accumulation brute	105 806	126 048	110 899	87 801
Part de l'épargne brute (%) des ménages dans l'accumulation	12,73	38,88	33,04	16,26

Source : *Les comptes économiques de la nation 1981-1982-1983. D.S.I.*

L'examen du *Tableau I* fait apparaître que non seulement l'épargne enregistrée par tête d'habitant est faible (7,8 \$ en 1983 au Niger contre 13 006 en Suisse en 1984), mais encore que l'épargne brute des ménages représente une part du revenu disponible nettement inférieure à l'objectif de 15 % fixé par les Nations Unies. Un tel constat s'explique en partie par les nombreux obstacles qui entravent la formation même de l'épargne dans un pays comme le Niger. En effet, le faible niveau de l'espérance de vie (41 ans), la survivance de certaines croyances religieuses, le système de la famille étendue sont autant de facteurs qui affectent négativement la propension à épargner. Ils ne suffisent cependant pas à expliquer, à eux seuls, l'extrême faiblesse de l'épargne documentée par les comptes nationaux. En réalité, ceux-ci ne saisissent qu'une partie de l'épargne, celle qui emprunte les institutions financières modernes (banques, caisse d'épargne...).

Le problème qui se pose donc est qu'à l'insuffisance du volume actuel d'épargne interne mobilisée pour financer les opérations de développement, se superpose une autre donnée qui par ailleurs expliquerait cette insuffisance. Il s'agit du fait que le dualisme qui caractérise, dans les pays sous-développés, les activités de production et d'échange, s'étend aussi aux opérations d'épargne et de crédit. Il existe en effet une épargne informelle qui prend au Niger l'une des deux directions suivantes :

- Les associations de collecte de fonds et de prêts, appelées communément tontines.

- Les gardes-monnaie villageois, notamment en milieu rural.

L'objet de l'article est précisément de rappeler tout d'abord les différentes formes de tontines ayant cours au Niger; ensuite, avant d'envisager, à travers quelques expériences originales, les formes alternatives (à la banque classique) de mobilisation de l'épargne dans les pays en développement, nous proposerons un panorama des caractéristiques et de l'importance de l'épargne et du crédit non institutionnels en milieu rural au Niger.

Les différentes formes de la finance informelle au Niger

Formules de tontines

Les Associations Rotatives d'Epargne et de Crédit, désignées plus couramment par le nom de tontines, sont devenues des classiques de la littérature sur l'épargne et le crédit informels dans les pays en développement. On sait d'après la typologie la plus usuelle que la tontine peut se pratiquer selon au moins trois formules [4] :

La tontine mutuelle qui semble la plus répandue et qui est vraisemblablement la formule la plus pratiquée au Niger [5]. Dans cette variante, la levée bénéficie à chacun des sociétaires de la tontine selon un ordre préétabli, mais revisable d'un commun accord entre les membres, sans indemnisation d'aucune sorte des personnes déclassées.

La tontine commerciale, administrée par un gérant qui recueille les cotisations et consent les prêts, moyennant une commission. A vocation lucrative la tontine commerciale reste en deçà de l'intermédiation financière⁽³⁾. En effet, la tontine à gérant qui a cours au Niger s'apparente davantage à une offre de service de dépôts aux sociétaires qui rémunèrent ce service, (à côté d'une activité de prêts informels) bien plus qu'à la mise en relation d'agents à capacité de financement et d'agents à besoin de financement.

(3) Liman Tinguiri K., Epargne et crédit informels dans les pays en développement. Expériences anciennes et nouvelles et la situation en milieu rural nigérien, *L'opérateur économique*, n° 4, novembre-décembre 1987, Niamey. Cf. également notre communication au Colloque sur les pratiques informelles comparées : les fondements de la non-légalité, Nouakchott, 8-10 décembre 1988.

La tontine financière où l'ordre des levées est mis aux enchères, ce qui apparente son fonctionnement à celui d'un marché monétaire; la tontine financière ne serait cependant qu'un simulacre et non un modèle réduit du marché monétaire, parce que le droit payant de lever ne se traduit pas dans un taux d'actualisation qui refléterait une préférence du présent au futur⁽⁴⁾. Le débat reste toutefois ouvert sur ce point précis. En effet, il apparaîtrait, selon Békolo-Ebé que « l'analyse du comportement d'épargne dans les différents types de tontines permet de mettre en lumière chez cette catégorie d'agents économiques des réflexes de type financier, révélateurs de comportement face aux risques et de gestion de portefeuille surtout dans les types (tontine financière) où la tontine est un véritable marché de l'argent et où le rendement est fonction de la justesse des décisions prises, ce qui oblige le participant à raisonner constamment en termes de calcul financier » [6]. Une chose est sûre, c'est que la tontine financière se pratique quelquefois selon des modalités très sophistiquées, comme par exemple la possibilité de capitaliser les enchères ou de remettre aux enchères le produit des enchères précédentes. La tontine financière n'est ni pratiquée ni même connue par les « tontiniers » du Niger. Pas même les commerçants haoussa, les alhazaï, pourtant véritables virtuoses de montages financiers, ne mettent aux enchères le droit de lever la tontine. C'est sans doute que la tontine financière rappelle trop le prêt à intérêt, prohibé par l'Islam.

Modalités d'épargne informelle

Un autre clivage, indiscutablement riche de signification pour l'analyse des pratiques financières informelles, est celui qui oppose l'épargne sociétaire, dont les différentes formules de tontine sont des variantes, à l'épargne associative [7].

La tontine est constituée par des individualités qui tissent entre elles des liens obligatoires (contractuellement). L'acte d'épargne est donc volontaire et la levée reçoit une finalité individuelle.

Dans l'association d'épargne, les liens entre les épargnants sont ceux qui existent au sein d'une communauté, ils sont « organiques » et l'acte d'épargne est obligatoire (il constitue une des dimensions de l'appartenance au groupe); la finalité de l'épargne est collective; il n'y a pas de levée, mais affectation des sommes collectées à une destination d'intérêt collectif.

(4) Cf. la contribution de Mourgues N. à cet ouvrage, *infra*.

C'est certainement entre ces deux modèles qu'il faut situer le « bouki » qui est l'occasion de transactions financières qui peuvent être très importantes.

Le bouki

Pratiqué surtout par les femmes, le « bouki » désigne d'abord une fête, qui célèbre un événement familial heureux (mariage, baptême d'un nouveau-né, circoncision...). A cette occasion, l'organisatrice de la cérémonie bat le rappel de ses partenaires pour collecter ses « retours » de bouki; le principe est simple. A la convocation de votre partenaire de bouki, vous répondez par le versement à son profit d'une somme d'argent d'un montant égal au versement dont vous-même avez bénéficié (de la part de l'auteur du bouki en cours) multiplié par un certain coefficient, généralement deux. Il y a donc un processus itératif, dont la prochaine séquence dépendra de la survenance d'un événement justifiant un bouki.

Le fait générateur du bouki est donc toujours un événement socialement reconnu comme important pour l'auteur du bouki et/ou pour sa famille. En cela le bouki a un caractère social.

Mais l'obligation de versement, de même que le calcul de la cotisation, loin d'être laissés à la discrétion des partenaires, sont rigoureusement déterminés par la convention de bouki qui lie les parties en présence. En cela, le bouki s'apparente à la tontine. Il en diffère cependant par l'absence d'une société, les relations de bouki étant toujours bilatérales.

Tout se passe comme si le social (le fait générateur) n'est que le prétexte pour mobiliser une épargne antérieurement « placée » ou pour placer une épargne que l'on réalisera ultérieurement.

Il n'y a pas encore, à notre connaissance, une enquête permettant d'avoir une connaissance rigoureuse du phénomène, ni dans son ampleur (montant des sommes en jeu) ni même dans son intensité (fréquence du bouki dans le cycle de vie, taux de participation des femmes...).

Épargne et crédit non institutionnels dans le Niger rural

Si l'intérêt porté à l'étude des pratiques traditionnelles d'épargne et de crédit est ancien, la connaissance empirique de l'importance de ces opérations au Niger est partielle et récente :

— *connaissance partielle* car la plupart des études portent sur le mode rural. On ne peut de ce fait cerner ni les formes, ni l'ampleur des pratiques d'épargne et de crédit informels en milieu urbain. Cette concentration des enquêtes sur le monde rural n'est toutefois pas gratuite. Elle répond sans doute à la nécessité de trouver un système de financement de l'agriculture qui soit plus adapté aux contraintes de l'économie rurale; l'échec du système institutionnel de crédit agricole, qu'illustre la faillite de la Caisse nationale de crédit agricole, n'étant finalement que le résultat, prévisible, de l'inadéquation des instruments et des produits financiers offerts par cette caisse aux besoins des paysans.

— *Connaissance récente*, parce que, à l'exception d'une étude (limitée à la région de Maradi) de factibilité pour la mise en place de caisses d'épargne villageoises réalisée en juin 1984 [8], l'enquête la plus documentée sur la question est contenue dans le rapport intitulé « Finance rurale au Niger : une évaluation critique et des recommandations de réforme », présentée par l'université d'Etat de l'Ohio à la Mission USAID au Niger en février 1987 [9].

Cette enquête a été menée au moyen d'un imposant questionnaire (plus de 100 items) administré à un échantillon de 56 tontines et 39 gardes-monnaie⁽⁵⁾. Le travail d'investigation réalisé par l'équipe de l'université d'Etat de l'Ohio a pour qualité (outre son caractère de pionnier) d'avoir été préparé très minutieusement comme l'atteste la terminologie employée dans le questionnaire qui reprend toutes les nuances locales dans la dénomination des paramètres d'une tontine. Il n'y a donc pas de raison que les résultats souffrent d'un biais du fait d'une mauvaise communication entre enquêteurs et enquêtés, courant dans les enquêtes en milieu rural. Si la fiabilité de l'information recueillie semble très grande, il faut cependant souligner deux limites importantes de l'enquête :

— *l'échantillon n'est pas représentatif* de tout le Niger rural, puisque ni la zone pastorale ni l'extrême Est du pays n'ont été enquêtés;

(5) On trouvera en annexe les principales caractéristiques des deux échantillons.

— *seules des tontines en cours ont été enquêtées*, il n'y a donc pas de « groupe témoin » et l'on ne peut par conséquent ni évaluer l'ampleur du phénomène tontinier ni analyser les déterminants de la décision individuelle de participation à une tontine.

L'enquête de l'université de l'Ohio n'en constitue pas moins une mine de renseignements sur la finance informelle en milieu rural au Niger.

Celle-ci comporte, on le sait, une activité de collecte de dépôts et un système d'octroi de prêts. Elle présente par conséquent un aspect épargne informelle (ou non-institutionnelle) et une activité de crédit, qui se fait souvent, soit en association avec la collecte des fonds, soit à l'occasion d'opérations commerciales. Il s'agit ainsi d'une activité multiforme, allant de pratiques relevant à l'évidence de la solidarité désintéressée et organique entre les membres d'une communauté villageoise, à un embryon d'intermédiation financière. Un panorama sur des opérations aussi diversifiées appelle quelques préalables.

Il convient tout d'abord de préciser que nous limiterons les développements qui suivent à *l'épargne financière*, c'est-à-dire celle constituée de liquidités que l'on met en dépôt chez autrui ou que l'on conserve par devers soi. Il est difficile en effet de saisir, dans un même schéma, l'épargne liquide, le stockage de grains, l'acquisition de bétail... même si ces opérations procèdent quelquefois des mêmes motifs que l'épargne liquide. La prise en compte des formes non monétaires d'épargne pose, au surplus, le problème des obstacles (...) à la financiarisation de l'épargne personnelle dans les pays du Sud (qui) dépassent le seul problème des structures financières formelles.

Il faut souligner ensuite que, malgré la possibilité théorique de dégager, même en milieu rural, un excédent de recettes par rapport aux dépenses courantes des paysans⁽⁶⁾, les épargnes financières formelles sont presque inconnues dans les régions rurales (du Niger) puisque seulement 3 % des enquêtés avaient des dépôts en banque à la date de l'enquête. On ne peut expliquer une telle désaffection vis-à-vis du système financier moderne par la seule insuffisance de son implantation en milieu rural. En tout cas une chose semble sûre, c'est que la mise en dépôt d'une épargne financière est une pratique en définitive peu courante dans le Niger profond, car la proportion de personnes avouant un dépôt dans une association d'épargne traditionnelle est identique à celle des déposants en banque.

(6) Diarra M. *op. cit.*, a évalué les possibilités d'épargne sur un échantillon de 20 villages. Elle indique que 6 % des enquêtés pouvaient dégager une épargne (recettes-dépenses) d'un montant supérieur à 50 000 FCFA par an.

Enfin, il faut observer que épargne et crédit informels constituent, malgré tout et de l'avis unanime, « des mécanismes importants de transmission et de réajustement des liquidités parmi les ménages ruraux »⁽⁷⁾.

Qu'il s'agisse de l'épargne ou du crédit informels, la finance rurale emprunte l'un des deux canaux suivants :

- La tontine qui recueille les faveurs de 80 % des épargnants.
- Les gardes-monnaie préférés par les autres.

Les tontines en milieu rural au Niger

Le sondage sur les tontines que comporte l'étude sur la finance rurale au Niger a été réalisé d'abord pour « évaluer les possibilités d'organiser une structure plus formelle d'épargne et de crédit au niveau du village, en partant de la base existante des tontines ». On retrouve donc un souci de bancarisation des tontines. L'enquête a touché 56 tontines, réparties dans 22 villages et totalisant 787 sociétaires. Elle fournit des enseignements qui nous semblent intéressants à trois niveaux :

- la circulation financière impliquée par les tontines;
- la liaison entre le cycle d'opération et l'importance des contributions;
- la polyvalence des gestionnaires des tontines.

La circulation financière globale

Les tontines rurales, qui sont pratiquées à 90 % par des sociétés majoritairement ou exclusivement féminines, comportent un petit nombre de participants (40 % des sociétés de tontines ont entre 3 et 10 membres) qui se réunissent le plus souvent (57 % des cas) une fois par semaine, sans doute à l'occasion du marché hebdomadaire. Ces tontines n'en supportent pas moins une circulation financière, dont l'importance constitue, selon les auteurs de l'enquête, « l'une des découvertes les plus importantes du rapport ». Évaluée en multipliant le prêt individuel engendré par le nombre des membres de la tontine, l'activité totale d'épargne et de prêt réalisée à l'occasion d'un cycle d'opération peut mettre en jeu des sommes importantes. Comme on peut le constater à la lecture du *Tableau II* ci-après, le montant des tontines s'échelonne de l'ordre de 6 400 F au niveau le plus bas à un maximum de 4 000 000 F; le total global pour les 56 tontines s'élève à 27 195 000 soit une moyenne de 485 600 F par tontine. Ainsi, il est établi que la circulation des liquidités dans les tontines rurales peut être considérable en importance totale et, pour cette raison, supporter efficacement la création

(7) Graham D.H., *op. cit.*, page 122.

d'une organisation coopérative plus formelle d'épargne et de prêt. Quand on sait que le capital minimum requis par la législation au Niger, pour créer une institution financière est de 10 000 000 F, on comprend l'optimisme des auteurs de l'étude.

Tableau II. Indicateurs sélectionnés pour l'activité de tontine 1985-1986 mis en ordre de la plus basse à la plus haute valeur pour chaque colonne séparément pour les 56 tontines.

Nombre de membres par tontine	Nombre de jours pour compléter le cycle d'opération de tontine	Dimension de la contribut. par membre, par tontine F CFA	Dimension de prêt unique par tontine F CFA	Contribut. totale et activité totale de prêt pour le cycle d'opération de tontine F CFA	Contribut. mensuelles totales par tontine F CFA	Contribut. mensuelles par membre, par tontine F CFA
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
3	33	100	800	6 400	3 200	400
5	42	100	1 000	10 000	6 000	600
6	49	200	2 500	18 000	10 000	800
6	50	200	2 500	25 000	10 000	800
6	56	250	3 000	25 000	12 000	1 000
6	63	250	3 000	36 000	12 000	1 000
7	70	250	3 000	45 000	12 000	1 000
7	70	250	3 400	57 800	13 600	1 000
7	70	250	5 000	72 000	20 000	1 000
7	70	300	5 100	81 000	20 400	1 000
8	77	300	5 400	86 700	21 000	1 200
8	84	500	5 500	97 200	21 600	1 200
9	84	500	6 000	98 700	22 000	2 000
9	90	500	7 000	98 000	24 000	2 000
9	98	500	7 000	98 000	28 000	2 000
9	98	500	7 500	100 000	30 000	2 000
10	100	500	9 000	112 500	30 000	2 000
10	105	500	9 500	121 000	36 000	2 000
10	105	500	10 000	180 500	38 000	2 000
10	105	500	10 000	181 500	40 000	2 000
10	119	500	10 000	196 500	40 000	2 000
10	119	500	10 500	200 000	40 000	3 000
10	126	500	12 000	200 000	42 000	3 000
11	126	1 000	14 000	200 000	45 000	3 000
11	140	1 000	14 000	220 500	48 000	3 000
12	140	1 000	15 000	225 000	51 000	4 000
12	140	1 000	16 500	225 000	56 000	4 000
12	140	1 000	17 000	250 000	56 000	4 000
12	140	1 500	20 000	288 000	60 000	4 000

Tableau II (suite).

Nombre de membres par tontine	Nombre de jours pour compléter le cycle d'opération de tontine	Dimension de la contribut. par membre, par tontine	Dimension de prêt unique par tontine	Contribut. totale et activité totale de prêt pour le cycle d'opération de tontine	Contribut. mensuelles totales par tontine	Contribut. mensuelles par membre, par tontine
		F CFA	F CFA	F CFA	F CFA	F CFA
12	150	1 500	20 000	289 000	60 000	5 000
14	154	2 000	25 000	300 000	60 000	5 000
14	154	2 000	30 000	320 000	60 000	5 000
14	168	2 000	38 000	360 000	60 000	5 000
15	170	2 000	40 000	360 000	60 000	6 000
15	175	2 500	45 000	400 000	66 000	6 000
15	175	2 500	45 000	405 000	70 000	8 000
17	180	3 000	50 000	490 000	70 000	8 000
17	180	5 000	50 000	490 000	70 000	8 000
17	180	5 000	55 000	490 000	75 000	8 000
18	210	5 000	60 000	500 000	80 000	10 000
19	210	5 000	60 000	540 000	80 000	10 000
19	210	10 000	60 000	720 000	90 000	10 000
20	210	10 000	60 000	720 000	90 000	10 000
20	240	10 000	70 000	722 000	100 000	10 000
20	270	10 000	70 000	800 000	100 000	10 000
20	270	10 000	70 000	810 000	100 000	10 000
20	270	10 000	75 000	1 000 000	100 000	10 000
20	280	10 000	90 000	1 000 000	110 000	10 000
21	294	10 000	70 000	1 210 000	120 000	10 000
22	300	10 000	100 000	1 210 000	135 000	10 000
22	300	10 000	100 000	1 215 000	152 000	10 000
24	300	10 000	100 000	1 250 000	180 000	15 000
25	330	15 000	110 000	1 250 000	200 000	15 000
25	360	15 000	120 000	1 350 000	200 000	20 000
30	360	20 000	135 000	1 440 000	220 000	25 000
40	360	25 000	200 000	4 000 000	800 000	40 000
787	9 169	237 450	2 203 199	27 195 088	4 355 799	—

Note pour la lecture des Tableaux II et IV

Ce ne sont pas des tableaux à double entrée. Ils sont obtenus par juxtaposition de colonnes indépendantes les unes des autres. Aucune lecture en ligne n'est possible. Chaque colonne est une série statistique ordonnée décrivant les valeurs prises par la variable statistique représentant le caractère indiqué en haut de la colonne.

Exemple : Colonne 3 tableau II : décrit les valeurs prises par la variable statistique : montant de la cotisation individuelle. On peut en tirer la distribution de fréquence des 56 tontines selon le montant de la cotisation de la façon suivante :

Montant de la cotisation	Fréquence absolue		Fréquence relative	
	Simple	Cumulée	Simple	Cumulée
100 F	2	2	3,57	3,57
200 F	2	4	3,57	7,14
250 F	5	9	8,93	16,07
300 F	2	11	3,57	19,64
500 F	12	23	21,43	41,07
1 000 F	5	28	8,93	50,00
1 500 F	2	30	3,57	53,57
2 000 F	4	34	7,14	60,71
2 500 F	2	36	3,57	64,28
3 000 F	1	37	1,79	66,07
5 000 F	4	41	7,14	73,21
10 000 F	11	52	19,64	92,85
15 000 F	2	54	3,57	96,42
20 000 F	1	55	1,79	98,2
25 000 F	1	56	1,79	100

La durée des tontines et l'importance des contributions

L'examen du *Tableau II* fait ressortir qu'il existe une nette liaison positive entre le cycle d'opération des tontines (qui varie de deux mois à un an et qui représente la durée de l'immobilisation des sommes engagées) et l'importance

de la contribution mensuelle par membre de la tontine (qui est sans aucun doute l'indicateur le plus pertinent de la richesse des participants).

Tableau III. Distribution des tontines rurales selon la contribution mensuelle moyenne en francs CFA et selon la durée du cycle de la tontine en jours (en %).

Contribution mensuelle moyenne	33-60	61-120	121-240	241-300	301-360	Total
400- 1 200	3,6	10,7	5,4	1,8	0	21,5
1 201- 3 000	3,6	8,9	7,0	3,6	0	23,1
3 000- 8 000	1,8	7,1	10,7	1,8	3,6	25
8 001-40 000	0	3,6	16,0	7,2	3,6	30,4
Total	9	30,3	39,0	14,4	7,2	100

Source : *Finance rurale au Niger*, page 163

Il apparaît en effet, de façon très claire, que les tontines ayant un cycle court d'opération sont sur-représentées dans les classes de basse richesse relative tandis que les tontines ayant un plus long cycle d'opération sont plus fréquentes dans les classes de plus haut revenu ou de la richesse la plus élevée. Ainsi convient-il de distinguer, même en milieu rural, deux catégories de tontines :

- Une tontine qui draine une épargne, de faible montant, très liquide provenant essentiellement des plus pauvres qui ne peuvent pas supporter une immobilisation longue de leurs excédents. Cette forme d'épargne s'apparente aux placements liquides et à court terme.

- Une tontine des riches, qui met en jeu des sommes importantes et a un cycle plus long, et est de ce fait plus susceptible de financer sans transformation (ou presque) des investissements.

- Quoi qu'il en soit de la pertinence d'une telle typologie, le constat d'une relation entre la durée de la tontine et la richesse des membres constitue une belle illustration de l'adaptation de la tontine aux besoins et aux moyens des sociétaires.

La polyvalence des « mères » de tontine

Il n'est pas surprenant de constater que les gérants (mères) des tontines jouent, dans 43 % des cas, le rôle de gardes-monnaie pour les habitants du village, tant il est vrai que les qualités et le statut social nécessaires pour les deux fonctions sont proches. Ce que l'on découvre, non sans surprise, à la lecture de l'étude sur la finance rurale, c'est que « 48 % des tontines ont payé

des honoraires aux dirigeants ou à la mère pour gérer les affaires de la tontine ». Ainsi, il apparaît que la tontine mutuelle, qui se pratique en milieu rural nigérien, s'apparente à la tontine commerciale. Toutefois, et c'est la seconde surprise, la pratique de la commission est plus fréquente dans les tontines de faible importance que dans les tontines riches, puisque les deux tiers des tontines qui ne rémunèrent pas la gérance appartiennent à la classe de richesse relative la plus élevée.

Au total, on peut admettre que la tontine joue, dans les villages du Niger rural, un rôle essentiel en facilitant le fonctionnement « d'une forme rudimentaire d'intermédiation financière »⁽⁸⁾.

L'activité des gardes-monnaie villageois

Elle consiste à recevoir en dépôt des sommes d'argent pour le compte d'épargnants soucieux de conserver leurs avoirs sous une forme à la fois disponible et hors de leur portée immédiate⁽⁹⁾ et donc à l'abri de toute tentation de dépense injustifiée.

« Les qualifications nécessaires à l'exécution des services de garde-monnaie se basent sur deux attributs principaux : une histoire personnelle d'honnêteté et de loyauté en ce qui concerne les rapports avec les gens du village et la sécurité économique ». Les clients des services des dépôts en milieu rural ont ainsi les mêmes exigences que la réglementation bancaire en ce qui concerne la moralité des gérants.

Les services de gardes-monnaie qui servent une clientèle variée et dynamique (du fermier à l'instituteur) ont une activité qui se caractérise principalement par une forte saisonnalité et une distribution informelle de prêts.

Les variations saisonnières de l'activité des gardes-monnaie

Les flux des dépôts, de même que la distribution des prêts par les gardes-monnaie, présentent, d'après les résultats de l'étude sur la finance rurale, un profil saisonnier marqué, qui épouse en fait le « cycle des affaires » de l'économie rurale; et on peut penser que « ce transfert saisonnier par

(8) Graham D.H., *op. cit.*, page 179.

(9) Diarra M. *op. cit.*, signale le même comportement reflétant une espèce de fuite devant la liquidité.

synergie de fonds entre marchands (ici gardes-monnaie) et fermiers améliore l'efficacité du capital dans l'ensemble de l'année » [10].

Comme l'attestent les données du *Tableau IV*, le mouvement total des fonds, c'est-à-dire la somme maximale des dépôts enregistrés par chaque garde-monnaie s'élevait, pendant la haute saison (après les récoltes) à près de 31 000 000 F alors qu'elle n'atteint que 13 000 000 au moment de la soudure. Cette forte variabilité du volume de la collecte s'explique par l'instabilité du nombre des déposants et du montant des dépôts, dont la valeur moyenne par déposant est de 48 000 F en haute saison contre seulement 35 000 en période de soudure.

Tableau IV. Indicateurs sélectionnés des activités des gardes-monnaie rangés par ordre croissant des valeurs séparément pour les 39 gardes-monnaie exerçant des opérations de dépôt et pour les 44 exerçant des opérations de prêt.

Dépôts max. au fort de la saison (FCFA)	Dépôt minim. durant la saison sèche	Nombre max. de déposants au fort de la saison	Nbre minim. de déposants au fort de la saison sèche	Activité de prêt informel (FCFA)
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
10 000	100	1	1	1 000
12 000	100	1	1	1 000
16 800	1 000	1	1	1 500
20 000	1 800	1	1	2 500
30 000	2 500	1	1	3 000
30 000	2 700	1	1	5 000
45 000	4 000	2	1	5 000
50 000	5 000	2	1	5 000
75 000	5 000	2	1	5 000
80 000	10 000	2	1	5 000
90 000	10 000	3	1	8 000
90 000	10 000	3	1	10 000
100 000	10 000	3	1	10 000
100 000	12 000	3	2	10 000
100 000	12 000	3	2	10 000
150 000	15 000	4	2	10 000
200 000	15 000	5	3	10 000
240 000	20 000	5	3	10 000
240 000	20 000	9	3	10 000
255 000	20 000	10	3	10 000
280 000	30 000	10	4	12 000
280 000	30 000	10	5	15 000
320 000	30 000	10	5	15 000
330 000	33 000	12	6	15 000
554 000	60 000	13	7	15 000
550 000	70 000	15	7	20 000

Dépôts max. au fort de la saison (FCFA)	Dépôt minim. durant la saison sèche	Nombre max de déposants au fort de la saison	Nbre minim. de déposants au fort de la saison sèche	Activité de prêt informel (FCFA)
900 000	70 000	15	7	20 000
960 000	100 000	16	10	23 000
1 000 000	100 000	17	10	24 000
1 200 000	150 000	20	10	30 000
1 500 000	160 000	20	10	30 000
1 500 000	250 000	20	10	40 000
1 500 000	280 000	20	11	40 000
1 600 000	450 000	21	15	40 000
2 000 000	600 000	25	18	50 000
2 100 000	600 000	30	20	50 000
2 600 000	700 000	30	27	50 000
4 000 000	1 000 000	100	50	50 000
5 000 000	8 000 000	150	100	100 000
				125 000
				215 000
				400 000
				400 000
				500 000
30 093 792	12 889 197	617	363	2 410 499

Source : *Finance Rurale au Niger*, pages 169 et 170.

Pour être très saisonnière, l'activité des gardes-monnaie n'en soutient pas moins la comparaison avec celle des institutions modernes de collecte de l'épargne. Ainsi, en 1984, le dépôt moyen sur le plan national, dans le marché formel de la caisse d'épargne et des bureaux de poste était seulement de 19 200 F. Les gardes-monnaie réalisent donc une performance plus qu'honorable.

Le crédit financier informel

Les gardes-monnaie villageois ne se contentent pas de recevoir des dépôts. Ils consentent aussi des prêts; le montant maximum des prêts, documenté par l'enquête est de 500 000 F, pour une moyenne de 58 000 F qui est « comparable à la balance moyenne de prêt impayé pour les prêts individuels auprès de la CNCA » qui s'élève elle, à 42 300 F pour l'exercice 1985-1986.

L'enseignement le plus important est cependant celui que recèle le tableau suivant. On y découvre en effet qu'il y a une corrélation positive entre l'importance de l'activité de prêts de gardes-monnaie d'une part, le montant

des dépôts au fort de la saison d'autre part. Il y a donc « un lien manifeste entre les dépôts et les prêts ». Ainsi, le garde-monnaie exerce-t-il une activité rudimentaire mais indiscutable d'intermédiation financière, et il « est clair que le garde-monnaie est engagé dans l'administration de liquidité »⁽¹⁰⁾.

Tableau V. Distribution des gardes-monnaie selon le montant maximum de dépôts collectés et selon le montant des prêts consentis (pour la saison précédant l'enquête).

	Néant	1 000 à 5 000	5 001 à 12 000	12 001 à 33 000	33 001 à 215 000	Total
Pas d'activité	8,9	7,1	5,4	1,8	7,1	30,3
100 à 100 000	7,1	3,6	5,4	3,6	1,8	21,5
100 001 à 1 000 000	3,6	5,4	7,1	7,1	5,4	28,6
1 000 001 à 5 000 000	1,8	1,8	1,8	5,4	8,9	19,7
Total	21,4	17,9	19,7	17,8	23,2	100

Source : *Finance rurale au Niger*.

De plus, l'enquête a établi que la quasi-totalité des prêts étant à court terme, les flux de remboursements pouvaient régler aisément et permettre d'honorer sans difficultés les demandes de retraits.

On peut donc conclure de concert avec les auteurs du Rapport sur la Finance rurale au Niger, qu'il existe dans le Niger rural une finance traditionnelle, importante par les sommes drainées et prêtées mais qui ne concerne encore qu'une infime fraction de la population (3 %). La base financière existe donc, de même que les compétences (celle des gardes-monnaie) pour créer et gérer des structures plus formelles (voir des exemples plus loin) de collectes et de prêts en milieu rural.

Mobilisation de l'épargne informelle et modalités de crédit adaptées aux pays en développement

Il est difficile de ne pas souscrire à l'affirmation de Ph. Egger quand il écrit que « la mobilisation des énergies locales, notamment de l'épargne, est

(10) Graham D.H., *op. cit.*, page 181.

sans aucun doute la condition indispensable d'un authentique effort de développement ». Le problème qui se pose n'est en effet pas celui de la nécessité d'une mobilisation de l'épargne, qui est reconnue de façon quasi-unanime⁽¹¹⁾, mais celui des moyens efficaces pour le faire. L'échec du crédit agricole qu'illustre, dans le cas du Niger, l'absence actuelle d'institution financière intervenant en milieu rural, et l'inadéquation des conditions du crédit bancaire au monde rural que soulignent les auteurs du Programme d'ajustement structurel, suffisent à démontrer la difficulté du problème.

A la réflexion, il apparaît que l'on peut rechercher des solutions dans au moins deux directions. Une bancarisation des tontines et/ou la promotion de nouvelles pratiques bancaires.

La bancarisation des tontines

Elle consisterait à faire des tontines, des intermédiaires entre le public (notamment les petites gens) et les banques, aussi bien pour la collecte des dépôts, que pour l'octroi des crédits et le recouvrement des créances. Cela suppose une organisation juridique de la tontine et une intégration des tontines.

Une réglementation de la tontine

De même que l'activité bancaire est réglementée, il est clair que la création de passerelles entre les banques et les tontines suppose une réglementation de ces dernières. Une telle législation viserait non seulement à reconnaître aux tontines une utilité publique, mais encouragerait les épargnants à le faire dans le cadre de ces associations et inciterait à un emploi productif des sommes réunies.

Une loi sur les tontines devrait cependant rester une « loi cadre »⁽¹²⁾, laissant la place à des pratiques locales ou régionales; elle ne devrait

(11) Voir sur ce point la contribution de la Commission économique pour l'Afrique au symposium de Niamey sur le développement à la base, page 30.

L'ONU a organisé en février 1980 un colloque sur ce thème à Kingston en Jamaïque, et un symposium quatre ans plus tard, qui a été précédé d'un Colloque tenu à Paris les 28, 29, 30 mai 1984.

(12) La préparation d'un tel texte présuppose, pour être efficace, un débat ouvert aux banquiers, aux « tontineurs », aux hommes d'affaires, aux chercheurs, etc. S'il était laissé aux seuls soins de quelques technocrates, experts d'arithmétique fiscale, promoteurs de règlements rigides, amateurs de contrôle tatillons et gestionnaires zélés de bureaucraties destinées à veiller au respect de règles dont ni l'utilité sociale, ni l'efficacité économique ne sont évidentes, le droit de la tontine serait voué, comme celui du travail, à ne régler qu'une fraction marginale de son champ d'application.

intervenir qu'en dernier ressort, lorsque seront épuisées toutes les possibilités coutumières de résolution de contentieux. En effet, un droit des tontines, s'il est nécessaire, ne devrait « pas aller trop loin, car le succès des tontines tient à leur souplesse et donc à leur caractère informel. Vouloir les mettre dans un moule rigide serait une grave erreur ». D'autre part, s'il est clair qu'il revient à l'Etat d'inciter, « il ne doit pas lui-même créer des tontines, comme il a créé souvent des coopératives ou ouvert des caisses d'épargne... sans vraiment réussir »⁽¹³⁾.

L'intégration des tontines

En contrepartie du service de collecte d'épargne et d'évaluation du risque des prêts que les tontines peuvent proposer aux banques, celles-ci assureraient une espèce de compensation entre les tontines, en prêtant aux tontines à besoin de financement les avoirs des tontines excédentaires. Cela suppose bien entendu que les tontines disposent chacune d'un compte en banque.

Mais l'on peut envisager d'autres formes d'association banque-tontine; un exemple de contrat possible est celui qui s'apparente au *plan d'épargne-logement*. L'épargnant participerait à la tontine et, au bout d'un nombre de versements suffisants pour attester de sa capacité d'épargner de façon durable, il aurait le droit de lever un montant suffisant pour constituer l'apport personnel nécessaire à l'obtention d'un prêt pour financer la construction (ou l'achat) de son logement. La tontine pourrait, au surplus, avaliser le sociétaire qui s'endette.

Comme on l'entrevoit, il est impossible d'épuiser les formes possibles d'association banque-tontine, car il s'agit d'une matière où l'imagination des banquiers et les « plans » des épargnants pourraient se rencontrer pour créer une gamme diversifiée de produits de façon à répondre, au plus près, aux demandes de chaque type d'épargnant-emprunteur.

La promotion de nouvelles pratiques bancaires

La difficulté d'organiser, dans les conditions bancaires classiques, l'accès au crédit (et d'inciter à l'épargne) des personnes pauvres a suscité, dans

(13) Holst J.U. propose par exemple que les textes relatifs aux tontines « pourraient inclure les dispositions suivantes : a) chaque association devrait obtenir une autorisation; b) l'organisateur doit fournir un dépôt initial ou une garantie bancaire; c) les statuts doivent être immatriculés et d) la durée du cycle et le montant des contributions doivent être limités », *op. cit.*, page 145.

quelques pays en développement, des expériences de pratique bancaire originale. Nous évoquerons brièvement ces opérations avant d'indiquer les leçons qui ont été dégagées.

Les programmes d'épargne et de crédit en faveur des pauvres

Les promoteurs de ces programmes partent du constat que, dans les pays en développement, les régions rurales reçoivent une fraction des sommes totales affectées au crédit nettement inférieure à leur contribution à la production et à l'emploi de la population. Il y a donc une distorsion, qui se justifie d'autant moins que « dans la plupart des pays, l'existence d'un vaste réseau de sociétés informelles de crédit et d'épargne témoigne de l'ampleur des besoins de crédit et du potentiel d'épargne, même chez les pauvres »⁽¹⁴⁾.

Les expériences de programmes de crédit en faveur des pauvres et/ou des paysans sont nombreuses et variées dans les pays en développement.

On connaît assez bien la banque Grameen du Bangladesh et le club d'épargne du Zimbabwe; l'on sait aussi que l'expérience rwandaise des caisses populaires est souvent citée comme exemple de réussite. Les coopératives ivoiriennes de crédit sont moins connues, sans doute parce que leurs activités sont éclipsées par celle de la puissante Banque nationale de développement agricole. Au Niger même, des expériences limitées à la région de Dosso se poursuivent avec l'appui et l'encadrement de l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI). Il serait fastidieux et inintéressant de poursuivre l'énumération des expériences et des opérations engagées çà et là. Il est en revanche intéressant de rappeler les principaux enseignements tirés de ces programmes.

De ce point de vue, un premier résultat apparaît, qui semble recueillir le consensus des praticiens. C'est que le développement des clubs et/ou des coopératives d'épargne, associant étroitement les épargnants, a une vertu pédagogique certaine. Il constitue un instrument puissant de mobilisation des paysans⁽¹⁵⁾.

Les enseignements tirés de ces programmes

Les différents programmes de participation des pauvres à la formation de l'épargne et au bénéfice du crédit *invalident la thèse de l'insolvabilité irrémé-*

(14) Egger Ph., *art. cit.*

(15) Voir par exemple, le rapport de synthèse de Le Noir A. au Colloque de Yamoussoukro, *op. cit.*, pp. 189-191.

diable des pauvres et comportent un enseignement de taille : la possibilité et l'efficacité d'une pratique bancaire originale, plus adaptée aux données des pays en développement.

La solvabilisation des pauvres. Les taux de remboursement des prêts accordés dans le cadre des différents programmes, supérieurs à ceux obtenus dans les opérations de crédit traditionnel, montrent que « contrairement à une opinion largement répandue et à ce que pensent les milieux financiers, les pauvres sont solvables malgré leurs handicaps sociaux et économiques ». De même, il ressort de ces expériences que le secteur rural des pays en développement est à même d'employer de façon productive les crédits qu'on lui octroie et dispose d'une indiscutable capacité d'épargne. Il semble donc possible de réussir une mobilisation de l'épargne rurale dans les pays en développement dès lors que l'on imagine les instruments et les structures adéquats pour le faire.

S'agissant des pratiques bancaires alternatives, « la principale innovation a été de remplacer la fourniture traditionnellement exigée d'une garantie (terrain ou nantissement) par la responsabilité collective qui encourage le contrôle mutuel et la coopération entre les membres »⁽¹⁶⁾.

Il faut toutefois dire ici que lorsque, dans des pays en développement, des tontines ont été utilisées comme lien entre les sources formelles de crédit et les petits emprunteurs « il apparaît que la responsabilité conjointe des emprunteurs n'est pas suffisante à elle seule pour améliorer les conditions de recouvrement des créances et par là réduire les coûts relatifs au risque de défaut ».

En ce qui concerne les circuits financiers intervenant dans le milieu rural, A. Lenoir, rapporteur du colloque de Yamoussoukro, croit pouvoir résumer leurs conditions de réussite en trois points :

- (1) Ces institutions financières doivent responsabiliser le paysan, désormais sociétaire à part entière, et donc un décideur spécialement formé.
- (2) Elles doivent consentir le crédit nécessaire, au moment voulu.
- (3) Rester en dehors du giron de l'Etat en évitant tout interventionnisme.

On peut donc dire, avec Ph. Egger, qu'il est possible de donner une assiette à des établissements de crédit financièrement viables, à condition qu'existent les services voulus pour recevoir les dépôts des épargnants. Qu'ils soient le fait du système bancaire classique ou du mouvement coopératif, de tels établissements peuvent développer des activités commerciales si leurs services sont adaptés et accessibles à tous.

(16) Egger Ph., *art. cit.*

Conclusion

Les développements qui précèdent établissent clairement, nous semble-t-il, qu'il y a, en milieu rural nigérien, bien plus que des potentialités en matière d'épargne. Les activités financières informelles, qu'il s'agisse d'épargne ou de crédit, sont à la fois répandues et significatives par les sommes en jeu qui soutiennent largement la comparaison avec les dépôts et les prêts du système institutionnel de crédit agricole.

Les structures informelles de mobilisation de l'épargne et de distribution du crédit que sont les tontines et les gardes-monnaie jouent un rôle d'incitation à l'épargne en permettant aux ruraux de ne pas dépenser immédiatement une fraction du revenu.

Mais peut-on assimiler pour autant ces associations d'épargne et de crédit à de véritables intermédiaires financiers ? Il n'est pas aisé d'apporter une réponse définitive (et non équivoque) à cette question. On peut néanmoins faire les observations suivantes :

- Les opérations de finance informelle ne peuvent affecter que la vitesse de circulation de la monnaie. En effet, la finance informelle qui est basée exclusivement sur la monnaie fiduciaire ignore la monnaie scripturale et les titres de créance. Elle reste donc exclue de l'intermédiation financière créatrice de monnaie.

- Tout en reconnaissant que « les tontines remplissent certaines fonctions bancaires », M. Lelart conclut qu'« il n'y a toujours pas d'intermédiaire (financier) puisque le tontinier ne prête pas aux uns ce qu'il a reçu des autres [11]. A voir !

Qu'en est-il des gardes-monnaie ?

- Le garde-monnaie fait profession de recevoir en dépôt l'épargne des autres. Mais on sait qu'il consent aussi des prêts. Toutefois, le fait d'assortir le prêt d'un intérêt est rarement avoué. (6 % seulement des gardes-monnaie interrogés le reconnaissent). On sait aussi que garde-monnaie ne fait pas payer ses services de dépôts. Il est dès lors difficile d'admettre, sans autre forme de procès, qu'il n'administre pas des liquidités. Disons qu'il s'agit d'une intermédiation financière informelle...

En ce qui concerne la destination finale des sommes empruntées, il semble bien qu'elles financent, en milieu rural nigérien, l'acquisition de biens de consommation.

Mais il faut souligner aussi que les mères des tontines et les gardes-monnaie sont souvent des commerçants grossistes. Il y a donc de fortes présomptions pour que les dépôts financent leurs activités commerciales... même si les intéressés s'en défendent énergiquement.

Il n'y a toutefois pas d'indice sérieux permettant de penser que d'autres entrepreneurs, artisans par exemple, financent leurs activités grâce à des prêts informels. Il y a certes les aides fournies par la famille, mais il ne s'agit pas de prêts, car il n'y a pas d'obligation de remboursement ni à l'identique, ni à l'équivalent mais obligation (morale et/ou sociale) de réciprocité dans la solidarité. Mais alors, on est loin de la finance...

Références

- [1] Egger Ph. L'adaptation des structures bancaires au service du développement agricole, *Revue Internationale du Travail*, vol. 125, juillet/août 1986. Article reproduit dans *Problèmes Economiques* n° 2206, janvier 1987.
- [2] Kessler D., Ullmo P. *L'épargne pour le développement*. Rapport du Colloque d'experts organisé à Paris, les 28, 29 et 30 mai 1984. In : Kessler D. et Ullmo P.A. eds, *Epargne et développement*, Economica 1985, pp. 400-407.
- [3] Gourvez J.Y. Intermédiation financière et circuits traditionnels : les conditions de mobilisation de l'épargne financière. In : *Epargne et développement*. Kessler D. et Ullmo P.A. eds, pp. 105-119.
- [4] Lelart M. L'épargne informelle en Afrique, *Revue des Etudes Coopératives*, n° 14, 2^e trimestre 1985, pp. 53-78.
- [5] De Souza Ibro G. Participation féminine à l'épargne informelle - tontines de femmes, *L'Opérateur Economique*, n° 4, novembre-décembre 1987, Niamey.
- [6] Békolo-Ebé B., L'épargne parallèle : des liaisons possibles entre le système des tontines et le système financier officiel. In : *L'épargne et sa collecte en Afrique*, Actes du Colloque de Yamoussoukro, février 1987, Banque éditeur, 1988, pp. 89-98.
- [7] Dupuy C., Les associations villageoises d'épargne. Communication au Colloque sur les pratiques informelles comparées de Nouakchott.
- [8] Diarra M.F., Etude de factibilité pour la mise en place de caisses d'épargne villageoises dans la région de Maradi, *IRSH - Université de Niamey*, juin 1984.
- [9] Graham D.H., Guevas C.E., Negash K., Keita M. et Masini M., Finance rurale au Niger : une évaluation critique et des recommandations de réforme, *Rapport final présenté par l'Université d'Etat de l'Ohio à la mission de l'USAID*, Niamey, février 1987.
- [10] Holst J.U., Le rôle des institutions financières informelles dans la mobilisation de l'épargne. In : Kessler D. et Ullmo P.A. eds, pp. 121-154.
- [11] Lelart M. Les informalités financières : le phénomène tontinier. Communication au Colloque sur les pratiques informelles comparées de Nouakchott.

Annexe 1

Caractéristiques sélectionnées de l'échantillon de 56 tontines de l'enquête sur le Projet de Finance Rurale, 1986.

A. Groupes ethniques

	N ^{bre}	%		N ^{bre}	%
1. Haoussa	30	53,5	4. Touareg	3	5,4
2. Zarma	14	25,0	5. Beriberi	1	1,8
3. Peul	8	14,3			
			Total	56	100,0

B. Arrondissements

	N ^{bre}	%		N ^{bre}	%
1. Say	8	14,3	7. Tahoua	3	5,4
2. Tillabery	5	8,9	8. Keita	2	3,6
3. Filingue	5	8,9	9. Guidan Roundji	5	8,9
4. Loga	2	3,6	10. Madarounfa	6	10,7
5. Gaya	5	8,9	11. Mirriah	4	7,1
6. B. N'Konni	5	8,9	12. Magaria	6	10,7
			Total	56	100,0

C. Sexe des membres

	N ^{bre}	%		N ^{bre}	%
1. Compl. femmes	32	57,1	3. Majorité hommes	5	8,9
2. Majorité femmes	18	32,1	4. Compl. hommes	1	1,8
			Total	56	100,0

D. Nombre de membres par tontine

	N ^{bre}	%
1. 3 à 10 membres	22	39,3
2. 11 à 19 membres	19	33,9
3. 20 à 40 membres	15	26,8
Total	56	100,0

E. Fréquence des contributions

	N ^{bre}	%		N ^{bre}	%
1. Chaque 5 jours	3	5,5	3. Chaque quinzaine	1	1,8
2. Chaque huitaine	32	57,1	4. Chaque 30 jours	19	33,9
3. Chaque 10 jours	1	1,8			
			Total	56	100,0

F. Cycle complet de tontine

	N ^{bre}	%		N ^{bre}	%
1. 33 à 60 jours	5	8,9	4. 241 à 300 jours	8	14,3
2. 61 à 120 jours	17	30,4	5. 301 à 360 jours	4	7,1
3. 121 à 240 jours	22	39,3			
			Total	56	100,0

Source : Finance Rurale au Niger, page 153.

Annexe 2
Caractéristiques sélectionnées de l'échantillon de 56 gardes-monnaie de l'enquête sur le Projet de Finance Rurale, 1986.
A. Groupes ethniques

	N ^{bre}	%		N ^{bre}	%
1. Haoussa	32	57,1	3. Peul	6	10,7
2. Zarma	13	23,2	4. Touareg	5	1,0
			Total	56	100,0

B. Arrondissements

	N ^{bre}	%		N ^{bre}	%
1. Say	7	12,5	7. Keita	3	5,4
2. Tillabery	4	7,2	8. Guidan Roundji	5	8,9
3. Filingue	6	10,7	9. Madarounfa	6	10,7
4. Loga	3	5,4	10. Mirriah	5	8,9
5. Gaya	7	12,5	11. Madaria	5	8,9
6. B. N'Konni	5	8,9			
			Total	56	100,0

C. Occupations

	N ^{bre}	%		N ^{bre}	%
1. Commerçants	13	23,2	3. Ménagères	4	7,1
2. Fermiers	18	32,1	4. Autres	6	10,8
			Total	56	100,0

D. Sexe et alphabétisation

	N ^{bre}	%		N ^{bre}	%
1. Hommes	50	89,3	1. Lettrés	27	48,2
2. Femmes	6	10,7	2. Illettrés	29	51,8
Total	56	100,0	Total	56	100,0

E. Position dans le village

	N ^{bre}	%		N ^{bre}	%
1. Chef	6	10,7	4. Mem. assoc. rel.	11	19,6
2. Iman	2	3,6	5. Autres	26	46,5
3. Mem. conl. vil.	11	19,6	Total	56	100,0

Source : *Finance Rurale au Niger*, page 168.

9

L'épargne et le crédit non structurés au Togo

Douato Adjémida SOEDJEDE

IUT de gestion, Université du Bénin au Togo, BP 1515, Lomé, Togo

Introduction

Il existe au Togo différentes formes d'épargne informelle. Celle qu'on rencontre fréquemment est la tontine mutuelle. Outre la tontine mutuelle, il apparaît, depuis quelques années, la tontine commerciale. La tontine financière, forme d'épargne et de crédit, n'a gagné que quelques régions du Togo. Les crédits usuriers, orientés beaucoup plus vers la spéculation, ne feront pas l'objet d'étude spécifique car ne répondant pas à l'esprit de solidarité le plus souvent rencontré en milieu paysan.

Nous ne ferons ici qu'une synthèse de nos divers travaux sur l'épargne et le crédit informels au Togo⁽¹⁾ (voir note p. 204).

L'auteur remercie sincèrement l'Ecole supérieure des techniques économiques et de gestion (ESTEG) de l'Université du Bénin-Lomé et l'Institut Orléanais de Finance pour leurs contributions matérielles et financières à la réalisation de ce document. Il remercie également MM. Lelart et Lespès de l'Institut Orléanais de Finance pour leur contribution matérielle inestimable. Il n'oublie pas non plus ses collègues et ses amis pour leurs remarques et observations pertinentes.

Pour rotative qu'elle soit, la tontine mutuelle a gagné toutes les couches de la population togolaise. Les participants se regroupent pour cotiser à intervalle de temps régulier une somme déterminée à l'avance. Celle-ci est remise au membre du tour. Le tour peut être défini par tirage au sort au départ de la tontine, à chaque tour par tous les membres ou par le président.

Pour les paysans, l'esprit de solidarité et de confiance mutuelle d'une part, la possibilité de constituer une épargne et de s'octroyer des crédits d'autre part, constituent les mobiles fondamentaux de la participation aux tontines mutuelles.

Pour les fonctionnaires de l'Etat et les salariés, l'impossibilité de réunir les conditions d'octroi de crédit et la nécessité de vouloir faire un autre investissement si on a déjà obtenu un crédit bancaire, sont des raisons fondamentales qui facilitent la mise en place d'une tontine mutuelle. On peut se demander, pour ceux qui veulent épargner, pourquoi ne pas laisser les fonds dans un compte bancaire ou dans un compte d'épargne ? La raison est très simple : pour la tontine, c'est quand le tour arrive qu'on lève les fonds alors que si les fonds sont dans des comptes bancaires et /ou d'épargne, on peut y avoir facilement accès.

Les enquêtes et les interviews dont la synthèse est présentée en annexe ont couvert les grands centres du territoire togolais. Un questionnaire a été administré à 59 participants à des tontines mutuelles. La répartition des enquêtés est la suivante : Lomé (14); Badou (13); Kara (10); Kpalime (9); Atakpame (7); Dapaong (4) et Sokode (2). En dehors de ces villes, d'autres monographies ont été recueillies dans les préfectures de Vo et de Yoto au sud du Togo.

(1) Soedjede D.A. « L'épargne et le crédit informels au Togo : la tontine mutuelle », Document interne, IUT - ESTEG; Lomé, 25 mai 1987.

Soedjede D.A. « L'épargne et le crédit informels au Togo : la tontine financière », Document interne, IUT - ESTEG; Lomé-Togo, 25 mai 1987.

Soedjede D.A. « L'épargne et le crédit informels au Togo : la tontine commerciale », Document interne, IUT - ESTEG; Lomé-Togo, 25 mai 1987.

Les noms les plus utilisés pour désigner les tontines sont : Esso ou So chez les Ewe, Gin, Ouatchi ; Abo chez les Kotokoli-Kabye ; Edjo ou Sodjodjo chez les Akposso et Djodjuma chez les Kotokoli⁽²⁾.

Au Togo, il existe une forme de tontine financière (*Adakavi*) différente de celle qui consiste à prendre son tour en levant l'argent disponible après avoir payé un intérêt plus élevé appelé enchère. Dans la tontine togolaise, les mises ne sont levées qu'en fin de période ; les membres empruntent de l'argent à un taux moins élevé que celui des non-membres. Les mises se font au départ de la tontine ou à intervalles de temps réguliers durant toute la tontine. Les mises et les intérêts sont levés par chaque membre en fin de période et ce processus recommence. Les taux d'intérêts annuels varient entre 36 % et 360 %. Les taux souvent appliqués dans les tontines financières sur les prêts des non-membres sont très proches de ceux des usuriers. Ceux-ci « prêtent de l'argent à des individus qui ont besoin de crédit et qui n'ont accès à aucune autre source de crédit, à des taux d'intérêt qui varient de 25 % à 100 % par mois, soit 300 % à 1 200 % par an. Il va sans dire que le poids de paiement des intérêts est écrasant. A force de payer ces intérêts sans pouvoir rembourser le capital du prêt, les emprunteurs deviennent en réalité des esclaves des usuriers, ne travaillant plus à leur propre intérêt mais plutôt pour pouvoir payer l'usurier »⁽³⁾. Ces prêts usuraires ont gagné les services administratifs, les sociétés d'Etat et le secteur privé ; les billeteurs et les caissiers procèdent au recouvrement en faveur des usuriers⁽⁴⁾. Nous n'avons pas pour objectif d'étudier les prêts usuraires qui ne sont octroyés que par certaines personnes gouvernées par l'esprit de spéculation. Nous voulons baser cette étude sur des individus qui se regroupent dans un souci d'entraide en se prêtant les épargnes constituées par des mises périodiques. Les non-membres n'ont exceptionnellement accès au crédit que si certaines conditions sont réunies.

(2) Le lecteur peut constater que les termes employés pour désigner les différentes tontines en langue du pays ne respectent pas la transcription phonétique appropriée. L'auteur a délibérément adopté cette solution dans le but de faciliter leur prononciation.

(3) Fucec-Togo : Manuel de crédit, document interne, page 1.

(4) La loi 79-19 du 12 juin 1979 réprime sévèrement le délit d'usure. Cette loi n'a pas su mettre fin aux prêts usuraires, une circulaire du 6 septembre 1986 prévoit un licenciement immédiat pour tout billeteur et caissier qui enfreindra la loi précitée.

Les tontines financières ne couvrent pas tout le territoire national. Elles se concentrent dans la région maritime et des plateaux au Sud du Togo.

Nous avons noté lors de l'enquête et des interviews, une forte réticence des membres et des responsables à nous fournir des informations. Nous n'avons enquêté que sept personnes. Cette insuffisance est comblée par quelques monographies recueillies auprès de certains responsables tontiniers.

La tontine commerciale a gagné tout le territoire togolais depuis quelques années. Elle permet surtout aux commerçantes, aux commerçants et aux revendeuses de remettre chaque jour, à une personne appelée tontinier, une somme fixe pour une durée généralement d'un mois. De cette façon, les participants constituent une épargne qu'ils lèvent chaque période de 30 ou 31 jours tout en remettant au tontinier la mise d'une journée au titre de sa rémunération.

C'est une forme de tontine à grand risque; le tontinier peut fuir avec les fonds collectés comme c'est le cas dans certaines régions.

Nos enquêtes par questionnaires⁽⁵⁾ et interviews, dont les résultats sont donnés en annexe, ont couvert les grands centres du Togo. Les enquêtes, au nombre de 67, se répartissent de la manière suivante : Badou (18), Kpalimé (11), Lomé (7), Atakpamé (7), Kara (7), Dapaong (7).

Les tontiniers, se promenant de client à client prononcent les mots « Yes Yes » pour signaler leur arrivée d'où le nom de « Yes Yes » qu'on donne à cette forme de tontine commerciale. Pour les clients, les noms donnés aux tontines commerciales diffèrent d'une ethnie à l'autre : Eso ou So chez les Ewe, Gin et Ouatchi; Djodjuma chez les Kotokoli; Abo chez les Kabye et Kotokoli; Batand-Ligli chez les Moba; Susu chez les Ashanti; Owo Djidjo chez les Ana; Eso Djo chez les Fon; Essu chez les Nago; Adassi chez les Nigériens au Togo; Adjo chez les Yoruba; Ega Odjudjo chez les Akposso.

Telles sont les caractéristiques des diverses sortes de tontine. Cinq points seront consacrés à l'étude du cas togolais :

- *l'organisation des tontines;*
- *les modalités de collecte de l'épargne;*
- *les finalités des tontines;*
- *les crédits dans les tontines;*
- *les litiges et leur résolution.*

(5) L'enquête sur les trois types de tontine s'est déroulée du 6 mars 1986 au 12 avril 1986. Les interviews couvrent la période du 6 mars 1986 au 30 avril 1987.

L'organisation des tontines

Tout organisme est régi par des textes qui déterminent les conduites à mener. Bien que certains points soient communs aux trois types de tontine, certaines caractéristiques organisationnelles propres à chacune d'elles méritent d'être analysées.

Organisation de la tontine mutuelle

Bien qu'elle soit informelle, la tontine mutuelle est régie par des textes oraux et/ou écrits qui déterminent les participants, les mises, les tours et les conditions d'entrée et de sortie. Nous allons présenter les dispositions rencontrées puis analyser en détail le règlement intérieur d'une tontine mutuelle.

Les textes régissant une tontine mutuelle

La tontine mutuelle naît le plus souvent à partir d'une idée émise par un individu qui peut être ou non le chef de la tontine (Essoga dans le langage au Sud du Togo). C'est à la suite d'une assemblée générale (pour les paysans, commerçants, couturières, etc.) ou par concertation (salariés, fonctionnaires) des participants potentiels que sont établis les textes qui doivent organiser une tontine.

Certains groupes élaborent un règlement intérieur, d'autres font démarrer la tontine sans aucun écrit, faisant confiance à tous les membres.

- ***La mise en place d'une tontine mutuelle sans texte écrit***

Du fait de l'inexistence d'un texte écrit, il est demandé à tous les participants potentiels d'être présents ou de se faire représenter le jour du démarrage de la tontine. Les pénalités de retard ou de défaillance et les conditions de levée des fonds et de garantie sont discutées à cette assemblée constitutive. Tous les participants sont, d'une part, liés par cet accord et, d'autre part, témoins des décisions prises. L'absence de texte écrit pose quelques problèmes car certains participants interprètent mal les explications orales. La préférence doit être donnée au règlement intérieur qui est un écrit.

- ***La mise en place d'une tontine mutuelle par un règlement intérieur***

La législation togolaise n'ayant pas prévu de textes juridiques pour réglementer la tontine mutuelle, les participants élaborent un code de

conduite comme règlement intérieur. Ce règlement intérieur précise les pénalités, les obligations et les garanties du précédent paragraphe. Des actions en justice y sont prévues en cas de défaillance d'un participant.

Le texte du règlement intérieur d'une tontine mutuelle à Sokode est ainsi libellé :

« Entre les soussignés... il a été établi une tontine dont les clauses sont les suivantes : la cotisation mensuelle est de... Le total de la somme recueillie sera remis à la fin de chaque mois à l'un des membres et respectivement selon l'ordre établi ci-dessus. En cas d'absence pour quelque raison que ce soit d'un membre, cette somme sera remise, soit en totalité, soit partiellement en proportion de la cotisation déjà réalisée par l'intéressé, aux parents de ce membre. Un membre qui n'honorerait pas son engagement après avoir perçu au préalable la somme qui lui était destinée au temps convenu sera poursuivi judiciairement. Un membre qui démissionnerait au cours de la tontine sans avoir perçu au préalable sa quote-part, sera remboursé en proportion de sa cotisation déjà effectuée et seulement à la date prévue pour son tour de perception. »

Cet acte sous seing privé met en lumière toutes les obligations des membres de cette tontine.

Un autre règlement intérieur de certains fonctionnaires de la préfecture de Tone (au nord de Togo) comporte les obligations suivantes :

« Nous soussignés, reconnaissons nous engager très délibérément dans ce groupement de tontine. Le groupement est composé de dix membres ci-après énumérés au tableau de tour de ramassage. La cotisation mensuelle est fixée à 20 000 F CFA par membre. Le coordinateur, élu en Assemblée Générale, est chargé de la collecte des souscriptions. La latitude de solvabilité est de dix jours allant du 25 du mois actif au 5 du mois suivant, délai de rigueur. La collecte de la totalité, soit 200 000 F CFA revient au membre qui est de tour. Pour cette troisième campagne de tontine, le calendrier de ramassage est établi en commission collégiale.

Les engagements sus-mentionnés et le calendrier ainsi dressé restent fermes et irrévocables. Toute récidive est judiciairement poursuivie ».

Ces deux règlements intérieurs sont rédigés en des termes différents mais relatent les obligations des membres qui poursuivent le même but. Il n'existe pas un règlement intérieur standard et il y a autant de règlements intérieurs que de groupes de tontine. Etant donné que c'est surtout par souci de solidarité et d'effort d'épargne que ces groupes de tontine sont constitués, les problèmes de défaillance et de retard sont de moindre importance.

Une monographie de règlement intérieur

La tontine dont nous analysons ici le règlement intérieur se trouve dans un village au sud du Togo. Elle existe depuis 1971. Sa devise est « Patience, compréhension, ardeur ».

Ce règlement intérieur comporte les conditions et règles suivantes :

L'heure prévue pour le dépôt de la mise hebdomadaire est fixée à sept heures du matin au plus tard. Tout individu qui s'absenterait ou qui viendrait après cette heure donnera en plus de sa mise du jour une somme de deux cents francs CFA à titre de pénalité. Celui qui viendrait un jour dire à l'un des responsables de cotiser la mise à sa place parce qu'il n'a rien, donnera aux responsables un litre de la boisson « Sobadi »⁽⁶⁾. Il est formellement interdit qu'un membre demande à un responsable de cotiser à sa place.

Tout membre qui va lever les fonds du tour doit être accompagné de deux témoins. Le membre ou l'un des témoins doit mettre en garantie un terrain. Le membre au tour doit signer un document en disant que s'il n'arrive pas à donner les mises des tours suivants, il autorise les responsables à aller prendre les fonds correspondant aux mises des derniers tours et 200 F CFA par tour en cause chez un féticheur de la localité⁽⁷⁾. Pour une femme membre, le premier avaliseur est l'époux qui sera secondé d'un fils de ce membre ou d'un frère de l'époux. L'âge minimal de l'enfant est de 15 ans⁽⁸⁾.

Aucun droit d'adhésion n'est exigé; celui qui est placé au tour reçoit le montant total du tour diminué de 500 F CFA remis au secrétaire, de 200 F CFA pour l'achat de boisson pour remercier Dieu et de 500 F CFA pour le budget de la tontine, soit une retenue totale de 1 200 F CFA.

La levée du tour doit se faire au jour et à l'heure de la tontine. En cas de non respect, le membre au tour doit verser une somme de 200 F CFA au secrétaire avant de signer pour recevoir les fonds.

Il est fait obligation aux responsables de prévenir un membre qui ne respecte pas les règles, en envoyant un membre chez lui à la maison avant de le poursuivre. Les frais de déplacement et de nourriture fixés à 500 F CFA sont à sa charge⁽⁹⁾.

Le montant de la mise est fixé à 1 000 F par semaine. Le jour de rencontre est un dimanche et les réunions doivent se tenir au domicile de l'un des responsables élus. Il est interdit qu'un membre appelle en séance de collecte

(6) C'est une boisson alcoolisée distillée à partir du vin de palme. En langage courant on l'appelle « Africa Gin ».

(7) Les habitants de cette localité, animistes, croient aux fétiches et ce féticheur, dit-on, est l'un des meilleurs de la localité.

(8) L'enfant est témoin pour qu'en cas de décès de la mère, il puisse permettre aux responsables des tontines de récupérer les fonds déjà levés. Selon la coutume du milieu, l'héritage revient aux enfants du défunt et si le tour de la levée des fonds n'arrive pas avant la mort de la mère, les enfants seront les bénéficiaires et il est normal qu'ils remboursent les fonds levés.

(9) Quelle que soit la distance, c'est une pénalité de 500 F CFA que le membre visité doit verser. Le budget sert à couvrir les dépenses de déplacement.

des fonds un responsable pour qu'ils puissent discuter dehors. Tout responsable qui enfreindrait cette règle devra remettre à l'assistance deux bouteilles de bière et de sucrerie⁽¹⁰⁾.

Le membre qui ne verse pas sa mise durant trois semaines successives et qui ne dépose pas sa démission ou ne se fait pas remplacer est considéré comme défaillant, il ne recevra plus les fonds qu'il a cotisés. Le membre qui a tiré un tour et se sent incapable de continuer sera remplacé, mais il paiera les 1 200 F CFA de retenue et les pénalités de 200 F CFA par tour pour les tours en cause.

L'organisation d'une tontine commerciale

Aucun texte ne régit la tontine commerciale. Les épargnants consultent un tontinier qui se charge de la collecte des fonds. Par opposition aux tontines mutuelle et financière, les conditions de participation, de mises, de tours, d'entrée et de sortie sont plus libérales et moins contraignantes.

Règlement régissant une tontine commerciale

Forme la plus risquée, la tontine commerciale n'est régie par aucun texte. Il n'existe même pas de règlement intérieur. Les tontiniers cochent à chaque passage par une croix l'une des 31 cases que comporte la carte du membre. Cette dernière joue le rôle de versement-paiement. Sur cette carte est enregistrée l'identité du membre. Elle est détenue par le client et c'est sur présentation de cette carte qu'il doit être payé.

Nous avons lu sur une carte la mention suivante « La carte est un reçu que vous devez obligatoirement présenter à chaque retrait ou versement. Sans la carte, vous ne serez pas payé ». Le risque subsiste car en cas de perte de la carte, le membre ne peut plus être remboursé puisque le tontinier n'a pas de double. La carte est l'unique document de vérification et de preuve pour les deux partenaires, le tontinier et le membre. Il serait préférable que le tontinier mette en place deux cartes pour la même personne, chacun d'eux en gardant une. Sinon, un registre détenu par le tontinier pourrait suffire.

(10) C'est pour tenir compte du nombre important des membres de cette tontine et pour ne pas perturber les comptes du secrétaire que cette règle a été mise en place.

Deux monographies de règlement intérieur

Ces deux monographies ont été recueillies à Badou (préfecture de Wawa et à Sokode (préfecture de Tchaoudjo).

Le règlement intérieur de la tontine commerciale de Badou

Tout membre doit verser un droit d'inscription de 50 F CFA en même temps que la première rémunération du tontinier. Ce droit est utilisé pour l'achat de la carte de membre. Le versement minimum est de 100 F CFA. Aucun maximum n'est prévu.

Les versements périodiques ne sont pas obligatoires. Les retraits de fonds se font librement et sur présentation de la carte de membre qui sert de pointage.

En cas de perte de la carte le client perd normalement toute son épargne, mais ce tontinier fait tout pour que le client et lui s'entendent.

Les enfants et les apprentis sont exclus de cette tontine.

Le règlement intérieur de la tontine commerciale de Sokode

Le règlement intérieur se résume en ces termes :

- le tontinier se promène de client en client pour collecter les fonds;
- les clients exigent sa régularité et sa bonne foi;
- pour tout retrait ou avance, un délai de 24 heures est exigé du client;
- la perte de la carte de pointage entraîne aussi celle de l'épargne constituée. Exceptionnellement, le tontinier remet les fonds au client s'il le connaît bien.

Les modalités de collecte de l'épargne

Les mises et le choix des tours dans une tontine mutuelle

D'après notre enquête, l'âge des participants se situe entre 21 et 75 ans. Les participants de tranche d'âge compris entre 26 et 35 ans inclus, au nombre de 35 sur un total de 56 réponses, soit 62,5 %, sont des jeunes motivés à épargner.

Les deux sexes participent à la tontine mutuelle. Le sexe féminin, le plus important, totalise 30 participants soit 54 % des répondants. Les hommes ne représentent que 46 %.

Tableau I. Evolution d'une tontine mutuelle de 1971 à 1987.

Années	1971 à 1974	1974 à 1976	1977 à 1980	1981 à 1983	1983 à 1985	1985 à 1987
Mise hebdomadaire (F CFA)	200	200	100	1 000	1 000	1 000
Participants (nombre)	128	138	128	118	93	108
Montant du tour (F CFA)	25 600	27 600	12 800	118 000	93 000	108 000
Epargne de la période (F CFA)	3 276 800	3 808 800	1 638 400	13 924 000	8 649 000	11 664 000
Participants en retard	(1)	49	542	1 011	(1)	468 (2)
Participants remplacés		0	11	11	(1)	6 (2)

(1) Le secrétaire de cette tontine n'a pas pu retrouver les documents.

(2) Cette tontine étant en cours, ces chiffres sont provisoires.

Le nombre de participants diffère d'une tontine à l'autre. La plupart des fonctionnaires et des salariés se regroupent par dix. Les tontines mutuelles dont les participants sont nombreux se rencontrent surtout dans les campagnes et les villages.

Les participants viennent de divers horizons et ceux du voisinage sont plus nombreux et représentent plus de 35 % des répondants. Ceux qui ont le même emploi occupent la seconde place avec 22 %.

Outre ces origines, les participants ont des liens familiaux, d'amitié et de religion, etc. Une fois regroupés, les membres déterminent le montant des mises.

Les mises

Dans les villages, le tour est souvent de huit jours; les paysans n'ayant pas de salaire en fin de mois préfèrent épargner une somme fixe par semaine. La raison fondamentale qui motive la mise hebdomadaire est qu'au Togo, les marchés des campagnes s'animent chaque semaine ou tous les cinq jours et il vaut mieux faire le marché et économiser au moins le montant de la mise jusqu'au prochain tour. La mise hebdomadaire est fixe et se situe entre 100 F CFA et 2 000 F CFA généralement. La mise est souvent appelée part et une même personne peut prendre plusieurs parts suivant sa capacité financière avec l'accord des chefs tontiniers.

Généralement, le nombre de participants est égal au nombre de mises; une possibilité est donnée à chaque personne de miser plus d'une fois; dans ce cas, le nombre de mises et de tours est supérieur à celui des participants.

Le tour d'une tontine mutuelle créée depuis 1971 est d'une semaine. La mise hebdomadaire est fixée pour chaque période de tontine. Elle est de 200 F CFA respectivement pour les périodes 1971-1974 et 1974-1976; 100 F CFA⁽¹¹⁾ pour la période 1977-1980 et 1 000 F CFA pour chacune des trois périodes 1981-1983, 1983-1985, 1985-1987. Le nombre de membres se situe entre 93 et 138 personnes. L'épargne globale de chaque période de tontine se situe entre 1 638 400 F CFA et 13 924 000 F CFA (*Tableau I*).

(11) L'année 1977 est celle de la sécheresse où la famine a gagné une bonne couche de la population togolaise. Ce groupe, ne voulant pas supprimer cette tontine du fait de la réduction de l'épargne des membres, a décidé de ramener la mise de 200 F CFA à 100 F CFA.

Le choix des tours de levée ou de ramassage des fonds

Les levées-des tours posent un certain nombre de problèmes si les conditions de ramassage des fonds ne sont pas bien définies à l'avance.

Les paysans choisissent généralement leur tour de deux manières :

- *La première consiste à procéder au choix des tours, dès l'assemblée générale statuant sur le démarrage de la tontine par tirage au sort.* Cette méthode a pour avantage d'éviter les discussions et d'éliminer certains membres avides de prendre les premiers tours et qui, du fait du tirage, ont pris un tour un peu plus long⁽¹²⁾. Si le secrétaire n'est pas vigilant, les responsables de la tontine peuvent choisir eux-mêmes les tours qui leur conviennent le mieux, discrètement, avant de procéder au tirage au sort. Les changements de tours se négocient entre les membres.

- *La deuxième consiste à laisser aux responsables de la tontine l'initiative de décider de la levée des fonds à chaque tour.* A chaque réunion, les responsables choisissent le candidat du prochain tour. Les participants ne le connaissent pas toujours. Cette méthode permet aux membres en difficulté de négocier un tour pour régler leurs problèmes et répond surtout à l'esprit de solidarité qui gouverne les tontines mutuelles en Afrique. Elle n'est pas sans inconvénients. Les responsables, ne communiquant pas les noms, se réservent le premier tour et les fonds sont prêtés à des taux usuraires⁽¹³⁾. Il peut y avoir aussi discrimination dans l'octroi des tours par préférence de tel membre à tel autre, ce qui est souvent une cause de découragement.

Les mises dans une tontine financière

Les participants à une tontine financière sont de sexe masculin et féminin. Ils sont plus nombreux par groupe dans les campagnes que dans la ville et viennent de divers horizons. L'entrée n'est pas souvent libre car il faut jouir d'une bonne moralité et avoir l'accord des membres.

(12) C'est cette méthode qu'utilise le groupe de tontines que nous présenterons sous forme de monographie dans la dernière partie.

(13) Ces manipulations des responsables sont possibles parce que, par souci de discrétion, certains membres ne veulent pas que les membres et d'autres personnes sachent que ce sont eux qui ont négocié le prochain tour.

Les mises dans la tontine financière se font de deux manières :

- *La mise peut être unique et versée dès le démarrage de la tontine*; dans ce cas, son montant est élevé et varie selon les objectifs du groupe. Il peut atteindre 100 000 F CFA par personne. Ici, il n'y a pratiquement pas d'effort à l'épargne puisque l'existence du groupe est conditionnée par le souci de spéculation. C'est après avoir fait des économies (l'épargne préalable) que le groupe s'est constitué. Il s'agit d'une « banque de crédit informel » ayant pour but la rentabilisation des mises.

- *Les mises se collectent périodiquement* chaque semaine (dans les campagnes et villages) ou chaque mois (dans les villes pour les fonctionnaires, salariés, etc.).

Dans les villes, les participants sont en nombre limité et ne dépassent pas 50 personnes. La mise mensuelle varie de 1 000 F CFA à 50 000 F CFA selon la capacité financière de chacun.

Dans les campagnes, le nombre de membres atteint quelquefois 240 personnes et les mises s'échelonnent sur 52 semaines en général. Pour le groupe de tontines au Sud du Togo, la mise hebdomadaire est comprise entre 100 F CFA et 2 000 F CFA pour les années 1983 à 1986. La mise hebdomadaire minimum pour l'année 1987 est fixée à 500 F CFA⁽¹⁴⁾. Les membres qui n'ont pas la possibilité de cotiser ce montant minimum peuvent se regrouper; dans ce cas, le groupe se fait représenter par une personne qui opère en son nom et est seule reconnue par les responsables tontiniers.

Le *Tableau II* récapitule le nombre de membres et les mises.

Les mises et les périodes de levée dans une tontine commerciale

Les participants à la tontine commerciale sont des deux sexes. D'après l'enquête, 82 % des répondants sont du sexe féminin; les hommes ne représentent que 11 %. Comme son nom l'indique, la tontine commerciale est un domaine réservé aux commerçants et aux commerçantes, ce sont ces dernières qui détiennent tout le commerce au Togo; nous faisons ici allusion aux « Nana Benz » et aux « Nanettes »⁽¹⁵⁾.

(14) Pour sécuriser les fonds recueillis, ce groupe dispose d'un coffre-fort. La clé du coffre et le coffre se trouvent chez des responsables différents, ceci pour éviter le détournement des fonds.

(15) Les « nanettes » sont des jeunes femmes dont les activités commerciales fleurissent mais qui sont proches des Nana Benz. Les « Nana Benz » sont les femmes les plus riches. Ce sont elles qui utilisent le plus souvent les voitures Mercedes Benz.

Tableau II. Evolution des participants et des mises de 1983 à 1986.

Nombre de semaines	Mise par semaine F CFA	1983		1984		1985		1986	
		Nombre de personnes	Montant total	Nombre de personnes	Montant total	Nombre de personnes	Montant total	Nombre de personnes	Montant total
52	100	25	130 000	41	213 200	38	197 600	43	223 600
52	200	5	52 000	42	436 800	68	707 200	104	1 081 600
52	300	—	—	5	78 000	16	249 600	32	499 200
52	400	—	—	1	20 800	2	41 600	12	249 600
52	500	3	78 000	10	260 000	14	364 000	21	546 000
52	600	—	—	—	—	1	31 200	3	93 600
52	700	—	—	—	—	1	36 400	1	36 400
52	800	—	—	—	—	1	41 600	—	—
52	1 000	4	208 000	4	208 000	6	312 000	19	988 000
52	1 200	1	62 400	—	—	1	62 400	1	62 400
52	1 600	—	—	—	—	—	—	1	83 200
52	2 000	—	—	3	312 000	3	312 000	3	312 000
		38	530 400	106	1 528 800	151	2 355 600	240	4 175 600

L'âge des participants se situe entre 18 et 75 ans. Les participants de 18 à 35 ans inclus, au nombre de 39 sur un total de 65 personnes, soit 60 % sont des jeunes motivés à épargner pour développer leurs activités commerciales.

La tontine commerciale ne permettant aucun regroupement, les participants d'un même tontinier ne se connaissent pas. D'après l'enquête, 51 participants sur 67 ayant répondu, soit 76 %, ne connaissent pas le nombre de membres qui font partie de leur tontine commerciale. Si on ajoute à ce nombre les 7 participants ayant répondu qu'il y a plusieurs participants chez un même tontinier, ceux qui ne savent pas le nombre de membres qui opèrent chez un tontinier sont au nombre de 58, soit 87 % des répondants. Le nombre des participants dans une tontine commerciale est compris entre 4 et 2 000.

Les participants font des activités diverses partant des revendeuses aux tresseuses de cheveux. Les revendeuses représentent à elles seules 69 %, soit 46 participants contre 67 répondants.

Selon les résultats de l'enquête, 80 %, soit 53 participants sur 66 répondants, versent la même somme chaque fois. Le montant le plus misé est de 200 F CFA – 40 % –, suivi de près par les mises de 100 F CFA et 300 F CFA qui représentent chacune 17 % des 53 répondants. Ceux qui versent chaque fois 100 F CFA, 200 F CFA et 300 F CFA sont les plus importants (39 réponses) soit 74 % des répondants.

Les participants qui ne versent pas chaque fois la même somme sont au nombre de 13 sur 66. Nous remarquons que sur ces 13 participants, 5 cotisent en moyenne 300 F CFA soit 39 % des 13 répondants.

Sur 66 participants, 64 soit 96 % ont répondu qu'il y a un minimum de versement à faire au tontinier. Ce minimum est de 100 F CFA, 200 F CFA et 2 000 F CFA respectivement pour 61, 2 et 1 participants.

Un seul participant a répondu qu'il y a un maximum, 22 participants ont dit non et 44 participants n'ont donné aucune réponse. On remarque par là qu'il n'y a pratiquement pas de versement maximum.

S'agissant du nombre de versements au tontinier, 55 participants sur 63 répondants soit 87 % font 31 versements.

Les fonds se collectent le plus souvent au marché pour 52 participants, soit 80 % des 65 répondants. Le tontinier va chez 8 participants soit 12 %.

La durée de la tontine commerciale est généralement d'un mois. Le tontinier ramasse les fonds et les rétrocède aux participants à la fin du mois. Cette durée est d'un mois pour 62 participants soit 96 % des 65 membres ayant répondu à la question.

L'entrée dans la tontine commerciale ne doit pas poser de problèmes. Le tontinier, à la recherche des fonds, doit inspirer confiance pour que les clients

lui confient librement les fonds. D'après notre enquête, pour 65 participants, il est très facile d'entrer dans une tontine commerciale. Pour 59 participants, le tontinier ne refuse pas les clients mais au contraire, pour 38 participants, il va chercher d'autres clients.

Les finalités des tontines

Les objectifs que visent les membres d'une tontine sont spécifiques bien que certains se ressemblent. L'objectif principal souvent rencontré est l'effort d'épargne en vue d'acquérir certains biens ou de constituer un capital de commerce.

Les finalités d'une tontine mutuelle

La tontine mutuelle est par excellence un moyen de solidarisation, d'entraide, d'effort d'épargne de tous les membres. Les comportements qu'adoptent les membres vis-à-vis des fonds levés sont divers. La tontine mutuelle, crédit sans coût pour ceux qui lèvent les tours les premiers, comporte un coût d'opportunité.

Les raisons d'être d'une tontine mutuelle à travers l'enquête

Le sens de la solidarité est à la base de la création de groupes de tontines au Togo. On rencontre un cas particulier de tontine mutuelle introduite par une femme, Adjaratou Mame Yacine Diagne, connue pour son intégrité.

« Mame Yacine Diagne voulait à l'époque aider les femmes à accomplir le pèlerinage à La Mecque. Elle avait regroupé un millier de femmes qui versaient chacune une souscription annuelle de 1 000 F CFA et recevaient en contrepartie une carte de membre. Le montant des cotisations était déposé dans un compte. Puis, peu avant le départ en pèlerinage, les adhérentes faisaient le point, déterminaient combien de femmes pourraient se rendre à La Mecque et Mame Yacine Diagne faisait procéder au tirage en présence d'un huissier »⁽¹⁶⁾.

(16) Agence France Presse (AFP) : « La tontine pour le meilleur et le pire », paru dans le quotidien *La Nouvelle Marche du Togo*, n° 1924 du 14 mars 1986.

D'après le *Tableau III* ci-après, les principales raisons de participation aux tontines mutuelles les plus citées pour les 58 membres ayant répondu à cette question sont : effort d'épargner (29 %), réalisation de projets (21 %), capital de commerce (10 %), entraide (10 %), achats de biens et d'équipements (9 %).

Tableau III. Raisons de participation aux tontines mutuelles.

Raisons	Principales	Secondaires
Efforts d'épargne	17	4
Réalisation de projets	12	—
Capital de commerce	6	9
Entraide	6	1
Achat de biens et d'équipements	5	9
Terrain, construction et réparation	4	5
Règlement de dettes	2	8
Avoir un crédit sans intérêts	2	3
Achat d'un cyclomoteur	2	—
Intéresser et attirer les membres	1	—
Besoins familiaux	1	4
Dépenses funéraires et imprévus	—	11
Total	58	54

Il existe aussi des raisons secondaires de participation aux tontines mutuelles. Les plus citées sont : dépenses funéraires et imprévus (20 %) capital de commerce et achat de biens et d'équipements (17 %), remboursement des dettes (14 %).

Les raisons évoquées par un groupe de tontines mutuelles au sud du Togo sont très complètes; nous en proposons une monographie.

La monographie des raisons et rôle économique et social d'une tontine mutuelle

Les difficultés et l'impossibilité de trouver de l'argent à emprunter ont conduit les membres d'un village à s'organiser. C'est ainsi que ce groupe est constitué en vue de se prêter de l'argent; celui qui lève les fonds rembourse aux autres, chaque semaine, une partie des fonds levés.

La tontine mutuelle est aussi une forme d'épargne parce qu'elle permet à certaines personnes d'économiser une somme d'argent qu'elles ne pourraient pas mettre de côté seules.

Une fois l'engagement pris, la tontine mutuelle est un stimulant tant pour les membres que pour la production nationale. L'engagement pris oblige le

membre à se « débrouiller » pour ne pas être défaillant. Il doit faire un effort pour pouvoir survivre et économiser une somme égale à la mise hebdomadaire.

A force de se rencontrer de temps en temps, les membres qui ne s'entendaient pas finissent par renouer leurs liens. Selon le groupe, la tontine joue un important rôle de conciliation entre les membres.

L'usage des fonds est divers selon les objectifs de chacun.

- achats de terrain, de jeunes plants de palmier à huile, d'un bien qu'on rêve de posséder (bicyclette, mobylette, motos);
- construction d'une maison;
- augmentation de la surface cultivable des champs de céréales et de culture de rentes;
- saisie d'opportunités pour achat de certains produits agricoles en période d'abondance et leur revente en période de rareté,
- financement des études des enfants;
- ouverture d'un atelier (les jeunes titulaires d'un certificat de fin d'apprentissage et qui n'ont pas de moyens financiers suffisants utilisent les fonds levés pour s'équiper).

Les finalités d'une tontine financière

Comme la tontine mutuelle, la tontine financière est un moyen de solidarisation, d'entraide et surtout d'effort à l'épargne des membres. Contrairement à la tontine mutuelle il n'existe pas de tour pour les levées des mises; c'est en fin de période que les économies sont distribuées aux membres; d'autre part, les prêts se font à des taux d'intérêt beaucoup plus élevés que ceux des institutions financières togolaises.

Les raisons d'être d'une tontine financière

D'après les résultats de l'enquête, les raisons citées par les sept enquêtes sont les suivantes (*Tableau IV*).

Nous sommes surpris qu'aucun membre n'ait évoqué le gain en intérêt comme raison principale. Au cours de nos tournées d'investigation, les responsables étaient très réticents à nous donner des informations sur les intérêts facturés aux membres et non-membres. Selon nous, l'idée principale qui découle de la mise en place d'une tontine financière est d'avoir, en fin de période, des intérêts très élevés. Combien de fois n'avons-nous pas entendu dire que « cette année, les intérêts sont faibles; on n'a pas gagné beaucoup

Tableau IV. Raisons de participation à cette tontine.

Raisons	Principales	Secondaires
Capital de commerce	3	3
Achat de terrain et d'équipement	1	—
Eviter les usuriers	1	—
Bénéficier d'un prêt	1	—
Etre solidaire avec ses pairs	1	—
Rembourser des dettes	—	1
Nécessité d'épargner	—	1
Avoir un gain	—	1
Total	7	6

d'argent » ! L'idée d'avoir un gain est d'ailleurs plus importante que celle de solidarité et d'entraide en considérant les taux d'intérêts qui avoisinent quelquefois 120 % par an pour les membres et 240 % pour les non-membres.

L'esprit de gain et de spéculation prime lorsque ce sont des mises uniques en début de tontine.

C'est dans les raisons secondaires de participation à cette tontine qu'un membre a évoqué le terme « avoir un gain ».

Rôle économique et social d'une tontine financière

Banque d'Intervention Rapide (BIR) pour un groupe d'instituteurs et solidarité pour un autre, la tontine financière permet aux membres d'avoir un capital de commerce et d'acheter des biens d'équipements qui améliorent leurs conditions de vie. Pour ces deux groupes, les seuls produits importants qui leur reviennent sont les intérêts des prêts; néanmoins, les fonds qui ne sont pas prêtés sont habituellement investis dans des opérations d'achat de maïs, de farine de blé etc., en période d'abondance. Ces produits sont revendus à un prix plus élevé en « période de soudure ».

Dans un groupe de tontine financière de la préfecture de Yoto, les prêts ne se font qu'aux membres au taux d'intérêt mensuel de 10 %. S'il reste des excédents, ce groupe saisit les opportunités en les plaçant dans les activités suivantes :

- augmentation des surfaces cultivables et diversification des cultures,
- abattage de palmiers à huile,
- achat de certains produits agricoles en saison d'abondance et revente de ces mêmes produits agricoles en cas de pénurie.

Les finalités d'une tontine commerciale

Les raisons qui poussent les membres à avoir recours à la tontine commerciale sont multiples. Cette tontine commerciale n'est pas exempte de litiges qu'il faut tenter de résoudre.

Contrairement aux tontines mutuelle et financière, la solidarité importe peu au niveau de la tontine commerciale. En fait, les participants ne se connaissent pas et n'entretiennent que très peu de relations. En tant que commerçants, ils sont beaucoup plus motivés par l'effort d'épargne pour la constitution d'un capital de commerce, comme l'indique le tableau ci-après.

En effet, sur 69 réponses, 43 % font état d'un effort d'épargne et 15 % du désir de constituer un capital de commerce contre respectivement 29 % et 10 % pour la tontine mutuelle⁽¹⁷⁾.

Tableau V. Raisons de participation aux tontines commerciales.

Raisons	Principales	Secondaires
Effort d'épargne	30	1
Capital de commerce	10	15
Règlement de dettes	7	25
Besoins familiaux	6	2
Achat de biens	5	5
Réalisation d'un projet	3	—
Revenu mensuel	3	—
Faire face à certains besoins	2	3
Avoir un prêt	1	1
Achat de vêtements, articles ménagers	1	25
Terrain, construction, réparation	—	4
Support des enfants	—	7
Par imitation	1	—
Total	69	88

En dehors des raisons principales, il existe aussi des raisons secondaires de participation aux tontines commerciales. Les raisons les plus citées sont : règlement de dettes, achat de vêtements et d'articles ménagers (28 % chaque fois), capital de commerce (17 %).

(17) En fait, quelques personnes ont donné en même temps deux raisons principales. D'autres plus nombreuses ont donné plusieurs raisons secondaires.

Le crédit dans les tontines

En dehors de son rôle économique et social, la tontine mutuelle est un crédit sans intérêt mais qui comporte un coût d'opportunité. Le premier au tour — emprunteur universel — ne prête à personne. Le dernier au tour — prêteur universel — n'emprunte de personne. Les participants situés entre ces deux extrêmes se comportent comme prêteurs et emprunteurs. Le plus désavantagé des participants est le prêteur universel. Normalement, les prêts ne se font pas dans les tontines mutuelles mais, compte tenu de l'esprit de solidarité, les membres s'échangent les tours en cas de difficultés de l'un d'eux.

De même, dans les tontines commerciales, l'idée de crédit est quasiment absente. Sur les 67 membres enquêtés onze participants ont eu à demander une avance au tontinier. Ces avances sont gratuites pour quatre participants; deux participants ont payé des intérêts au taux de 3 % par mois; cinq participants n'ont donné aucune réponse. Pour sept participants sur les répondants, le montant des avances peut dépasser ce qui est versé au tontinier.

Ces deux formes de tontines sont beaucoup plus orientées vers l'épargne que vers le crédit. Nous ne traiterons ici que du crédit dans la tontine financière d'un groupe de paysans au Sud du Togo.

Les conditions à remplir par les demandeurs de crédit

Les fonds collectés sont prêtés normalement aux membres tout en respectant une proportion par rapport à la mise annuelle pour qu'à la fin de la période il n'y ait pas de défaillance dans le remboursement; aussi, le crédit maxima à octroyer à tout membre qui en fait la demande est-il fonction de sa participation annuelle (total des mises de chaque membre). Le taux moyen de crédit maximum est de 56,8 % de la mise annuelle.

Exceptionnellement, un non-membre peut solliciter un crédit et l'obtenir, mais dans des conditions différentes de celles exigées pour un membre.

Conditions de prêt à un membre

Chaque membre qui sollicite un crédit doit présenter deux témoins :

- Le premier aval pour un homme est obligatoirement son fils aîné âgé

d'au moins quinze ans⁽¹⁸⁾; le deuxième aval peut être son frère maternel ou un de ses amis. Ils sont tous solidairement responsables et tenus de rembourser au groupe, en cas de défaillance, le montant dû avant la fin de la date prévue pour le partage des intérêts et des mises.

— Dans le cas où le bénéficiaire du prêt est une femme mariée, c'est son époux qui se porte premier garant de la dette. Aussi, sa présence est-elle nécessaire lors de la remise des fonds à sa femme. Quant au second témoin, il peut être un enfant de la femme ou le frère de l'époux.

Conditions de prêt à un non-membre

Pour un non-membre, l'avaliseur principal est un membre de la tontine financière; c'est lui qui connaît les capacités de remboursement du non-membre. L'avaliseur ne peut emprunter toute somme d'argent sans que l'avalisé ait remboursé la totalité des fonds empruntés. En définitive, la mise de l'avaliseur sert de caution au remboursement des fonds prêtés à l'avalisé. Le prêt maximum tient compte des conditions ci-dessus évoquées et de la mise de l'avaliseur.

Un membre d'une tontine mutuelle qui n'a pas encore levé les fonds peut être autorisé à emprunter de l'argent auprès du groupe d'une tontine financière à condition toutefois que ses versements à la date de la demande de prêt soit au moins égale au montant du prêt sollicité.

Les fonds prêtés produisent des intérêts qu'il faut partager.

La facturation et le partage des intérêts

Le taux d'intérêt diffère selon qu'on est membre ou non de la tontine financière.

La facturation des intérêts

Le taux d'intérêt des prêts aux membres est de 10 % par mois. En réalité, l'emprunteur ne paie pas effectivement les intérêts de 10 % par mois puisqu'il récupère en fin d'année une partie de ces intérêts. Les intérêts des prêts sont payés terme échu à l'échéance d'un mois. Ils sont aussi porteurs d'intérêts en cas de non remboursement en fin de mois.

(18) En cas de décès du père, l'héritage revient à l'enfant; par conséquent, il est obligé de payer les dettes avant tout partage de cet héritage.

Les membres de la tontine mutuelle n'ayant pas encore levé les fonds, peuvent obtenir des prêts au taux mensuel de 20 %.

De peur de ne pouvoir récupérer tous les fonds prêtés avant Noël, moment du partage des intérêts, les responsables cessent de prêter de l'argent à la fin du mois de juillet de chaque année. Les fonds conservés par les quatre responsables au cours des trois premières années sont respectivement de 451 000 F CFA, 717 000 F CFA et 1 011 000 F CFA pour les années 1983, 1984 et 1985.

Ces fonds d'un montant élevé pourraient être placés dans des banques ou dans des caisses d'épargne⁽¹⁹⁾.

Le ramassage des mises et le partage des intérêts

A la fin de la période retenue, c'est-à-dire deux semaines avant Noël, chaque membre reçoit son dépôt augmenté des intérêts — ce sont des intérêts diminués des frais et charges engagés⁽²⁰⁾ au cours de l'année.

Les intérêts annuels totaux et par mise diminuent d'année en année. Les intérêts annuels par mise annuelle de 5 200 (100 F par semaine) sont de 1 150 F CFA pour 1983; 1 025 F CFA pour 1984; 925 F CFA pour 1985 et 720 F CFA pour 1986.

D'après le *Tableau VI*, les taux annuels de revenu qui correspondent à 52 fois la mise hebdomadaire sont de 22,1 % (1983); 19,71 % (1984); 18,75 % (1985); 13,85 % (1986).

Le taux d'intérêt normalement facturé aux membres est de 10 % par mois, soit 120 % par an. Il existe une désynchronisation entre les intérêts facturés aux emprunteurs (120 % par an) et le taux de revenu moyen annuel des quatre ans (18,60 %). L'explication qu'on peut en donner s'articule autour de deux points :

- le taux d'intérêt annuel étant trop élevé, ce sont les personnes qui veulent saisir certaines opportunités et celles qui ont des difficultés financières qui demandent un crédit; ainsi les fonds dorment dans les caisses des tontiniers en quête de preneurs;

- la suspension des prêts fin juillet entraîne une immobilisation des mises effectuées d'août à décembre et des encaissements sur remboursement des prêts.

(19) Les paysans préfèrent souvent conserver les fonds chez eux.

(20) Ces charges sont la rémunération de 200 F CFA par semaine attribuée au secrétaire, les frais de procédures contentieuses et d'achat de fournitures.

Tableau VI. Partage des intérêts.

Mise hebdomadaire	1983			1984			1985			1986		
	Nombre pers.	Intérêts annuels	Intérêts par mise annuelle	Nombre pers.	Intérêts annuels	Intérêts par mise annuelle	Nombre pers.	Intérêts annuels	Intérêts par mise annuelle	Nombre pers.	Intérêts annuels	Intérêts par mise annuelle
100	25	28 750	1 150	41	42 025	1 025	38	37 050	975	43	30 960	720
200	5	11 500	2 300	42	86 100	2 050	68	132 600	1 950	104	149 760	1 440
300	—	—	—	5	15 375	3 075	16	46 800	2 925	32	69 120	2 160
400	—	—	—	1	4 100	4 100	2	7 800	3 900	12	34 560	2 880
500	3	17 250	5 750	10	51 250	5 125	14	68 250	4 875	21	75 600	3 600
600	—	—	—	—	—	—	1	5 850	5 850	3	12 960	4 320
700	—	—	—	—	—	—	1	6 825	6 825	1	5 040	5 040
800	—	—	—	—	—	—	1	7 800	7 800	—	—	—
1 000	4	46 000	11 500	4	41 000	10 250	6	58 500	9 750	19	136 800	7 200
1 200	1	13 800	13 800	—	—	—	1	11 700	11 700	1	8 640	8 640
1 600	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	11 520	11 520
2 000	—	—	—	3	61 500	20 500	3	58 500	19 500	3	43 200	14 400
	38	117 300	34 500	106	301 350	46 125	151	441 675	76 050	240	578 160	61 920

Cette pratique s'étant révélée peu profitable au groupe, il importe de rechercher d'autres moyens pour permettre une rentabilité plus élevée des fonds disponibles.

Les litiges et leur résolution

Des conflits naissent tant au cours qu'à la fin des tontines.

Les conflits dans une tontine mutuelle

Pour faire face à leurs difficultés, certains demandent des services aux autres membres. Sur 48 répondants, 30 demandent des aides aux autres membres.

L'existence d'une entente entre les membres et les responsables tontiniers, le respect des conditions et obligations contenues dans le règlement intérieur sont nécessaires pour une bonne continuité des tontines mutuelles. Mais des conflits naissent parfois et poussent à la disparition de certains groupes de tontines. Ce sont surtout les derniers au tour qui récupèrent difficilement les fonds du tour. Les précautions que le groupe doit prendre pour limiter l'entrée des membres défaillants consisteraient en une étude de la capacité d'effort à l'épargne d'une part, et du couple « honnêteté-honorabilité » du chef tontinier d'autre part.

L'enquête a révélé que sur 57 répondants 40, soit 70 %, ont répondu qu'il n'y a jamais eu de conflits. Il en existe parfois (11 fois) et rarement (6 fois).

Les causes de ces conflits sont diverses et la plus fréquente est le retard dans le versement (12 fois cité).

Ces conflits ont été réglés par les membres (87 %, 13 fois cité) et par le président (2 fois cité, soit 13 %).

Le recours à la police, au tribunal et autres n'a pas été cité comme voie de règlement des conflits. Ce qui est normal et correspond à l'idée de solidarité et d'entraide des membres.

Les conflits dans une tontine financière

Nous donnerons ici un aperçu général des conflits souvent rencontrés dans les tontines financières avant d'analyser les conflits dans une tontine financière en milieu paysan.

Un aperçu général sur les conflits souvent rencontrés

Les tontines financières n'échappent pas aux litiges. D'après notre enquête, pour trois participants sur sept, il n'existe jamais de conflits. Les conflits naissent parfois pour les quatre autres participants. Les raisons de ces conflits se résument en ces termes : « quand les fonds prêtés ne rentrent pas » ; « quand il y a retard » ; « insolvabilité des emprunteurs ». Ces conflits sont réglés le plus souvent par les membres eux-mêmes ou par un comité.

Dans la tontine financière des instituteurs (Banque d'Intervention Rapide ou solidarité) un membre qui n'acquitte pas régulièrement sa cotisation pendant six mois perd son épargne et est exclu du groupe. Si ce membre doit au groupe, ses biens doivent être confisqués.

Ces règles sont à notre avis un peu exagérées ; un retard ou une suspension de versement ne saurait être la cause de la perte totale de l'épargne constituée. Il faudrait mieux prévoir une amende pour tout retard. Ceux qui suspendent leurs versements devraient purement et simplement être sanctionnés.

Les litiges nés de la collecte de l'épargne et des prêts

(a) Défaillance dans les dépôts

La défaillance est sanctionnée par le versement la semaine suivante d'une amende de 50 % du montant de la mise hebdomadaire en cause. Pour un retard d'une semaine donnée, au cours de la semaine suivante, le membre défaillant doit verser le montant nominal de la mise retardée (100 F CFA) augmentée de l'amende (50 % de 100 F) en plus de la mise de ladite semaine, soit $100 \text{ F} + 50 \text{ F} + 100 \text{ F} = 250 \text{ F}$.

Tout membre défaillant qui décide de participer à une nouvelle tontine financière est tenu de se conformer aux conseils des responsables tontiniers. Il lui est notamment demandé de réduire sa mise hebdomadaire conformément à ses capacités financières.

En revanche, lorsqu'un membre défaillant demande à être remplacé par une autre personne, la facturation des intérêts est suspendue et c'est à la fin de la période de la collecte de l'épargne qu'on lui remet le montant versé, augmenté des intérêts reçus et diminué des amendes. Si après trois versements, un membre ne se manifeste pas, le comité de la tontine envoie certains membres lui demander les raisons de son silence et, s'il y a lieu, l'obliger à se faire remplacer par une personne de son choix. Le membre défaillant peut laisser la possibilité aux responsables de la tontine de confier la suite des mises à un membre ou à toute autre personne ayant la possibilité financière de continuer. Les remplaçants extérieurs au groupe sont ceux qui ont été

forclos pour n'avoir pas saisi à temps les informations sur la date de démarrage de la tontine.

(b) Défaillance dans le remboursement des fonds prêtés

En cas de non-remboursement, les responsables tontiniers convoquent l'intéressé auprès du notable du village. Celui-ci a le devoir de tenter la récupération des fonds et au cas où il n'y arrive pas, il autorise les responsables à procéder à une saisie de tous biens de l'intéressé. Les biens saisis d'habitude concernent le plus souvent une bicyclette. Depuis quatre ans que cette tontine financière existe, il n'a été saisi que deux bicyclettes⁽²¹⁾. La première personne a remboursé très rapidement ses dettes et a pu retirer sa bicyclette. La deuxième personne n'ayant pas les moyens, et pour que les responsables ne déçoivent pas les membres, l'un d'eux a remboursé la dette et a repris à titre de gage la bicyclette qu'il utilise jusqu'au moment où le défaillant règlera sa dette.

Ces deux bicyclettes ont été déposées en garantie pour couvrir le remboursement des fonds prêtés.

Un membre emprunteur défaillant au cours d'une tontine a la possibilité de faire partie d'une nouvelle tontine financière, mais il n'est plus autorisé à emprunter de l'argent à ce groupe.

Selon ce groupe de tontines, aucune action en justice n'a été introduite pour faire rembourser les dettes; comme nous l'avons dit, c'est le notable ou le chef du village qui règle ces problèmes en respect des coutumes.

En cas de défaillance dans le remboursement d'un non-membre, c'est l'avaliseur qui est poursuivi et il doit lui-même rembourser la dette de l'avalisé. Au cas où le membre avaliseur demande au groupe de l'aider à récupérer ses fonds, les procédures décrites ci-dessus sont utilisées. Il est interdit au non-membre défaillant de recourir à un crédit les années suivantes. L'avaliseur membre est mis en garde contre toute caution de sa part mais n'est pas sanctionné du fait d'avoir donné son aval.

Les conflits dans la tontine commerciale

D'après les tontiniers, les divers conflits naissent le plus souvent de la perte de la carte de membre et il est difficile de dédommager le membre parce que,

(21) Ces actions de saisie sont mal perçues par les paysans et c'est un déshonneur de se voir confisquer un bien dont on fait périodiquement usage.

comme nous l'avons dit précédemment, aucun double de la carte de membre ne se trouve chez le tontinier. Les résolutions de ces conflits se font à l'amiable pour éviter la police, la gendarmerie et le tribunal.

Selon les membres, dans 83 % des cas, il n'existe jamais de conflits dans la tontine commerciale; pour sept membres, soit 11 % des 66 répondants, il existe parfois des conflits; pour quatre membres, soit 6 %, les conflits sont rares.

« S'il est du devoir du participant de s'acquitter régulièrement de sa quote part, le tontinier a, lui, la mission de collecter l'épargne et de la reverser aux bénéficiaires. Cependant, il n'est pas étonnant de constater que certains tontiniers, surtout ceux du « Yes, Yes » dérobent l'épargne de leurs clients en disparaissant⁽²²⁾. Certains participants, surtout les musulmans, après plusieurs tentatives infructueuses de recouvrement, s'en remettent à Dieu.

Les principales raisons de conflits sont : défaut de remboursement du tontinier, 18 fois cité, soit 58,06 % des 31 répondants, retard dans le remboursement du tontinier, 6 fois cité soit 19,35 %, fuite du tontinier, 5 fois cité soit 16,13 %, enfin irrégularité du tontinier et perte de la carte, une fois chacune.

Dans la plupart des cas, la résolution des conflits se fait le plus souvent par entente entre les clients et le tontinier (42 fois citée, soit 77,78 % des 54 répondants), par la police (8 fois citée soit 14,82 %), confiée à Dieu (2 fois citée soit 3,70 %), enfin par le chef du quartier... ou par rupture avec le tontinier, une fois chacun.

Dans les tontines commerciales, ce ne sont pas seulement les membres qui sont souvent perdants; les tontiniers subissent aussi des pertes. Un tontinier de Koma III de Sokode (centre du Togo) a perdu une somme de 60 000 F CFA. Un autre de Dapaong (extrême nord du Togo) a dû faire face à un manquant de 150 000 F CFA; cette perte provient d'une erreur de pointage ou d'un excès de remboursement.

(22) Dansou A. « Les groupements d'épargne et leur impact sur l'activité des banques secondaires », Mémoire de maîtrise de gestion ESTEG, 1986, pp. 19-20.

Conclusion

L'épargne et le crédit informels jouent un important rôle dans l'amélioration des conditions de vie des paysans tant au Togo qu'en Afrique. Pour conclure ce chapitre nous dirons que :

- Lorsqu'une tontine mutuelle est organisée dans de bonnes conditions avec des membres sérieux, il y a beaucoup d'avantages, entre autres :

- prêts bancaires sans intérêts,
- occasion de nouer des relations et de se rendre des services,
- dispense de tracas qui entourent les demandes de prêts bancaires,
- l'effort d'épargne. L'inconvénient est que les derniers au tour financent tout le monde et prennent un grand risque.

- La tontine financière possède un système de crédit à conditions moins favorables. Les intérêts facturés tant aux membres qu'aux non-membres sont très élevés : 36 % à 360 % par an contre 12 à 36 % par an chez les Coopec. Le crédit maximum à obtenir ne dépasse pas souvent la mise totale de toute la période de la tontine. L'un des groupes de tontines, objet de monographie, fixe le prêt maximum en moyenne à 60 % de l'épargne annuelle du membre contre 200 % de l'épargne préalablement constituée chez les Coopec. Les causes de défaillance de certains responsables tontiniers sont les suivantes :

- la clé et le coffre se trouvent chez un même responsable,
- l'absence de contrôle périodique des fonds du coffre et des intérêts,
- la surface financière des responsables est très légère, ce qui ne devrait pas inspirer confiance aux membres.

- La tontine commerciale est plus orientée vers l'épargne que vers le crédit. Les raisons qui poussent à son recours sont diverses. Mais elle comporte certains risques liés à la perte de la carte de membre et à la disparition du tontinier. Ces risques peuvent être réduits, d'une part par la mise en place d'un double de la carte de membre ou d'un registre que détiendra le tontinier, d'autre part par l'honnêteté du tontinier.

Annexe 1. Résultats quantitatifs, d'une épargne mutuelle.

Ville et nombre de groupes	Nombre de participants	Versement périodique par personne en F CFA	Durée de la période	Montant de la tontine F CFA	Durée de la tontine	Montant global épargné F CFA	Date de départ de la tontine actuelle	Date de la création initiale
LOME								
1 Groupe enseignants collège protestant	10	20 000	1 mois	200 000	10 mois	2 000 000	Sept 1985	Sept. 1978
2 Groupe modélistes de Lom-Nava	30	11 000	1 mois	330 000	30 mois	9 900 000	Av 1985	Oct. 1979
3 Groupe revendeuses de pagnes Grand Marché	20	50 000	1 mois	1 000 000	20 mois	20 000 000	Fév. 1986	Mars 1985
4 Groupe femmes d'Afanyankomè	8	10 000	1 mois	80 000	8 mois	640 000	Fév. 1986	Avr. 1984
5 Groupe Fons Amoutivé	70	2 000	1 mois	140 000	70 mois	9 800 000	Nov 1985	Janv. 1980
6 Groupe sages-femmes centre de Santé de Nutsape	4	5 000	1 mois	20 000	4 mois	80 000	Janv. 1986	Janv 1986
7 Groupe fonctionnaires ministère des Mines	5	20 000	1 mois	100 000	5 mois	500 000	Janv 1986	Janv. 1986
8 Groupe femmes ministère des Mines	9	15 000	1 mois	135 000	9 mois	1 215 000	Janv. 1986	Janv. 1986
9 Groupe fonctionnaires ministère de l'Enseignement technique	10	10 000	1 mois	100 000	10 mois	1 000 000	Janv. 1986	Janv. 1986
10. Groupe fonctionnaires ministère de la Santé	10	10 000	1 mois	100 000	10 mois	1 000 000	Fév. 1986	Fév 1985

Annexe 1. Suite.

11	Groupe fonctionnaires du ministère de l'Economie	15	20 000	1 mois	300 000	15 mois	4 500 000	Sept. 1985	Sept. 1983
	Totaux partiels	191	173 000		2 505 000		50 635 000		
KPALIME									
1.	Groupe revendeuses marché Kpalimé	30	500	8 jours	15 000		450 000	Janv. 1986	1983
2.	Groupe instituteurs école centrale	10	10 000	1 mois	100 000	10 mois	1 000 000	Sept. 1985	Sept. 1984
3	Groupe enseignants école catholique	8	1 400	1 sem.	11 200	8 sem. ou 2 mois	89 600	Janv. 1986	Janv. 1986
4.	Groupe fonctionnaires ville de Kpalimé	10	15 000	1 mois	150 000	10 mois	1 500 000	Oct. 1985	Oct. 1984
5.	Groupe Mission évangélique	5	6 000	1 mois	30 000	5 mois	150 000	Sept. 1985	Sept. 1985
6	Groupe enseignants Endje	10	10 000	1 mois	100 000	10 mois	1 000 000	Oct. 1985	Oct. 1985
	Totaux partiels	73	42 900		406 200		4 189 600		
BADOU									
1	Groupe UNFT	110	200	1 sem.	22 000	110 sem.	2 420 000	1985	1983
2	Groupe femmes marché	10	2 000	1 sem.	20 000	10 sem.	200 000	Févr. 1986	1978
3.	Groupe enseignants CEG Badou	5	5 000	1 mois	25 000	5 mois	125 000	1 ^{er} jan. 86	1979
4.	Groupe enseignants de la ville	15	5 000	1 mois	75 000	15 mois	1 125 000	Janv. 1986	Janv. 1986

Annexe 1. Suite.

5	Groupe instituteurs	16	10 000	1 mois	100 000	10 mois	1 000 000	Févr. 1986	Mars 1985
6	Groupe professeurs	6	20 000	1 mois	120 000	6 mois	720 000	Janv. 1986	Sept. 1984
	Totaux partiels	156	42 000		362 000		5 590 000		
<i>ATAKPAME</i>									
1.	Groupe revendeuses de poissons	15	1 000	1 sem.	15 000	15 sem.	225 000	Fév. 1986	1984
2.	Groupe instituteurs Nyékona	2	10 000	1 mois	20 000	2 mois	40 000	Mars 1986	Mars 1986
3.	Groupe enseignantes	10	15 000	1 mois	150 000	10 mois	1 500 000	Sept. 1985	Sept. 1982
4	Groupe fonctionnaires	10	10 000	1 mois	100 000	10 mois	1 000 000	Nov. 1985	Nov. 1985
	Totaux partiels	37	36 000		285 000		2 765 000		
<i>SOKODE</i>									
1.	Groupe femmes Kossobio	7	1 000	1 sem.	7 000	7 sem.	49 000	Mars 1986	Oct. 1985
2	Groupe « Fonctionnaires »	10	10 000	1 mois	100 000	10 mois	1 000 000	Sept. 1985	Sept. 1985
3	Groupe « El Hadj Seidou »	100	1 000	1 sem.	100 000	100 sem.	10 000 000	Janv. 1986	1984
	Totaux partiels	117	12 000		207 000		11 049 000		

Annexe 1. Suite.

KARA										
1	Groupe femmes de marché Kara	100		1 000	1 sem.	100 000	100 sem.	10 000 000	Mars 1985	1980
2.	Groupe des sal. CEET	10		10 000	1 mois	100 000	10 mois	1 000 000	Avr. 1986	Janv. 1985
3.	Groupe agents CEET	10		10 000	1 mois	100 000	10 mois	1 000 000	Janv. 1986	Janv. 1986
4	Groupe revend. pagnes et cigarettes.	10		30 000	1 mois	300 000	10 mois	3 000 000	Avr. 1985	1983
5	Groupe agents UTB	6		20 000	1 mois	120 000	6 mois	720 000	Nov. 1985	Nov. 1985
Totaux partiels		136		71 000		720 000		15 720 000		
DAPAONG										
1.	Groupe fonct. d'agr.	10		10 000	1 mois	100 000	10 mois	1 000 000	Janv. 1986	Janv. 1985
2.	Groupe DRDR	10		20 000	1 mois	200 000	10 mois	2 000 000	Nov. 1985	Mars 1984
3.	Groupe serv. prot. des végétaux	10		20 000	1 mois	200 000	10 mois	2 000 000	Janv. 1986	Janv. 1985
Totaux partiels		30		50 000	1 mois	500 000	10 mois	5 000 000		
Totaux généraux		740		427 100		4 985 200		94 948 600		

Annexe 2. Résultats quantitatifs d'une épargne commerciale

Ville et désignation de la tontine	Nombre de clients	Chiffre d'affaires journalier F CFA	Nombre de jours retenus dans le mois	CA Mensuel F CFA	CA Annuel F CFA
LOME					
1. Tontine Sista	150	50 000	30	1 500 000	18 000 000
2. Tontine coopérative daily so-wing	100	45 000	30	1 350 000	16 200 000
3. Tontine Ohini	50	20 000	30	600 000	7 200 000
4. Tontine Elhadj Tchamana	550	790 000	30	23 700 000	284 400 000
Totaux partiels	850	905 000	30	27 150 000	325 800 000
KPALIME					
1. Tontine Domkpo	153	40 000	30	1 200 000	14 400 000
2. Tontine Amadou	150	30 000	30	900 000	10 800 000
3. Tontine Aliou	280	50 000	30	1 500 000	18 000 000
Totaux partiels	583	120 000	30	3 600 000	43 200 000
BADOU					
1. Tontine Mawuli	154	65 000	30	1 950 000	23 400 000
Totaux partiels	154	65 000	30	1 950 000	23 400 000
ATAKPAME					
1. Tontine Crédit pour tous	150	35 000	30	1 050 000	12 600 000
Totaux partiels	150	35 000	30	1 050 000	12 600 000

Annexe 2. Suite.

<i>SOKODE</i>						
1. Tontine Elhadj Salifou	250	90 000	30	2 700 000	32 400 000	
2. Tontine Elhadj Seidou	150	36 000	30	1 080 000	12 960 000	
3. Tontine Souradjji	75	15 000	30	450 000	5 400 000	
Totaux partiels	425	141 000	30	4 230 000	50 760 000	
<i>KARA</i>						
1. Tontine Elhadj Idrissou	200	40 000	30	1 200 000	14 400 000	
2. Tontine Crédit pour tous	100	20 000	30	600 000	7 200 000	
Totaux partiels	350	60 000	30	1 800 000	21 600 000	
<i>DAPAONG</i>						
1. Tontine Elhadjji Sidi	150	35 000	30	1 050 000	12 600 000	
Totaux partiels	150	35 000	30	4 050 000	12 600 000	
Totaux généraux	2 612	1 361 000	30	40 830 000	489 960 000	

PARTIE III

Dynamique et rationalité des tontines : La finance informelle au secours du développement

Introduction

En considérant les raisons qu'avaient les personnes de participer aux tontines et l'usage qu'elles faisaient des capitaux, les enquêtes examinées ont bien montré l'importance des motivations sociales. Elles ont surtout mis l'accent, comme les monographies qui les ont précédées, sur les implications financières de ces opérations. C'est cet aspect qui est pris en compte dans l'analyse que plusieurs auteurs nous proposent maintenant.

N. Mourgues a essayé de formaliser le fonctionnement de la tontine mutuelle en calculant les positions débitrices et créditrices des participants, comme M. Lelart l'a fait en annexe à sa première monographie. Mais c'est la tontine financière qui est à cet égard la plus intéressante. A partir des différents schémas proposés par T. Pairault, elle suppose d'abord que les positions débitrices et les positions créditrices sont indépendantes, ce qui lui permet d'explicitier les taux d'intérêt. Mais cette hypothèse ne lui semble pas réaliste. En supposant au contraire que les opérations de prêts et d'emprunts sont liées, elle démontre qu'il n'est plus possible d'explicitier les taux d'intérêt que les agents perçoivent et paient au sein de la tontine.

Il s'ensuit qu'il est très difficile d'expliquer comment la variable temps est prise en compte. Comment dès lors peut-on financer une certaine accumulation avec un système de prêts et d'emprunts dans lequel les agents ne peuvent pas intégrer le facteur temps dans leurs calculs ? Et comment peut-on favoriser le développement d'un tel système quand on veut faciliter l'investissement ?

C'est sans doute que la rationalité de ces pratiques n'est pas d'ordre économique et que la finance informelle ne se comprend que par rapport à l'économie informelle. J.M. Servet analyse cette relation qui n'est pas exclusive d'une relation avec la finance institutionnelle et l'économie offi-

cielle. Au-delà des rapports qui unissent parfois les tontines et les banques, il compare les deux systèmes et tente d'expliquer l'échec des banques en Afrique en même temps que le succès des tontines qui sont de toute évidence mieux adaptées que celles-là. C'est pourquoi l'économie informelle tend à s'autofinancer. Cette supériorité qui tient à l'enracinement dans les cultures locales et à la capacité permanente à se moderniser est loin cependant d'être absolue. C'est pourquoi l'auteur souhaite que les banques cherchent enfin à s'adapter et surtout que les Etats élaborent une politique appropriée.

Cela a été fait à Taiwan où les tontines ont été légalisées au début du siècle sous l'impulsion des Japonais. T. Pairault nous conte cette expérience intéressante qui a vu l'éclosion de « sociétés de tontines » par lesquelles une activité populaire informelle s'est trouvée transformée en une activité financière formalisée. En s'appuyant sur des exemples concrets, l'auteur décrit le fonctionnement de ces nouvelles institutions dans lesquelles l'ordre des levées peut toujours être déterminé par tirage au sort ou par enchères. Et il décrit l'évolution de ces sociétés de tontines dont l'organisation a été modifiée, mais aussi le statut quand elles sont devenues des banques de PME. Cela n'a pas empêché qu'apparaissent des sociétés de tontines *off shore*, si l'on peut dire, et que le secteur informel finance encore 14 % des besoins de capitaux de l'économie taiwanaise.

C'est également la relation des secteurs financiers institutionnel et informel qu'analyse P. Hugon après avoir rappelé l'inadéquation du premier face au développement, laquelle s'est encore accrue dans la décennie 70 comme dans la suivante pour des raisons qui sont chaque fois relevées. Il souligne l'hétérogénéité du second qu'il ne faut pas réduire aux associations tontinières. Et il oppose la thèse de la répression financière qui explique le développement de la finance informelle par des blocages de la finance institutionnelle et l'analyse structuraliste pour laquelle la première reste indépendante de la seconde à laquelle elle est cependant liée de multiples façons.

C'est en guise de conclusion que J.L. Lespès s'interroge sur la logique profonde de ces comportements d'épargne. La personnalisation des relations et la solidarité qui s'ensuit entre les participants d'une tontine sont les signes extérieurs d'une mécanique de réciprocité garantissant que ce que chacun donne aujourd'hui sera compensé par ce que les autres lui donneront demain. Les tontines ne seraient alors qu'une nouvelle manifestation de l'économie du don, chère à M. Mauss, dans laquelle l'équivalence n'est assurée que dans le temps, sans qu'un système de prix permette de garantir l'équilibre entre les prestations.

De telles pratiques n'ont pas seulement survécu à l'évolution des sociétés, elles ont permis d'absorber l'impact des changements qui ont bouleversé les rapports sociaux et que l'auteur analyse fort bien. Leur maintien a suscité diverses interprétations. Il s'explique aussi par un coût d'utilisation qui, quoique élevé, reste sensiblement inférieur au coût de l'utilisation de la finance institutionnelle dont les défaillances sont faciles à repérer. En définitive, parce qu'elles sont capables de s'adapter en permanence, les tontines constituent un véritable creuset pour des innovations au sens le plus moderne du mot. L'auteur met l'accent sur cet aspect dynamique en montrant quelques-uns des changements qui ont affecté ces pratiques et qui ont modifié les caractéristiques de ces associations. Tout en restant informelles, les unes et les autres sont capables de s'adapter et, du même coup, de se moderniser. Elles constituent un domaine privilégié de l'innovation financière en Afrique.

10

Réflexions sur les mécanismes financiers des systèmes tontiniers

Nathalie MOURGUES

Institut Orléanais de Finance, Université d'Orléans, BP 6739, 45067 Orléans Cedex 02, France

Introduction

La tontine est un système de prêt et/ou d'emprunt, informel s'il en est, qui présente des caractéristiques financières étonnantes, du moins si l'on applique la logique financière qui gouverne le fonctionnement des économies industrialisées.

La première caractéristique que l'on observe, et ce dans certaines formes courantes de tontines, c'est l'absence d'intérêts payés par l'emprunteur et par conséquent d'intérêts reçus par le prêteur. Cette première caractéristique se remarque, semble-t-il, dans ce qu'il convient d'appeler les tontines mutuelles ou tournantes selon la différenciation retenue par M. Lelart⁽¹⁾. La deuxième caractéristique est relative, elle, aux tontines dites financières, toujours selon la distinction du même auteur. Dans cette deuxième forme de tontine en effet,

le service de « prêt de monnaie » paraît être rémunéré, contrairement à la tontine mutuelle, mais les taux d'intérêt, de prêt et d'emprunt, ne sont pas explicités.

L'objet de cet article est d'analyser la situation financière des participants à une tontine et de répondre à la double question que l'on peut se poser lorsqu'on envisage la tontine selon les règles financières courantes qui règlent la circulation des flux financiers entre les agents. En premier lieu, à supposer que les agents ont une préférence pour le présent, existe-t-il des conditions, et quelles sont-elles, qui permettent au système tontinier d'être équitable, économiquement parlant, pour les participants, et d'être équilibré ? En second lieu, et cette question concerne les tontines financières, est-il possible d'explicitier les taux d'intérêt implicitement contenus dans le paiement des enchères que doivent proposer les participants pour avoir le droit de lever la tontine à une date donnée ?

On traitera, d'abord, de la première question à travers l'analyse du fonctionnement de la tontine mutuelle. On examinera, ensuite, le problème de la détermination des taux d'intérêt selon deux des approches analytiques possibles.

De l'évaluation de la position financière des agents dans la tontine mutuelle

Après avoir formalisé le fonctionnement de la tontine mutuelle, nous serons à même d'analyser les conditions qui assurent aux agents une position financière économiquement équitable et qui garantissent l'équilibre du système.

(1) « L'épargne informelle en Afrique. Essai de typologie des tontines », les Cinquièmes Journées internationales d'économie monétaire et bancaire du GRECO Monnaie et Financement, Clermont-Ferrand, 9-10 juin 1988.

Formalisation du fonctionnement de la tontine mutuelle

Selon M. Lelart⁽²⁾, la tontine mutuelle se fonde sur des relations personnelles qui unissent les participants; sa vocation est avant tout sociale.

Quatre principes permettent de la définir :

(1) Elle est un circuit fermé de financement, circuit de prêts et d'emprunts dans lequel il n'y a pas création de nouveaux moyens de paiement : elle est donc un financement par mobilisation de l'épargne.

(2) Dans ce circuit de financement, le stock initial de fonds est nul, de même que le stock final. Comme par ailleurs il n'y a pas création de monnaie, tous les flux de sorties de fonds doivent être alimentés par des flux d'entrées.

(3) La somme mise en jeu est la troisième caractéristique de base : le montant de la tontine dépend de deux paramètres :

- le nombre de participants,
- la mise de chacun des participants.

(4) La durée de la tontine : elle oscille entre un nombre minimum de périodes qui est égal au nombre de participants et un nombre maximum correspondant à un multiple de ce minimum selon le nombre de renouvellements.

Afin d'en analyser le fonctionnement, considérons une tontine avec :

- n le nombre de participants.
- a la somme déposée par chacun des participants à chaque période.
- $0, 1, 2, \dots, t, \dots, T$ les périodes correspondant aux n levées de la tontine par les n participants.
- $1^{\text{er}}, 2^{\text{e}}, \dots, j^{\text{e}}, \dots, n^{\text{e}}$ les individus classés et désignés selon l'ordre de levée de la tontine.
- $A_1, A_2, \dots, A_j, \dots, A_n$ le montant des levées.

Périodes	0	1	2	t	T
Levée de la tontine par :	1^{er}	2^{e}	3^{e}	j^{e}	n^{e}
Montant levé :	A_1	A_2	A_3	A_j	A_n

(2) *Op. cit.* juin 1988. Cf. également du même auteur :

— « Les informalités financières : le phénomène tontinier », Actes du colloque « Pratiques informelles comparées : les fondements de la non-légalité », Nouakchott, 8-10 décembre 1988.

— « Finance informelle et comptes nationaux dans les pays en voie de développement », Actes du Troisième Colloque de Comptabilité nationale de l'Association de comptabilité nationale, Paris, 12-14 décembre 1988.

Le montant de la tontine, qui correspond aussi au montant de chacune des levées, est :

$$A_j = a(n-1)$$

avec $A_1 = A_2 = A_j = A_n$.

Soit, par ailleurs, $S_1, S_2, \dots, S_j, \dots, S_n$ le résultat net de l'opération pour chacun des participants.

Les échéanciers des participants s'établissent, en conséquence, comme indiqué dans le tableau ci-après (*Tableau I*) :

Tableau I. Echéanciers des n participants.

Périodes	Participants					Total ligne
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	j ^e	n ^e	
0	$+a(n-1)$	$-a$	$-a$	$-a$	$-a$	0
1	$-a$	$+a(n-1)$	$-a$	$-a$	$-a$	0
2	$-a$	$-a$	$+a(n-1)$	$-a$	$-a$	0
...	...	...	...	...	...	...
t	$-a$	$-a$	$-a$	$+a(n-1)$	$-a$	0
...	...	...	...	...	...	...
T	$-a$	$-a$	$-a$	$-a$	$+a(n-1)$	0
Résultat net	S_1	S_2	S_3	S_j	S_n	—

Pour que $S_1 = S_2 = S_j = S_n = 0$, il apparaît, à l'évidence, que les agents doivent avoir un taux de prêt ou d'emprunt égal à zéro.

A cette étape du raisonnement une conclusion s'impose : *apparemment* la variable temps est exclue dans le système tontinier et la préférence pour le présent n'est l'objet d'aucune rémunération. En conséquence de deux choses l'une. Ou bien les agents n'ont pas effectivement une préférence pour le présent et le système apparaît juste économiquement parlant. Ou bien les agents ont une préférence pour le présent, et dans cette deuxième hypothèse, plus vraisemblable, on peut démontrer qu'il y a alors des individus qui tirent un gain net de l'opération tandis que d'autres enregistrent une perte nette.

C'est la démonstration de ce phénomène, qu'il convient maintenant de développer. Après quoi nous serons à même de rechercher les conditions qui permettent à chaque participant d'obtenir une position neutre, c'est-à-dire sans gain, ni perte, et cela malgré l'hypothèse de comportement selon laquelle les individus ont une préférence pour la consommation présente.

Les conditions d'équilibre dans la tontine

Supposons qu'il existe une préférence pour le présent et que cette préférence soit identique pour tous les participants. Soit par ailleurs, VA_{S1} , VA_{S2} ,... VA_{Sj} ,... VA_{Sn} les valeurs actualisées des résultats nets pour chacun des agents 1, 2,... j,..., n et i le taux d'intérêt commun à tous les agents.

Il advient :

$$VA_{S1} = + a(n-1) - a(1+i)^{-1} - a(1+i)^{-2} - \dots - a(1+i)^{-n+1}$$

$$VA_{S2} = - a + a(n-1)(1+i)^{-1} - a(1+i)^{-2} - \dots - a(1+i)^{-n+1}$$

$$VA_{Sj} = - a - a(1+i)^{-1} - \dots + a(n-1)(1+i)^{-j+1} - \dots - a(1+i)^{-n+1}$$

$$VA_{Sn} = - a - a(1+i)^{-1} - \dots + a(n-1)(1+i)^{-n+1} - \dots - a(n-1)(1+i)^{-n+1}$$

Pour déterminer les valeurs de VA_{Sj} , il faut distinguer deux cas de figure selon que n est un nombre impair ou un nombre pair.

Premier cas : n est un nombre impair

Posons : $n = 2m + 1$ avec $n = 1, 2 \dots m, (m+1) \dots 2m, 2m, (2m+1)$.

Il advient :

- pour les individus de 1 à m la valeur actualisée du résultat net est supérieure à zéro :
 $VA_{Sj} > 0$ pour $j = 1, 2 \dots m$,
- pour le $(m+1)^{ième}$ individu la valeur actuelle du résultat net est égale à zéro :
 $VA_{Sj} = 0$ pour $j = (m+1)$,
- pour les $(m+2)$ au $(2m+1)^{ième}$ individu la valeur actuelle est inférieure à zéro :
 $VA_{Sj} < 0$ pour $j = (m+2), \dots (2m+1)$.

Ainsi, il apparaît qu'en valeur actualisée les résultats nets de l'opération se modifient en fonction de l'ordre dans l'échelle de la levée de la tontine : dans le premier groupe les membres sont plus emprunteurs que prêteurs, comme le taux d'intérêt effectif est nul leur résultat net est positif; dans le deuxième groupe c'est l'inverse que l'on observe : le résultat net de l'opération devient négatif car les individus sont plus prêteurs qu'emprunteurs sans

pour autant recevoir de contrepartie; quant à l'individu qui se trouve dans la position médiane il équilibre ses prêts et ses emprunts et son opération présente un résultat net égal à zéro.

Deuxième cas : n est un nombre pair

Soit $n = 2m$. Dans ce cas les valeurs actualisées des résultats sont positives du 1^{er} au $m^{\text{ème}}$ individu, et négatives du $(m+1)$ au $(2m)^{\text{ème}}$ individu.

Ces résultats montrent que de deux choses l'une. Soit les agents n'ont pas une préférence pour le présent, ce qui serait pour le moins surprenant, et dans cette hypothèse le prix nul du temps qu'implique l'absence d'intérêts versés et/ou reçus s'explique. Soit il existe une préférence pour le présent et dans cette deuxième hypothèse de comportement les participants peuvent réaliser des gains ou des pertes nets selon leur ordre dans la levée de la tontine. Ce résultat dans cette deuxième hypothèse ne tient cependant pas compte du fait qu'il peut y avoir renouvellement de la tontine et qu'à l'occasion de chacun de ces renouvellements une rotation dans l'ordre des levées peut être instaurée entre les participants.

En effet, le renouvellement de la tontine et la modification de l'ordre des levées peuvent permettre d'assurer une compensation, à terme, entre l'ensemble des gains et l'ensemble des pertes réalisés par chaque participant. La question devient alors : quel est le nombre de renouvellements qui permet de réaliser cette compensation ? Ce nombre doit être égal au nombre de participants. Par ailleurs, à chacun de ces renouvellements, la place dans l'ordre des levées pour chacun des participants doit se modifier : elle doit être décalée d'un rang de manière à ce que progressivement d'emprunteurs nets les individus deviennent prêteurs nets et vice versa, que les prêteurs nets deviennent emprunteurs nets. Cela dit, il convient de souligner que cette compensation n'est totale que tout autant que les individus accordent le même prix à la valeur temps et que ce prix reste lui-même constant dans le temps. C'est, donc, sous tout un ensemble de conditions que la tontine mutuelle peut fonctionner économiquement, et ce, tout en retenant l'hypothèse la plus réaliste que les individus ont une préférence pour la consommation présente sur la consommation future.

Concrètement, on sait que les tontines mutuelles sont le plus souvent renouvelées et que le rang des individus dans l'ordre des levées change. Cette pratique respecte donc les conditions de base qui assurent une certaine équité entre les agents et qui permettent d'obtenir un système équilibré car acceptable pour tous les participants. Par ailleurs, elle permet de justifier l'hypo-

thèse d'une préférence pour la consommation présente en dépit de l'absence d'intérêts créditeurs et débiteurs, absence qui pourrait conduire apparemment à retenir l'hypothèse inverse.

De la détermination des taux d'intérêt dans la tontine financière

La principale interrogation posée par la tontine financière porte sur la détermination des taux d'intérêt auxquels les participants prêtent ou empruntent. Le problème est complexe, il peut être l'objet de différentes approches dont deux sont envisagées ci-après.

Pour ce faire on va considérer l'exemple de la tontine chinoise telle qu'elle a été décrite et analysée par T. Pairault⁽³⁾. On décrira d'abord l'exemple. On fera, ensuite, une analyse critique de l'approche fort instructive proposée par T. Pairault. Après quoi la deuxième approche sera développée⁽⁴⁾.

On remarquera que les principes, notés ci-dessus pour définir la tontine mutuelle, se retrouvent dans le système de la tontine financière. Mais la tontine financière se caractérise, par ailleurs, par la présence d'un organisateur et, surtout, l'existence d'une enchère périodique qui permet au participant le plus offrant de lever à son tour la tontine. L'organisateur a l'initiative de l'opération sans qu'il ait à payer de droit.

Exemple de tontine financière

Soit les données suivantes d'une tontine financière

- n = nombre de participants ($n = 5$). Au total, il y a 6 individus si on compte l'organisateur.
- B = le montant du prêt accordé, à la période de base, par chacun des participants à l'organisation.
($B = 5\,000$).

(3) « Notes sur les tontines chinoises », communications aux Journées de l'Université coopérative internationale. 27-29 mai 1986, à l'université d'Orléans sur le thème « Régimes tontiniers et financements de micro-projets ». Cf. également « un exemple parisien de tontine chinoise ». *supra*.

(4) Nous avons développé cette deuxième approche dans un article publié en 1985 : N. Mourgues, « Les tontines. Analyse des mécanismes financiers », IOF, Université d'Orléans.

- A = l'apport périodique de chaque participant à l'individu qui lève la tontine. Ce montant est fixé *a priori*.
($A = 500$).
- a_j = le montant de l'enchère proposée par le participant j , au cours de la période t , pour acquérir le droit de lever la tontine.
($a_1 = 150, a_2 = 120, a_3 = 100, a_4 = 50, a_5 = 0$)
- j = 1, 2, ..., n pour désigner l'un des participants selon son rang dans l'ordre des levées de la tontine.
- t = 0, 1, 2, ..., n = périodes correspondant aux mouvements de capitaux.
 $t = 0$: période de base, date de levée par l'organisateur.
 $t = 1, 2, \dots, n$: périodes de levée par les n participants.
- $A_j = (A - a_j)$ = le montant effectivement versé par les participants prêteurs au participant emprunteur, j , qui lève la tontine à la période t .
On considère ici que l'enchère proposée par celui qui lève la tontine vient en déduction de l'apport que doit verser, *a priori*, chaque participant. La somme en définitive prêtée est donc égale à l'apport prévu *a priori* diminué de l'enchère. C'est la formule « intérêts déduits des versements » (cf. T. Pairault, 1986).
- R_j = remboursements, à la période t , reçus par le participant j . Ces remboursements viennent en contrepartie des prêts accordés par j .
 $R_j = B + A(t-1)$.
- E_j = le montant de l'emprunt contracté par j à la période t , période de levée de la tontine.
 $E_j = (A - a_j)(n-j) = A_j(n-j)$.
- S_j = la somme levée par le participant j à la période t .
 $R_j + E_j = S_j$
 $B + A(t-1) + (A - a_j)(n-j) = S_j$.
- S_0 = le montant levé par l'organisateur à la période de base
 $n.B = S_0$.
- i = le taux d'intérêt à déterminer. Ce taux peut être un taux de prêt ou un taux d'emprunt selon la position examinée.

Les différents tableaux ci-après permettent de décrire les positions des agents et cela selon les deux démarches d'analyse que nous allons d'abord

présenter et que nous développerons, ensuite, afin d'étudier la détermination des taux.

Première approche (Tableaux II à V)

Dans une première approche, qui est celle retenue par T. Pairault, nous allons considérer que les individus sont d'abord prêteurs et qu'ils deviennent, ensuite, emprunteurs.

Les Tableaux II et III décrivent respectivement les positions créditrices des agents et les positions débitrices.

Tableau II. Montants des prêts accordés par les participants et remboursements reçus en contrepartie (en encadré, les remboursements).

Périodes	0	1	2	t	n
Organisateur	—				
Participant n° 1	B	$R_1 = B$			
Participant n° 2	B	$A_1 = A - a_1$	$R_2 = B + A(2 - 1)$		
Participant n° j	B	A_1	$A_2 = A - a_2$	$R_j = B + A(t - 1)$	
Participant n° n	B	A_1	A_2	$A_j = A - a_i$	$R_n = B + A(n - 1)$

A partir du Tableau II on remarque que les prêts accordés par les agents sont attribués en continu sur plusieurs périodes, tandis que le remboursement de l'ensemble des prêts est réalisé de façon ponctuelle. Ainsi l'individu j prête-t-il sur l'ensemble des périodes de 0 à $(t - 1)$, tandis qu'il est remboursé de l'ensemble des prêts effectués au cours de la période t .

En revanche, comme le montre le Tableau III, les emprunts réalisés sont effectués de manière ponctuelle, tandis que les remboursements correspondants s'échelonnent en continu sur plusieurs périodes.

Tableau III. Montants des emprunts contractés par l'organisateur et les participants et remboursements correspondants (en encadré, les emprunts).

Périodes	0	1	2	t	n
Organisateur	$E_0 = n.B$	B	B	B	B
Participant n° 1		$E_1 = (A - a_1)(n - 1)$ $= A_1(n - 1)$	A	A	A
Participant n° 2			$E_2 = (A - a_2)(n - 2)$ $= A_1(n - 2)$	A	A
Participant n° j				$E_j = (A - a_j)(n - j)$ $= A_j(n - j)$	A
Participant n° n					$E_n = (A - a_n)(n - n)$ $= 0$

Tableau IV. Montant des prêts accordés et remboursements correspondants (en encadré). Exemple chiffré.

Périodes	0	1	2	3	4	5
Organisateur	—					
Participant n° 1	5 000	5 000				
Participant n° 2	5 000	500 – 150 = 350	5 000 + 500 × 1			
Participant n° 3	5 000	350	500 – 120 = 380	5 000 + 500 × 2		
Participant n° 4	5 000	350	380	500 – 100 = 400	5 000 + 500 × 3	
Participant n° 5	5 000	350	380	400	500 – 50 = 450	5 000 + 500 × 4

Tableau V. Emprunts contractés par les agents et remboursements correspondants (en encadré le montant des emprunts). Exemple chiffré.

Périodes	0	1	2	3	4	5
Organisateur	5 000 × 5	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Participant n° 1		(500-150)4	500	500	500	500
Participant n° 2			(500-120) 3	500	500	500
Participant n° 3				(500-100) 2	500	500
Participant n° 4					(500-50) 1	500
Participant n° 5						0

Par ailleurs, la position de chaque participant est, d'abord, une position créditrice. Ensuite, à la levée de la tontine, cette position devient débitrice. De plus on remarque deux cas particuliers : celui de l'organisateur, d'abord, dont la position est dès la période de base débitrice et celui du participant qui lève le dernier la tontine et dont la situation ne présente, par conséquent, qu'une seule position qui est une position créditrice.

Les Tableaux IV et V donnent respectivement les positions créditrices et débitrices des agents pour l'exemple chiffré.

Deuxième approche (Tableaux VI et VII)

Dans la deuxième approche, nous considérons que la position débitrice des individus ne peut être dissociée de la position créditrice préalablement acquise par chacun des agents.

La position qui peut être évaluée est, par conséquent, une position globale, correspondant à l'ensemble des flux financiers attendus pendant toute la durée de fonctionnement de la tontine et considérée soit à la période de base, soit à la période finale.

Tableau VI. Echancier des flux financiers de l'organisateur et des participants (*).

Périodes	0	1	2	t	n
Organisateur	$S_0 = n.B$ $= E_0$	(B)	(B)	(B)	(B)
Participant n° 1	(B)	$S_1 = R_1 + E_1$ $R_1 = B + A(1-1)$ $E_1 = (A-a_1)(n-1)$	(A)	(A)	(A)
Participant n° 2	(B)	$(A_1 = (A - a_1))$	$S_2 = R_2 + E_2$ $R_2 = B + A(2-1)$ $E_2 = (A-a_2)(n-2)$	(A)	(A)
Participant n° j	(B)	(A_1)	$(A_2 = (A - a_2))$	$S_j = R_j + E_j$ $R_j = B + A(j-1)$ $R_j = (A - a_j)(n-j)$	(A)
Participant n° n	(B)	(A_1)	(A_2)	$(A_j = (A - a_j))$	$S_n = R_n + E_n$ $R_n = B + A(n-1)$ $E_n = 0$
Total	$S_0 - nB$ $= 0$	$S_1 - [B + A(n-1)]$ $= 0$	$S_2 - [B + A_2(n-2)]$ $= 0$	$S_j - [B + A_j(n-j)]$ $= 0$	$S_n - [B + A(n-1)]$ $= 0$

* En encadré les flux financiers entrants pour chacun des participants au cours de l'une des périodes. Entre parenthèses les flux financiers sortants pour chacun des participants au cours des différentes périodes.

Première approche de détermination des taux

Dans cette première approche, nous venons de le voir, on distingue la position débitrice d'un agent de la position créditrice préalablement acquise. Cette démarche suppose que la possibilité d'emprunter de l'agent est indépendante de sa capacité préalable à prêter. Il s'agit là d'un postulat lourd de conséquences et sur lequel nous reviendrons après avoir présenté les résultats obtenus quant à la détermination du taux de prêt et du taux d'emprunt de l'agent.

Tableau VII. Echancier des flux financiers, entrants et sortants, de l'organisateur et des participants (*). Exemple chiffré.

Périodes	0	1	2	3	4	5
Organisateur	$5\,000 \times 5$ $= 25\,000$	(5 000)	(5 000)	(5 000)	(5 000)	(5 000)
Participant n° 1	(5 000)	5 000 + (500-150)4	(500)	(500)	(500)	(500)
Participant n° 2	(5 000)	(500-150 = 350)	5 000 + 500 + (500-120)3	(500)	(500)	(500)
Participant n° 3	(5 000)	(350)	(500-120 = 380)	5 000 + (500 × 2) + (500-100)2	(500)	(500)
Participant n° 4	(5 000)	(350)	(380)	(500-100 = 400)	5 000 + (500 × 3) + (500-50)1	(500)
Participant n° 5	(5 000)	(350)	(380)	(400)	(500-50 = 450)	5 000 + (500 × 4)
Total	0	0	0	0	0	0

* En encadré les flux financiers entrants.
Entre parenthèses les flux sortants.

Donc, comme on considère que les agents acquièrent, d'abord, une position créditrice, puis, ensuite, une position débitrice, on peut envisager de calculer pour chaque individu un taux créditeur et un taux débiteur.

Calcul des taux créditeurs

Le taux créditeur d'un agent est le taux tel que la somme des montants prêtés capitalisés à ce taux, jusqu'à la date de remboursement, soit égale au

montant des fonds reçus en contrepartie par le participant à la date de remboursement (date qui correspond à la période choisie par le participant pour lever la tontine). Ainsi le taux créditeur du participant j est le taux i tel que :

$$B(1+i_j)^t + \sum_{j=1}^{t-1} (A - a_j)(1+i_j)^{t-j} = B + A(t-1).$$

i_j est la solution de l'équation :

$$B(1+i_j)^t + \sum_{j=1}^{t-1} (A - a_j)(1+i_j)^{t-j} - B - A(t-1) = 0.$$

avec : $i_j = 0$ si $t = 1$,
 $i_j > 0$ si $t > 1$.

Dans l'exemple chiffré les valeurs du taux i créditeur des différents individus 1, 2,... résultent des solutions aux 5 équations suivantes :

- (1) $0 = 5\,000(1+i_1) - 5\,000$
- (2) $0 = 5\,000(1+i_2)^2 + 350(1+i_2)^1 - 5\,000 - 500$
- (3) $0 = 5\,000(1+i_3)^3 + 350(1+i_3)^2 + 380(1+i_3)^1 - 5\,000 - (500 \times 2)$
- (4) $0 = 5\,000(1+i_4)^4 + 350(1+i_4)^3 + 380(1+i_4)^2 + 400(1+i_4)^1 - 5\,000 - (500 \times 3)$
- (5) $0 = 5\,000(1+i_5)^5 + 350(1+i_5)^4 + 380(1+i_5)^3 + 400(1+i_5)^2 + 450(1+i_5)^1 - 5\,000 - (500 \times 4)$

La valeur de i dépend de la valeur des enchères : une augmentation de ces dernières accroît la valeur de i et vice versa. Mais on remarque que i ne peut qu'être relativement faible puisque le prêt principal fait à l'organisateur n'est l'objet d'aucune rémunération.

Calcul des taux débiteurs

Pour déterminer le taux emprunteur d'un agent il faut considérer que la somme nette reçue par l'agent, du fait de l'emprunt, est équivalente à la valeur actualisée, au jour de l'emprunt, de l'ensemble des décaissements qui sont réalisés en contrepartie. Là encore la démarche s'inscrit dans la logique financière qui résulte du traitement indépendant de l'emprunt par rapport au prêt.

Ainsi le taux débiteur du participant j est le taux i tel que :

$$(n-t)(A - a_t) = \sum_{l=1}^n A(1 + i_l)^{-n+l}$$

ou encore :

$$(n-t)(A - a_t) = \frac{A}{i_l} [1 - (1 + i_l)^{-n+l}].$$

i est la solution de l'équation :

$$0 = (n-t)(A - a_t) - \frac{A}{i_l} [1 - (1 + i_l)^{-n+l}]$$

avec $i_l = 0$ si $t = n$.

Dans l'exemple chiffré les valeurs du taux débiteur pour les différents individus 1, 2,... correspondent aux solutions des 5 équations suivantes :

$$(1) \ 0 = 350.4 - \frac{500}{i_1} [1 - (1 + i_1)^{-4}],$$

$$(2) \ 0 = 380.3 - \frac{500}{i_2} [1 - (1 + i_2)^{-3}],$$

$$(3) \ 0 = 400.2 - \frac{500}{i_3} [1 - (1 + i_3)^{-2}],$$

$$(4) \ 0 = 450.1 - \frac{500}{i_4} [1 - (1 + i_4)^{-1}],$$

$$(5) \ 0 = 0.$$

Quant à l'organisateur, il bénéficie, pour sa part, d'un taux d'emprunt nul.

Le tableau ci-après récapitule les résultats relatifs aux taux créditeurs et débiteurs des différents agents (*Tableau VIII*).

Tableau VIII. Résultats relatifs aux taux.

	Taux créditeurs (1)	Taux débiteurs (2)	col 1 — col 2	col1/col 2
Organisateur	—	0	—	0
Participant n° 1	0	16,00 %	— 16,00 %	0
Participant n° 2	1,90 %	15,00 %	— 13,10 %	12,70 %
Participant n° 3	1,65 %	16,00 %	— 14,35 %	10,30 %
Participant n° 4	1,62 %	11,00 %	— 9,38 %	14,70 %
Participant n° 5	1,42 %	0,00 %	+ 1,42 %	∞

Caractéristiques des taux calculés

Les résultats obtenus appellent quelques commentaires.

- *En premier lieu*, et cela on pouvait le pressentir en raison notamment de l'absence d'intérêts débiteurs versés par l'organisateur, on constate que les taux prêteurs des participants sont structurellement inférieurs à leurs taux emprunteurs, à l'exception du cas particulier du dernier participant qui n'ayant à aucun moment une position débitrice affiche systématiquement un taux débiteur nul. Pour tous les autres participants le taux créditeur calculé, à partir de l'exemple numérique, ne dépasse pas 15 % du taux débiteur correspondant; le taux créditeur est même nul pour le participant numéro 1 tandis que son taux débiteur est de 16 %⁽⁵⁾.

- *En second lieu*, les taux créditeurs tendent à s'amenuiser au fur et à mesure que le participant lève les fonds à une date de plus en plus éloignée par rapport à la date de démarrage de la tontine. L'explication réside ici, toutes choses égales par ailleurs, dans l'allongement de la durée du prêt accordé gracieusement à l'organisateur. En revanche, les taux emprunteurs ne sont pas sensibles au rang du participant dans le calendrier des levées de fonds. Il est assez paradoxal d'observer que le taux de prêt diminue avec la durée de la créance. Certes, on peut justifier cette diminution en disant que les individus qui prêtent sur une plus longue période ont une préférence pour la consommation présente plus faible. Mais il faut également souligner que l'augmentation du rang dans l'ordre des levées accroît le risque pour l'agent et que ce supplément de risque devrait être rémunéré; or cela ne semble pas être le cas.

(5) L'exemple chiffré tiré d'un cas concret développé par T. Pairault (*op. cit.*, 1986) donne des résultats similaires à ceux obtenus avec l'exemple employé ici.

- *En troisième lieu*, le participant de dernier rang et dont la position reste toujours créditrice présente un profil de taux atypique par rapport aux autres individus : avec un taux créditeur positif et un taux d'emprunt nul il affiche un comportement original qui contraste avec celui observé pour les autres individus.

Observations critiques

La démarche d'analyse des taux dans les systèmes tontiniers que nous venons de voir présente un avantage très important : celui de permettre d'explicitier le taux d'intérêt des participants. Mais ce résultat nous paraît être obtenu au prix d'un choix analytique, à savoir la séparation stricte entre la position débitrice d'un agent et sa position créditrice, qui nous semble très difficile à justifier. Selon cette séparation, en effet, on admet implicitement que les agents ont des décisions de prêt et d'emprunt parfaitement indépendantes l'une de l'autre. Or ce postulat ne nous paraît pas défendable et cela pour plusieurs raisons.

- *En premier lieu*, selon la logique financière, on ne saurait admettre que perdure un système dans lequel les taux débiteurs et taux créditeurs sont structurellement divergents : les taux débiteurs relativement élevés devraient tirer à la hausse les taux créditeurs ; ou bien, encore, la faiblesse de ces derniers devrait décourager la pratique de taux débiteurs élevés.

- *En deuxième lieu*, les résultats comparés entre taux créditeurs et taux débiteurs portent en eux-mêmes une contradiction. En effet, les taux créditeurs calculés sont relativement faibles. Or simultanément on est conduit à admettre qu'il y a des agents qui acceptent d'emprunter à ces taux relativement très élevés. Accepter cette divergence comme pertinente du comportement des agents revient à dire que les agents sont irrationnels puisque les prêteurs ne prêtent pas au plus offrant et les emprunteurs n'empruntent pas au moindre coût. En fait, on peut douter de la validité de l'hypothèse d'une irrationalité quelconque. Plus vraisemblable est l'explication qui consiste à penser que les agents associent étroitement les opérations de prêt et d'emprunt. Mais, alors, si telle est l'attitude des agents, les taux explicités ne sont plus significatifs.

- *En troisième lieu*, si les taux explicités ne sont pas significatifs des comportements, ils deviennent inutilisables pour les agents dans leur calcul économique. Les taux créditeurs sont sous-estimés en raison de l'épargne forcée non rémunérée imposée par l'organisateur. Quant aux taux débiteurs,

on ne peut affirmer qu'ils sont pertinents si l'on admet que l'emprunt contracté est lié, partiellement ou totalement, à l'opération de prêt réalisée au préalable.

● *Enfin, en quatrième lieu*, comment justifier que l'organisateur ait un taux débiteur nul ? Est-ce en raison des coûts d'organisation qu'il a à supporter ? Si telle est l'explication qui peut être retenue, alors les taux créditeurs qui sont calculés ne sont que des taux monétaires et non plus des taux réels; ce qui en limite la portée.

Les différents arguments que nous venons de voir nous paraissent hypothéquer de manière sensible la portée des taux explicites. Cela dit, il ne doit pas moins exister des éléments qui rende positive la démarche, ces éléments restent, cependant, de nature hypothétique et restent à vérifier.

Envisageons l'hypothèse selon laquelle les agents ont une préférence très élevée pour la consommation présente, mais que parallèlement ils estiment avoir un fort besoin d'encaisse de précaution ou de transaction, soit qu'ils craignent des dépenses aléatoires soit qu'ils prévoient des consommations ponctuelles importantes. Dans ce cas de figure, l'obligation, consentie, d'épargner qu'impose à l'individu son entrée dans la tontine peut être interprétée comme un moyen de satisfaire son besoin d'épargne. L'intérêt servi dans l'opération de prêt qui se trouve lié à l'opération d'épargne de l'agent lui importerait alors fort peu : l'idée étant, qu'en aucun cas, il ne lui serait possible d'obtenir, par ailleurs, le prix que sa préférence pour le présent le conduirait à exiger. A ce stade du raisonnement on aboutit à la déduction qu'un marché de l'argent ne peut exister de manière indépendante : le prêt serait un produit lié à un autre produit, en l'occurrence au service de constitution d'une épargne; le taux créditeur serait alors une valeur résiduelle à laquelle les agents n'attacheraient qu'une attention secondaire.

Il demeure qu'il faut encore concilier la coexistence de taux créditeurs et débiteurs sensiblement divergents. Là aussi on peut avancer un élément explicatif : le déficit chronique de l'épargne. Grâce au système tontinier l'agent peut épargner pour faire face à des besoins de liquidité plus ou moins prévisibles, mais si son épargne reste insuffisante au moment où le besoin de liquidité se produit, l'individu peut alors être contraint de payer un taux d'intérêt relativement élevé. Ce taux lui apparaissant être bien en deçà du taux qu'il aurait à supporter s'il s'adressait à un professionnel du crédit⁽⁶⁾.

(6) Les taux pratiqués par les agents qui font profession de prêts aux particuliers sont, en effet, particulièrement élevés.

De plus, la possibilité d'obtenir un prêt auprès d'un organisme bancaire et financier reste bien souvent faible sinon nulle en raison soit de garanties jugées insuffisantes, soit de la complexité d'élaboration et de négociation du dossier, soit, encore, des lenteurs.

En définitive, en partant de l'hypothèse d'une préférence élevée pour la consommation présente, on parviendrait à expliquer les résultats financiers, pour le moins surprenants, qu'on obtient à partir de la difficulté d'épargner, de l'insuffisance chronique de l'épargne et des besoins ponctuels de liquidités particulièrement élevés.

Une dernière remarque relative à la position de l'organisateur. Ce dernier paraît jouir d'une position privilégiée qui peut, sans doute, s'expliquer partiellement par les coûts d'organisation de la tontine. D'autres facteurs doivent, cependant, intervenir qui sont à chercher dans le service rendu à la collectivité. A moins de pouvoir justifier de l'existence de quelques obligations socio-économiques qui forceraient l'adhésion à la tontine des participants.

Deuxième approche de détermination des taux

Dans cette deuxième approche, nous allons considérer que les opérations de prêt et d'emprunt effectuées par l'agent sont des opérations liées. Selon cette hypothèse, on peut alors évaluer la situation de l'agent soit en se plaçant à la date d'entrée dans le système tontinier, soit à la date de sortie qui est aussi la date d'achèvement de la tontine. La situation à évaluer est représentée par l'ensemble des mouvements de flux financiers que doit assumer l'agent. Par ailleurs, il est envisagé que les agents expriment leur préférence dans un taux d'intérêt et un seul, qui est simultanément leur taux de prêt et d'emprunt et cela pour toute la durée de la tontine.

La détermination des taux d'intérêt des participants revient, donc, dans cette deuxième approche, à expliciter le taux tel que la valeur actualisée de l'ensemble des capitaux versés et reçus au cours de la durée de vie de la tontine soit nulle. Autrement dit, le taux d'intérêt recherché est le taux d'actualisation — i_j — qui annule la somme des montants de capitaux versés et reçus pour chacun des individus j .

On pourrait aussi envisager d'explicitier le taux en considérant non plus la valeur actualisée mais la valeur acquise par l'ensemble des flux entrants et sortants; le résultat obtenu serait le même.

Les Tableaux VI et VII servent de support à la présentation de cette approche.

Formellement les taux de prêt et d'emprunt des différents participants sont obtenus à partir de la résolution du système d'équations suivant [(0) désigne l'organisateur et (1), (2)... les différents participants] :

$$(0) \ 0 = + nB - \sum_{t=1}^n B(1 + i_0)^t,$$

$$(1) \ 0 = - B + S_1(1 + i_1)^{-1} - \sum_{t=2}^n A(1 + i_1)^{-t},$$

$$(2) \ 0 = - B - A_1(1 + i_2)^{-1} + S_2(1 + i_2)^{-2} - \sum_{t=3}^n A(1 + i_2)^{-t},$$

$$(j) \ 0 = - B - \sum_{t=1}^j A_j(1 + i_j)^{-j} + S_j(1 + i_j)^{-j} - \sum_{t=j+1}^n A(1 + i_j)^{-t},$$

$$(n) \ 0 = - B - \sum_{t=1}^{n-1} A_n(1 + i_n)^{-t} + S_n(1 + i_n)^{-n},$$

avec $i_0 = 0$.

Appliqué à l'exemple numérique, le calcul des taux d'intérêt revient à calculer les taux qui sont la solution aux équations suivantes :

$$(0) \ 0 = + 25\,000 - \sum_{t=1}^5 5\,000 (1 + j_0)^t,$$

$$(1) \ 0 = - 5\,000 + 6\,400 (1 + i_1)^{-1} - \sum_{t=2}^5 500 (1 + i_1)^{-t},$$

$$(2) \ 0 = - 5\,000 - 350 (1 + i_2)^{-1} + 6\,640 (1 + i_2)^{-2} - \sum_{t=3}^5 500 (1 + i_2)^{-t},$$

$$(3) \ 0 = - 5\,000 - 350 (1 + i_3)^{-1} - 380 (1 + i_3)^{-2} + 6\,800 (1 + i_3)^{-3} \\ - \sum_{t=4}^5 500 (1 + i_3)^{-t},$$

$$(4) \ 0 = - 5\,000 - 350 (1 + i_4)^{-1} - 380 (1 + i_4)^{-2} - 400 (1 + i_4)^{-3} \\ + 6\,950 (1 + i_4)^{-4} - 500 (1 + i_4)^{-5},$$

$$(5) \ 0 = - 5\,000 - 350 (1 + i_5)^{-1} - 380 (1 + i_5)^{-2} - 400 (1 + i_5)^{-3} \\ - 450 (1 + i_5)^{-4} + 7\,000 (1 + i_5)^{-5}$$

A l'observation du système d'équations posées nous constatons que seules les équations (0) et (n) correspondant respectivement aux situations de l'organisateur et du participant qui lève le dernier la tontine, ont une solution simple : le taux de l'organisateur est nul, le taux du dernier participant est

positif. Les autres équations relatives aux individus 1, 2... à $(n-1)$ n'ont pas de solution unique : le taux d'intérêt peut prendre plusieurs valeurs positives. Il apparaît donc qu'il y a indétermination dans le taux d'actualisation correspondant à chacun de ces $(n-1)$ participants.

Ainsi, si on considère que les deux opérations, de prêt et d'emprunt, sont dépendantes l'une de l'autre, et qu'on les analyse comme telles, il devient impossible d'explicitier le taux d'intérêt des agents. Selon cette approche il ne serait donc pas possible de révéler le prix du temps et celui de la préférence de la consommation immédiate sur la consommation future. Il s'agit là d'un résultat pour le moins gênant par rapport aux besoins du calcul économique des agents, notamment lorsqu'ils utilisent le système tontinier à des fins commerciales et/ou industrielles.

A défaut de pouvoir expliciter un taux, on peut envisager d'analyser, d'un point de vue pratique, la décision des participants comme une décision d'investissement en considérant que le taux est choisi *a priori*. La décision qui peut être, ainsi, analysée est la décision d'entrer ou de ne pas entrer dans la tontine pour un individu. Après avoir anticipé l'ensemble des flux financiers, entrants et sortants, l'individu ne déciderait de participer à la tontine que tout autant que la valeur nette actualisée de l'ensemble des flux prévus, au taux d'actualisation prédéterminé, serait positive ou nulle.

On peut admettre que le choix du taux soit conditionné par plusieurs variables qui décrivent sa situation économique et sociale à un moment donné.

- Le besoin, sinon la volonté, de l'individu à épargner, l'individu connaissant et prévoyant des besoins futurs de liquidité. Cette variable est strictement personnelle et relève de la structure de consommation (ou d'investissement de l'individu).

- La capacité de l'individu à épargner; variable objective qui dépend des revenus disponibles de l'agent.

- La période à laquelle il souhaite pouvoir disposer des fonds et du prix (enchère) maximum qu'il acceptera de payer pour être *a priori* à même de l'emporter à la période choisie. Cette variable est bien sûr dépendante des autres agents ainsi que des opportunités que ces derniers peuvent avoir et qui influencent leurs comportements face à la procédure de levée de la tontine.

Seules les deux premières variables sont sous le contrôle de l'agent. La dernière est plus incertaine car contingente par rapport à l'attitude des autres participants; l'incertitude dans la décision lui est étroitement liée. Cette incertitude peut apparaître d'autant plus importante que l'agent souhaitera

lever rapidement la tontine. *A contrario*, moins l'individu est pressé de lever les fonds, plus il peut réduire l'incertitude qui caractérise ses prévisions de flux. Ce phénomène peut contribuer à expliquer la contradiction apparente selon laquelle plus les individus prêtent à plus long terme plus leur taux paraît faible⁽⁷⁾. De fait, les individus pourraient prêter à taux plus faible car ils pourraient mieux anticiper *a priori* leurs flux financiers et donc mieux maîtriser leur décision d'entrer ou non dans une tontine. Par ailleurs, leur moindre besoin en liquidité qu'implique une levée tardive de la tontine devrait leur permettre d'éviter d'avoir à payer des intérêts débiteurs qu'ils jugeraient, *a priori*, trop élevés.

On observera, pour terminer, que cette démarche d'évaluation de la valeur actualisée, avec fixation *a priori* d'un taux, est strictement normative. Elle contribue en cela à résoudre le problème du calcul économique de l'agent. Mais elle n'est d'aucun usage pour prédire les taux de prêt et d'emprunt des agents.

Conclusion

Les résultats analytiques que l'on obtient lorsqu'on examine les systèmes tontiniers selon la logique financière montrent qu'il est en définitive très délicat d'expliquer comment la variable temps est prise en compte et comment les agents l'intègrent dans leurs comportements et leurs décisions.

Cela ne va pas sans poser quelques questions si l'on envisage la possibilité d'une généralisation réglementée du système à des fins d'instrument de financement de l'activité économique. Les problèmes qui ont été soulevés posent, de ce point de vue, une question de fond : peut-on financer l'accumulation des capacités productives à partir d'un système de prêt et d'emprunt dans lequel l'évaluation de la variable temps est, sinon impossible, du moins très complexe ? Comme nous l'avons vu, en effet, elle ne peut que s'appuyer sur des hypothèses et des postulats discutables, qui peuvent en limiter la portée.

Il nous semble, en effet, irréaliste de penser qu'on puisse favoriser le développement d'un système de financement, au service notamment de l'investissement industriel et commercial, tant qu'on n'en maîtrise pas les mécanismes de régulation et les conditions d'équilibre. Cela dit, ces conditions d'équilibre doivent bien exister puisque, en perdurant, les systèmes tontiniers n'ont plus à démontrer leur utilité économique et sociale.

(7) Cf. l'observation faite *supra* pp 257-262.

11

Les tontines, formes d'activités informelles et d'initiatives collectives privées en Afrique

Jean-Michel SERVET

Université Lumière, 16, quai Claude-Bernard, 69365 Lyon Cedex 02, France

Pour pallier les insuffisances ou les échecs des politiques étatiques de développement, de nombreux décideurs, experts et même chercheurs lancent aujourd'hui de vigoureux plaidoyers en faveur de l'essor des initiatives privées. Simultanément, face aux limites des possibilités d'endettement extérieur des pays en voie de développement, un intérêt croissant est porté aux gisements locaux d'épargne. Il est par conséquent indispensable, en particulier en matière financière, de reconnaître les formes existantes d'initiatives privées et d'envisager les moyens d'encourager le dynamisme d'éventuels modes autonomes de financement. Depuis le début des années soixante-dix, les spécialistes d'économie du développement ont découvert ce que l'on désigne généralement sous le vocable d'activités informelles, en étudiant principalement les activités de production de biens et services non financiers.

Nous nous proposons ici d'abord de définir ces activités informelles, afin de pouvoir ensuite identifier l'ensemble de pratiques financières originales que sont les tontines et associations d'épargne et de prêt en tant qu'activités informelles et d'apprécier dans quelle mesure elles participent à la dynamique contemporaine des économies du Tiers monde.

Les activités informelles, formes d'initiatives privées

Les initiatives privées en Afrique revêtent des formes multiples, concurrentes ou complémentaires; tout d'abord, les grandes sociétés à capitaux étrangers ou mixtes (étrangers et nationaux) qui correspondent à une transnationalisation des économies et les petites et moyennes entreprises sous-traitantes ou autonomes qui, pour les unes évoluent, pour les autres sont censées évoluer, selon des normes de gestion, ou pour le moins dans des cadres juridiques et comptables, analogues à celles des grandes entreprises; mais aussi les organisations coopératives (quand elles ne sont pas sous contrôle étatique) et les exploitations agricoles, aux formes d'organisation du travail et aux statuts de la propriété foncière divers (et pour lesquelles l'encadrement réduit souvent les paysans au rôle de quasi-salariés payés aux pièces par l'office étatique ou para-étatique de commercialisation et d'exportation).

Toutefois, cet inventaire serait incomplet en l'absence des activités dites informelles. Celles-ci en dehors des normes légales ou dans l'illégalité la plus totale et avec des moyens de production généralement très rudimentaires ou archaïques offrent une vaste gamme de biens et services destinés aux importantes populations urbaines tout particulièrement celles à faible pouvoir d'achat et aux migrants temporaires (qui affluent vers les villes notamment en saison sèche): habillement, travail du bois, bâtiment, réparation, services domestiques, etc. Les carences ou insuffisances des services publics en matière de transport, de santé, d'éducation, etc. expliquent le recours à des services non officiels, à des guérisseurs, à des écrivains publics, etc. La quasi-inexistence de cantines dans les entreprises motivent la multiplication à proximité de celles-ci de gargotes et d'étals de plats cuisinés. La faiblesse du pouvoir d'achat des consommateurs éclaire l'essor de commerçants sans boutique fractionnant les produits (vente de sucre ou de cigarettes à l'unité) ou faisant l'avance mensuelle ou hebdomadaire à une clientèle qui par son statut ne pourrait pas obtenir de prêt à la consommation

d'une banque ou d'un établissement spécialisé. L'existence de ces pratiques n'est une spécificité ni de l'Afrique, ni des pays en développement; au Nord comme au Sud, à l'Ouest comme à l'Est, l'institutionnel engendre, masque, réprime ou tolère le non-institutionnel. La spécificité de l'informel dans le Tiers monde tient au degré d'informalité qui pénètre les activités formelles et à leur importance quantitative globale.

Toute cette *petite production marchande* de biens et de services correspond parfaitement à cette vaste catégorie d'activités que certains qualifient d'activités *informelles*, *spontanées* ou *instables*. L'expression la plus courante « informel » rend mal compte de la nature de ces activités qu'elles soient de production, commerciales ou, nous le verrons, financières. Toutefois nous la reprenons ici dans la mesure où elle est la plus courante. Au-delà des querelles lexicales entre « l'école de Paris » avec Philippe Hugon de l'IEDES et « l'école de Bordeaux » avec Marc Penouil du CEAN, l'opposition théorique se situe schématiquement entre une interprétation de ces activités :

- comme une « *petite production marchande* », para-capitaliste et servant de régulateur au capitalisme (réservoir de main d'œuvre, diminution du coût de reproduction des travailleurs),

- ou comme un « *développement spontané* », c'est-à-dire une dynamisation d'activités traditionnelles. Ces deux logiques nous paraissent compatibles et pèsent d'un poids différent selon les contraintes locales et extérieures.

Bien que ces activités fournissent globalement 20 à 30 % des emplois urbains dans le Tiers monde et plus de 60 % dans certaines villes, et qu'elles soient le creuset d'authentiques entrepreneurs africains, elles ont longtemps été négligées et sous-estimées, voire reconnues et jugées néfastes. Leur dynamique montre que les populations ne sont dépourvues ni de capacité d'innovation, ni de volonté d'entreprendre, et les limites du développement doivent être cherchées ailleurs que dans un blocage dû à des mentalités prétendues *traditionnelles*. Au sein même des réseaux de solidarité encore vivants en Afrique ont émergé ces initiatives individuelles et collectives qui expliquent la survie de populations, en particulier urbaines, dans des conditions matérielles souvent très précaires.

Le degré de dépendance de l'informel par rapport aux activités officielles est variable.

- Pour ce qui est des inputs, si certaines tirent parti uniquement de matières premières locales (notamment alimentaires), d'autres utilisent principalement des produits de l'industrie (boutons, tissus, bobines de fil, gaz,

électricité, eau, etc.) ou sont des sous-produits (transformation de déchets industriels, réparation de biens manufacturés comme les cycles, les automobiles, les radios, utilisation de moyens de production importés comme les moteurs électriques ou les machines à coudre).

- Pour certaines, leurs débouchés dépendent partiellement de la consommation des salariés (vente sur les places du marché) ou des flux de touristes principalement étrangers pour l'artisanat d'art.

- En matière financière, il serait erroné d'évoquer un dualisme entre officiel et informel dans la mesure où un même individu peut recourir aux deux types d'organisations et où l'informel peut être étroitement articulé au formel : les employés et cadres de banques ne sont pas les derniers à s'organiser en tontines en usant par exemple de chèques anti-datés. Le fait que les activités informelles soient pour la plupart monétarisées est un élément essentiel, si ce n'est de dépendance directe, du moins de l'articulation entre formel et informel, et plus exactement d'un degré de subordination de celui-ci par rapport à celui-là. Les fluctuations économiques des activités formelles ne peuvent que rejaillir, par le biais de l'impact premier des flux de revenus des salariés formels, sur le niveau d'activité de l'informel, alors que l'impact des revenus informels sur la demande aux activités formelles sera de second ordre.

Les activités informelles apparaissent inorganisées du point de vue des autorités publiques et des institutions modelées à l'occidentale (banques et grandes entreprises). Certaines sont en effet totalement illégales bien qu'elles puissent s'exercer au vu et au su de tout le monde (comme les changeurs de billets du Nigéria, du Ghana et des pays frontaliers de la zone franc); d'autres sont soumises à une autorisation administrative préalable (taxi, ouverture d'un commerce ou d'un atelier en dur) qui leur impose un certain nombre de règles et qui font qu'elles ne sont pas totalement autonomes des activités que l'on peut par symétrie qualifier de formelles. Aucune activité dite informelle n'est dépourvue de règles propres de fonctionnement et de hiérarchies internes auxquelles les participants se soumettent ou intériorisent. Les termes *précaire* ou *instable* seraient peut-être préférables à celui d'informel pour les décrire.

Une appréciation de l'efficacité de l'ensemble des activités informelles dans le processus de développement doit intégrer leur capacité remarquable à :

- employer et former une main d'œuvre importante dans des rapports sociaux qui oscillent entre la famille, la domesticité et un capitalisme sauvage,

- intégrer à la vie urbaine et à la dynamique inter-ethnique les importants flux de populations venues des campagnes,

- utiliser des matières premières locales (paille, argile, bois notamment), des déchets (tissus, caisses pour faire des meubles, carcasses d'automobiles pour faire des charrettes, matières grasses pour faire du savon, boîtes de conserves pour faire des lampes, pneus usagés pour fabriquer des sandales par exemple), qui seraient autrement négligées, et par conséquent diminuer les coûts de production,

- économiser le coût capitalistique,

- permettre la création d'entreprise (avec bien sûr toutes les limites des déterminations ethniques, religieuses, etc.), avec un capital initial limité, variable selon les activités (plus important pour les cafés-restaurants que pour les ateliers de plein air). La faculté de s'adapter aux besoins solvables des consommateurs et aux conditions de production et de commercialisation doit être particulièrement soulignée. Les autorités publiques répriment-elles, limitent-elles ou contrôlent-elles une activité, que celle-ci, plutôt que de résister ouvertement, évolue ou se transforme en conséquence (un service ou un bien nouveau remplace celui obligé de disparaître).

Il serait faux pour autant de conclure que leur fonctionnement se conforme de manière simple aux « *lois du marché* ». Ainsi, la détermination des prix :

- nécessite généralement un marchandage qui transforme un acte économique en une relation sociale et situe réciproquement les protagonistes de ce rite (il n'y a pas un prix objectif mais des prix différents selon le statut relatif du vendeur et de l'acheteur),

- répond à la contrainte d'un revenu minimum quotidien pour les petits revendeurs (ce qui explique une fluctuation du prix moyen entre une vente à perte certains jours et une marge très importante d'autres jours),

- s'adapte aux conditions instables de la commercialisation (une pêche miraculeuse n'entraîne pas un effondrement des cours du poisson mais parfois leur accroissement, car des camions venus spécialement évacueront le surplus; un excédent d'offre entraîne ainsi une augmentation de la demande !)

De nombreux biens produits par les activités informelles concurrencent fortement les produits manufacturés, grâce à de faibles coûts de main d'œuvre et à une qualité inférieure. Toutefois, les prix ne sont pas toujours inférieurs à ceux des produits importés; le service d'une vente à proximité et en quantités infimes l'emporte alors.

De même la détermination du prix du travail dans le cas d'un producteur indépendant ou du salaire est elle-même complexe; elle revêt des formes très

particulières qui ne peuvent être réduites à la durée et à la complexité de la tâche accomplie.

Les activités dites informelles ne sont pas, contrairement à ce que certains pourraient hâtivement imaginer, un paradis pour la liberté d'entreprendre. Certes, abstraction faite des résidus de solidarités traditionnelles familiales ou tribales par exemple et des idéologies qui masquent l'exploitation, la flexibilité dans la gestion de la main d'œuvre est considérable; l'application d'une législation du travail y est quasi inconnue, les emplois sont précaires, le travail des enfants (apparentés ou non au patron) fréquent, notamment au travers d'un apprentissage prolongé, productif mais non rémunéré voire payant. Par contre dans les relations à l'Etat et à ses agents, les liens de dépendance sont de fait souvent très forts. Ainsi, la concurrence entre taxis d'Etat et taxis privés est souvent limitée par la définition de périmètres interdits aux taxis privés (proximité des édifices publics et grands hôtels ou des aéroports) et par l'interdiction de l'usage des vélos-moteurs et des bicyclettes faisant office de taxi populaire. L'exercice d'activités en limite de légalité nécessite souvent la complaisance, voire la corruption des policiers, militaires, douaniers et contrôleurs divers; un certain nombre de fonctionnaires sont ainsi bien placés pour créer généralement avec des prête-noms ce type d'entreprises; ils disposent aussi d'un revenu permanent qui permet l'investissement initial. Les autorisations préalables supposent généralement l'acquittement de cadeaux aux fonctionnaires chargés de délivrer les permis d'exercice. Du fait de l'ensemble des contraintes étatiques directes ou indirectes qui pèsent aujourd'hui sur les activités dites informelles, la situation de leurs micro-entrepreneurs est bien différente, en dépit de certaines analogies, de celles des hommes qui, aux XVIII^e et XIX^e siècles, constituèrent les proto-entreprises capitalistes en Europe occidentale et en Amérique du Nord.

Modes de financement informels et tontines

Un point commun et remarquable des activités informelles est le caractère exceptionnel de l'intervention des banques dans leur financement. Leur recours au crédit bancaire est inhabituel en raison :

- de la complexité de la constitution d'un dossier de demande de prêt auprès de ces institutions pour une population souvent analphabète;
- de la faible dimension de la plupart de ces opérations, ce qui réduit la rentabilité de celles-ci pour la banque, compte tenu des frais fixes de l'étude de chaque dossier et de l'impossibilité d'accorder automatiquement

les prêts sauf à prévoir un réescompte automatique de ces effets auprès d'un établissement financier public, à mettre les établissements financiers en situation très précaire ou à fixer le taux d'intérêt à un niveau prohibitif;

— et de l'absence des garanties nécessaires généralement exigées par une institution financière formelle; la précarité ou l'absence de droits fonciers est d'ailleurs un obstacle aux investissements : une impossible hypothèque limite les possibilités de prêts et la menace permanente d'un « *déguerpissage* » dans les quartiers populaires soumis à rénovation lors de la construction des édifices administratifs, hôtels, etc., pousse à une bidonvillisation et limite l'accumulation du capital dans les micro-entreprises productives⁽¹⁾. La faiblesse des revenus déclarés limite pour l'entrepreneur la possibilité d'obtenir un prêt personnel.

Aussi, en dehors des banques et institutions de crédit, les sociétés locales inventent les organisations et les pratiques nécessaires à la résolution de leurs problèmes financiers spécifiques. Les populations constituent des réseaux de financement particulièrement efficaces dont les prêts personnels, les tontines et autres associations d'épargne et de prêt rotatifs sont un exemple. Etudier dans les pays en développement en général et en Afrique Noire en particulier les systèmes de financement privés (c'est-à-dire les modalités de collecte d'épargne et de prêt) en n'ayant pour seul objet d'investigation les institutions bancaires officielles modelées à l'occidentale, est incontestablement passer à côté d'une partie de la réalité financière de ces pays. De nombreuses thèses et monographies décrivent les institutions bancaires d'un point de vue juridique ou comptable sans s'interroger sur leur nature et sur leur impact réel et imaginaire sur les économies, les sociétés et populations locales. Les banques sont un cas typique d'activités qui ne sont pas adaptées ou appropriées mais transférées telles quelles. Les pays occidentaux ont d'abord reproduit leur système bancaire pour financer leurs opérations commerciales locales. Dans la période de décolonisation, l'organisation financière n'a pas été restructurée; le modèle occidental est resté dominant.

● D'une part, la masse de la population est très faiblement bancarisée; l'usage du chéquier et des divers services bancaires est ignoré par le plus grand nombre, car celui-ci est de fait exclu des prestations offertes par les banques à leurs clients (en dehors des prêts ruraux par les banques de

(1) Les surplus dégagés sont affectés à des consommations ostentatoires ou à l'entretien de liens de dépendance personnelle plus qu'à l'acquisition de moyens de production immobilisés plus performants.

développement), en raison de son analphabétisme, de son absence de patrimoine et de ressources stables, etc.

- D'autre part, l'efficacité même des institutions financières impose un mimétisme qui constitue un facteur essentiel et nécessaire de confiance (en particulier pour la communauté financière internationale). La banque introduit ainsi une structure réelle et une mise en scène dont la reproduction à l'identique est vécue comme indispensable à son bon fonctionnement. Toutefois, la contrainte ne se limite pas à des règles de gestion. Elle impose un modèle culturel total. Elle diffuse des normes nouvelles d'architecture des bâtiments, dans la disposition des pièces, les axes de circulation, le mobilier et le décor intérieur et des usages vestimentaires (même si le boubou n'est plus aujourd'hui absent du costume du cadre africain de banque). Le climatiseur (ou plus modestement le ventilateur) est un attrait pour le client qui attend de longues heures au guichet. La banque est un modèle d'acculturation pour les classes moyennes et les élites dirigeantes, même si ce modèle est pour partie des cadres en partie matériellement inaccessible.

- Enfin, les institutions financières formelles paraissent trop liées à l'Etat, alors que celui-ci n'est généralement pas vécu comme intérêt général au-dessus des intérêts particuliers, mais plus communément comme intimement lié à une personne ou aux intérêts d'un groupe de personnes.

Cela ne signifie pas que la population vive en dehors de tout circuit financier. Les opérations qui échappent aux institutions bancaires et financières officielles concrétisent des formes d'initiatives tout à la fois privées et collectives. Elles sont nées en dehors du contrôle étatique et para-étatique, voire par défiance vis-à-vis de celui-là. Ce très large rejet de l'institutionnel frappe non seulement les banques mais aussi l'épargne postale qui bénéficie pourtant d'une implantation locale plus dense. L'informel est une forme d'insoumission sociale. De façon générale, les populations ne recourent aux institutions financières que lorsqu'elles ne peuvent pas faire autrement ou pour régler des opérations qui apparaissent à tort ou à raison elles-mêmes liées à des institutions étatiques ou para-étatiques (règlement de factures d'électricité ou d'eau par exemple). Les chèques qui sont peu acceptés comme ordre de paiement par les commerçants car ils doutent de l'approvisionnement du compte, servent de dépôts de garantie dans les commerces faisant crédit sans intervenir pour solder des opérations réglées en liquide en fin de mois.

Les institutions financières se trouvent ainsi en état d'isolat au sein même des couches sociales aux revenus élevés et moyens. Avoir un compte en banque est une nécessité légale pour certaines opérations et fait partie du

statut mimétique, mais ces couches sociales vont donner l'exemple de la non-utilisation des institutions formelles à l'ensemble du corps social. Les petits fonctionnaires qui reçoivent leurs traitements sous la forme d'un virement bancaire s'empressent de retirer leur avoir en début de mois, et les petits épargnants vont rarement déposer leur épargne dans un bureau de poste. L'échec des expériences de banques ou de postes mobiles est quasi général. L'expérience des difficultés de retraits des avoirs dans les agences postales ne peut qu'accroître cette défiance assez généralisée. D'où un usage très important des billets, y compris pour des montants très élevés. Le poids des règlements en espèces ne tient pas seulement aux règlements informels ou illégaux mais à la fréquence des paiements, y compris légaux, sous forme liquide. L'usage des billets et des pièces est la norme, celui des chèques l'exception; ce qui ne peut bien évidemment que limiter l'emprise des institutions financières formelles en matière d'épargne. Des opérations de dépôts, de prêts personnels ou immobiliers et de change⁽²⁾ se réalisent en dehors des institutions reconnues, à l'exception de prêts bancaires obtenus lors de l'achat d'un véhicule, prêts rendus possibles par le nantissement que constitue le camion ou le taxi, véhicules administrativement enregistrés.

Dès lors le financement des activités informelles, qui ne peut être inter-médiarisé par les institutions formelles, est en grande partie endogène : l'informel est auto-financé par l'informel. Certes, nous l'avons déjà souligné, un certain nombre d'entreprises informelles sont créées par des salariés, en particulier fonctionnaires. Toutefois, très souvent le capital initial nécessaire est faible, car :

- l'entrepreneur n'est presque jamais propriétaire de ces locaux (il les loue, sous-loue ou les occupe sans droit, par exemple pour ceux qui exercent une activité sur le trottoir et sans abri),

- l'équipement est souvent rudimentaire et très usé.

Remarquons que les revenus agricoles sont en général trop limités pour assurer le démarrage d'une entreprise de production. Le commerce est par contre une condition favorable pour accumuler progressivement les fonds nécessaires. L'ancien patron qui vend à crédit à taux usuraires des machines très usagées est un autre mode de financement informel pour les apprentis désirant se mettre à leur compte. Quelles que soient les stratégies individuelles des micro-entrepreneurs, ceux-ci n'ont pas de plan à long ou moyen terme de financement. L'absence de comptabilité est de ce point de vue extrême-

(2) Un marché noir des devises se développe aux frontières de la zone franc et dans les pays à monnaie inconvertible.

ment révélatrice de leurs pratiques. Les disponibilités monétaires de l'entreprise sont utilisées au jour le jour pour pourvoir aux dépenses de l'entreprise et du ménage; les stocks tant de matières premières que de produits finis sont réduits : la production est réalisée généralement sur commande, et très fréquemment le client fait l'avance de la matière à travailler. Capital et revenu sont confondus en ignorant l'amortissement : le remplacement des équipements usés est assuré par un prélèvement sur les recettes du moment. Des organisations telles que les tontines peuvent faire face à ces carences : le dépôt quotidien hebdomadaire ou mensuel (selon la périodicité des recettes) et l'encaissement à tour de rôle de l'ensemble des dépôts permet d'assurer régulièrement le fonds de roulement de ces entreprises, en particulier commerciales. Ceci explique l'essor des « *tontiniers* » sur les places de marché du Bénin, du Togo et aussi, à un degré moindre, du Sénégal. Ainsi l'informel a ses « *banquiers* » qui, s'ils ne créent pas de monnaie, n'en offrent pas moins des services (dépôts, prêts, change) analogues à ceux des banques, et par conséquent en partie les concurrencent. Les sociétés locales inventent donc des organisations et des pratiques (dont les tontines ne sont qu'une modalité parmi la multitude des pratiques que les chercheurs saisissent actuellement sous la catégorie vague de « *prêts personnels* ») nécessaires à la résolution de leurs problèmes financiers spécifiques; les aspects ludiques et sociétales de ces pratiques, qui peuvent assimiler certaines à des loteries, ne doivent pas masquer le rôle essentiel qu'elles jouent aujourd'hui dans la collecte d'une partie de l'épargne des ménages africains et tout particulièrement dans la réalisation d'une forme populaire de « *crédit* » à la consommation et à l'investissement immobilier.

Toutefois, il serait erroné de confondre les banques et les tontines et autres pratiques informelles.

D'un certain point de vue, celles-ci ont par rapport à celles-là une supériorité relative :

- la procédure pour faire un dépôt ou pour obtenir un prêt dans une tontine est rapide et simple (elle dépend de sa périodicité pré-organisée) et les tontines étant fondées sur des relations personnelles excluent gage, nantissement ou hypothèque;

- en l'absence même de contraintes légales, la capacité de recouvrer ces créances est très grande du fait de contraintes sociales et morales (l'individu qui ne fait pas face à ses obligations s'exclut socialement);

- le coût de gestion d'une tontine est faible (gratuité pour les unes, prélèvement d'un trentième par les tontiniers pour d'autres par exemple).

Les critères de comparaison que nous venons de donner se situent dans une dimension où les systèmes de représentations des individus et des groupes, permettant de comprendre l'adéquation entre vécu et logique de fonctionnement, sont très largement exclus. On pourrait y ajouter une dimension psychologique : la confiance dans des organisations totalement indépendantes de l'Etat. Mais, pour saisir l'adéquation aux besoins, l'appropriation populaire, pourrait-on dire, des tontines et associations d'épargne, il est nécessaire de saisir la dimension anthropologique de l'épargne et du prêt. Pour de très nombreuses sociétés, à la différence des conceptions occidentales modernes, conserver passe par le don ; aussi le fait d'accumuler d'un point de vue individuel des biens, des avoirs dans des comptes d'épargne non seulement perd très largement tout sens, mais devient une pratique négative dans les sociétés considérées. L'accumulation de créances dans des conditions et aux contenus et à l'objet très divers au sein d'un large groupe assure de façon plus efficace encore l'épargne de l'individu. Cette réciprocité est indéterminée dans le cas des associations d'épargne, la réciprocité est prédéterminée dans le cas des tontines. L'épargne tontinière et associative, que l'on peut observer au niveau des comportements individuels, doit être comprise dans sa dimension immédiatement collective. De même qu'il est erroné de penser que la monétarisation des sociétés engendre nécessairement l'essor d'une épargne formellement institutionnalisée, il est faux d'affirmer pour les mêmes raisons une individualisation immédiate des formes de l'épargne. Les associations et tontines peuvent constituer en la matière des formes transitionnelles, permettant de concilier les contraintes nées de la salarisation et de la marchandisation modernes et celles de sociétés très largement holistes. Les formes d'épargne associative, auxquelles l'adhésion est obligatoire pour les originaires d'un même village, caractérisent bien évidemment avec force ces logiques sociales collectives. Mais les formes tontinières constituées sur la base d'une adhésion volontaire n'y sont pas étrangères. La participation à une tontine s'oppose *a priori* aux tendances holistes, puisqu'elle permet très largement, en faisant valoir l'obligation de verser sa part, d'échapper à ce que certains désignent comme parasitisme familial. En cela les tontines favorisent des pratiques individualisantes que pourraient aussi illustrer l'inventaire des biens de consommation acquis grâce aux tontines. Toutefois, n'est-il pas singulier que cette échappée du solidarisme traditionnel doive se réaliser à travers des formes nouvelles de vie collective qui, par le jeu des tours de rôle, peuvent constituer les pratiques mutualistes indispensables à la survie dans un cadre urbain. En cela les tontines sont des formes d'adaptation de sociétés en transition.

Pourtant, cette supériorité des tontines par rapport aux banques, qui tient principalement à leur enracinement dans les cultures locales et à leur capacité permanente à se moderniser, est loin d'être absolue :

- Les opérations dans une tontine ne sont pas discrètes et anonymes. Dans la plupart d'entre elles, le voisinage a de fortes chances de connaître dettes et créances.

- La périodicité pré-établie des réunions limite la possibilité d'obtenir immédiatement un prêt dans une tontine.

- Les taux d'intérêt (lorsque ceux-ci sont pratiqués) sont généralement beaucoup plus élevés dans une tontine que dans une banque. Toutefois ce qui constitue un coût très élevé pour les débiteurs (que les institutions bancaires rejettent) est un revenu pour les créanciers et les taux d'intérêt acceptés le sont en fonction de la rentabilité des opérations que les sommes empruntées permettent de réaliser.

La limite essentielle des tontines apparaît lorsque l'on se situe à un niveau collectif :

- Les tontines, si elles augmentent la vitesse de circulation de la monnaie par une diminution des encaisses, ne font que redistribuer les apports de chacun; les créances et les dettes sont strictement équivalentes puisque le support monétaire est constitué de pièces et de billets. Si les tontines sont à même de mobiliser des encaisses qui seraient autrement oisives (ce que font aussi les banques pour les seuls dépôts), ces organisations sont incapables d'injecter des liquidités nouvelles dans l'économie.

- Les banques par contre, qui reçoivent des dépôts et qui font crédit, peuvent en se fondant sur la proportion et la périodicité des retraits créer de la monnaie en consentant à l'ensemble de leurs clients un montant de crédits supérieur à la somme de leurs dépôts et transformer le court et moyen terme en long terme.

Or, l'absence d'une reconnaissance légale des statuts des tontines les rend précaires et limite la possibilité pour certaines d'entre elles de croître et de devenir des institutions bancaires originales et qui en tant qu'institutions recevant des dépôts mobilisables par chèques, virements, etc., pourraient faire apparaître des moyens financiers nécessaires à une politique de développement.

Alors que dans les pays occidentaux, en matière financière, le processus de dérégulation et d'essor des initiatives privées passe par l'élaboration de nouvelles réglementations qui donnent l'illusion d'un désengagement de l'Etat, dans les pays en voie de développement une politique réaliste suppose

dans un premier temps, et plus simplement, de reconnaître l'existence de ces opérations qui échappent aux institutions bancaires et financières officielles et qui concrétisent ainsi d'authentiques initiatives privées car nées en dehors du contrôle étatique et para-étatique, voire par défiance vis-à-vis de celui-ci. Ces pratiques sont la concrétisation des capacités d'une population à s'auto-organiser en dehors d'un cadre étatique; elles sont une forme de collectif sans ou *contre l'Etat*.

Face à ce développement *spontané* d'activités et de pratiques para-bancaires, la tentation est forte pour des Etats souvent exsangues de drainer ces capitaux ou de les canaliser vers les institutions supposées représenter l'intérêt national. Les interdire et les réprimer en raison de la concurrence faite aux institutions officielles serait ne pas comprendre les carences de celles-ci. Les contrôler et les contraindre à adopter certains statuts serait affaiblir leur souplesse et leur dynamique. Dans les deux cas, cette politique, loin d'alimenter les institutions officielles, casserait l'essor d'activités informelles y compris productives en asséchant certaines ressources de leur financement et développerait l'hostilité de la population vis-à-vis du pouvoir (sauf peut-être pour les pratiques d'usure).

Il serait par conséquent judicieux d'une part que les Etats intègrent dans leurs projets cette réalité multiforme et reconnaissent les statuts que ces organisations librement adoptent et d'autre part que les banques et institutions financières proposent des modalités de dépôts et de prêts collectifs « *appropriés* » afin, non de les contrôler politiquement et fiscalement, mais de drainer ces liquidités et de favoriser leur avenir potentiel. Le financement du développement doit, non seulement pour être socialement équitable mais pour être efficace, s'appuyer sur des réseaux diversifiés et complémentaires.

12

Sociétés de tontines et banques des petites et moyennes entreprises à Taiwan

Thierry PAIRAULT

CNRS, Centre de recherche et de documentation sur la Chine contemporaine (EHESS), 54, boulevard Raspail, 75270 Paris Cedex 06, France

Au XIX^e siècle les Chinois de Taiwan pratiquent les différentes formes traditionnelles de tontines chinoises avec quelques variantes locales comme il est de règle dans toutes les provinces chinoises. L'annexion de l'île par les Japonais, conséquence du traité de paix de Shimonoseki d'avril 1895, donne à ces tontines un développement particulier dont le résultat est l'apparition de « sociétés de tontines ». La formule est conservée par le gouvernement nationaliste chinois en exil; en 1976 il décide de bancariser ces sociétés de tontines en les transformant en banques pour les petites et moyennes entreprises. L'actif financier de ces banques des PME est multiplié par 7,2 de 1976 à 1983, alors que l'actif financier des autres institutions financières de dépôts n'est multiplié que par 3,8 durant la même période. Toutefois, et

ce malgré de bons résultats de la politique financière, la part du secteur informel dans le financement de l'activité économique reste importante; son évaluation varie, selon les auteurs, de plus de 20 % à plus de 30 %.

Les sociétés de tontines

Lorsqu'en 1885 les Japonais envahissent l'île, les tontines constituent les seules structures financières de Taiwan. En 1899, les Japonais créent la Banque de Taiwan afin de mieux asseoir leur domination économique. De fait la colonisation est un succès; elle oblige les paysans à produire davantage, à commercialiser leurs surplus (exportés vers le Japon) et à acheter des inputs industriels modernes.

Le développement économique de l'île et l'augmentation consécutive de la circulation monétaire favorisent l'apparition de forces centrifuges que les Japonais entendent contrôler. C'est ainsi que, par un décret de 1902 (35^e année de l'ère Meiji), ils entreprennent de réglementer les activités tontinières dont la prolifération est encouragée par le développement. L'objet de ce décret est essentiellement d'obtenir l'enregistrement de toute tontine nouvellement créée et, ainsi, de leur délivrer une autorisation. Les dispositions de ce décret sont dans les années suivantes complétées par des décisions de justice, par exemple en 1909 (42^e année de l'ère Meiji), ou encore en 1928 (3^e année de l'ère Showa)...

Toutefois, l'apport japonais le plus important, pour l'évolution des activités tontinières, est certainement l'introduction à Taiwan de la loi japonaise de 1915 sur les tontines. L'objet de cette loi est de transformer une activité populaire informelle en une activité financière formelle par la création d'une structure nouvelle : les « sociétés de tontines ». Par « sociétés de tontines » il faut entendre des institutions financières reconnues, privées ou publiques, organisant, développant statutairement et réglementairement des tontines.

A la libération de Taiwan, le gouvernement chinois de Jiang Jieshi (Chiang Kai-shek) hérite de cette structure. En septembre 1946, le « gouvernement sur l'île » nationalise en une seule les quatre sociétés japonaises de tontines. Deux ans plus tard, devant la prolifération de sociétés privées de tontines (140), il promulgue un *Règlement pour la gestion des sociétés de tontines de la province de Taiwan* (janvier 1948 — voir annexes). Aux termes de ce

règlement, les sociétés de tontines doivent se constituer sous la forme d'une SARL autorisée par les autorités; elles doivent déposer un exemplaire de leur contrat type (un exemple d'un tel contrat est donné en annexe). Leur mission est double : d'une part, elles servent de lieu de rencontre à tous ceux désirant participer à une tontine; d'autre part, elles sont chargées de gérer réglementairement ces tontines — en échange d'une rémunération qui constituera le bénéfice de leur activité.

Ces sociétés de tontines proposent à leurs clients de participer à une tontine en fonction de plusieurs critères :

- durée de la tontine (dans nos exemples : douze mois, soit douze participants; voir *Tableaux I et II*);
- montant de la levée de référence (dans nos exemples : 10 000 unités monétaires);
- mode de levée de la tontine, soit par tirage au sort (*Tableau I*), soit par enchères (*Tableau II*).

Si pour un client tout semble se passer comme s'il participait à une tontine traditionnelle, cette forme nouvelle marque une évolution :

- La responsabilité financière, dans le cas où l'un des participants serait défaillant, est supportée, non plus par un individu isolé et souvent peu solvable, mais par la société de tontines, qui est responsable sur son capital de la solvabilité et de l'honnêteté de ses clients vis-à-vis des autres clients.
- Les sociétés de tontines sont des intermédiaires privés, officiellement reconnus, entre le secteur informel et le secteur formel de l'économie. Non seulement elles permettent une certaine formalisation d'activités financières qui, sinon, resteraient occultes, mais encore elles sont autorisées, en fonction de leurs possibilités et en leur nom propre, à injecter, dans les circuits de l'épargne formelle, une partie de l'épargne informelle qu'elles collectent.

Comment fonctionnent ces tontines ?

Quel que soit le mode de levée, il n'existe aucune préséance qui résulterait du statut d'initiateur de la tontine, puisque l'organisateur de la tontine est la société de tontines elle-même; aussi tous les participants sont-ils sur un pied d'égalité dès la première réunion.

Tableau I. Cas d'une tontine avec levées par tirage au sort.
Tableau des mises, des levées et des dividendes.

	Mises V	Mises R	Total des mises	Levée	Excédent des mises-levées	Revenus de la société			Dividende particip
						% légal	Centimes	Total	
Réunion n° 1	865	950	(865*12) + (950*0) = 10 380	10 000	380	242	0,50	242,50	12,50
Réunion n° 2	865	950	(865*11) + (950*1) = 10 465	10 000	465	242	0,00	242,00	22,50
Réunion n° 3	865	950	(865*10) + (950*2) = 10 550	10 000	550	242	0,20	242,20	34,20
Réunion n° 4	865	950	(865*9) + (950*3) = 10 635	10 000	635	242	0,20	242,20	49,10
Réunion n° 5	835	915	(835*8) + (915*4) = 10 340	10 000	340	242	0,00	242,00	14,00
Réunion n° 6	835	915	(835*7) + (915*5) = 10 420	10 000	420	242	0,40	242,40	29,60
Réunion n° 7	835	915	(835*6) + (915*6) = 10 500	10 000	500	242	0,00	242,00	51,60
Réunion n° 8	835	915	(835*5) + (915*7) = 10 580	10 000	580	242	0,00	242,00	84,50
Réunion n° 9	800	885	(800*4) + (885*8) = 10 280	10 000	280	242	0,20	242,20	12,60
Réunion n° 10	800	885	(800*3) + (885*9) = 10 365	10 000	365	242	0,00	242,00	61,50
Réunion n° 11	800	885	(800*2) + (885*10) = 10 450	10 000	450	242	0,00	242,00	208,00
Réunion n° 12	800	885	(800*1) + (885*11) = 10 535	10 000	535	242	293,00	535,00	0,00

Tableau résumant la situation de chaque participant
selon son tour de levée.

Cas du bénéficiaire de la	Débours comme :		Débours totaux	Dividende total	Débours effectif	Coût (-) gain (+)
	V	R				
Levée n° 1	865	10 115	10 980	0,0	10 980,0	- 980,0
Levée n° 2	1 730	9 165	10 895	12,5	10 882,5	- 882,5
Levée n° 3	2 595	8 215	10 810	34,8	10 775,2	- 775,2
Levée n° 4	3 460	7 265	10 725	69,0	10 656,0	- 656,0
Levée n° 5	4 295	6 315	10 610	118,1	10 491,9	- 491,9
Levée n° 6	5 130	5 400	10 530	132,1	10 397,9	- 397,9
Levée n° 7	5 965	4 485	10 450	161,7	10 288,3	- 288,3
Levée n° 8	6 800	3 570	10 370	213,3	10 516,7	- 156,7
Levée n° 9	7 600	2 655	10 255	297,8	9 957,2	+ 42,8
Levée n° 10	8 400	1 170	10 170	310,4	9 859,6	+ 140,4
Levée n° 11	9 200	885	10 085	371,9	9 713,1	+ 286,9
Levée n° 12	10 000	0	10 000	579,9	9 420,1	+ 579,9

V = versements; R = remboursements

Tableau II. Cas d'une tontine avec levées par enchères
 Tableau des mises, des levées et des dividendes (levée de référence = 10 000; levée réelle = 10 000 moins l'enchère).

	Mises V	Mises R	Total des mises	Enchères à	Levée réelle	Mises- levée	Revenus de la société			Dividende particip.
							% légal	Centimes	Total	
Réunion n° 1	865	950	(865*12) + (950*0) = 10 380	3 000	7 000	3 380	242	0,80	242,80	285,2
Réunion n° 2	865	950	(865*11) + (950*1) = 10 465	2 500	7 500	2 965	242	0,00	242,00	272,3
Réunion n° 3	865	950	(865*10) + (950*2) = 10 550	3 000	7 000	3 550	242	0,52	242,52	367,5
Réunion n° 4	865	950	(865*9) + (950*3) = 10 635	2 900	7 100	3 535	242	0,20	242,20	411,6
Réunion n° 5	835	915	(835*8) + (915*4) = 10 340	2 800	7 200	3 140	242	0,00	242,00	414,0
Réunion n° 6	835	915	(835*7) + (915*5) = 10 420	3 000	7 000	3 420	242	0,40	242,40	529,6
Réunion n° 7	835	915	(835*6) + (915*6) = 10 500	2 700	7 300	3 200	242	0,00	242,00	591,6
Réunion n° 8	835	915	(835*5) + (915*7) = 10 580	2 700	7 300	3 280	242	0,00	242,00	759,5
Réunion n° 9	800	885	(800*4) + (885*8) = 10 280	2 500	7 500	2 280	242	0,00	242,00	846,0
Réunion n° 10	800	885	(800*3) + (885*9) = 10 365	2 000	8 000	2 365	242	0,00	242,00	1 061,5
Réunion n° 11	800	885	(800*2) + (885*10) = 10 450	1 000	9 000	1 450	242	0,00	242,00	1 208,0
Réunion n° 12	800	885	(800*1) + (885*11) = 10 535	0	10 000	535	242	293,00	535,00	0,0

Tableau résumant la situation de chaque participant selon son tour de levée.

Le bénéficiaire de la	Débours comme		Débours totaux	Dividende total	Débours effectif	Coût (—) gain (+)
	V	R				
Levée n° 1	865	10 115	10 980	0,0	10 980,0	— 980,0
Levée n° 2	1 730	9 165	10 895	285,5	10 609,8	— 3 109,8
Levée n° 3	2 595	8 215	10 810	557,5	10 252,5	— 3 252,5
Levée n° 4	3 460	7 265	10 725	925,0	9 800,0	— 2 700,0
Levée n° 5	4 295	6 315	10 610	1 336,6	9 273,4	— 2 073,4
Levée n° 6	5 130	5 400	10 530	1 750,6	8 779,4	— 1 779,4
Levée n° 7	5 965	4 485	10 450	2 280,2	8 169,8	— 1 869,8
Levée n° 8	6 800	3 570	10 370	2 871,8	7 498,2	— 198,2
Levée n° 9	7 600	2 655	10 255	3 631,3	6 623,7	+ 876,3
Levée n° 10	8 400	1 170	10 170	4 477,3	5 692,7	+ 2 307,3
Levée n° 11	9 200	885	10 085	5 538,8	4 546,2	+ 4 453,8
Levée n° 12	10 000	0	10 000	6 746,8	3 253,2	+ 6 746,8

V = versements; R = remboursements.

Cas d'une tontine avec des levées par tirage au sort (voir Tableau I)

(a) La société de tontines propose un tableau des mises (versements et remboursements) calculées en fonction du nombre de participants (ici 12) et du montant de la levée de référence (ici 10 000) demandée par les participants; le montant de la levée réelle sera égal au montant de la levée de référence.

(b) Le montant des versements des participants n'ayant pas encore levé la tontine est fixé dès le départ et peut diminuer de période en période.

(c) Le montant des remboursements des participants ayant déjà levé la tontine est fixé dès le départ et peut diminuer de période en période.

(d) Le total des mises (versements plus remboursements) varie d'une réunion à l'autre; mais son montant reste toujours supérieur à celui de la levée de référence.

(e) La différence entre le montant total des mises (versements plus remboursements) et celui de la levée de référence est répartie entre la société de tontines et les participants n'ayant pas encore levé la tontine, exclusion faite de celui que le sort désigne ce jour-là pour lever la tontine (nous désignerons par l'expression « excédent des mises » cette différence);

— la société de tontines prélève sur l'excédent des mises sa propre commission (le taux légal maximum de commission étant fixé par voie réglementaire — voir *Tableau III* —; dans notre exemple, nous nous sommes placé en 1975);

— le reste (c'est-à-dire la différence entre l'excédent des mises et la commission de la société de tontines) est réparti au prorata du nombre de participants n'ayant pas encore levé la tontine; la part de ce dividende exprimée en centimes ou en millimes revient à la société de tontines;

— le revenu de la société de tontines est égal à la somme de son pourcentage légal de commission augmentée des centimes et millimes non répartis aux participants n'ayant pas encore levé la tontine.

(f) La somme versée effectivement par chaque participant est égale :

— pour chacun des participants n'ayant pas levé la tontine, au montant du versement statutaire, prévu pour la réunion de ce jour-là, diminué du dividende calculé ce jour-là;

— pour le participant levant la tontine ce jour-là, au montant du versement statutaire prévu pour la réunion de ce jour-là;

— pour les participants ayant déjà levé la tontine, au montant du remboursement statutaire prévu pour la réunion de ce jour-là.

La seconde partie du *Tableau I* indique, pour chaque participant, sa situation à la fin de la tontine. Il est évident que, dans le cas de levées par tirage au sort, chaque participant a une vision claire de l'évolution de la tontine, même s'il ne sait pas au départ quand il pourra lever la tontine, et la société de tontines est à même de présenter un tel tableau; ce qui n'est pas le cas des tontines avec des levées par enchères.

Tableau III. Taux légal de commission des sociétés de tontines.

	Tontine 12 mois	Tontine 15 mois	Tontine 18 mois
	11,60 %	11,00 %	13,40 %
sept. 52	9,20 %	9,80 %	10,70 %
janv. 54	8,00 %	8,45 %	8,90 %
oct. 56	7,04 %	7,70 %	8,36 %
juin 57	6,56 %	7,10 %	7,64 %
juin 58	5,60 %	6,20 %	6,56 %
fév. 62	5,00 %	5,75 %	6,38 %
juin 63	4,88 %	5,60 %	6,20 %
août 64	4,46 %	5,23 %	5,93 %
mai 67	3,92 %	4,70 %	5,57 %
août 68	3,38 %	4,18 %	5,21 %
oct. 69	3,08 %	3,80 %	4,76 %
déc. 71	2,60 %	3,20 %	4,04 %
mars 73	2,36 %	2,90 %	3,68 %
fév. 74	2,60 %	1,00 %	4,04 %
fév. 75	2,42 %	1,00 %	3,77 %

En % du montant de la levée de référence.

Cas d'une tontine avec des levées par enchères (voir Tableau II)

(a) La société de tontines propose un tableau des mises (versements et remboursements) calculées en fonction du nombre de participants (ici 12) et du montant de la levée de référence (ici 10 000) demandée par les participants; le montant de la levée réelle sera égal au montant de la levée de référence diminuée du montant de l'enchère : dans ce système le montant de la levée effective sera toujours (sauf pour le dernier participant à lever la tontine) inférieure à la levée de référence.

(b) Le montant des versements des participants n'ayant pas encore levé la tontine est fixé dès le départ et peut diminuer de période en période.

(c) Le montant des remboursements des participants ayant déjà levé la tontine est fixé dès le départ et peut diminuer de période en période.

(d) Le total des mises (versements plus remboursements) varie d'une réunion à l'autre; mais son montant reste toujours supérieur à celui de la levée de référence et donc à celui de la levée réelle.

(e) Le montant de la levée effective, ou réelle, est égal au montant de la levée de référence diminué du montant de l'enchère de l'enchérisseur ayant fait la meilleure proposition (au cas où la meilleure enchère est proposée par deux ou plusieurs participants, il est procédé à un tirage au sort entre eux).

(f) La différence entre le montant total des mises (versements plus remboursements) et celui de la levée effective est répartie entre la société de tontines et les participants n'ayant pas encore levé la tontine, exclusion faite de celui que les enchères ont désigné ce jour-là pour lever la tontine :

— La société de tontines prélève, sur l'excédent des mises, sa propre commission comme dans le cas précédent.

— Le reste (c'est-à-dire la différence entre l'excédent des mises et la commission de la société de tontines) est réparti au prorata du nombre de participants n'ayant pas encore levé la tontine; la part de ce dividende exprimée en centimes ou en millimes revient à la société de tontines.

— Le revenu de la société de tontines est égal à la somme de son pourcentage légal de commission augmenté des centimes et millimes non répartis aux participants n'ayant pas encore levé la tontine.

(g) La somme versée effectivement par chaque participant est déterminée comme dans le cas précédent; mais il est clair que le montant des dividendes sera très supérieur car il est augmenté du montant des enchères.

La seconde partie du *Tableau II* indique, pour chaque participant, sa situation à la fin de la tontine. Il est évident que, dans le cas de cette seconde formule, les coûts et les gains des participants sont très nettement supérieurs à ce qu'il pouvaient être dans le cas de la première formule par tirage au sort. C'est pourquoi cette seconde formule semble être tombée plus ou moins en désuétude au profit de la première formule qui, pour marier opportunité et sort, prévoit désormais qu'un bénéficiaire puisse céder ses droits à un participant pressé de lever la tontine.

Une double évolution

Ces sociétés de tontines ont connu une double évolution : une évolution organisationnelle et une évolution institutionnelle.

L'évolution organisationnelle

Il s'agit de l'évolution qui touche à l'organisation même des tontines au sein de ces sociétés. En effet, à l'origine, le trait caractéristique des tontines était qu'elles reposaient sur la confiance réciproque des individus la composant. Avec l'apparition de sociétés de tontines, cet aspect perd de son importance; la constitution d'une tontine relève désormais de la rencontre, de plus en plus anonyme, de demandeurs de capitaux qui font confiance, non plus à des individus sélectionnés, mais à une institution financière réputée. Par ailleurs, au fur et à mesure du développement de ces sociétés, ces demandeurs ne se contentent plus de participer à une ou plusieurs tontines, mais, de plus en plus, sollicitent directement auprès de leur société de tontines des prêts individuels financés sur les fonds propres de la société; ces prêts sont garantis par les dépôts tontiniers *et non tontiniers* du solliciteur au sein de sa société de tontines, ainsi que par l'inscription éventuelle d'une hypothèque. Etait-il alors toujours nécessaire de maintenir la fiction d'une tontine pour bénéficier d'un crédit ? Un premier pas est franchi avec l'apparition de « prêt-tontine » du type de celui présenté dans le *Tableau IV*.

Dans le cas du « prêt-tontine », la fiction de la tontine est maintenue afin d'illustrer le processus d'obtention du prêt ainsi que celui de son remboursement; mais, à la différence d'une tontine traditionnelle, seuls le demandeur de capitaux et la société de tontines sont en présence. Il semblerait que l'aspect psychologique soit plus important que l'aspect financier : le bénéficiaire raisonne toujours en termes d'opportunité et non en termes de coûts financiers réels (intérêts); la mention « taux d'intérêt annuel », apparaissant sur notre *Tableau IV*, ne figure pas sur le document original présenté au demandeur, dont la seule inquiétude semble être de pouvoir raisonner traditionnellement. En d'autres termes, la bancarisation des activités financières des individus passe, non par la création d'institutions bancaires, mais par l'évolution des rapports des individus (la bancarisation progressive de leurs rapports) avec des institutions ancrées dans la tradition.

L'évolution institutionnelle

Cette évolution est double; dans un premier temps, elle vise à réformer les sociétés de tontines; dans un deuxième temps, elle a pour objet de les transformer.

(a) Le Règlement du 29 janvier 1973 (*voir annexes*) modifie le statut des sociétés de tontines, et leur donne de nouveaux pouvoirs qui font d'elles des

Tableau IV. Formule du prêt-tontine Renshiba (1975).

Tours	Mises V	Mises R	Total mises	Levée (théo.)	Levée (réelle)	Commissions
1	580		10 440	10 000	9 420	440
2	580	700	10 560	10 070	9 490	490
3	580	700	10 680	10 140	9 560	540
4	580	700	10 800	10 210	9 630	590
5	580	700	10 920	10 270	9 690	650
6	580	700	11 040	10 330	9 750	710
7	555	655	10 590	10 410	9 855	180
8	555	655	10 690	10 480	9 925	210
9	555	655	10 790	10 550	9 995	240
10	555	655	10 890	10 610	10 055	280
11	555	655	10 990	10 670	10 115	320
12	555	655	11 090	10 730	10 175	360
13	530	620	10 620	10 790	10 260	- 170
14	530	620	10 710	10 850	10 320	- 140
15	530	620	10 800	10 900	10 370	- 100
16	530	620	10 890	10 950	10 420	- 60
17	530	620	10 980	10 990	10 460	- 10
18	530	620	11 070	10 025	10 490	45
Total		11 150	Total			4 575
Taux d'intérêt/an		22 %	Moyenne			254

Les chiffres doublement encadrés sont ceux de la tontine qui aurait autorisé une levée dès le premier tour de 10 000; en fait un prêt de 9 420 (10 000-580).

V = versements; R = remboursements; théo = théorique.

institutions semi-bancaires. Ces nouvelles dispositions sont répertoriées dans les articles 7 et 8 :

Article 7: Les sociétés de tontines pourront entreprendre les activités suivantes :

- 1 - tontines avec apports en espèces;
- 2 - ouverture de comptes de dépôts (exception faite des comptes chèques);
- 3 - octroi de crédits personnels pour l'achat à tempérament de biens durables, pour l'acquisition d'immobilisations, pour la création d'entreprise, pour la trésorerie;
- 4 - octroi de crédits aux petites et moyennes entreprises ainsi que l'es-compte de leurs créances;
- 5 - achat et vente de bons du Trésor et d'emprunts d'Etat;
- 6 - représentation dans des opérations de crédits;
- 7 - opérations de change sur le marché intérieur;

- 8 - garde de valeurs;
- 9 - investissements en bourse.

Article 8 : Les sociétés de tontines peuvent accorder des crédits sans garantie hypothécaire dans les cas suivants :

- 1 - octroi de petits prêts personnels avec garant(s);
- 2 - octroi de prêts après présentation d'un certificat d'audit;
- 3 - octroi de prêts sur justification des ressources attendues.

Ces dispositions préparaient en fait la réforme institutionnelle de 1976.

(b) La loi du 1^{er} juillet 1976 décidait de transformer les sociétés de tontines en banques pour les petites et moyennes entreprises, et définissait leur mission ainsi : « prendre les tontines comme base pour développer les activités bancaires », puis « renforcer les activités bancaires au détriment des activités tontinières ».

Les banques des petites et moyennes entreprises et la place du secteur informel

Il convient d'abord de remarquer que les auteurs taiwanais, bien qu'ils reconnaissent le dualisme financier de leur système économique, n'opposent généralement pas l'existence d'un secteur formel à celle d'un secteur informel. Leur souci principal est le recensement des différentes sources de disponibilités financières, leur évaluation, et la définition des moyens permettant d'en mieux guider, voire contrôler, l'usage. C'est pourquoi ces auteurs préfèrent établir une distinction entre les capitaux empruntant le canal des institutions financières modernes (banques, bourse etc.) pour trouver un emploi, et ceux s'investissant hors de ce canal. Une telle problématique a souvent pour conséquence un amalgame, de notre point de vue, entre différentes activités comme l'organisation de tontines traditionnelles (c'est-à-dire non institutionnalisées au travers de sociétés de tontines par exemple), la participation pour des raisons fiscales au marché noir des capitaux et des devises, l'émission d'effets de commerce lorsque ceux-ci ne sont pas escomptés, etc.

Dans le *Tableau V*, nous avons tenté une évaluation de l'importance du secteur informel à partir des données fournies dans l'article de Peng et Zheng paru en 1985 dans la *Revue trimestrielle de la Banque de Taiwan*. Notre reconstitution montre que la part du secteur informel n'aurait guère varié de 1964 à 1983, et que ce secteur financerait, en moyenne, 14 % des besoins en

capitaux de l'économie de Taiwan malgré toutes les tentatives d'institutionnalisation. Un point particulièrement intéressant, point sur lequel nous allons revenir, est la légère remontée de la part du secteur informel au lendemain de la transformation des sociétés de tontines en banques des PME.

Cette transformation ne semble pas avoir toujours donné les résultats escomptés :

(1) L'organisation de tontines dans le cadre des banques des PME, issues des anciennes sociétés de tontines, a été d'abord limitée, puis découragée, selon les termes de leur nouveau statut :

— le solde des dépôts d'origine tontinière a été limité au montant atteint en juin 1979;

— ces banques se sont vu obligées de ramener progressivement, en dix ans (1977-1987), les taux d'intérêts servis au niveau de ceux payés par les autres banques; toutefois il leur est autorisé un léger dépassement de 0,75 %;

— les avances d'origine tontinière doivent avoir été remboursées à la fin de l'année 1987.

Tableau V. Répartition des disponibilités financières par origine.

	Secteur formel	Secteur informel dont :			
		total	prêts entre entreprises	prêts des ménages aux entreprises	prêts entre ménages
1964	85,5 ‰	14,5 ‰	0,3 ‰	7,2 ‰	6,9 ‰
1965	85,6 ‰	14,4 ‰	0,3 ‰	7,2 ‰	6,9 ‰
1966	84,9 ‰	15,1 ‰	0,3 ‰	8,4 ‰	6,4 ‰
1967	85,1 ‰	14,9 ‰	0,4 ‰	7,9 ‰	6,6 ‰
1968	87,8 ‰	12,2 ‰	1,3 ‰	5,8 ‰	5,2 ‰
1969	87,3 ‰	12,7 ‰	1,3 ‰	6,1 ‰	5,4 ‰
1970	86,7 ‰	13,3 ‰	1,1 ‰	5,9 ‰	6,4 ‰
1971	87,0 ‰	13,0 ‰	0,9 ‰	5,6 ‰	6,5 ‰
1972	87,0 ‰	13,0 ‰	1,0 ‰	6,7 ‰	5,3 ‰
1973	88,9 ‰	11,1 ‰	0,9 ‰	4,6 ‰	5,6 ‰
1974	86,8 ‰	13,2 ‰	0,3 ‰	6,3 ‰	6,5 ‰
1975	86,9 ‰	13,1 ‰	0,4 ‰	5,4 ‰	7,3 ‰
1976	85,3 ‰	14,7 ‰	0,5 ‰	6,6 ‰	7,5 ‰
1977	85,4 ‰	14,6 ‰	0,6 ‰	6,1 ‰	8,0 ‰
1978	83,8 ‰	16,2 ‰	0,4 ‰	7,2 ‰	8,6 ‰
1979	83,9 ‰	16,1 ‰	0,5 ‰	8,1 ‰	7,8 ‰
1980	85,2 ‰	14,8 ‰	0,6 ‰	7,0 ‰	7,2 ‰
1981	84,3 ‰	15,7 ‰	0,5 ‰	8,8 ‰	6,4 ‰
1982	84,8 ‰	15,2 ‰	0,5 ‰	7,6 ‰	7,1 ‰
1983	84,9 ‰	15,1 ‰	0,6 ‰	7,0 ‰	7,5 ‰
Moyenne	85,9 ‰	14,1 ‰	0,6 ‰	6,8 ‰	6,7 ‰

Source : calculs dérivés de Peng et Zheng 1985. pp 167-169

La conséquence la plus manifeste de ces dispositions fut une recrudescence de l'organisation de tontines en dehors de tout cadre institutionnel. Le *Tableau VI*, pour tenter d'illustrer ce phénomène, donne en parallèle l'évolution de la structure des crédits et de celle des dépôts dans les banques des PME, ainsi que l'évolution de la part du financement informel dans les entreprises privées : cette part tend à augmenter au fur et à mesure que les banques des PME poursuivent leur modernisation. Cette situation contraste avec l'expérience menée au Japon (également, mais dans une moindre mesure, avec celle menée en Corée du Sud) où il avait été décidé, en 1951, de donner le statut de banque aux sociétés de tontines. Au Japon, cette modernisation (c'est-à-dire la disparition des activités tontinières institutionnalisées) a été achevée en 25 ans sans que le gouvernement japonais ait jamais imposé de restrictions à l'activité tontinière de ces nouvelles banques.

Tableau VI. Banques des PME et financement informel.

	Banque des PME		Part du financement informel des entreprises privées
	Crédits sur fonds tontiniers (**)	Dépôts d'origine tontinière (**)	
1969*	87,0 %	29,9 %	34,4 %
1970*	87,6 %	29,0 %	36,8 %
1971*	87,9 %	28,7 %	35,3 %
1972*	87,7 %	30,0 %	31,3 %
1973*	83,9 %	34,0 %	27,0 %
1974*	85,8 %	33,9 %	29,8 %
1975*	87,1 %	33,4 %	29,7 %
1976*	83,8 %	30,0 %	31,9 %
Moyenne	86,4 %	31,1 %	32,0 %
1977	67,6 %	26,2 %	34,4 %
1978	60,2 %	21,5 %	37,3 %
1979	52,4 %	19,6 %	37,6 %
1980	41,3 %	18,5 %	37,6 %
1981	33,1 %	17,1 %	38,5 %
1982	25,5 %	12,9 %	39,4 %
1983	18,8 %	10,6 %	n.d
1984	14,5 %	9,0 %	n.d.
Moyenne	39,2 %	16,9 %	37,5 %

Sources : Peng et Zheng 1985, pp. 189-190 (banques des PME); Zhang 1985, p. 140 (entreprises privées).

Légende : les années dont le millésime est suivi d'un * sont celles durant lesquelles les banques des PME n'étaient encore que des sociétés de tontines.

(**) : dans le système taïwanais, les tontines des banques des PME doivent être considérées comme appartenant au secteur formel.

A Taiwan, plus grave encore, la prolifération des tontines non-institutionnalisées s'est accompagnée d'une altération de leur nature originelle. Autrefois, l'organisation d'une tontine reposait en grande partie sur la notion d'entraide, et réunissait un petit nombre d'individus se connaissant, se faisant confiance, et mettant en commun des capitaux d'un montant relativement faible. Aujourd'hui, et en particulier depuis ces dernières années, de nombreux commerçants, négociants, voire des spéculateurs, cherchent à réunir, par le biais de tontines, d'importantes disponibilités financières, qu'ils ne pourraient obtenir autrement, pour des opérations souvent risquées et à la limite de la légalité, sans que les participants aient les garanties que pouvait procurer une société de tontines. Le montant des pertes consécutives à des faillites tontinières, simples ou frauduleuses, se serait élevé à plus d'un milliard de dollars de Taiwan (environ 185 millions de francs) en 1981, et à plus de 3,7 milliards de dollars de Taiwan (environ 620 millions de francs) en 1982. C'est pourquoi, nombre d'économistes proposent d'autoriser de nouveau les banques des PME à accorder des avances sur fonds tontiniers.

(2) Les banques des PME sont, comme leur nom et leur statut l'indiquent, des banques spécialisées dans les rapports avec les petites et moyennes entreprises — ainsi que dans ceux avec les ménages, car ces entreprises sont le plus souvent familiales. La clientèle de ces banques est donc composée de petits déposants, éparpillés dans un secteur géographique donné, dont les dépôts, d'un montant souvent faible, sont essentiellement liquides. Or, la mission de ces banques est d'accorder aux PME, non seulement des crédits à court terme (trésorerie), mais encore des crédits à moyen terme (équiperment); il est clair que la liquidité particulièrement élevée des dépôts ne leur permet d'assurer que dans une très faible mesure la seconde partie de cette mission. Les *Tableaux VII* et *VIII* montrent que les banques des PME ne peuvent répondre au mieux qu'à 80 % des besoins en crédits de leurs clients, et que plus de 90 % de ces crédits sont des crédits de trésorerie. En d'autres termes, les banques des PME n'offrent à leurs clients, ni les avantages d'un grand établissement bancaire diversifié, ni même les avantages d'une société de tontines comme nous allons le préciser maintenant.

(3) Exception faite de la Banque taiwanaise des PME, toutes les autres banques des PME sont des banques privées. Cette situation constitue un désavantage certain; la population, qui se méfie des banques privées, n'est nullement tentée de surmonter son préjugé, car les taux d'intérêt servis ne sont pas attractifs, et donc, préfère, soit s'adresser à d'autres institutions financières publiques, soit participer à des tontines, soit même avoir recours à des sociétés de prêts sur gages ou à des sociétés de crédit à la consommation.

Cette attitude pose le problème de la liberté des taux d'intérêt, réforme que proposent nombre d'économistes taiwanais aux instances gouvernementales (la discussion d'une telle réforme a été la préoccupation sous-jacente d'une conférence de l'Academia Sinica qui s'est tenue en décembre 1984).

Tableau VII. Répartition des crédits accordés par les banques des PME.

	Moyen et long terme	Court terme
Décembre 1980	10,51 %	89,49 %
Décembre 1981	8,59 %	91,41 %
Décembre 1982	9,34 %	90,66 %
Décembre 1983	9,81 %	90,19 %
Décembre 1984	9,97 %	90,03 %

Source : Su 1985 (b), page 140.

Tableau VIII. Part des banques des PME dans le financement du crédit aux PME.

Banque des PME de	Fin juin 1981	Fin juin 1982	Fin juin 1983
Tapei	78,88 %	78,00 %	74,86 %
Xinzhu	68,86 %	74,81 %	74,12 %
Taizhong	96,00 %	83,24 %	89,76 %
Tainan	73,42 %	74,19 %	73,67 %
Gaoxiong	76,02 %	77,16 %	74,57 %
Taidong	61,12 %	70,88 %	69,32 %
Hualian	33,18 %	14,62 %	76,23 %
Taiwan	77,21 %	78,51 %	80,02 %
Moyenne	77,63 %	77,78 %	79,26 %

Source : Su 1985 (b), page 140.

(4) En dernier lieu, il convient de noter que les frais de gestion de ces banques sont particulièrement élevés : l'éparpillement de la clientèle leur impose d'ouvrir de nombreuses agences — comparativement aux grandes banques d'affaires et aux autres grandes banques de dépôts — ; la multitude des dossiers traités, tous pour des opérations de faible montant, accroît encore les frais de gestion ; la faible envergure des clients, en augmentant les risques, oblige ces banques à se couvrir davantage ; la grande liquidité des dépôts empêche ces banques d'utiliser le plus profitablement possible ces dépôts...

En bref, tous les inconvénients apparus depuis 1977 suggèrent aux autorités de Taiwan une réforme des banques des PME impliquant :

- l'autorisation d'accorder des avances sur fonds tontiniers, pour ainsi permettre de lutter contre la prolifération sauvage de tontines aventureuses ;
- une certaine liberté des taux d'intérêt, afin de mieux répondre à la demande des différents marchés ;
- une certaine libéralisation de la législation bancaire afin, d'une part, de dé-spécialiser les banques ; d'autre part, de permettre l'ouverture d'agences en n'importe quel point du territoire ; en d'autres termes, une libéralisation pour favoriser une certaine concurrence, sans pour autant exclure un nécessaire contrôle de la régularité des opérations.

Références

- [1] Academia Sinica, Laboratoire d'économie *Taiwan jinrong fazhan huiyi* (Documents de la conférence sur le développement financier à Taiwan), 2 vol., Nangang, 1984.
- [2] Cao (Jinghui) *Hehui zhidu zhi yanjiu* (Etude des systèmes de tontine), Lianjing chubanye gongsi, Taipei, 1970.
- [3] Peng (Baixian) et Zheng (Suqing) « Taiwan minjian jinrong zijin guandao » (Les canaux de fonds financiers populaires à Taiwan) in *Taiwan yinhang jikan* (Revue trimestrielle de la Banque de Taiwan), vol. 36, 1985, n° 3, pp. 165-205.
- [4] Qiu (Zhengxiong) « Taiwan diqu zhi huobbi, chubei, touzi yu jingji chengzhang » (Monnaie, épargne, investissement et croissance économique à Taiwan) in *Taiwan jinrong fazhan huiyi* (Documents de la conférence sur le développement financier à Taiwan), 2 vol., Laboratoire d'économie de l'Academia Sinica, Nangang, 1984, pp. 91-110.
- [5] Su (Ximing) « Taiwan diqu shuangyuanxing jinrong tixi xiankuang ji dongneng zhi yanjiu » (Situation et tendance du système financier dualiste de Taiwan) in *Taiwan yinhang jikan* (Revue trimestrielle de la Banque de Taiwan), vol. 36, 1985, n° 4, pp. 83-125.
- [6] Su (Ximing) « Taiwan minjian jiedai shichang ji gaijin jinrong tixi zhi tujing » (Le marché du crédit populaire à Taiwan et la voie de la réforme du système financier) in *Taiwan yinhang jikan* (Revue trimestrielle de la Banque de Taiwan), vol. 36, 1985, n° 4, pp. 126-161.
- [7] Xu (Jiadong) et al. *Taiwan jinrong tizhi zhi yanjiu* (Etudes du système financier de Taiwan), Zhonghua jingji yanjiuyuan, Taipei, 1985.
- [8] Zhang (Bingyao) « Taiwan dixia jinrong huodong zhi fenxi » (Analyse des mouvements de capitaux occultes à Taiwan) in *Taiwan yinhang jikan* (Revue trimestrielle de la Banque de Taiwan), vol. 36, 1985, n° 3, pp. 134-164.

Annexe 1

Règlement pour la gestion des sociétés de tontines de la province Taiwan (promulgué le 27 janvier 1948 par le gouvernement provincial).

Article premier. — Par « tontines », le présent règlement entend les activités ayant pour objet une meilleure utilisation des finances des citoyens, regroupant un nombre déterminé d'individus faisant des apports périodiques, se fondant sur le principe « accumuler pour constituer un capital », utilisant le tirage au sort, les enchères ou toute autre méthode pour attribuer périodiquement aux participants un capital sous forme d'espèces, d'effets de commerce ou de tout autre objet appréciable fixé à l'avance. Le présent règlement fixe les règles d'établissement et de gestion de ces activités.

Article 2. — Les entreprises gérant des tontines seront constituées sous forme de SARL; elles devront soumettre aux services financiers provinciaux pour approbation, et transmettre au ministère des Finances pour enregistrement, leurs statuts, leur plan de développement ainsi qu'un contrat type. Ces sociétés ne pourront mettre en œuvre leurs activités qu'après obtention d'une licence.

Article 3. — Après avoir obtenu leur licence, les sociétés de tontines devront, dans les quinze jours, se faire enregistrer comme société.

Article 4. — Exception faite de la Société des tontines de Taiwan ayant reçu l'autorisation de mener ses activités dans la région de Taipei ainsi que de créer des agences hors de cette région, les sociétés de tontines voient leurs activités limitées aux zones ci-dessous (chaque bureau ouvert dans chaque zone voyant son activité limitée à la zone) :

1) la région de Taipei (y compris le district de Taipei, la municipalité de Taipei et la municipalité de Jilong);

2) la région de Xinzhu (y compris le district de Xinzhu et la municipalité de Xinzhu);

3) la région de Taizhong (y compris le district de Taizhong, la municipalité de Taizhong et la municipalité de Zhanghua);

4) la région de Tainan (y compris le district de Tainan, la municipalité de Tainan et la municipalité de Jiayi);

5) la région de Gaoxiong (y compris le district de Gaoxiong, la municipalité de Gaoxiong, la municipalité de Pingdong et le district de Penghu);

6) la région de Hualian (le district de Hualian);

7) la région de Taidong (le district de Taidong).

Article 5. — Le capital de la Société de tontines de Taiwan ne devra pas être inférieur à 250 000 dollars de Taiwan; celui des autres sociétés ne devra pas être inférieur à 50 000 dollars de Taiwan, libéré en une seule fois.

Article 6. — Les sociétés de tontines seront privées ou mixtes.

Article 7. — Les sociétés de tontines n'ont pas le droit d'entreprendre d'autres activités, exception faite de celles décrites ci-dessous, et après autorisation des services financiers provinciaux et du ministère des Finances :

- 1) dépôts et consignations de participants aux tontines;
- 2) représentation des participants dans leurs activités financières;
- 3) garde des valeurs des participants.

Article 8. — Les sociétés de tontines doivent obtenir l'autorisation des services financiers provinciaux et du ministère des Finances pour effectuer les changements suivants :

- 1) modification de la raison sociale;
- 2) fusion;
- 3) modification de l'objet social;
- 4) modification du capital;
- 5) création d'agences;
- 6) modification de l'adresse.

Article 9. — Le plan de développement ainsi que le contrat-type de ces sociétés de tontines ne peuvent être modifiés sans autorisation préalable des services financiers provinciaux.

Article 10. — Les sociétés de tontines ne peuvent utiliser les fonds collectés au cours de leurs activités que dans les domaines suivants :

- 1) achat de bons du Trésor ou de tout autre type d'effets de commerce reconnu par les services financiers provinciaux;
- 2) octroi à un participant à une tontine d'un crédit hypothécaire garanti par des bons du Trésor et des effets de commerce;
- 3) octroi à un participant à une tontine d'un crédit hypothécaire garanti par des biens immobiliers;
- 4) octroi de prêts à un participant dans la limite des fonds auxquels il a le droit de par sa participation à une tontine;
- 5) ouverture de comptes de dépôt dans une banque ou dans une caisse coopérative;
- 6) achat des biens et des services nécessaires à la bonne marche des tontines en nature.

En ce qui concerne les crédits hypothécaires visés par les alinéas 2 et 3, le montant global des crédits ainsi octroyés ne devra pas excéder le double de la valeur cumulée du capital et des bons du Trésor. En ce qui concerne les prêts visés par l'alinéa 4, le montant de ceux-ci ne saurait dépasser la valeur des mises déjà versées sans être assorti d'hypothèques.

Article 11. — Au cas où les engagements pris par une société de tontines seraient supérieurs à son actif, les dirigeants de cette société en seront solidairement responsables.

La responsabilité de ces dirigeants ne s'éteindra que deux ans pleins après la fin de leur mandat.

Article 12. — Au cas où l'un des participants à une tontine faillirait à verser en totalité ou en partie sa mise, la société de tontines ne doit pas, lors de la réunion suivante, imposer des mesures financières contraires à l'intérêt des autres participants.

Article 13. — A la demande des participants représentant le cinquième des participations à des tontines, la société de tontines devra produire son règlement pour l'acceptation d'une participation à une tontine.

Article 14. — A la fin de chaque exercice financier, chaque société de tontines devra prélever 20 % de ses profits nets pour constituer des provisions; lorsque ces provisions atteindront la valeur du capital initial, ce pourcentage pourra alors être compris entre 5 % et 10 %.

Article 15. — A la fin de chaque exercice, chaque société de tontines devra transmettre pour examen, par les services financiers provinciaux et par le ministère des Finances, les documents dont la liste suit; en outre les documents figurant aux alinéas 2 à 5 devront être rendus publics :

- 1) compte d'exploitation;
- 2) bilan;
- 3) inventaire;
- 4) compte des pertes et profits;
- 5) répartition des bénéfices.

Article 16. — Les dirigeants d'une société de tontines et leurs employés ne devront pas participer, directement ou indirectement, aux tontines organisées par leur société.

Article 17. — Les dirigeants d'une société de tontines ne pourront exercer leurs activités dans une autre société sans accord préalable des services financiers provinciaux.

Article 18. — Les services financiers provinciaux peuvent, à tout moment, exiger la présentation des documents comptables et financiers d'une société de tontines, et si nécessaire y dépêcher un contrôleur.

Article 19. — Les services financiers provinciaux peuvent, si nécessaire, décider de modifier, et même d'annuler, le plan de développement et le contrat-type d'une société de tontines.

Article 20. — Les services financiers provinciaux peuvent arrêter l'activité d'une société de tontines, remplacer ses dirigeants et employés, voire même procéder à sa liquidation en cas d'activités illégales ou contraires à l'intérêt public.

Article 21. — Celui qui enfreindra les dispositions de l'article 2 du présent règlement se verra contraint par les services financiers provinciaux d'interrompre ses activités, et sera condamné à une amende allant de 5 000 dollars de Taiwan à 10 000 dollars de Taiwan.

Article 22. — Les dirigeants, qui enfreindront les dispositions des articles 7, 10, 12 et 17 du présent règlement, seront condamnés chacun à une amende qui ne sera pas supérieure à 3 000 dollars de Taiwan.

Article 23. — Celui qui enfreindra les dispositions de l'article 16 du présent règlement, sera condamné à une amende qui ne sera pas supérieure à 3 000 dollars de Taiwan.

Article 24. — Les dirigeants, qui refuseront sans motif de produire le document visé par l'article 13 du présent règlement, ou qui auront effectué des falsifications, seront condamnés chacun à une amende qui ne sera pas supérieure à 3 000 dollars de Taiwan.

Article 25. — Tout point non prévu par le présent règlement doit être réglé conformément à la législation bancaire en vigueur.

Article 26. — Les dispositions concernant la mise en œuvre détaillée du présent règlement seront publiées ultérieurement.

Article 27. — Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa promulgation; il est transmis au ministère des Finances pour consultation, et au Gouvernement central pour enregistrement.

Annexe 2

Règlement pour la gestion des sociétés de tontines de l'île de Taiwan (promulgué par le ministère des Finances de la République de Chine le 29 janvier 1973).

Article premier. — Le présent règlement a été rédigé afin d'assainir le système financier, d'améliorer le système des tontines et de développer l'épargne populaire.

Article 2. — Les principaux services dont dépendent les activités des sociétés de tontines sont, au niveau central, le ministère des Finances, et au niveau des provinces (ou des grandes municipalités), le bureau provincial (ou municipal) des Finances.

Article 3. — Par « tontines », le présent règlement entend les activités ayant pour objet la mobilisation de l'épargne populaire, une meilleure utilisation des finances des citoyens, ainsi que le financement des petites et moyennes entreprises; activités employant les dépôts ou les apports périodiques de clients, se fondant sur le principe « accumuler pour constituer un capital », attribuant un capital en espèce ou assurant une circulation financière entre des clients. Le présent règlement définit les règles pour établir et mener de telles activités financières.

Article 4. — Les sociétés de tontines seront constituées sous la forme de SARL. Conformément à la législation bancaire, ces sociétés doivent déposer une demande auprès de leur bureau provincial des Finances, qui la transmettra au ministère des Finances pour autorisation et délivrance d'une licence. Conformément à la législation sur les sociétés, ces sociétés de tontines devront se faire enregistrer auprès du ministère de l'Economie pour entreprendre leurs activités. La même procédure s'applique pour créer une succursale.

En cas de modification des règles d'obtention de la licence et des règles d'enregistrement, ces sociétés devront se conformer aux nouvelles dispositions.

Article 5. — Le domaine géographique des activités des sociétés de tontines est défini par le ministère des Finances; il est interdit d'outrepasser les limites imposées.

Article 6. — Le capital minimal d'une société de tontines est fixé par le ministère des Finances en fonction de la population du secteur géographique

de la société, de la situation économique et financière, et de la situation particulière de chaque société.

Article 7. — Les sociétés de tontines pourront entreprendre les activités suivantes :

- 1) tontine avec apports en espèces;
- 2) ouverture de compte de dépôts (exemption faite des comptes chèques);
- 3) octroi de crédits personnels pour l'achat à tempérament de biens durables, pour l'acquisition d'immobilisations, pour la création d'entreprises, pour la trésorerie;
- 4) octroi de crédits aux petites et moyennes entreprises, ainsi que l'es-compte de leur créances;
- 5) achat et vente de bons du Trésor et d'emprunts d'Etat;
- 6) représentation dans des opérations de crédits;
- 7) opérations de changes sur le marché intérieur;
- 8) garde de valeurs;
- 9) investissements en bourse.

Article 8. — Les sociétés de tontines peuvent accorder des crédits sans garantie hypothécaire dans les cas suivants :

- 1) octroi de petits prêts personnels avec garant(s);
- 2) octroi de prêts après présentation d'un certificat d'audit;
- 3) octroi de prêts sur justification de ressources attendues.

Le montant maximal de ces crédits non hypothécaires sera fixé par le ministère des Finances en fonction de la situation économique et sociale.

Article 9. — Le plan de développement et le contrat type des sociétés de tontines doivent être présentés au bureau provincial des Finances qui les transmettra pour vérification au ministère des Finances.

Article 10. — Le taux de liquidité, ainsi que les taux d'intérêt des dépôts et des prêts des sociétés de tontines, seront fixés en fonction des dispositions prévues par la législation bancaire.

Article 11. — Tous les ans, le syndicat des sociétés de tontines doit élaborer un tableau financier pour les tontines et le transmettre au ministère des Finances et à la Banque centrale pour approbation.

Article 12. — Les activités des sociétés de tontines doivent être menées dans les limites suivantes :

- 1) le montant cumulé des prêts à un client et de ses levées ne doit pas dépasser 10 % de l'actif net d'une société de tontines;

2) la valeur des actions et des obligations d'une même entreprise détenues par une société de tontines ne doit pas dépasser 2 % du montant cumulé des dépôts en compte et des mises; la valeur totale des actions et des obligations en portefeuille, ne doit pas dépasser 25 % du même montant;

3) la part des levées qui dépasse le montant des mises ne doit pas dépasser 60 % des dépôts en compte (les sociétés de tontines qui seraient en contravention avec cet alinéa devront régulariser leur situation en l'espace d'un an à compter du jour de la promulgation du présent règlement);

4) le montant des crédits non hypothécaires ne doit pas dépasser 40 % du solde des dépôts;

5) la durée des prêts doit se conformer à la législation bancaire concernant les banques de dépôts.

Les alinéas 1 à 4 du présent article pourront être modifiés par le ministère des Finances en fonction de la situation économique et sociale.

Article 13. — Le montant cumulé des levées et des prêts ne doit pas être supérieur à 80 % du montant cumulé des mises et des dépôts.

Article 14. — Les gérants des sociétés de tontines, leurs employés, leurs conjoints et leurs parents ne peuvent en aucun cas, ni bénéficier de prêts non hypothécaires, ni lever une tontine avant sa dernière réunion. En outre, leurs garants ne peuvent, ni obtenir de prêts, ni lever une tontine sans que soit prise une hypothèque.

Article 15. — Les dirigeants d'une société de tontines doivent avoir obtenu une autorisation écrite du Bureau provincial des finances avant de prendre leur charge. Si le capital de leur société de tontines ne couvre pas les charges financières de la société, ces dirigeants sont, conformément à l'article 78 de la loi sur les banques, solidairement responsables.

La responsabilité des dirigeants ne s'éteint que deux ans pleins après la fin de leur mandat.

Article 16. — A la fin de chaque exercice financier, chaque société de tontines devra prélever 20 % de ses profits nets pour constituer des réserves. Lorsque ces réserves atteindront la valeur du capital initial, ce pourcentage pourra être compris entre 5 % et 10 %.

Article 17. — Suivant la législation en vigueur, les sociétés de tontines devront constituer des provisions pour mauvais payeurs. Si une société oubliait de constituer de telles provisions, ou si ces provisions se révélaient insuffisantes, le ministère des Finances pourra interrompre provisoirement les activités de cette société, autres que celles de la gestion des tontines en cours.

Article 18. — La valeur des immobilisations d'une société de tontines ne doit pas être supérieure à son actif net; si c'est le cas, cette société devra, dans l'année suivant la promulgation du présent règlement, soit diminuer le montant de ses immobilisations, soit augmenter son capital.

Article 19. — A la fin de chaque exercice, chaque société de tontines devra transmettre, pour examen par le Bureau provincial des finances et le ministère des Finances, les documents comptables dont la liste suit; en outre les documents figurant aux alinéas 2 à 5 devront être rendus publics :

- 1) compte d'exploitation;
- 2) bilan;
- 3) inventaire;
- 4) compte des pertes et profits;
- 5) répartition des bénéfices.

Article 20. — Toutes les activités menées par une société de tontines doivent faire l'objet d'un descriptif qui sera transmis au Bureau provincial des finances et au ministère des Finances pour approbation.

Article 21. — Chaque fois qu'une société de tontines ne se conformera pas aux dispositions du présent règlement, elle sera condamnée conformément à la législation bancaire en vigueur.

Article 22. — Le présent règlement n'entrera en vigueur qu'après approbation par le gouvernement central; en cas de modification, il sera procédé de même.

Annexe 3

Contrat-type proposé par la SARL « Société de tontines de la région de Taipei »
(juin 1947).

Chapitre I. — Règles générales

Article premier. — Toute personne, souhaitant participer aux tontines organisées par notre société, doit remplir une demande; après acceptation du dossier, cette personne sera admise comme membre de l'une des tontines, et elle recevra un livret de participation à une tontine.

Article 2. — Le demandeur doit verser une provision, qui sera prélevée sur le montant de la mise versée lors de la première réunion. Si notre société considère que le demandeur ne satisfait plus aux conditions, cette provision lui sera restituée. Si le demandeur résilie unilatéralement son contrat, cette provision reviendra à notre société au titre de dommages et intérêts.

Article 3. — Le montant de la tontine, la date de fin de tontine, le montant des mises, le délai et le lieu de leur versement, le mode de levée de la tontine, sa périodicité et le lieu de réunion sont ceux fixés dans le livret de participation à une tontine.

Article 4. — Les droits et les obligations des participants à une tontine, définis dans le livret de participation à une tontine et décrits dans le présent contrat, ne pourront être modifiés, transmis ou hypothéqués, sans l'accord préalable de notre société.

Chapitre II. — Du versement des mises

Article 5. — Tout participant doit, le jour dit et au lieu dit, verser sa mise, notre société devant faciliter par tous les moyens cette opération.

Article 6. — Au cas où le demandeur faillirait à verser sa mise le jour dit, des intérêts d'un montant de 30 % par jour de retard lui seront comptés.

Chapitre III. — Du mode de levée

Article 7. — La levée de la tontine est déterminée, en présence d'un représentant de notre société, par tirage au sort ou par mise aux enchères, selon les règles prévues aux articles 8 à 11.

Ne peut prétendre lever la tontine le participant :

- qui aurait déjà levé la tontine, ou qui n'aurait pas accompli les formalités de levée;

- qui n'aurait pas encore versé sa mise;

- qui aurait abandonné ses droits à lever la tontine, ou que notre société aurait écarté.

Article 8. — (Cas de levée par tirage au sort). Des tablettes, portant chacune le numéro du livret de participation à une tontine d'un participant ayant le droit de participer au tirage au sort, sont mises dans une urne. La tablette tirée porte le numéro du livret du participant levant la tontine. Lorsqu'il ne reste qu'un seul participant ayant le droit de participer au tirage, c'est bien entendu celui-ci qui lève la tontine.

Notre société doit avertir le bénéficiaire dans les cinq jours.

Article 9. — (Cas des enchères). Les participants ayant le droit d'enchérir doivent inscrire clairement, sur un bulletin à déposer dans l'urne, leur nom et prénoms, leur enchère et leurs références. En cas de nécessité, il est possible aux participants d'enchérir par correspondance; si leur bulletin arrive avant la réunion, celui-ci sera déposé dans l'urne. Celui qui lèvera la tontine sera celui proposant la levée la plus faible. Si plusieurs bulletins font des propositions identiques, ou si aucune proposition n'est faite, il sera procédé à un tirage au sort.

Notre société doit avertir le bénéficiaire dans les cinq jours.

Article 10. — Une enchère ne sera pas prise en considération si :

- le bulletin est rempli de façon incomplète ou peu claire;
- le montant de la levée proposée est inférieure au montant de la levée minimum;
- le montant de la levée comporte des centimes;
- le bulletin arrive après le début de la réunion.

Article 11. — Le montant de la levée minimum est fixé à 50 % de la levée de référence.

Chapitre IV. — Du paiement de la levée

Article 12. — Le paiement de la levée est subordonné à l'accomplissement de formalités préalables.

Article 13. — Afin de garantir le versement ultérieur des mises, le bénéficiaire d'une levée doit soumettre à notre société le nom d'au moins deux garants solidaires, et produire les documents officiels attestant de l'établissement d'une hypothèque. Toutefois, notre société, si nécessaire, peut modifier les règles ci-dessus ainsi que diminuer — voire même supprimer — le nombre de garants solidaires, ou renoncer à l'hypothèque. Si notre société juge les garanties insuffisantes, elle peut refuser le paiement de la levée; dans ce cas elle doit en avertir le participant.

Article 14. — Le bénéficiaire doit avoir accompli, dans les quinze jours suivant sa désignation, les formalités décrites à l'article ci-dessus, sinon il sera considéré qu'il a renoncé à ses droits de lever la tontine.

Article 15. — Dans les cas suivants, il sera demandé un complément de garantie :

- hypothèque ne couvrant plus les charges de remboursement;

- garant solidaire décédé, disparu, etc.;
- garant solidaire n'apportant plus les garanties demandées.

Article 16. — Si le bénéficiaire renonce à son droit, ou si notre société estime ne pas devoir satisfaire ce droit, notre société doit faire bénéficier de cette levée le participant de la tontine le désirant. Si l'offre faite par ce nouveau bénéficiaire était moins favorable que celle du premier bénéficiaire, ce dernier aura alors à en supporter la différence.

Chapitre V. — De la répartition de la différence

Article 17. — La différence, entre le montant des sommes versées par les participants et le montant effectif de la levée, sera attribuée à hauteur de 10 % à notre société au titre de sa rémunération, le reste étant distribué au prorata des participants n'ayant pas encore levé la tontine (les centimes revenant à notre société).

Chapitre VI. — De la résiliation du contrat

Article 18. — Si un participant demande à résilier son contrat, il sera procédé ainsi :

- un participant ayant déjà levé la tontine devra rembourser en totalité les mises lui restant à verser.
- un participant n'ayant pas encore levé la tontine sera remboursé lors de la dernière réunion du montant de ses mises, déduction faite de la provision versée lors de la première réunion, et des dividendes perçus lors de chaque levée. Si ce participant accepte de percevoir cette somme diminuée de 10 %, notre société le remboursera immédiatement.

Article 19. — Tout participant ayant interrompu plus de deux fois le versement de ses mises sera mis en demeure de payer par notre société; s'il n'a toujours pas régularisé sa situation à ladite date, il sera considéré comme ayant résilié son contrat. Dans le cas d'un participant ayant déjà levé la tontine, il ne sera pas nécessaire de l'avertir pour résilier son contrat et l'article 18 alinéa 1 s'appliquera.

Notre société résiliera le contrat d'un participant ayant levé la tontine dans le cas où lui ou ses garants seraient dans les situations suivantes :

- cessation du versement des mises;
- insolvabilité;
- modification apportée aux hypothèques sans accord préalable de notre société;

- situation irrégulière au regard d'autres opérations en cours avec notre société;
- non respect de l'article 15 du présent contrat.

Chapitre VII. — Annexes

Article 20. — Notre société devra être avertie des situations suivantes, sinon sa responsabilité sera dégagée :

- perte du livret de participation à une tontine;
- modification des nom, prénoms et adresse.

Article 21. — Les frais suivants seront à la charge des participants :

- les frais d'établissement des divers documents officiels;
- les frais d'enquêtes;
- les frais de remplacement du livret de participation à une tontine;
- les frais de transfert du livret de participation à une tontine.

13

La finance non-institutionnelle : expression de la crise du développement ou de nouvelles formes de développement

Philippe HUGON

Université de Paris X-Nanterre, 200, avenue de la République, 92001 Nanterre, France

Dans la grande majorité des pays en développement on observe une *inadéquation des systèmes financiers* face aux exigences du développement. Si la majeure partie de la population rurale et urbaine est exclue de l'accès au crédit institutionnel, les *circuits financiers non institutionnalisés ou informels* jouent un rôle essentiel. Or la crise financière et la montée des déséquilibres financiers semblent avoir renforcé l'informalisation des circuits financiers. La dynamique des circuits financiers informels repose sur des formes très anciennes, mais elle semble avoir été stimulée par les dysfonctionnements des circuits financiers officiels.

L'inadéquation des systèmes financiers face au développement

- Dans la grande majorité des pays africains, le taux de croissance désiré et le taux d'épargne excèdent la capacité de financement de l'épargne. Les

marchés financiers sont peu développés. L'appel aux financements extérieurs favorise le rôle de la Banque centrale et des Banques de développement.

- *Le système financier institutionnel* ne concerne que les grandes organisations et les agents les plus solvables et la majeure partie de la population est exclue de la finance institutionnelle.

- *Les Banques de développement* ont des lignes de crédit ouvertes permettant aux bailleurs de fonds étrangers de financer les investissements du secteur privé. On note aujourd'hui une dégradation de leur situation financière et des opérations non conformes à leur vocation (crédits immobiliers ou à la consommation).

- *Les Banques commerciales* privilégient les crédits à court terme (crédits commerciaux, import/export, crédits de campagne) et sont généralement défaillantes pour le financement à moyen et à long terme (refus du risque, poids de la législation et de la réglementation, importance des créances douteuses).

- *La Banque centrale*, qui encadre le crédit, a généralement des créances douteuses auprès de l'Etat.

Or ce système semble aujourd'hui en faillite dans de nombreux pays en développement à la suite de l'inversion des conjonctures depuis le début des années 80, tant du point de vue du *financement international* que du *financement interne*.

- *Durant les années 70, l'économie de crédit international* a été liée au contexte de dérèglement du système monétaire international et aux excédents de pétro-dollars. Elle s'est traduite par une forte élasticité des fonds internationaux et par un rôle d'intermédiation financière joué par le système bancaire. La baisse de la part relative de l'aide publique et de l'investissement direct s'est accompagnée d'une croissance très rapide des crédits à l'exportation et des prêts bancaires avalisés par les Etats principalement vers les pays à forte accumulation.

Sur le *plan interne* on a noté, dans la majorité des pays, une baisse du taux d'épargne et un maintien des investissements, un poids croissant des financements publics, un endettement du Trésor auprès de la Banque centrale. Le déficit budgétaire et des entreprises publiques a été financé par la création monétaire et par l'émission de titres sur le marché interne et surtout international.

La politique monétaire a varié évidemment selon les pays, notamment entre ceux de la *Zone Franc* et les pays africains hors zone. Les premiers connaissaient une plus grande rigueur monétaire et financière, mais ils ont contourné les règles par un endettement plus important des entreprises publiques et par un recours accru aux financements extérieurs [1].

Les politiques ont privilégié des bas taux d'intérêt et une sélection du crédit pour plusieurs raisons : favoriser les investissements, éviter que le crédit ne s'oriente vers des opérations à court terme à taux rapide de retour, ou pour empêcher que les clientèles étrangères ne soient favorisées. Ces politiques ont favorisé l'endettement extérieur; elles ont privilégié les investissements capitalistiques aux dépens des investissements peu capitalistiques; elles ont créé des effets d'éviction de l'épargne publique vis-à-vis de l'épargne privée. Les faibles intérêts ont accru les différentiels de rémunération entre le crédit bancaire et les taux usuraire pratiqués hors du crédit institutionnalisé.

Dans l'ensemble, le déficit des entreprises publiques et para publiques, les créances du Trésor auprès de l'Etat et la généralisation des créances douteuses liées à des pratiques de « captation de rentes » ont conduit à assécher le système financier officiel.

● *La décennie 80* se caractérise, au contraire, par un marché financier international moins bien arbitré, par un rôle de pompe aspirante des déficits américains et par une insolvabilité des pays du Sud. Malgré un certain relais de l'aide publique et des allègements de la dette, les pays d'Afrique et d'Amérique Latine connaissent un *transfert financier négatif*.

Les investissements directs, sauf exception, ne redémarrent pas ou se désengagent (cas de l'Afrique). Les Etats ne donnent plus leurs garanties aux prêts sur le plan interne. Les politiques d'ajustement se traduisent par un contrôle du crédit, par des hausses des taux d'intérêt, par des réformes structurelles de privatisation du système financier et par une déréglementation visant à une libéralisation financière.

Le relèvement des taux d'intérêt nominaux et souvent réels, les mesures d'encadrement du crédit et le recours à la non-sélectivité des politiques financières conduisent à favoriser les activités de court terme à taux de rentabilité élevée et à taux rapide de retour du capital (notamment les

activités commerciales) et les entreprises de grande dimension offrant les garanties bancaires aux dépens des PME et des micro-entreprises. Les dévaluations ont pour effet d'accroître l'endettement de l'Etat et également des entreprises (dans la mesure où l'essentiel de leur dette est libellée en devises), elles accroissent le risque de change et conduisent ainsi à fortement peser sur les charges financières des entreprises.

L'essentiel des crédits internationaux sont affectés à des programmes macro économiques d'ajustement ou à des programmes d'ajustement sectoriel et ont beaucoup de mal, malgré le relais des ONG, à toucher la myriade des petits producteurs offrant peu de garanties et dont la gestion des projets est onéreuse pour les institutions financières.

Dans l'ensemble, le secteur bancaire est très fragilisé. Compte tenu des arriérés de créances douteuses, des impayés de l'Etat ou des entreprises publiques, les banques tendent à privilégier des opérations de court terme, à risque limité. Les circuits informels semblent jouer un rôle de *substitut* vis-à-vis des agents à situation précaire.

Dans ce contexte, la majeure partie de la population rurale et urbaine est exclue des *finances institutionnelles* et a recours à des *circuits « informels »*.

La finance informelle se caractérise par une personnalisation des relations [2]; elle échappe aux conditions légales préétablies. Les frais de gestion sont réduits au minimum. Il y a absence de cadre fixé et de contrôle. Le *crédit non institutionnalisé* peut être défini « comme un ensemble d'activités et d'opérations financières légales mais qui ne sont pas officiellement enregistrées et réglementées et qui échappent à l'orbite des institutions financières officielles » [3].

Plusieurs traits communs permettent de caractériser les circuits non institutionnalisés : la prédominance des transactions en espèces, l'absence d'enregistrement et de réglementation, l'échelle restreinte des opérations, la facilité d'entrée, l'échange d'actifs hors des cadres juridiques, un fonctionnement qui s'appuie sur des relations personnelles ou sur des solidarités communautaires. Ainsi, les anthropologues différencient « l'argent chaud » informel des petits producteurs urbains et ruraux de « l'argent froid » de l'Etat [4]. Le premier repose sur des relations de proximité et des règles sociales conduisant à honorer ses dettes alors que le second, public, anonyme, ne crée pas d'obligations de remboursement. Ils distinguent également les différentes logiques de profit pour les commerçants, de sécurité pour les petits producteurs ou de sociabilité pour les fonctionnaires.

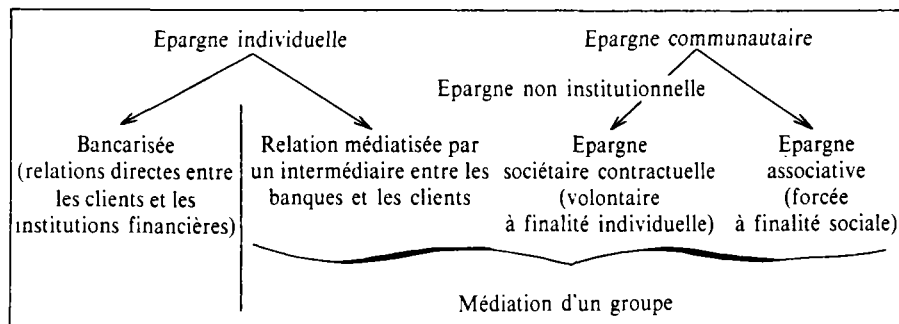
L'hétérogénéité des structures financières non institutionnelles

Les pratiques informelles diffèrent fortement selon les pays. Les groupes communautaires d'épargne et (ou) de crédit, très développés en Afrique de l'Ouest, sont par contre plus réduits en Afrique orientale ou à Madagascar.

Il importe notamment de différencier :

- les organisations égalitaires, des organisations hiérarchiques;
- les organisations à finalité d'investissement, de celles où dominent des finalités de consommation ou de protection sociale;
- les groupes à caractère volontaire (société), des communautés ou des associations à épargne forcée.

Nous différencierons trois types d'organismes de collecte, d'épargne et (ou) de crédit [5] :



Les sociétés d'épargne fondées sur une solidarité communautaire

Les *groupes associatifs* sont définis par la reconnaissance d'une conscience collective et par une contrainte d'appartenance qui s'impose aux individus. Chaque membre a, vis-à-vis de sa communauté, un ensemble de *droits* et d'*obligations* [6].

Les *obligations* se traduisent par des contraintes sur les ressources et des contraintes de temps. Elles se manifestent par des obligations cérémonielles, par des transferts de revenus (notamment entre les urbains et les villageois), par des hébergements ou par des tutorats en ville. Elles peuvent être évaluées par des taux de pression communautaire qui souvent représentent pour des catégories à statut social élevé plus de 40 % des revenus monétaires. Les obligations sont liées à des acquisitions de statut social (leader) et à des *droits*, notamment les accès aux droits fonciers et l'assurance par capitalisation

contre les calamités à venir. Les obligations et les droits s'inscrivent dans un système de normes assorties de sanctions (contrôle par la sorcellerie, par l'éloignement du tombeau familial...).

L'appartenance à ces *associations* ne peut être assimilée à une relation de créancier et de débiteur. La contrepartie de l'apport n'est pas une rémunération d'un prêt. Ce qui domine est une *logique sécuritaire et redistributive* au niveau du groupe d'appartenance. Celle-ci est d'autant plus forte que l'univers d'environnement est incertain et précaire et que l'Etat est dans l'incapacité d'assurer la protection sociale [7].

Les sociétés d'épargne : processus tontinier ou associations de crédit rotatif

A la différence de l'association communautaire, le *groupe sociétaire* repose sur une adhésion individuelle volontaire. Les relations se nouent sur une base contractuelle. Le lien associatif est temporaire et renvoie à un objectif fonctionnel⁽¹⁾.

L'exemple caractéristique est celui de la *tontine* avec mise en commun des fonds et avec ou sans prêts rotatifs. Ces systèmes de crédit mutuel sont généralement organisés autour de groupes sociaux homogènes. Ils reposent sur une variété infinie de modalités traduisant leur souplesse d'adaptation aux besoins des agents. Dans le cas de l'accès au capital à tour de rôle, il peut y avoir règle d'ordre préétabli, de tirage au sort, de consensus ou d'adjudication au plus offrant. Les mises de fonds peuvent se faire sur une base égalitaire ou selon des contributions variables (cas des Djanggi au Cameroun).

En reprenant la distinction de M. Lelart, il est possible de différencier trois types de tontines [8] :

— *la tontine mutuelle*, à fonds d'épargne rotative où la levée bénéficie à chacun des sociétaires selon un ordre préétabli, mais révisable. Chacun peut prêter et emprunter et remplacer une créance par une dette. Celles-ci ne sont pas assorties d'intérêt; il n'y a pas d'intermédiaire ayant la possibilité de personnaliser les créances. Les tontines mutuelles affectent la circulation de la monnaie puisqu'à chaque tour, les fonds collectés sont redistribués entre les participants;

— *la tontine commerciale*, à fonds d'épargne fixe. Elle est administrée par un gérant « garde-monnaie » qui reçoit des cotisations et consent des prêts.

(1) C'est le cas des Ekub en Ethiopie, des Esusu en Afrique de l'Est, des Djanggi au Cameroun ou des Kukoresana au Zimbabwe.

Les tontiniers remplissent alors certaines fonctions bancaires. Les créances et les dettes sont assorties d'intérêt. Les dépôts sont plus ou moins réguliers et des remboursements peuvent être effectués avant la date prévue. L'accumulation financière n'est pas toujours régulière mais elle est prépondérante⁽²⁾;

— la *tontine financière* où l'ordre des levées est mis aux enchères. La logique est alors celle d'une intermédiation financière. Il importe notamment de bien distinguer le marché principal représentant l'épargne directe collectée et le marché secondaire des intérêts perçus sur chaque prêt, qui sont capitalisés et remis en jeu [9].

Il existe ainsi, derrière la forme tontinière, un continuum très varié qui va des *logiques sociales* se rapprochant des solidarités communautaires jusqu'aux *logiques financières* répondant au calcul utilitaire.

Dans l'ensemble les logiques sécuritaires dominent. La médiation du groupe tontinier accroît la puissance de décaissement de chacun; leur logique n'est pas celle du prêt mais de l'apport temporaire de trésorerie [10].

Comme l'analysent C. Dupuy et J.M. Servet, dans la mesure où le risque global est très élevé, où il y a opacité du futur, l'arbitrage entre le risque financier assumé et la rémunération perçue est impossible. Le prix élevé accordé à l'immédiat conduit non pas à un arbitrage entre risque et rentabilité mais à un désaisissement d'un avoir en garantie d'une couverture à terme des besoins quotidiens. Le taux d'intérêt ne reflète pas la prime du risque et le coût d'opportunité des liquidités [11].

Dans un univers précaire où il y a une très forte préférence pour la liquidité (notamment pour faire face aux besoins les plus urgents de survie) le critère de ceux qui renoncent à la liquidité immédiate est celui de la rapidité de récupération des fonds et de la démultiplication en cas de besoins élevés liés au nombre de tontiniers [12].

Les prêteurs et banques privées non institutionnels

À côté des logiques communautaires et associatives, l'ensemble de marchés financiers non institutionnalisés répond à des logiques marchandes se situant hors de réglementation et des contrôles officiels.

(2) En milieu rural au Niger, la moyenne des fonds est de l'ordre de 500 000 francs CFA alors que le capital requis pour créer une institution financière est de 10 millions de francs CFA. K. Liman Tinguiri, Communication au Colloque de Nouakchott sur les pratiques informelles comparées.

Les prêteurs privés, souvent des commerçants usuriers, font des prêts à partir de leurs capitaux propres ou d'emprunts au système bancaire et n'acceptent pas les dépôts. Ils pratiquent généralement un taux d'intérêt élevé voire usuraire mais par contre accordent du crédit sans nantissement ou garantie juridique; ils s'intéressent davantage à la garantie des liens personnels qu'à la destination du crédit et se caractérisent par une très grande souplesse et rapidité dans les déboursments. Les ménages et surtout les micro-entreprises qui n'ont pas accès au crédit institutionnalisé préfèrent avoir une disponibilité des fonds même à des coûts élevés vu le rationnement du crédit et le besoin de liquidité.

Les banques privées qui peuvent être des individus « gardes monnaie » font des prêts, contractent des emprunts auprès des systèmes officiels mais reçoivent, moyennant rémunération, des dépôts.

Les sociétés financières privées font des prêts à échéance de trois mois.

Les groupements pré-coopératifs drainent une partie de l'épargne rurale sans frais de crédit (ex. des caisses populaires au Centre Sud Cameroun), du crédit mutuel et des banques populaires au Burundi et au Rwanda.

Ces différentes opérations qui créent de la souplesse et s'adaptent à l'absence de garantie des agents, sont soutenus par un vaste réseau d'agents, de coursiers et d'intermédiaires en *liaison avec la finance institutionnelle*. Dès lors, les circuits financiers non institutionnels doivent apparaître d'un point de vue socio-culturel comme ayant des logiques propres non réductibles à des comportements utilitaristes sur des marchés financiers. Mais les circuits « informels » sont dominés par les circuits officiels, certains groupes d'intermédiaires étant à la charnière entre ces deux circuits.

Le débat sur les liens entre circuits formels et informels

Deux interprétations s'opposent quant à leur logique, une analyse en termes de distorsion de marché, et une analyse en termes de segmentation.

Le dualisme financier et la répression financière

Selon une explication en termes de distorsions liées à l'économie administrée, l'existence de marchés financiers informels ou non institutionnalisés s'explique *principalement* par les mesures discriminatoires en matière de prix, par les effets d'éviction liés à l'endettement du Trésor auprès de la Banque

centrale et par la lourdeur de gestion et les coûts des opérations des institutions officielles :

— *Les bas taux d'intérêt* pratiqués par le système financier officiel conduisent à un excès de l'investissement sur l'épargne d'où l'existence de marchés parallèles financiers où les taux d'intérêt élevés traduisent le rationnement du crédit officiel.

— *L'endettement du Trésor* auprès de la Banque centrale, lié au déficit budgétaire et aux déficits des entreprises publiques crée des effets d'éviction vis-à-vis du secteur privé notamment des petites unités et se traduit par des créances bancaires douteuses contraignant les banques à privilégier des prêts à court terme et à garanties élevées.

— *La lourdeur administrative*, les coûts de gestion et les délais de décaissement interdisent les grandes organisations d'atteindre les acteurs produisant à petite échelle. Ils créent des coûts de transactions et favorisent l'innovation financière informelle.

— *La répression financière* aboutit à un dualisme entre le secteur financier officiel et le secteur informel qui joue le rôle de régulateur et qui se substitue aux défaillances des institutions officielles. Selon MacKinnon, quatre hypothèses de la théorie monétaire néo-classique sont particulièrement discutables dans les PVD : fonctionnement parfait des marchés, divisibilité des inputs et outputs, demande de monnaie transactionnelle et production à coût social nul des encaisses monétaires.

Dans la théorie de Gurley et Shaw, les intermédiaires financiers assurent le traitement du risque et permettent de concilier les exigences de liquidité des apporteurs de fonds et les besoins des demandeurs de fonds, contraints d'émettre des actifs peu liquides. Il y a arbitrage entre le risque et la rentabilité pour les intermédiaires financiers.

Dans les pays en développement, au contraire, l'intermédiation financière est limitée; les marchés ou les circuits financiers segmentés conduisent à des taux de rendement différenciés.

Selon l'analyse structuraliste, les circuits non institutionnels répondent, au contraire, à des logiques non réductibles à celles de marchés financiers. Il existe une *segmentation* des circuits officiels et non officiels et des subordinations des seconds par rapport aux premiers.

• *Les circuits non officiels* répondent, comme nous l'avons vu, à des logiques sociales plus qu'économiques; ils correspondent à des mécanismes

redistributifs et à des transferts intra-communautaires. Leur finalité première est d'assurer la protection sociale, de répondre à des besoins de liquidité aléatoire. Ils expriment une solidarité à base d'appartenance à des groupes de parenté, à des communautés ethniques ou religieuses. Les règles et les normes liées aux appartenances communautaires créent des droits et des obligations assorties de sanction. Les logiques sont de transferts.

• Tout en répondant à des logiques propres les circuits non officiels sont *alimentés par les circuits officiels* :

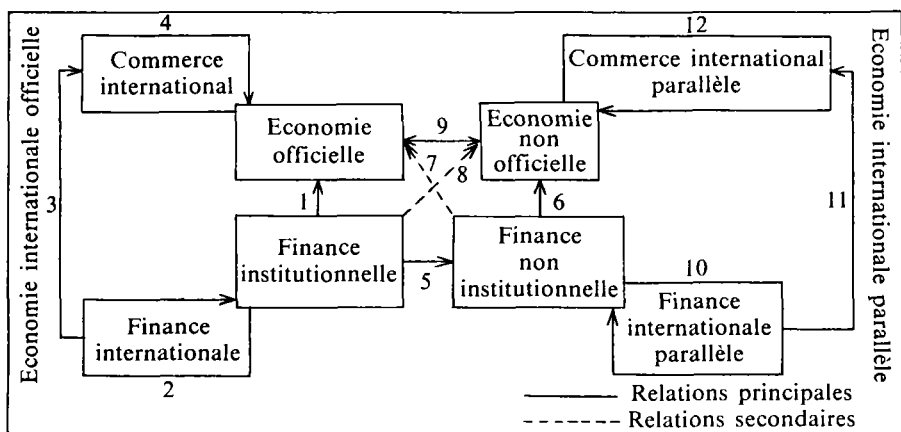
— Les circuits informels constituent une *dérivation* des circuits monétaires et financiers où circule, avec accélération de la vitesse de circulation, la monnaie fiduciaire. La politique monétaire exerce ainsi des effets diffus dans ces circuits.

— Les *transferts intra-communautaires* sont liés aux transferts étatiques. L'essentiel des recettes de l'Etat provient des transferts de surplus primaires par les jeux des prix; mais les préleveurs de rentes au sein de l'Etat obéissent à des logiques redistributives qui passent par les circuits financiers non officiels. Dès lors les politiques modifiant les transferts étatiques se répercutent sur les circuits non officiels.

— Enfin les dépôts sont liés à la constitution d'une épargne liée aux *revenus ruraux et urbains*. Son montant global dépend ainsi des revenus des « ménages ».

La complexité des relations entre les circuits officiels et non officiels peut être représentée par le schéma ci-dessous. 12 liaisons apparaissent entre l'économie officielle, la finance institutionnelle, le commerce international, la finance internationale et les circuits non officiels.

Encadré 1. Liaisons entre les circuits économiques et financiers officiels et non officiels.



En conclusion : quelles politiques d'appui aux circuits informels ?

Les politiques en faveur des circuits informels doivent s'appuyer sur des dynamiques existantes, par des politiques incitatives; elles doivent créer un environnement favorable et répondre aux problèmes hiérarchisés par les acteurs.

Les principales fonctions de la finance informelle

Les principaux rôles de la finance informelle sont la précaution, la solidarité, le mutualisme et l'accès aux liquidités. Les petits producteurs sont dans une situation précaire; ils exercent des polyactivités caractérisées par une forte instabilité; les petits prêts ont des coûts de gestion qui ne sont pas compatibles avec les règles et les pratiques des finances officielles.

Les principales raisons de succès des circuits informels tiennent à la conjonction de plusieurs facteurs; notons plus spécialement : les liens entre les services financiers et les liens de solidarité, l'épargne forcée ou la consommation différée, le faible risque de non remboursement, les faibles coûts de gestion, la flexibilité, la simplicité et la transparence des procédures, l'adaptabilité à des situations diverses et une réponse aux besoins.

Par contre dans la majorité des cas, il ne peut y avoir de prêts sans épargne préalable (l'épargne précède l'investissement), la solidarité reposant sur des liens personnels limite le nombre de membres. Les systèmes informels sont capables d'assurer la protection sociale, de couvrir des dépenses sociales ou du crédit de consommation; ils sont rarement à même de financer des investissements productifs de moyenne et même de petite dimension.

La prise en compte des dynamiques existantes

Il faut intégrer les logiques de comportement dont nous avons parlé et les infléchir par des politiques incitatives : prendre en compte la rationalité économique de minimisation des risques et la forte préférence pour la liquidité conduisant à une diversification des activités et à un poids du très court terme. Dans une logique de développement favorisant le long terme les politiques d'appui doivent réduire les risques, favoriser le financement; par exemple le fonds de roulement serait à charge des petites unités, la propriété du capital étant assurée par les bailleurs de fonds avec mise en place d'un système de location aux petits producteurs. La dynamique des circuits informels est enserrée dans des rapports de parenté et dans des réseaux de

solidarité. Il faut agir non pas sur les individus mais sur les *groupements* et prendre en compte leurs différents *modes d'organisation*.

La création d'un environnement favorable

Il importe de *stabiliser* l'environnement extérieur pour réduire la précarité et la vulnérabilité des petites activités. Réaliser des relations de complémentarité avec l'économie dominante grâce à une demande solvable stabilisée ou par la fourniture et l'accessibilité d'intrants et d'équipements, que ceux-ci soient productifs ou ménagers.

Développer des politiques spécifiques d'appui

- Les politiques doivent être *spécifiques* selon les pays et selon les types d'activités. Les dynamiques sont endogènes; il est possible de les accompagner, de les inciter mais non de s'y substituer. En ce sens, les comparaisons d'expériences sont éclairantes à titre d'information ou de méthode comparative mais non à titre de transposition.

- Les politiques doivent prendre en compte la très grande *hétérogénéité* des situations : l'accès au crédit doit ainsi différencier le cas où les acteurs n'ont pas besoin ou ne peuvent recourir au crédit; celui où il s'agit de casser des circuits usuraires par l'accès au crédit à la consommation pour les plus pauvres, celui où les mécanismes non officiels de mobilisation de l'épargne (exemple tontines) peuvent être infléchis vers du crédit à l'investissement et enfin celui où de nouveaux systèmes d'intermédiation financière doivent être mis en place pour lier les institutions financières et la myriade de petites unités productives.

- Constituer *des lieux d'interface* entre les organisations et institutions officielles et les micro-entreprises. La distance actuelle entre les deux systèmes est socio-culturelle autant qu'économique et financière. Le principe de ces lieux d'interface est celui de la participation conjointe des micro-unités et des grandes institutions.

- Dans le domaine du *crédit*, les sociétés de cautionnement mutuel, de garantie financière solidaire doivent permettre l'accès au crédit pour les petites unités sans patrimoine permettant le nantissement (exemple de la SIDI). Les modifications des pratiques bancaires peuvent permettre également l'accès au crédit des plus pauvres (exemple de la Grameen Bank) [13].

Les raisons du succès de la finance informelle sont sa flexibilité et les liens qu'elle noue avec les structures sociales et l'univers culturel des économies sous-développées. Il est possible d'avoir des politiques incitatives et de développer des liens entre les circuits formels et informels. Il serait par contre dangereux de vouloir formaliser l'informel et de réduire sa logique socio-culturelle et économique à la seule logique financière des grandes organisations.

Références

- [1] Guillaumont P. et Guillaumont S. *Stratégies de développement comparées. Zone franc et hors zone franc*. Paris, 1988.
- [2] Lelart M. L'épargne informelle en Afrique, *Revue des Etudes Coopératives*, n° 14, 2^e trimestre 1985, pp. 53-78.
- [3] Chandarvakar A.G. The role of informal credit markets in « *Support of micro business in developing countries* », Washington, juin 1988.
- [4] Bédard G. *Argent chaud et argent froid*, Cahiers de l'Université Coopérative Internationale, n° 7, 1986.
- [5] Dupuy C. Les associations villageoises d'épargne, Communication au Colloque sur les pratiques informelles comparées : les fondements de la non-légalité, Nouakchott, 8-10 décembre 1988.
- [6] Mahieu R. *Transferts et Communauté africaine*, Abidjan, 1989.
- [7] Lespès J.L. Les institutions de protection sociale et la mobilisation de l'épargne dans les pays en développement, Institut Orléanais de Finance, 1988, 170 pages.
- [8] Lelart M. L'épargne informelle en Afrique : les tontines béninoises, *Revue Tiers-Monde*, n° 118, avril-juin 1989, pp. 271-298.
- [9] Nzemen M. *Théorie de la pratique des tontines au Cameroun*, Yaoundé, 1988.
- [10] Bloy E. et Dupuy C. Adaptation des règles de gestion aux contraintes de la finance informelle, Communication aux Journées scientifiques de l'UREF à Casablanca, février 1989.
- [11] Dupuy C. et Servet J.M. Pratiques informelles d'épargne et de prêt : exemples sénégalais, *Economie et Humanisme*, n° 294, mars-avril 1987, pp. 40-54.
- [12] Deblé I. et Hugon P. *Vivre et survivre dans les villes africaines*, PUF, Paris, 1982.
- [13] Chandarvakar A. et Novak M. Nouvelles approches en matière d'épargne et de crédit rural pour l'Afrique Sud-Saharienne, Caisse Centrale de Coopération Economique, *Notes et Etudes*, n° 5, août 1986.

14

Les informalités tontinières : traditions et innovations

Jean-Louis LESPES

Institut Orléanais de Finance, Université d'Orléans, BP 6739, 45067 Orléans Cedex 02, France

Les associations de crédit rotatif seront le point d'appui de trois séries de réflexions. Il s'agira dans un premier temps d'en débusquer la logique, qui n'est pas celle du calcul économique, mais qui n'en a pas moins sa cohérence.

Dans un second temps, nous considérerons que les tontines sont une des expressions des informalités financières et que les unes et les autres relèvent d'explications concernant le secteur informel. Il s'agit d'éclairer la genèse de ces pratiques et de mieux comprendre leur articulation à la dynamique sociale des sociétés africaines; de comprendre à la fois les fondements macro de ces comportements, et les coûts de transaction supportés par les individus qui y recourent.

Enfin, la réflexion sur cette technologie financière traditionnelle ouvrira paradoxalement à l'innovation financière. « Pénétrer de présent la tradition elle-même : premier moyen de lui résister » affirme L. Febvre dans *Combat*

pour l'histoire. Comment la tradition peut nourrir l'innovation ? Comment d'authentiques progrès techniques peuvent prendre racines sur des pratiques anciennes ? Notre intérêt sera retenu par la double nature des informalités tontinières entre tradition et modernité ; et c'est moins l'aspect statique de survivance qui nous retiendra que l'aspect dynamique d'innovation financière non institutionnelle, de pratique d'ajustement à certaines configurations de l'environnement.

Logique tontinière et logique de la réciprocité

La logique de la réciprocité

Le crédit tontinier, sans intérêt, sans garantie, sans marché, semble peu compatible avec le calcul rationnel, expression d'une logique de marché. Par contre, il semble s'apparenter à des pratiques amplement décrites dans des travaux de recherches, à la marge de l'économie, de nature historique ou anthropologique.

Marcel Mauss [1] et Malinowski [2], par exemple, ont renouvelé la pensée ethnologique en expliquant que la dynamique des flux d'échange, d'aide, de services, de femmes, est rendue intelligible à travers le concept de réciprocité.

L'ensemble des procédures de régulation des sociétés précapitalistes serait fondé sur la réciprocité. Ce concept joue le rôle d'une matrice théorique révélant d'autres logiques qui peuvent se manifester d'une manière alternative ou simultanée et qui éclairent singulièrement la mécanique tontinière.

Nous allons préciser le concept de réciprocité en nous appuyant spécialement sur les travaux de Polanyi, notamment le chapitre 4 de *La grande transformation* [3] et le chapitre 13 des *Systèmes économiques dans l'histoire* [4].

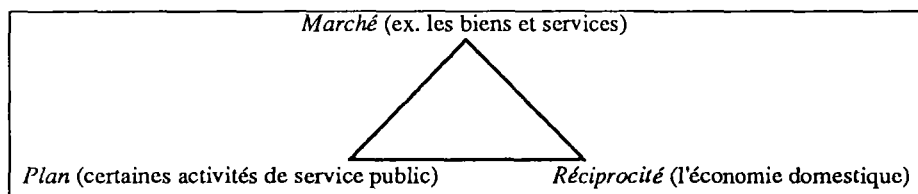
Le système réciprocitaire

Polanyi, dans un premier temps, rappelle que les sociétés traditionnelles, même dépourvues de marché, de monnaie, de prix, de motivations matérielles, font de l'économie ; elles procèdent à l'allocation de ressources rares : travail, terre, biens de consommation ou de production, femmes ; ces échanges

s'opèrent de manière très précise, voire sophistiquée. Et pourtant elles ne possèdent pas « de systèmes de marchés créateurs de prix » [5].

Dans un second temps, K. Polanyi distingue trois principes généraux « d'intégration » des systèmes sociaux : le système de marché, le système de redistribution et le système de réciprocité. La régulation par le marché implique la liberté des échanges, leur impersonnalité et donc l'existence de la monnaie. Le système de redistribution postule un organe centralisé, le plan, qui domine à la fois l'allocation des ressources et leur affectation. Enfin le système réciprocitaire est fondé sur les dons et les contre-dons, où chacun donne à la société et réciproquement reçoit des autres.

Polanyi remarque que toutes les sociétés, traditionnelles ou non, sont concernées et peuvent entrer dans cette classification, et que ces trois modes d'agencement peuvent coexister en une même société. En reprenant la représentation par diagramme triangulaire de K. Boulding [6], il est possible de visualiser la part de chaque société qui est régie par le marché, le plan et la réciprocité :



Nous approchons là d'une classification classique de la littérature économique. Celle de P. Samuelson pour qui existent trois systèmes économiques : le marché, le plan et la tradition⁽¹⁾, ou celle de D. Johnson qui oppose les marchés privés, les marchés politiques et les marchés de charité⁽²⁾. Plus originale la contribution de K. Boulding pour qui les relations humaines peuvent s'intégrer par l'échange, par la menace ou par l'amour [7]. Mais cette convergence des classements s'accompagne souvent d'ambiguïté concernant les comportements réciprocitaires et masque mal l'hétérogénéité du contenu les concernant⁽³⁾, ce qui nécessite quelques précisions.

(1) P. Samuelson, *L'économie*, T.1.

(2) D. Johnson, *The Economics of Charity*, cité par S.C. Kolm.

(3) Il y aurait en effet beaucoup à dire sur les points communs et les différences entre « charité », « mutualité », « économie d'entraide », « de coopération », « dons », « grant economy » (Boulding).

La mécanique réciproitaire

Le principe de réciprocité s'exprime par le fait que « ce qui est donné aujourd'hui sera compensé par ce qui sera reçu demain »⁽⁴⁾. « Tous les échanges s'affichent comme des dons gratuits dont on attend qu'ils soient payés de retour, quoique pas nécessairement par le même individu »⁽⁵⁾. On note l'absence de la notion de gain ou simplement de rétribution matérielle. Par ailleurs, le fonctionnement de ce principe, en ne postulant pas de relations bilatérales pour clore les transactions, implique un agencement collectif adéquat. Puisque ce n'est pas l'individu qui a donné qui reçoit immédiatement, tous les autres doivent être concernés. Aussi sont mises en œuvre « des procédures minutieusement articulées et parfaitement préservées grâce à des méthodes élaborées de publicité, à des rites magiques... qui lient le groupe par des obligations mutuelles »⁽⁶⁾. « Toutes les obligations sociales sont à long terme réciproques. » Ainsi, c'est en les desservant que l'individu sert au mieux ses intérêts. C'est le « jeu perpétuel du donnant donnant » qui domine l'ensemble de la vie économique et sociale⁽⁷⁾.

Polanyi insiste sur les obligations mutuelles qui lient les membres du groupe : « les relations sociales de l'homme englobent en règle générale son économie »⁽⁸⁾. Assertion majeure dont il faut apprécier les conséquences. Si « l'économie est encadrée dans le social »⁽⁹⁾, c'est dans le social qu'il faudra rechercher le mobile des comportements économiques, la dynamique des processus économiques et leur validation. Ce qui sera recherché dans les opérations de prêt c'est non pas un gain matériel et individuel, mais un surcroît de prestige social ou l'affirmation d'une insertion sociale. On comprendra que, symétriquement, les sanctions aux manquements sont de même ordre. « En n'observant pas le code admis de l'honneur ou de la générosité, l'individu se coupe de la communauté et devient un paria »⁽¹⁰⁾.

Cette pression sociale est autrement plus efficace et plus pénalisante que les seules sanctions matérielles anonymes. Elle confère par ailleurs une originalité à ces échanges réciproques : ils sont contraints. « Les formes de

(4) K. Polanyi, *La grande transformation...*, op. cit., p. 80.

(5) K. Polanyi, *Ibid.*, p. 76.

(6) K. Polanyi, *Ibid.*, p. 76.

(7) B. Malinowski, *Les Argonautes du Pacifique occidental*, op. cit., pages 167 et 227.

(8) K. Polanyi, *Ibid.*, p. 75.

(9) K. Polanyi, *Ibid.*, p. 88.

(10) K. Polanyi, *Ibid.*, p. 73.

ces échanges supposent toujours qu'ils sont volontaires : obligatoires mais volontaires »⁽¹¹⁾.

Cet « encastrement »⁽¹²⁾ de l'économique dans le social implique une subordination totale. Les fonctions économiques sont complètement absorbées « par les expériences extrêmement vivantes qui offrent une surabondance de motivations non économiques pour chaque acte accompli dans le cadre du système social tout entier »⁽¹³⁾.

La logique tontinière

Mécanique tontinière et réciprocité

Les dispositifs de la réciprocité rendent compte de la mécanique tontinière. Les tontines sont des regroupements volontaires de personnes. L'origine de ces regroupements repose sur l'existence d'affinités sociales. Les relations entre membres sont personnalisées (liens de parenté, de voisinage, liens professionnels). Les tontines se nourrissent des socialités natives (famille, lignage, village) ou des socialités électives (professionnelles, urbaines). La force de ces liens sociaux confère le dynamisme à ces procédures et une garantie de bon fonctionnement.

Les finalités sont diverses et souvent marquées par des motivations non économiques (financement de mariage, de funérailles, de voyage...). Ainsi les adhérents mettent en commun, périodiquement, leur épargne monétaire — qui leur sera tour à tour prêtée — mais aussi leur projet. La fonction économique — asymétrique pour les différents membres — est absorbée par des expériences multiples et polysémiques. En adhérant à une tontine, on partage de l'imaginaire — là où se génère le signifiant. Les procédures sont ponctuées de rituels. « Les rites sont avant tout des moyens pour lesquels la société se réaffirme périodiquement » [8]. Les rituels tontiniers constituent une auto-affirmation du groupe de base, réactivant le non-économique et ainsi facilitent son bon fonctionnement.

Les informalités tontinières sont ainsi fondées sur des comportements réciprocitaires entièrement finalisés par du social, les finalités apparaissant aussi larges que diversifiées. Elles représentent de la finance « chaude »⁽¹⁴⁾

(11) M. Mauss, *Essai sur le don...*, op. cit., p. 130.

(12) « Embedded ». *Essai sur le don...*, op. cit., p. 88.

(13) K. Polanyi, *La grande transformation...*, op. cit., p. 77.

(14) G. Bédard oppose l'argent chaud à l'argent froid. C'est le titre de sa contribution publiée dans les *Cahiers de l'UCI*, n° 7, 1986.

par rapport à l'impersonnalité et à l'anonymat des relations financières et bancaires.

Les tontines sont-elles une simple survivance des pratiques traditionnelles ?

Il est tentant de considérer que les pratiques tontinières expriment dans les pays concernés la permanence de l'économie traditionnelle dont la régulation est fondée sur le principe de la réciprocité.

Dans les économies où fleurissent ces pratiques il y aurait coexistence, dans un même ensemble, de pratiques, de comportements, de mentalités, de modes de fonctionnement qui relèvent de formes de régulation différentes et qui ne s'interpénètrent pas. Cette juxtaposition de pratiques traditionnelles et de pratiques modernes se traduirait par un dualisme repérable au plan géographique, au plan fonctionnel comme à celui des mentalités.

Les pratiques tontinières constitueraient des enclaves traditionnelles dans les pays sous-développés. Elles se juxtaposeraient aux pratiques de l'épargne et du crédit fonctionnant dans le secteur moderne sans entretenir de relations avec ces dernières⁽¹⁵⁾.

L'approche dualiste ne semble pas en mesure d'expliquer le phénomène tontinier. Un certain nombre de facteurs cadrent mal avec l'idée de survivance.

Les tontines sont en pleine expansion : en Afrique, en Asie, en Amérique latine, voire dans les communautés étrangères des métropoles des pays développés⁽¹⁶⁾. La vitalité et la croissance de telles activités, leur actuelle diversification, cadrent mal avec l'idée de survivance traditionnelle. Par ailleurs, les tontines fonctionnent au sein même du secteur moderne dans les villes. Elles ne sont pas l'apanage des populations traditionnelles. Enfin l'utilisation des fonds collectés concerne de plus en plus le financement de pratiques commerciales, voire industrielles, en tout cas non traditionnelles.

L'approche dualiste est insuffisante pour rendre compte des activités tontinières. On ne peut postuler un lien d'extériorité de ces pratiques vis-à-vis du développement actuel de ces pays. Les structures traditionnelles de ces sociétés ont, en fait, été transformées et intégrées au sein du mode d'accumulation en vigueur dans les pays sous-développés.

C'est précisément cette articulation des pratiques tontinières au mode d'accumulation des pays en voie de développement qu'il convient d'expliquer.

(15) Certaines thèses d'inspiration marxiste reprennent cette idée d'une survivance d'éléments du mode de production traditionnel, non encore absorbés par le capital.

(16) Notamment les communautés chinoises en France. Cf. la contribution de T. Pairault.

Fondement macro-social et logique micro-économique des pratiques tontinières

Il semble opportun de lier deux séries d'explications et deux niveaux d'analyse. Les informalités financières⁽¹⁷⁾ s'expliquent en effet par un certain contexte structurel — les caractéristiques macro-sociales. Mais dans l'espace dessiné par cette configuration, les agents ont des comportements qu'une logique micro-économique permet d'éclairer.

Les fondements macro-sociaux des informalités financières

L'expansion et la généralité des tontines sont une des manifestations des pratiques informelles⁽¹⁸⁾ et celles-ci comme celles-là doivent être expliquées en liaison avec le mode de développement des pays concernés.

Tontines et pratiques informelles

Les tontines semblent comporter les principaux caractères des activités économiques informelles. En effet elles s'exercent dans un cadre qui est généralement en marge de la légalité; sans être systématiquement illégales⁽¹⁹⁾ elles sont généralement tolérées par la législation.

De ce fait les pratiques tontinières ne sont pas soumises à des obligations déclaratives fiscales et sociales. Ce qui a pour conséquence de laisser peu de prise à l'information quantifiée. Elles ne sont pas comptabilisées. On comprend dans ces conditions qu'elles échappent à toute politique économique et sociale. Elles sont soustraites à la régulation des pouvoirs publics.

D'autres caractères permettent encore de rapprocher les pratiques tontinières des activités informelles. Elles manifestent une faible division du travail.

(17) Les informalités financières comprennent, en sus des tontines, les pratiques individuelles de dépôt de fonds chez des personnes de confiance, les pratiques collectives d'épargne et de crédit qui s'effectuent au sein d'associations ou de conseils (conseil de notables), les comités de développement des villages qui financent et réalisent des investissements collectifs, les caisses de solidarité (maladie, funérailles, école...), les mutuelles d'assistance. Cf. J.L. Lespès, *Les institutions de protection sociale et la mobilisation de l'épargne dans les pays en voie de développement*, OCDE, Juin 1988.

(18) Pour une analyse globale des pratiques informelles voir « Pratiques informelles comparées; les fondements de la non-légalité », *Colloque de Nouakchott*, décembre 1988.

(19) Les pratiques tontinières ne sont véritablement interdites que dans peu de cas; notamment dans les DOM-TOM.

L'échelle des tontines est généralement limitée. Dans la plupart des cas, elles n'engendrent pas de revenu monétaire. La monnaie scripturale impliquant l'intercession du système bancaire n'est généralement pas utilisée.

Plus généralement, les pratiques tontinières échappent à la monétarisation, dans la mesure où le travail impliqué est largement bénévole. Les services de crédit et d'épargne produits par du travail non rémunéré ne sont pas eux-mêmes échangés sur un marché. Les tontines font partie de l'économie non marchande. Au sein de ces associations d'épargne et de crédit les différentes opérations ont pour contrepartie la reconnaissance sociale; les échanges y sont tout autant affectifs ou symboliques qu'économiques.

Les pratiques tontinières semblent bien être une manifestation des pratiques informelles qui, négativement, peuvent être définies comme n'étant ni domestiques, ni étatiques, ni capitalistes.

Cependant les pratiques tontinières comportent des singularités qui méritent d'être relevées. Si le cadre institutionnel n'est pas réglé par la loi, il émane souvent de la coutume, ce qui donne à ces pratiques une certaine reconnaissance et, d'autre part, ce qui explique dans certains cas la codification extrêmement précise qui les régit. Ces pratiques se démarquent ainsi de l'informalité dans la mesure où elles apparaissent « normales, usuelles, régulières,... légitimes et reconnues » [9].

Par ailleurs, dans certains cas — au Cameroun chez les Bamilékés — les tontines peuvent faire l'objet d'une véritable organisation sur une grande échelle. Elles brassent alors des flux de capitaux importants et donnent lieu à versement de rémunération.

Par ces traits les pratiques tontinières apparaissent fonctionner à la frontière de l'économie officielle, voire de l'économie marchande.

Caractéristiques structurelles des sociétés africaines⁽²⁰⁾

La dynamique des informalités semble devoir être liée à la configuration structurelle de ces sociétés. Les fondements macro-économiques qui, sans être la cause directe restent les conditions permissives du développement des pratiques informelles, sont constitués par l'articulation de quatre phénomènes.

En premier lieu, l'insertion du pays dans le contexte mondial. Le processus de mondialisation s'accompagne d'une uniformisation progressive des façons

(20) Les enquêtes effectuées entre 1986 et 1988 ont concerné quatre pays africains (Mauritanie, Sénégal, Niger, Bénin)

de faire aux plans financier, commercial et productif. Une norme unique et unitaire s'impose peu à peu. Les localisations des activités productives répondent aux avantages comparatifs. Les dynamiques économiques, qui s'exercent à l'échelle mondiale, déterminent, de l'extérieur, les choix de spécialisation, les débouchés, les financements. Les mises en relation des pays entre eux au sein de ce processus d'intégration mondiale conduisent à rapprocher des ratios de productivité très hétérogènes et à faire valoir les avantages comparatifs largement en défaveur de l'Afrique. Cela se traduit par des localisations et des formes de spécialisation dans quelques pays, et des délocalisations dans la majorité. L'ensemble des activités reste profondément bouleversé par ces réaménagements.

Les transformations du mode de production, expression d'une mutation sociétale radicale, constituent un élément capital du « terreau » qui génère les informalités. Les transformations du mode de produire et des relations sociales qui l'accompagnent concernent la fin d'un mode de production fondé sur l'agriculture et régi par les rapports de parenté, l'introduction des rapports marchands et des relations impersonnelles, enfin le début de l'urbanisation. Plus que de transformation il faudrait parler de déstructuration, car si l'ordre ancien disparaît rapidement il n'est que très partiellement remplacé. La socialisation marchande reste incomplète. Cette mutation de la société de grande ampleur génère des informalités de survie, de substitution, voire de complémentarité, pendant toute la période de transition et jusqu'à ce que de nouvelles « régularités » apparaissent qui constitueront les axes d'un nouveau mode de production.

Le troisième facteur macro-social est lié à la situation démographique de ces pays qui elle-même est largement déterminée par les deux facteurs précédents. Les pressions démographiques sont liées à un régime de transition marqué par une natalité importante — mais qui n'a pas augmenté — et une mortalité en baisse⁽²¹⁾, le tout dans un contexte de faible croissance. On comprendra qu'une population nombreuse, peu formée et sans emploi, entretienne le développement de « petites activités non officielles ».

Enfin, le secteur informel est aussi la réponse à l'omniprésence de l'État dans ces sociétés déstructurées, à son inefficacité. L'emprise étatique crée des rigidités multiples au sein des institutions et des entreprises; elle diminue la concurrence et favorise les monopoles de toute nature. Pour s'adapter à ce contexte, les agents sont conduits à recourir à l'informel.

(21) Due à la fois à l'urbanisation et à la diffusion des pratiques et des normes de salubrité.

Le jeu simultané de ces quatre phénomènes crée de puissants facteurs de déstructuration sociale. L'informel constitue à la fois un ajustement au sein d'une société en mutation rapide et un moyen de tester l'évolution future.

Chaos de rapports sociaux et informalités

L'urbanisation, la sédentarisation qui l'accompagne, le développement des échanges marchands, l'abandon de certaines activités et en même temps la diversification de la production bouleversent l'organisation sociale et ouvrent une période de « chaos de rapports sociaux » [10]. Des rapports sociaux hétérogènes coexistent. Leurs relations peuvent être complémentaires, concurrentes ou antagoniques, jusqu'à ce que de nouvelles compatibilités se découvrent. C'est dire que le mode de produire, et les relations sociales qui l'accompagnent, n'est pas fixé. Il se cherche. L'espace du possible est large et lié à toutes les expérimentations sociales qui se construisent sur les débris des anciens rapports sociaux. Des compatibilités, des « trouvailles »⁽²²⁾ ont lieu qui constituent des points d'ancrage dans ces sociétés en transformation.

C'est dans ce contexte que les pratiques informelles prennent tout leur sens. Trois séries d'interprétation sont généralement proposées qui ont pour point commun de donner une place centrale au capital et à sa dynamique.

Pour les uns les informalités de toutes sortes sont l'expression de la multiplication des activités parasites et improductives. Celles-ci sont générées par la mise en contact du pays avec des activités dont les productivités sont élevées. Cette concurrence explique le sous-emploi, lui-même accentué par la forte augmentation de la population active. Les périphéries sous-développées ne pourront se contenter que d'activités marginales.

Pour d'autres les activités informelles favorisent la reproduction du capital en permettant l'exercice d'un certain nombre de fonctions à bas prix. La reproduction de la force de travail en s'effectuant en partie sur l'économie domestique ou en s'approvisionnant dans le secteur informel pourrait s'effectuer à des coûts très bas.

Enfin il est possible de repérer à travers la multiplication des informalités les tentatives de constituer une forme particulière d'accumulation et de régulation des sociétés périphériques. C'est un mode de reproduction sociale en pleine mutation, non encore stabilisé, qui sélectionne les formes informelles les plus en compatibilité avec les autres formes institutionnelles.

(22) A. Lipietz, *Mirage et miracle*, La Découverte, 1987.

Ce n'est pas l'objet de cet article que de développer ces différentes interprétations et de voir quelles sont celles qui sont les plus pertinentes pour expliquer telle ou telle forme d'informalité. Il n'est pas exclu que des éléments de chacune de ces interprétations soient antagoniques.

Il apparaît en tout cas que dans les formations sociales périphériques, de type primo-exportateur, où la croissance et la structure de la production sont largement soumises aux exigences des relations extérieures, les pratiques informelles sont un rouage obligé permettant le fonctionnement et assurant la stabilité de la formation sociale. Le secteur informel permet de supporter les enchaînements régressifs liés à l'insertion mondiale. Il permet la « résistance » de la société. Il compense les défaillances du système officiel dans tout le registre des besoins (nourriture, santé, transport, crédit, épargne, protection sociale, enseignement...). Il appuie le système officiel en autorisant un coût très faible de la force de travail. Il indique les voies de l'amélioration du système formel, voire se substitue peu à peu à lui.

Logique micro-économique et coûts de transaction comparés

Les fondements de l'a-légalité

C'est dans ce contexte global qu'il est possible d'inscrire les comportements individuels. Lorsque les dispositifs institutionnels, réglementaires, coutumiers deviennent trop contraignants, les individus ajustent leurs comportements pour minimiser leur coût de transaction. Le fondement économique de la légalité consiste à limiter les coûts de transaction que les individus seraient amenés à supporter pour faire face à leurs diverses activités dans un état « de jungle » [11]. L'État de droit permet à l'individu de protéger son activité privée, son acquis, son épargne, obtenir le respect des engagements pris à son égard, obtenir des crédits, et ce par une organisation collective validée par la loi.

Inversement, quand le respect de la règle, de la loi et de son application devient trop contraignant les individus, toujours pour réduire leur coût de transaction, tenteront de sortir de la légalité, de recourir à l'informel, non légal ou illégal, pour mener à bien leurs activités. C'est leur rationalité qui les conduit à sortir de la légalité, de l'officialisation, l'état de jungle présentant plus d'avantages ou moins d'inconvénients que la légalité.

L'arbitrage des individus entre le recours aux pratiques tontinières ou aux pratiques bancaires officielles, appelle donc l'analyse et la comparaison des contraintes qui pèsent sur les secteurs officiels et informels.

Le coût de transaction du recours à la tontine

Le coût de transaction du recours à la tontine apparaît élevé. L'épargne tontinière est une épargne sans rémunération, sans contrat écrit, sans garantie, sans possibilités de choix concernant les échéanciers. C'est une épargne à la fois volontaire et forcée, assortie de sanctions individualisées et de nature sociale. Elle ne permet qu'une accumulation limitée — l'espace d'un cycle — pour l'adhérent.

Ces limites de la tontine sont également notables au plan collectif. Là encore l'accumulation est faible — l'espace d'un tour —. L'épargne tontinière est ainsi généralement courte et devrait favoriser en principe davantage la consommation que l'investissement, en tout cas se limiter aux « micro-réalizations ».

L'accès au crédit apparaît tout aussi difficile : lorsque la tontine a été levée, l'épargne devient remboursement; l'éventail des possibilités de crédit est limité. Il n'y a pas — en général — de négociation concernant le montant, les échéances, le prix de ce crédit : seul le premier qui a levé la tontine bénéficie d'un crédit sans épargne préalable, et un crédit en tout état de cause limité par la taille du groupe. Le dernier à lever la tontine ne fait qu'utiliser son épargne. Le crédit tontinier implique donc une inégalité entre participants.

Ces quelques remarques soulignant la flexibilité limitée, l'étroitesse du marché et la moindre efficacité des tontines, montrent que le coût de transaction d'un recours à cette forme de crédit rotatif est élevé. S'il se développe, n'est-ce pas qu'il apparaît moins élevé encore qu'un accès au système officiel ? Il faut donc procéder à une comparaison des coûts de transaction que l'individu doit supporter quand il décide d'entrer dans la légalité. Les coûts qui lui sont alors imposés pourraient bien être supérieurs.

Le coût de transaction du recours au système officiel d'épargne et de crédit

Le système bancaire et financier légal s'avère, dans la plupart des pays d'Afrique, incapable de diminuer les coûts de transaction que doivent supporter les individus qui y ont recours, ce qui mine les fondements de sa légitimité. Et bien souvent ces coûts d'accès à la légalité apparaissent supérieurs à ceux qui accompagnent la sortie de la légalité et le passage à l'informel.

Le système bancaire officiel apparaît défaillant dans ses quatre fonctions principales. La fonction de financement renvoie à la collecte de l'épargne et à l'octroi de crédits. C'est l'opération de banque traditionnelle qui s'accom-

pagne généralement de la transformation des échéances. La fonction de gestion des moyens de paiement recouvre en particulier la mise en œuvre et le contrôle de la monnaie de banque. La fonction de mutualisation des risques qui consiste pour l'épargnant à transférer les risques de signature à la banque, voire à redistribuer les risques (de liquidité, de taux d'intérêt...). Enfin une fonction de courtage visant à mettre en relation des prêteurs et des emprunteurs.

Cette quadruple défaillance du système financier officiel peut s'analyser au niveau du bilan, du compte de résultat et de la gestion.

Ce qui frappe l'enquêteur c'est la difficulté de se procurer les bilans et de connaître les ratios prudentiels classiques. En fait, bien souvent, il n'y a pas de publication régulière des bilans. Quand il existe des publications fiables, l'analyse bilantielle révèle la faiblesse du passif. Les dépôts à vue sont peu nombreux, signalant la mauvaise couverture géographique du réseau bancaire, une bancarisation très incomplète et l'usage rare de la monnaie scripturale. Dans certains pays la simple ouverture d'un compte est payante, ce qui n'est guère encourageant. Les postes du passif concernant les emprunts sont marqués par une certaine difficulté à se procurer des ressources longues, difficultés liées à la fois à la faible rémunération et au taux d'inflation qui détournent les créanciers. A cette déficience du passif répond une déficience de l'actif. Les liquidités sont très généralement insuffisantes et les banques, souvent, ne sont pas capables de faire face à des retraits. Cette illiquidité se traduit par des procédures administratives tatillonnes⁽²³⁾.

En ce qui concerne les créances que la banque acquiert sur les agents et les crédits accordés, l'enquête a révélé qu'il n'y avait pas ou peu de connaissances des créances non recouvrables. La simple connaissance provoquerait à coup sûr la faillite de l'institution... Plus généralement il n'y a pas de centralisation du risque bancaire, ni de centralisation des impayés. Ajoutons que la dette extérieure de ces pays a des conséquences immédiates sur le plan intérieur : pour de nombreuses raisons et notamment le souci de maintenir un accès au marché international des capitaux, les pays privilégient le règlement des arriérés sur leur dette extérieure au détriment des arriérés à l'égard des agents intérieurs, ce qui renforce les menaces d'illiquidité [12].

Le compte de résultat fait apparaître la lourdeur des frais de gestion, notamment des frais de personnel, et ce malgré la faiblesse du réseau et sa mauvaise répartition. L'inadaptation quantitative et qualitative du personnel

(23) Une légalisation de la signature est nécessaire pour effectuer un gros retrait ; les heures d'ouverture des guichets sont limitées.

aboutit au fonctionnement bureaucratique et inefficace. L'équilibre déficient des comptes reste un danger pour la liquidité et on comprendra, non seulement que l'épargnant ne soit pas rémunéré, mais qu'il puisse être pénalisé.

Enfin le système officiel fait montre de défaillances organisationnelles. L'anonymat des relations monétaires n'est pas compensé par les pratiques du gérant salarié. Celui-ci ne sait pas inspirer confiance, rendre attractives les opérations bancaires en les simplifiant, en les individualisant, en les rendant plus concrètes. Il vend — mal — des produits au lieu de tenter de fournir un service; évidemment point d'entraides comme celles qui proviennent des solidarités tontinières, mais pas non plus de crédit automatique sous certaines conditions comme dans les systèmes financiers du Nord, anonymes mais efficaces.

La structure des actifs et même du passif montre souvent l'omniprésence de l'État, et les systèmes financiers de l'Afrique de l'Ouest souffrent en sus de tous les maux de l'étatisation : faible efficacité et faible légitimité.

En bref, les banques ne sont ni liquides ni rentables. Elles manquent à leurs missions essentielles : déficience du drainage de l'épargne, octroi peu rigoureux de crédit, absence de mutualisation des risques, incapacité de gérer les moyens de paiement scripturaux, impuissance à vivifier et à alimenter un marché financier.

On comprendra que même si le crédit informel rotatif n'est pas exempt de limites, il présente des coûts de transactions moindres; il colle en tout cas plus étroitement au terrain et sa configuration reste plus proche des acteurs que l'intermédiation financière officielle imitée des pays développés.

Tontine et innovation financière

Les informalités tontinières se sont largement développées, diversifiées, voire transformées et ont parfois constitué le fondement de nouvelles pratiques et institutions financières. Des banques, des organismes de financement, des mutuelles de protection sont des tontines transformées⁽²⁴⁾. Elles constituent dans ce sens l'amorce d'un processus d'innovation qu'il est intéressant d'étudier.

(24) Par exemple la « Banque unie » au Cameroun, la « Financière » au Sénégal, pour ce qui concerne les activités financières.

Dynamique des informalités tontinières et dynamique de l'innovation financière

Il semble possible de rapprocher les informalités tontinières de l'innovation financière sur trois points : leur genèse, leurs effets, leur nature.

Genèse

La tontine, comme l'innovation financière, peut être interprétée comme une réaction aux contraintes qui pèsent sur les agents. Elle est un moyen de contourner les contraintes dont le coût d'adhésion devient prohibitif [13].

Dans le cas présent, plusieurs types de contraintes peuvent être distingués. Les contraintes de réglementation, l'accès aux circuits d'épargne et de crédit officiels sont, nous l'avons évoqué, soumis à des règles administratives lourdes, obligeant à des procédures lentes et écrites⁽²⁵⁾. Le réseau est mal distribué dans le temps et dans l'espace. Enfin le coût d'adhésion dépend aussi d'autres variables, comme le taux d'inflation, voire la politique économique.

Les contraintes de risque. Paradoxalement, le système officiel n'est pas sans risque pour les déposants. Beaucoup de banques, si leurs comptes étaient publiés, seraient en crise de liquidité, voire de solvabilité. Il n'est pas rare que les épargnes ne soient pas rémunérées, ou même que les déposants ne retrouvent pas leur mise.

Les contraintes de concurrence amènent les agents à introduire de nouvelles procédures, de nouveaux moyens de drainer l'épargne et d'offrir du crédit. Ces nouvelles procédures s'éloignent des technologies financières importées, pour imiter des pratiques traditionnelles. Ce mimétisme à l'envers explique la résurgence des tontines qui n'est pas toujours simple survivance du passé, ni même seulement réponse du « dedans ». Certaines transformations apparaissent comme de véritables innovations.

Enfin, les contraintes de financement. Certaines catégories d'activités, d'entreprises trouvent peu de crédits auprès des instances officielles, soit que le type de risque n'est pas pris en compte, soit que la divisibilité des opérations n'est pas suffisante⁽²⁶⁾.

Ainsi les associations de crédit rotatif ne s'expliquent pas seulement de façon passive — comme des survivances — mais constituent des « innova-

(25) Quand les clients ne savent pas toujours pratiquer la langue officielle du pays.

(26) Financement de « micro-projets » et micro-financements.

tions réactionnelles », remarquables par leurs performances, leur compétitivité. Elles dérivent de pratiques traditionnelles mais leur diversité atteste qu'elles réagissent à des contraintes qui sont variables dans le temps, et se rapprochent ainsi des innovations financières.

Nature

« L'innovation financière est rarement une révolution, mais elle consiste généralement en une modification à la marge de certaines caractéristiques des actifs » [14]. Il est donc possible de parler d'innovations quand un instrument financier se voit doté de nouvelles propriétés ou lorsqu'il améliore, pour l'utilisateur, la combinaison liquidité-rentabilité. Ne peut-on risquer l'hypothèse que les informalités tontinières présentent, dans certains environnements conjoncturels, les mêmes traits caractéristiques que l'innovation ? Elles modifient les conditions de l'épargne ou celles du crédit dans un sens qui est ressenti comme plus avantageux par les usagers.

L'extension et la généralisation des tontines en Afrique de l'Ouest pourraient être — en notant soigneusement que les hypothèses sont différentes — interprétées en s'appuyant sur la théorie lancastérienne de la demande de caractéristiques. Les tontines ne sont pas seulement un mécanisme financier, voire un service ; elles sont une somme de caractéristiques. Ces pratiques informelles ajoutent certaines qualités : rapidité, adaptation, divisibilité, réversibilité possible des attitudes dans le temps — après un cycle —, contacts interpersonnels, qui les rendent attractives et qui expliquent qu'elles concurrencent et/ou se surajoutent aux pratiques officielles. L'espace de caractéristiques qui les distingue peut d'ailleurs être apprécié différemment selon les modifications de l'environnement. La dynamique de la tontine, et son caractère innovateur, consistent à jouer sur la marge, en soulignant, en accentuant telle ou telle caractéristique.

Par exemple, les tontines peuvent, pendant certaines conjonctures, présenter pour les membres une garantie de liquidité pour leur épargne et/ou, sinon une meilleure, du moins une moins mauvaise rentabilité comparée aux autres instruments financiers officiels ou non. Par ailleurs les tontines peuvent, dans certains cas, tenir lieu de « banque à domicile » en offrant des services de proximité, concernant le drainage de l'épargne, l'accès à des conseils, les possibilités de crédit. Elles participent dans tous les cas d'un éclatement des fonctions de l'intermédiation financière et de l'autonomisation de certaines d'entre elles.

Effets

Les tontines, comme l'innovation financière, provoquent deux effets combinés vis-à-vis du système financier officiel : un effet d'apport, un effet de concurrence. L'imbrication de ces deux effets comme leur poids respectif est variable selon les pays, mais les deux rapports de complémentarité et de substituabilité se traduisent souvent par la réintermédiation d'une partie de l'épargne informelle.

Complémentarité dans la mesure où les tontines concourent au drainage de l'épargne et à l'octroi de crédit; elles mobilisent une épargne nouvelle qui, sans elles, n'aurait pas été absorbée par le système officiel. Au niveau global, il y a un effet d'apport et les deux systèmes, officieux et officiel, peuvent coexister, exprimant les insertions sociales multiples des membres et la variété de leurs projets. L'appartenance simultanée est la règle. Les enquêtes ont montré que la présence ou l'absence d'une agence bancaire dans un village n'a pas d'influence sur l'augmentation ou la réduction du nombre des tontines⁽²⁷⁾. Une même personne peut donc, simultanément, avoir recours au système officiel et appartenir à une ou plusieurs tontines.

Cette interpénétration des deux systèmes à travers la multiappartenance de certains membres se double d'une complémentarité fonctionnelle. En ayant recours aux institutions financières officielles, les agents recherchent la sécurité et le secret de dépôt de leurs fonds. C'est la recherche du crédit qui semble à la base de la motivation économique⁽²⁸⁾ de son adhésion à la tontine. Les membres étant liés par des relations de confiance mutuelle, les prêts sont facilement accordés avec le minimum de formalités. C'est en tout cas souvent le seul accès au crédit pour des segments de marchés (les paysans par exemple) négligés par les institutions officielles.

Enfin la complémentarité existe au travers des relations réciproques des deux institutions. Très généralement les tontiniers déposent leurs fonds disponibles auprès des banques. Quelquefois — rarement — ils obtiennent des crédits. Inversement, il n'est pas rare que pour accorder un prêt à un membre d'une tontine, la banque demande la caution solidaire des autres membres. Les informalités tontinières permettent alors au système officiel de

(27) Malgré la rigidité du tour qui peut ne pas correspondre au moment du besoin, et le taux d'intérêt souvent très élevé.

(28) Il semble cependant que la multi-appartenance aux tontines est plus limitée quand l'individu utilise les circuits officiels. Y. Marché, *Les associations traditionnelles d'épargne et de crédit chez les Kom du Cameroun*, Thèse EPHÉSS, Paris 1978.

mieux fonctionner. En s'y adossant, elles constituent un vecteur de réintermédiation de l'épargne informelle.

Les informalités financières alternatives provoquent par ailleurs, comme toute innovation financière, des effets de substitution. Une fraction de l'épargne mobilisée dans et par les institutions officielles se déplace vers les informalités tontinières jugées plus attrayantes. Cette concurrence vis-à-vis des usagers conduit paradoxalement à un rapprochement des méthodes. Les banques et coopératives officielles s'inspirent du fonctionnement informel et empruntent certaines de ses techniques : création d'agences locales, mise en place d'échelons de décentralisation, allègement des formalités, création de fonds de solidarité au sein des caisses, orientation des crédits vers des buts sociaux, etc.

Réciproquement les tontines, surtout lorsqu'elles prennent de l'importance, s'inspirent des méthodes du circuit officiel, notamment en matière de crédit, en matière de rémunération des épargnes, et plus généralement de taux d'intérêt. Leur structure socio-organisationnelle se rapproche de celle des institutions officielles : découpage des tâches, organigramme, caractère des prestations. Ce mimétisme peut même conduire certaines tontines à se faire reconnaître officiellement, c'est-à-dire à entrer en concurrence directe avec les institutions officielles. Cette officialisation doit moins être considérée comme une intégration au système financier officiel qui leur ferait perdre l'essentiel de leur attractivité, que comme l'émergence d'une structure financière nouvelle (voir plus loin le paragraphe « Tontine et expérimentation sociale »). Cet accès à l'officialisation constitue un élément de réintermédiation de l'épargne informelle.

Cette entrée en concurrence pourrait d'ailleurs se révéler très efficace, si étaient prises en compte les conditions des marchés contestables [15]. Les tontines ont un coût d'entrée dans les marchés des services financiers relativement faible. Elles évitent certains coûts fixes et présentent, par rapport aux institutions officielles, un bilan coûts-avantages plutôt positif pour les adhérents. Par ailleurs le coût de sortie est quasi nul ; les coûts ne sont pas irréversibles, ils sont faibles et étroitement variables avec l'activité. Pour ces raisons, la pression concurrentielle est manifeste.

Tontine et expérimentation sociale

Nous venons de voir que de nombreux traits rapprochent les pratiques tontinières de l'innovation financière. Les enquêtes ont montré que de nombreuses tontines avaient subi des transformations ; certaines constituent

de véritables innovations institutionnelles. La mécanique tontinière sert de base à toute une série d'expérimentations sociales d'où, selon les conjonctures et les environnements, proviendront les contours des futurs systèmes financiers.

Extension, diversification, transformation des tontines

La mécanique tontinière peut être considérée comme le point de départ de toute une série de transformations qui sont autant d'innovations. Le schéma de fonctionnement de base reste le même : un apport collectif suivi d'une redistribution individuelle immédiate au profit d'un bénéficiaire. Mais son extension quantitative et la diversification qualitative créent des pratiques nouvelles⁽²⁹⁾.

La première forme dérivée la plus simple reste l'augmentation de la taille. Les enquêtes citées dans cet ouvrage font état de tontines dont les membres sont plusieurs centaines. Une telle augmentation de taille a nécessairement des conséquences organisationnelles. Par ailleurs, elle s'accompagne inévitablement d'une transformation de leur composition, en particulier d'une perte d'homogénéité; les liens familiaux, ethniques, socioprofessionnels sont plus distendus. Les grandes tontines doivent se doter de règles qui les éloignent de la forme traditionnelle et qui en font une institution singulière.

Parallèlement, et avec cet accroissement de taille, les tontines diversifient leurs activités. On distingue trois types de tontines qui expriment cette diversification : les tontines commerciales, les tontines mutuelles et les tontines financières⁽³⁰⁾. D'une part la mécanique tontinière devient plus complexe donc plus originale (achat de tour, sophistication des crédits, mise en place d'un taux d'intérêt, enchères, etc.)⁽³¹⁾; elle se dote de mutuelles diverses. D'autre part un processus d'autonomisation voire de spécialisation de l'activité d'épargne ou de crédit peut se mettre en œuvre.

L'activité d'épargne peut s'autonomiser. Il s'agit « d'inciter » les membres, en s'appuyant sur les contraintes administratives, à constituer une épargne. Le dépôt comme la restitution sont publics. La somme est bloquée pendant une période puis remise à son propriétaire qui « casse » ainsi « la banque ».

(29) Nous n'évoquerons pas les schémas de crédit rotatif non monétaire (travail en commun, apport en nature, coopération et entraide, etc.).

(30) Pour les points communs et différences de ces trois catégories de tontines, voir M. Lelart, « L'épargne informelle en Afrique : les tontines béninoises », *Tiers-Monde*, juin 1989.

(31) Ces mécanismes existent aussi dans les petites tontines, notamment dans les tontines financières.

Ces associations portent souvent le nom de banque et ne fonctionnent que comme une caisse de dépôt mais avec les mécanismes de la tontine.

L'autonomisation des opérations de crédit aboutit également à des formes dérivées de tontines qui sont autant d'expérimentations institutionnelles. Les tontines ont une activité d'octroi de crédits, dont la rigidité a été signalée (voir *supra*). Le moment de l'octroi peut ne pas correspondre au moment du besoin. Aussi, parallèlement, certaines tontines mettent en œuvre des prêts en utilisant les fonds déposés dans la banque. Ce sont généralement des prêts à court terme comportant un taux d'intérêt élevé. Une « commission des prêts » examine les demandes, évalue la garantie; celle-ci est assurée par l'épargne bloquée dans la tontine.

Une troisième transformation des tontines se réalise lorsqu'elles procèdent à la constitution de réserves qui fonctionnent comme des quasi fonds propres. Au moment de « casser la banque », c'est-à-dire lors de la récupération par chaque adhérent de son épargne, les règlements de la tontine peuvent prévoir un partage des revenus qui ont été générés pendant l'exercice (intérêts des prêts, amendes, montant des enchères...)⁽³²⁾. Ces revenus peuvent être partagés en rémunération des tontiniers et autres agents, répartis entre les membres; si tout n'est pas distribué, il se forme des réserves qui de cycle en cycle pourront constituer un capital disponible pour des financements plus ambitieux, dont l'affectation est moins prédéterminée par les membres du groupe.

Ces tontines reposent toujours sur une solidarité collective, mais peuvent ne pas viser le seul bénéfice individuel de chaque membre. Elles peuvent dériver vers le financement de projets d'intérêt plus général. C'est le cas lorsque sont mis en place « des comités de développement des villages » réunissant des notables, des agents économiques, des fonctionnaires. Ces comités analysent les besoins des villages et décident de la réalisation d'investissements collectifs financés en tout ou en partie par la tontine.

On notera que la dimension individuelle et financière de ces tontines transformées prend le pas sur les dimensions conviviale et festive.

(32) Ces revenus peuvent être importants. A. Laffite donne l'exemple dans « Quelques tontines de la province du Centre Sud » (colloque UCI-IPD, Yaoundé, 1983) de la tontine d'Anagsma Lessomolo comprenant 263 membres. En 1982, l'épargne s'est élevée à 8 700 000 F CFA, les intérêts et les crédits à 3 050 000 F CFA !

L'innovation institutionnelle par imitation

Les pratiques tontinières mettent en évidence la vivacité des solidarités traditionnelles face à la « froideur » du système officiel. Elles signalent ainsi l'existence d'un chaînon manquant : le secteur coopératif et associatif. Souvent dénommé tiers secteur, celui-ci a vocation à rendre compatible l'initiative décentralisée et la responsabilité sociale. Il s'agit d'éviter l'étatisme et la bureaucratie souvent liés au secteur officiel, sans pour autant se satisfaire de la seule loi du marché ou du désordre de l'informel. La solidarité associative, base de l'économie sociale, semble bien s'accorder aux réalités socio-culturelles des pays d'Afrique. Les tontines et leurs regroupements pourraient, avec quelques modifications organisationnelles constituer l'embryon d'une innovation majeure : la mise en place de pré-coopératives électives modernes.

Cette innovation institutionnelle financière prend la forme, dans les pays où elle est mise en œuvre⁽³³⁾, d'un organisme, appartenant à ses usagers, regroupant les unités décentralisées; celles-ci sont reliées afin de s'apporter un appui mutuel : conseils, information, apprentissage de « l'autocontrôle ». Cet organisme naît ainsi des rapports volontaires et contractuels que des femmes et des hommes nouent entre eux afin d'améliorer et de faciliter leur activité de financement.

Ces expérimentations sociales appellent deux remarques. Elles constituent moins le transfert d'une technique financière étrangère que les modifications à la marge d'une pratique locale. Et c'est là certainement une condition de leur réussite. Il y a une dizaine d'années, une étude sur les transferts de technologie [16] avait mis en évidence l'échec d'une grande majorité de transferts de techniques. Le déplacement des techniques répondait à une logique externe de celle des pays récepteurs. Et les techniques elles-mêmes apparaissaient profondément marquées par le contexte qui les a vu naître, d'où des difficultés de l'introduction dans un milieu homogène d'une pratique élaborée ailleurs.

En associant aux pratiques financières les appareillages intellectuels, culturels et symboliques qui en conditionnent l'utilisation, on marque avec force la difficulté de « transplanter » ce qui a été conçu ailleurs. Dans ces conditions, l'issue reste l'innovation, c'est-à-dire la création de pratiques nouvelles, notamment celles qui, imitées de l'étranger, se moulent au mieux dans les pratiques traditionnelles.

(33) Cameroun, Sénégal, par exemple.

Il est remarquable que parmi les techniques financières qui ont réussi, il y a les coopératives. C'est le cas des caisses populaires créées en 1971 au Cameroun, inspirées des modèles de coopératives d'épargne et de crédit en usage au Canada et aux Etats-Unis.

Ajoutons que les solidarités civiques — et l'État qui en est l'expression — ne l'ont pas complètement et également emporté par rapport aux solidarités lignagères, claniques, villageoises, etc. On comprendra que le secteur financier officiel qui est largement public n'a pas toujours la légitimité requise.

Dans ce cadre deux séries d'innovations financières peuvent jouer un rôle : les innovations financières résultant d'un mimétisme intérieur au pays ; imitation par la banque de certains éléments de fonctionnement du secteur informel tontinier ; imitation par les pratiques financières informelles de certaines techniques du secteur officiel⁽³⁴⁾.

Deuxième type d'innovations financières : la création de nouveaux produits financiers qui élargissent l'éventail des actifs existants. Nous avons noté combien la dynamique des informalités financières était proche de celle de l'innovation financière. La mise en œuvre de nouveaux instruments financiers aurait alors plusieurs intérêts (SICAV, FCP, épargne-logement, etc.) : mobiliser de l'épargne nouvelle, réintermédiaire de l'épargne informelle, moderniser les systèmes financiers des PVD, en un mot « appuyer une stratégie du développement » [17].

La dialectique entre l'informel et la réglementation

En généralisant et en dynamisant cette analyse, il est possible de mettre en évidence une dialectique entre le système officiel d'épargne et de crédit et le système informel. Les réglementations afférentes à l'officialisation aboutissent à un contournement par l'informel ; celui-ci, à son tour, interpelle le système officiel, l'oblige à l'adaptation voire à la transformation. L'informel « informe » les futures réglementations. Il est le creuset dans lequel se façonnent les futures institutionnalisations. Il porte les germes des pratiques futures, dans une société dynamique. Il remplit les mêmes fonctions dans les pays en développement, que l'innovation financière dans les pays développés. Le jeu dialectique réglementation — déréglementation (ici inorganisée, informelle) — reréglementation, expliquerait l'évolution dynamique des pratiques financières [18].

(34) Michel Lelart suggère d'intéressantes perspectives dans « L'épargne informelle en Afrique », *Revue des Etudes coopératives*, 2^e trimestre 1984, p. 22 et suivantes.

Conclusion

La réflexion sur les informalités tontinières ouvre à deux perspectives plus générales.

L'informel comme innovation sociale : les pratiques non officielles ont beaucoup de traits communs avec l'innovation. Elles constituent un champ d'expérimentation sociale, où se testent les futures configurations de « l'officiel », en tout cas où se dessinent les évolutions futures des réglementations; déréglementation créatrice, dans la mesure où elles constituent le creuset géniteur des futures réglementations.

Par ailleurs il n'est pas interdit de trouver une modernité à la logique de réciprocité. « Une carte du monde qui n'inclut pas l'utopie ne vaut pas un coup d'œil, car elle laisse de côté le seul pays où l'humanité aborde toujours », Oscar Wilde. La réciprocité générale pourrait être une alternative à la fois au marché et au plan [19], une économie où chaque homme serait traité comme une fin en soi et non comme un instrument. Cette réflexion sur « un ailleurs utopique » prend une singulière modernité dans des sociétés aux prises avec une modernisation des rapports sociaux, où les rapports sociaux n'ont pas suivi la modernisation des techniques, et où le problème essentiel de la fin de ce siècle sera de leur redonner du sens. Paradoxe d'une réflexion sur les pratiques des sociétés sous-développées qui pourraient nourrir les mutations des sociétés modernes.

Références

- [1] Mauss M. *Essai sur le don, forme archaïque de l'échange*, Année sociologique, Nouvelle série 1923-24, Sociologie et Anthropologie, PUF, 1950.
- [2] Malinowski B. *Argonauts of the Western Pacific*, Londres, 1922; *Les Argonautes du Pacifique Occidental*, Gallimard, 1963.
- [3] Polanyi K. *The Great Transformation : The Political Origin of our Time*, Boston Beacon Press, 1944; *La grande transformation*, Paris, Gallimard, 1983.
- [4] Polanyi K., C.M. Arensberg, H.W. Pearson, *Trade and Market in the Early Empires : Economics in History and Theory*, New York, Free Press, 1957; *Les systèmes économiques dans l'histoire et dans la théorie*, Paris, Larousse, 1975.
- [5] Polanyi K. *Trade and Market*, p. 231.
- [6] Boulding K. *The Economics of Love and Fear, A Preface to Grants Economics*, Belmont, 1973.

- [7] Boulding K. *The Economy of Love and Fear : A Preface to Grants Economics*, Belmont, 1973.
- [8] Balandier G. *Anthropologie*, Paris, PUF, 1974, p. 224.
- [9] Hugon Ph. *Les Economies non officielles*, La Découverte 1984, p. 189.
- [10] Lipietz A. *Mirage et Miracle*, La Découverte, 1987.
- [11] Buchanan J.M. *The Limits of Liberty : Between Anarchy and Leviathan*. The University Press, Chicago, London, 1974, p. 53 et suivantes.
- [12] Boissieu Ch. (de). « Contrainte externe et arriérés de paiement intérieurs dans les pays en développement », *Economies et sociétés*, Série MO, n° 5.
- [13] Silber W. « *The Process of Financial Innovation* ». *American Economic Review*, 1983, pp. 89-95.
- [14] Boissieu Ch. (de). « Mutations et fragilité des systèmes financiers », *Revue Française d'Economie*, 1987.
- [15] Baumol. « Contestable Markets : An Uprising in the Theory of Industrial Structures », *American Economic Review*, 1982.
- [16] Lespès J.L. Le point critique, PUF, 1980, p. 59 et suivantes.
- [17] Boissieu Ch. (de). « L'innovation financière dans les pays en développement », *Le Monde*, 3 mai 1988.
- [18] Kane E. « Competitive Financial Reregulation : An International Perspective, dans *Threats to International Financial Stability*, Cambridge, 1987.
- [19] Kolm S.C. *La bonne économie; la réciprocité générale*, PUF, 1984, 472 pages.

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

Sur les tontines et les pratiques informelles d'épargne et de crédit

Cette bibliographie est limitée aux publications relatives aux tontines et aux pratiques informelles d'épargne et de crédit. Une bibliographie plus vaste, regroupant également des publications relatives à la mobilisation de l'épargne dans les pays en voie de développement, au financement de l'économie, en particulier de la petite entreprise et à l'activité des institutions financières « formelles » fera l'objet d'un prochain cahier de recherche publié par l'UREF.

Nous avons classé ces références en retenant également les mémoires d'étudiants qui constituent souvent une contribution intéressante à la connaissance des pratiques examinées. Et nous avons ventilé les articles de revues, qui sont les plus importants, selon le thème abordé, notamment selon la zone géographique concernée. En ce qui concerne la Chine et Taiwan, nous avons laissé à la fin des contributions de T. Pairault la bibliographie en langue chinoise indiquée par l'auteur qui a traduit tous les titres en français.

Les contributions présentées aux Journées scientifiques de l'UREF à Casablanca les 16-18 février 1989 font l'objet d'un ouvrage dans la série « Actualité scientifique ». Nous n'avons donc pas mentionné ici la quinzaine de contributions qui ont traité de l'épargne informelle et du financement de l'entreprise. Nous en avons fait la synthèse dans *Epargne sans frontière*, n° 16, septembre 1989, pp. 37-41.

M. Lelart

1. Ouvrages

- Banque Mondiale. *Rapport sur le développement dans le monde 1989. Systèmes financiers et développement*, Washington 1989. Cf. Le chapitre 8 « La situation du secteur financier informel », pp. 134-144.
- Bédard G. *Argent chaud et argent froid, La mobilisation de l'épargne locale par des institutions coopératives et son impact sur le développement local*, Université Coopérative Internationale, série Cahiers UCI, n° 7, 1986.
- Buu-Loc. *L'usure chez les paysans en Annam*, Thèse de Droit, Université de Montpellier, Editions Sirey, Paris 1941.
- Desroche H. (sous la direction de). *Solidarités traditionnelles et développements mutualistes*, Actes de l'Université Coopérative Internationale à Yaoundé-Saa, *Archives de Sciences Sociales de la Coopération et du Développement*, n° 65, juillet-septembre 1983.
- Desroche H. (sous la direction de). *La participation populaire dans les coopératives d'épargne-crédit*, Actes du Colloque interafricain pour le 10^e anniversaire des Banques Populaires du Rwanda, Kigali, octobre 1985, Cahiers UCI n° 9, 1986 et *Archives de Sciences Sociales...*, n° 77, juillet-septembre 1986.
- Djoumbissie-Nempo G. *Franc-contribuer, Epargne dans la société traditionnelle africaine*, Editions Littéraires, Douala-Bassa, sans date.
- Graham D.H. et al. *Finance rurale au Niger : une évaluation critique et des recommandations de réforme*, Rapport final présenté par l'Université d'Etat du Ohio à la mission de l'USAID, Niamey, février 1987.
- Masini M. et al. *Rural Finance Profiles in African Countries*, volume 1, Finafrica 1987.
- Nzemen M. *Théorie de la pratique des tontines au Cameroun*, Yaoundé 1988.
- Peo Yu. *Associations de crédit mutuel rural et associations similaires en Chine*, Domat-Montchrestien, Paris, 1936.
- Seibel H.D., Massing A. *Traditional Organizations and Economic Development : Studies of Indigenous Cooperatives in Liberia*, Praeger Publishers, New York, 1974.

Sidman-Steiner C. *Les associations de crédit rotatif : la Banque du Peuple*, Thèse Interprint, Zurich, 1983.

Confédération internationale des associations de diplômés de l'Institut Technique de Banque. *L'épargne et sa collecte en Afrique*, Colloque de Yamoussoukro, novembre 1987, Editions de la Revue Banque, Paris 1988.

Voir notamment :

Békolo-Ebé B. Des liaisons possibles entre le système des tontines et le système financier officiel, pp. 89-98.

Grange M.L. Les tontines et la collecte de l'épargne en Afrique, pp. 75-81.

Leunde E. L'importance des tontines dans la vie économique du Cameroun, pp. 83-87.

Kessler D., Ullmo P.A. (sous la direction de) *Epargne et développement*, Economica, Paris, 1985.

Voir notamment :

Causse J. Nécessité et limite de l'emploi local de l'épargne collectée localement, pp. 155-183.

Daubrey A. La mobilisation de l'épargne pour le développement rural en Afrique, pp. 235-254.

Gourvez J.T. Intermédiation financière et circuits traditionnels : les conditions de la mobilisation de l'épargne financière, pp. 105-119.

Holst J.U. Le rôle des institutions financières informelles dans la mobilisation de l'épargne, pp. 121-154.

Mittendorf H.J. La mobilisation de l'épargne pour le développement agricole et rural en Afrique, pp. 221-234. Version anglaise dans *Mondes en Développement*, volume 13, n° 50-51, ISMEA, 1985, pp. 275-291.

2. Articles

(a) Les tontines en général

Ardener S. The Comparative Study of Rotating Credit Associations, *The Journal of the Royal Anthropological Institute of Great-Britain and Ireland*, décembre 1964.

Ardener S. The Social and Economic Significance of the Contribution Club, *West African Institute of Social and Economic Research Proceedings*, 1952-53.

Bouman F.J.A. Indigenous Savings and Credit Societies in the Third World : A Message, *Savings and Development*, volume I, n° 4, 1977, pp. 181-219.

- Bouman F.J.A. The ROSCA : Financial Technology of an Informal Savings and Credit Institution in Developing Countries, *Savings and Development*, volume III, n° 4, 1979, pp. 253-276.
- De Lancey M.W. Institutions for the Accumulation and Redistribution of Savings among Migrants, *The Journal of Developing Areas*, volume XII, n° 2, janvier 1978, pp. 209-224.
- Geertz C. *The Rotating Credit Association : An Instrument for Development*, Massachusetts Institute of Technology, november 1956.
- Geertz C. The Rotating Credit Association : « A Middle Rung » in Development, *Economic Development and Cultural Change*, volume X, n° 1, octobre 1961, pp. 241-263. Repris dans US Agency for International Development (USAID). *Spring Review of Small Farmer Credit-Informal Credit*, volume XV, juin 1973, Special Papers n°SR 115.
- Guy N. La pratique culturelle du crédit dans une société subsaharienne, *Culture et Développement*, volume 16, n° 4, 1974, pp. 735-773.
- Institut d'études sociales de Lyon. *Histoires de développement : des tontines aux banques populaires*, Cahier n° 1, 1^{er} trimestre 1988.
- Kurtz D. The Rotating Credit Association, an Adaptation to Poverty, *Human Organization*, volume 32, n° 1, Spring 1973, pp. 49-58.
- Laffite A. Les tontines, *Famille et Développement*, n° 25, janvier-mars 1981, pp. 43-49.
- Leboucq P. Les tontines : un phénomène important et prometteur, *Marchés Tropicaux*, 6 février 1987, pp. 301-302.
- Morice J. La tontine, contrat asiatique de crédit mutuel, *Revue Juridique et Politique, Indépendance et Coopération*, T. 36 n° 2, 1982, pp. 811-822.

(b) Les tontines africaines

- Azande P.H. Un instrument traditionnel et moderne de crédit en Afrique : la tontine, *Droit Africain*, 1981, n° 1, pp. 23-26.
- Eboué C. Les logiques financières des comportements d'épargne informelle des femmes en Afrique, *Epargne sans frontière*, n° 10, février 1988, pp. 6-9.
- Egger P. Des services bancaires pour des ruraux pauvres : les enseignements tirés des innovations de quelques plans d'épargne et de crédit, B.I.T., *Revue Internationale du Travail*, volume 25, n° 4, juillet-août 1986, reproduit dans *Problèmes Economiques*, Documentation Française n° 2006, 8 janvier 1987, pp. 7-13.
- Gueymard Y. Epargne et crédit en milieu rural, *Actuel Développement*, n° 56/57, 1983, pp. 27-31.
- Klotchkoff J.C. Afrique : mobiliser l'épargne des ménages, *Balafon*, n° 75, mars-avril 1986, pp. 41-45.
- Lelart M. L'épargne informelle en Afrique, *Revue des Etudes Coopératives*, volume 14, 1985, pp. 53-78 et Centre Africain d'Etudes Monétaires, Actes du *Symposium sur les politiques financières nationales et la formation du capital en Afrique*, Dakar, février 1986, pp. 13-62.

- Lelart M., Lespès J.L. Les tontines africaines : une expérience originale d'épargne et de crédit, *Revue de l'Economie Sociale*, juillet-septembre 1985, pp. 157-159.
- M'Baye d'Enerville. Mettre ses économies dans la tontine, *Balafon*, n° 57, 4^e trimestre 1982, pp. 42-48.
- Miracle M.P., Miracle D.S., Cohen L. Informal Savings Mobilization in Africa, *Economic Development and Cultural Change*, volume 28, n° 24, 1980, pp. 701-724.
- Ngan-Ngan D. Les tontines, sources de financement de la petite activité en économie informelle, *Cahiers de l'Association des Chercheurs Economistes*, Paris, octobre 1986, n° 2, pp. 49-63.
- Nowak M. Le financement de l'activité traditionnelle en Afrique, *Le Courrier ACP-CEE*, n° 117, sept-octobre 1989, pp. 68-71.
- Nzemen M. La tontine et l'activité bancaire, *Le Courrier ACP-CEE*, n° 117, sept-octobre 1989, pp. 72-73.
- Ottenberg S. The Development of Credit Associations in the Changing Economy of the Afikpo Igbo, *Journal of the International African Institute*, volume 38, n° 3, juillet 1968, pp. 237-252.
- Roberts R.A.J. Some Aspects of the Utilization of Existing Credit Sources by Institutions Applying Public Funds to Small Farmer Credit Programs in Africa, *USAID Spring Review*, *op. cit.*
- Rouchy J.Y. Un mécanisme d'accumulation et de couverture sociale spécifique : les tontines, *Etudes pour le développement*, SEDES, Paris, décembre 1983, n° 2, pp. 121-127.
- Segla Y. Les tontines, un moyen de financer le développement communautaire, *Famille et Développement*, n° 25, janvier-mars 1981, pp. 50-53.
- Seibel H.D. Rural Finance in Africa. The Role of Informal and Formal Financial Institutions, *D. and C. Development and Cooperation*, German Foundation for International Development, n° 6, 1986, pp. 12-14.
- Servet J.M. Un système alternatif d'épargne et de prêt : les tontines africaines, *Reflets et Perspectives de la vie Economique*, Tome XXIV, n° 1, 1985, pp. 13-23.
- Servet J.M. Regards sur l'épargne et le crédit en Afrique — Le point de vue de l'économiste, *Institut d'Etudes Sociales de Lyon*, Cahier n° 1, pp. 19-21.
- Sidibé A.O. Analyse financière de la tontine, *L'Opérateur Economique*, Niamey, n° 4, novembre-décembre 1987.

(c) Les tontines en Afrique de l'Ouest

- Bascom W.R. The ESUSU : A Credit Institution of the Yoruba, *The Journal of the Royal Anthropological Institute of Great-Britain and Ireland*, volume 82, part 1, 1952, pp. 63-69.
- Chao-Beroff R. Epargne et crédit en Afrique : le cas des caisses villageoises du pays Dogon (Mali), *Epargne sans frontière*, n° 10, février 1988, pp. 13-15.
- De Lancey M.W. Savings and Credit Institutions in Rural West Africa : Introduction, *Rural Africana*, 1978, n° 2, pp. 1-8.

- Dromain M. L'épargne ignorée et négligée : les résultats d'une enquête sur les « tontines » au Sénégal, *LGCA, Annales* 86/87, pp. 18-42.
- Dupuy C., Servet J.M. Pratiques informelles d'épargne et de prêts : exemples sénégalais, *Economie et Humanisme*, n° 294, mars-avril 1987, pp. 40-54.
- Egbeto K.I., Beder A. La limitation des risques dans la pratique des crédits traditionnels en Afrique Noire : quelques réflexions sur la base de l'expérience togolaise, *Genève-Afrique*, volume 26, n° 2, 1988, pp. 29-46.
- Entente Africaine. Numéro spécial consacré aux tontines, n° 75, décembre 1988. Informations recueillies au Bénin, au Burkina-Faso, en Côte d'Ivoire, au Niger et au Togo.
- Gero F.M. *Place des marchés financiers non organisés dans le développement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest*, Référence spéciale au cas des tontines, Association Economique de l'Afrique de l'Ouest, 4^e conférence biennale, novembre 1986.
- Ibro G. (de S). Participation féminine à l'épargne informelle : tontines de femmes, *L'Opérateur Economique*, Niamey, n° 4, novembre-décembre 1987.
- Lelart M. L'Association « 71 opérations 71 » de Cotonou : de l'organisation de tontines à la banque tontinière, *Epargne sans frontière*, n° 13, décembre 1988, pp. 36-41.
- Lelart M. L'épargne informelle en Afrique : les tontines béninoises, *Revue Tiers Monde*, volume XXX, n° 118, avril-juin 1989, pp. 271-298.
- Liman Tinguiri K. Epargne et crédit informels dans les pays en voie de développement. Expériences anciennes et nouvelles et la situation en milieu rural nigérian, *L'Opérateur Economique*, Niamey, n° 4, novembre-décembre 1987.
- Nicolas G. La pratique traditionnelle du crédit au sein d'une société sub-saharienne (Vallée de Maradi, Niger), *Cultures et Développement — Revue internationale des Sciences du Développement*, volume VI, n° 4, 1974, pp. 736-773.
- Tuck L. Formal and Informal Financial Markets in Rural Senegal, *Savings and Development*, volume I, n° 1, 1977, pp. 14-25.

(d) Les tontines en Afrique Centrale

- Bouman F.J.A., Harteveld K. The Djanggi : A Traditional Form of Savings and Credit in West Cameroon, *Sociologica Ruralis*, volume 16, n° 21-2, 1976, pp. 103-117.
- Brooke J. Informal Capitalism Grows in Cameroon, *The New York Times*, 30 novembre 1987.
- De Lancey M.W. Credit for the Common Man in Cameroon, *Journal of Modern African Studies*, volume 15, n° 2, pp. 316-332.
- De Lancey V. Women at the Cameroon Development Cooperation : How their Money works ?, *Rural Africana*, 1978, n° 2, pp. 9-32.
- Ghilain J. A propos de la formation du capital autochtone en Afrique noire : le Likelemba, *Revue de l'Institut de Sociologie*, Université Libre de Bruxelles, 1968, n° 2, pp. 443-466.

- Haggblade S. Africanization from below : The Evolution of Cameroonian Savings Societies into Western-Style Banks, *Rural Africana*, 1978, n° 2, pp. 35-55.
- Illy U. *Saving and Credit System of the Bamileke, Development Policy in Africa*, edited by J. Voss, Bonn, 1973.
- Kamden E. Tontines et caisses populaires au Cameroun : concurrentes ou complémentaires ?, *Communautés*, n° 65, juillet-septembre 1983.
- Ruel M.J. The modern Adaptation of Associations among the Banyang of the West Cameroon, *Southwestern Journal of Anthropology*, volume 20, n° 1, 1964, pp. 1-14.
- Soen D., Comarmond P. (de). Savings Associations among the Bamileke : Traditional and Modern Cooperation in Southwest Cameroon, *Journal de la Société des Africanistes*, volume 41 n° 2, 1971, pp. 189-201.

(e) Les tontines dans d'autres pays

- Anderson R.T. Rotating Credit Associations in India, *Economic Development and Cultural Change*, volume XIV, n° 3, avril 1966, pp. 334-339.
- Begashaw G. The Economic Role of Traditional Savings and Credit Institutions in Ethiopia, *Savings and Development*, volume II, n° 4, 1978, pp. 249-264.
- Bouman F.J.A. Informal Saving and Credit Arrangements in Developing Countries : Observations from Sri Lanka, in Adams (D.W.), Graham (D.H.), Pischke (J.D. von) *Undermining Rural Development with Cheap Credit*, Westview Press, Boulder (Colorado), 1984, pp. 232-247.
- Caplan L. The Multiplication of Social Ties : the Strategy of Credit Transactions in East Nepal, *Economic Development and Cultural Change*, volume XX, n° 4, juillet 1972, pp. 692-702.
- Fernando E. Informal Credit and Savings Organizations in Sri Lanka : The Cheetu System, *Savings and Development*, volume X, n° 3, 1986, pp. 253-263.
- Kyu K.C. The Influence of « Ke » Societies upon Mi-Dong Agricultural Cooperative Associations, *USAID Spring Review*, *op. cit.*
- Mrak M. Le rôle du secteur financier informel dans la mobilisation et l'allocation de l'épargne des ménages : le cas de la Zambie, *Savings and Development*, volume 13, n° 1, 1989, pp. 65-85.
- Nayar C.P.S. Finance Cooperations : an Informal Financial Intermediary in India, *Savings and Development*, volume VI, n° 1, 1982, pp. 5-39.
- Ngozi Okonjo-Iweala. Developing Financial Institutions in Nigeria's Rural Areas : Some Farm-household Perspectives, *Savings and Development*, volume VI, n° 2, 1982, pp. 169-196.
- Norvell D.G., Wehrly J.S. A Rotating Credit Association in the Dominican Republic, *Caribbean Studies*, volume IX, n° 1, avril 1969, pp. 45-52 et volume II, n° 3 (Comments and Reply), pp. 119-122. Repris dans l'*USAID Spring Review*, *op. cit.*
- Osuntogun A., Adeyemo R. Mobilization of Rural Savings and Credit Extension by Precooperative Organizations in South Western Nigeria, *Savings and Development*, volume V, n° 4, 1981, pp. 247-261.

- Seibel H.D. Les formes traditionnelles de coopération et leur rôle dans le développement au Libéria, *Informations Coopératives*, Bureau International du Travail (BIT), Genève, 1970, pp. 12-60.
- Seibel H.D., Shrestha B.P. Dhikuti : the Small Businessman's Informal Self-help Bank in Nepal, *Savings and Development*, volume XII, n° 2, 1988, pp. 183-200.
- Thenabadu D. Un système informel d'épargne rurale : le « cheetu » au Sri Lanka, *Epargne sans frontière*, n° 11, juin 1988, pp. 42-43.
- Timberg T.A., Aiyar C.V. Informal Credit Market in India, World Bank, *Domestic Finance Studies*, n° 62, mai 1980. *Economic Development and Cultural Change*, n° 33, octobre 1984, pp. 43-59.

(f) Analyse des pratiques informelles

- Békolo-Ebé B. Le système des tontines. Liquidité, intermédiation et comportement d'épargne dans les tontines, *Revue d'Economie Politique*, Juillet-août 1989, pp. 616-638.
- Burkett P. Informal Finance in Developing Countries : Lessons for the Development of Formal Financial Intermediaries, *Journal of Economic Development*, volume XIII, n° 2, décembre 1988, pp. 81-110.
- Chandavarkar A.G. The Non-institutional Financial Sector in Developing Countries : Macroeconomic Implications for Savings Policies, *Savings and Development*, volume IX, n° 2, 1985, pp. 129-141.
- Eboué C. Epargne informelle et développement en Afrique, *Mondes en Développement*, volume 16, n° 62-63, 1988, pp. 35-64.
- Ghate P.B. Informal Credit Markets in Asian Developing Countries, *Asian Development Review — Studies of Asian and Pacific Economic Issues*, 1988, volume VI, n° 1, pp. 64-85.
- Quinones B.R. Linkages between Formal and Informal Sectors in Rural Financial Markets : the Role of Self-help Groups, *Central Bank Review*, Central Bank of the Philippines, Manille, volume 39, n° 4, avril 1987, pp. 18-26.
- Seibel H.D. Saving for Development : A Linkage Model for Informal and Formal Financial Markets, *Quarterly Journal of International Agriculture*, volume XXIV, n° 4, oct-décembre 1985, pp. 390-398.
- Stockhausen J. (von). Credit Groups and Rotating Savings and Credit Associations : Different Financial Technologies ? *Quarterly Journal of International Agriculture*, volume XXI, n° 2, avril-juin 1982, pp. 155-172.

3. Thèses

- Aharh-Kpessou M. *La dette extérieure et le problème du financement des investissements au Togo*, Thèse de 3^e cycle, Université de Clermont-Ferrand, 1988.

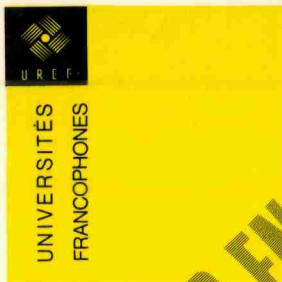
- Dromain M. *Les associations rotatives d'épargne et de crédit au Sénégal*. Thèse Sciences de gestion, Université de Nice, 1989.
- Fouda Owondi. *Evolution du système financier et pratiques informelles d'épargne et de crédit en Afrique Centrale*, Thèse de 3^e cycle, Université Lumière-Lyon II, 1987.
- Gnansounou S. *Endettement et financement autonome dans l'économie sous-développée — De nouveaux arguments en faveur de l'épargne intérieure : finance formelle et informelle au Bénin*, Thèse Sciences économiques, Université d'Orléans, 1989.
- Kamwa R. *Monétisation et Tontine dans le processus de financement du développement économique : l'exemple du Cameroun*, Thèse de 3^e cycle, Université d'Orléans, 1985.
- Lemay D.L. *Les changements d'une pratique sociale dans le processus d'urbanisation : le « KITEMO » à Brazzaville*, Thèse de 3^e cycle, Université de Nice, 1983.
- Nsolé J. *Techniques et pratiques populaires d'épargne et de crédit*, Thèse de 3^e cycle, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS), Paris, 1983.
- Sanou I. *Les circuits informels de crédit au Burkina-Faso — Analyses et Evolutions*, Thèse de 3^e cycle, Université d'Orléans, 1985.

4. Mémoires d'étudiants

- Affogbolo G. *Analyse et implications des marchés financiers non organisés. Le cas des tontines en République Populaire du Bénin*, Mémoire FASJEP, Université Nationale du Bénin, 1987.
- Atchaka E. *Observations et inductions sur les tontines comme circuit informel et continuum de prévoyance et de crédit mutuels*, Mémoire EHESS, Paris, 1985.
- Batonou F., Karinou I.A. *Les problèmes de la formation et de la mobilisation de l'épargne interne en République Populaire du Bénin*, Mémoire FASJEP, Université Nationale du Bénin, 1980.
- Carlos Y. (Don). *La pratique de la tontine et le coopératisme comme ferment d'une nouvelle économie en Afrique Noire*, Mémoire, Institut Européen des Hautes Etudes Internationales, Université de Nice, 1985.
- Gaudin A. *Pratiques associatives et développement économique : les tontines en Afrique noire*, Mémoire, Centre d'Etudes d'Afrique Noire, Université de Bordeaux, 1987.
- Gbogblenou K.G. *La tontine en République Populaire du Bénin. Adaptation des garanties bancaires pour la protection des participants*, Mémoire FASJEP, Université Nationale du Bénin, 1983.
- Kiki F.L. *Tontines et sociétés au Bénin. Les régimes tontiniers comme économie sociale souterraine*, Mémoire, Université de Tours, novembre 1989.
- Lambada A., Akakpo A.K. *La tontine et son impact sur le développement économique et social — Cas de la République Populaire du Bénin*, Mémoire FASJEP, Université Nationale du Bénin, 1983.

- Marché Y. *Les associations traditionnelles d'épargne et de crédit chez les Kom du Cameroun : leur évolution et leur rôle dans le changement économique et social*, Mémoire EHESS, Paris, 1978.
- Mensah A.O., Nouatin H.E. *La mise en cause des techniques de mobilisation de l'épargne en République Populaire du Bénin*, Mémoire FASJEP, Université Nationale du Bénin, 1983.
- Noumen R. *Le Mandjo, association traditionnelle bamiléké d'entraide et de crédit mutuel : le cas de l'Association des femmes Batoum de Yaoundé. Evolution 1977-1985*. Mémoire EHESS, Lyon 1986.
- Salaou N., Osseni R. *La mobilisation de l'épargne en milieu Yoruba de la République Populaire du Bénin*, Mémoire FASJEP, Université Nationale du Bénin, 1984.
- Singbo O.A., Kpongnonhou Y. *Contribution à la réglementation des opérations de tontine*, Mémoire FASJEP, Université Nationale du Bénin, 1982.
- Soumanou I.M., Yaya Nadjou A.R. *Promotion et mobilisation de l'épargne en République Populaire du Bénin*, Mémoire FASJEP, Université Nationale du Bénin, 1984.
- Yorro D. *Immigration africaine et émergence solidariste. Mutuelles africaines et associations ivoiriennes en France*, Mémoire EHESS, Paris.

L O U I S - J E A N
avenue d'Embrun, 05003 GAP cedex
Tél. : 92.53.17.00
Dépôt légal : 247 — Mars 1992
Imprimé en France



**LA TONTINE
PRATIQUE INFORMELLE
D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT
DANS LES PAYS EN VOIE
DE DÉVELOPPEMENT**

Universités francophones est la collection de l'Université des Réseaux d'Expressions Françaises (UREF). Cette dernière, qui fonctionne au sein de l'AUFELF comme une Université sans murs, a été choisie par le Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français comme l'opérateur privilégié du Sommet en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Cette collection de manuels universitaires et d'ouvrages de référence s'adresse à tous les étudiants francophones. Elle est appelée à constituer une bibliothèque universitaire en langue française dont les ouvrages sont proposés à des prix modérés.

160,00 FF

80,00 FF — UREF / Prix préférentiel : Afrique, Asie, Amérique du Sud, Haïti

59 4254 5



AUFELF

